

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITE MOHAMED KHIDER – BISKRA
FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES**

**DEPARTEMENT DES LETTRES ET DES LANGUES
FILIERE DE FRANCAIS**

Thèse présentée pour l'obtention du Diplôme de Doctorat
Option : Sciences du langage

**LES STRUCTURES LEXICOGRAPHIQUES
DANS LES DICTIONNAIRES FRANÇAIS EN ALGERIE**

Entre norme endogène et norme exogène

Sous la direction du :
Pr. BENSALAH Bachir

Présentée par :
AMARI Kahina

Année Universitaire 2018 – 2019

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

- La mémoire de ma très chère mère, source inépuisable de tendresse, de patience et de sacrifice. Autant de phrases aussi expressives soient-elles ne sauraient montrer le degré d'amour et d'affection que j'éprouve pour elle.
- Mon très cher père, de tous les pères, tu es le meilleur. Tu as été et tu seras toujours un exemple pour moi par tes qualités humaines et ta persévérance. Autant de phrases et d'expressions aussi éloquents soient-elles ne sauraient exprimer ma gratitude et ma reconnaissance.
- Mes chers frères et sœurs.
- Mon mari, ton encouragement et ton soutien étaient la bouffée d'oxygène qui me ressourçait dans les moments pénibles, de solitude et de souffrance. Merci d'être toujours à mes côtés.
- Mes enfants, J'espère que ma thèse sera pour vous source de fierté et qu'elle sera un exemple à suivre.

Remerciements

Je remercie ALLAH, le Tout Puissant, le très miséricordieux d'avoir permis à ce travail d'aboutir à son terme.

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de thèse, le professeur **BENSALAH Bachir**, pour l'attention qu'il a portée à mon travail. Il m'a soutenue, encouragée, conseillée, lue et relue tout au long de ce parcours. Je lui suis profondément reconnaissante d'avoir « contrôlé » et « piloté » ce travail de recherche.

J'adresse mes sincères remerciements aux **membres du jury** qui ont accepté de consacrer une partie de leur temps pour évaluer cette thèse.

Un grand merci va à toutes les personnes qui ont répondu, sincèrement, à mes questions et à mes inquiétudes. Merci de m'avoir fournie les différentes informations dont j'ai eu besoin.

Mes derniers remerciements vont à ma famille et mes amis pour leur soutien inconditionnel et leurs encouragements durant toutes ces années.

Je remercie tout particulièrement mon mari **BENYOUNES Bilal** pour son aide précieuse au quotidien, pour sa confiance absolue en moi.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	01
-----------------------	----

PREMIERE PARTIE

CONFECTION DU DICTIONNAIRE DANS UN CONTEXTE MULTIDISCIPLINAIRE

PREMIER CHAPITRE

LA LEXICOGRAPHIE : DISCIPLINE PHARE DANS LA REALISATION DU DICTIONNAIRE

INTRODUCTION	10
I. LA LEXICOGRAPHIE : éléments de définition	11
II. HISTORIQUE DE LA LEXICOGRAPHIE	12
1. Les premiers essais	13
2. La lexicographie moderne	14
3. La révolution de l'encyclopédie	15
4. Les deux personnages du XIX ^{ème} siècle : Larousse et Littré	16
5. La titularisation de la discipline	16
6. L'informatisation : une nouvelle ère	18
III. CONCEPTS RELATIFS À LA LEXICOGRAPHIE	19
1. La lexicomatique	19
2. La lexiculture	21
2.1. Le rapport avec le FLE	21
2.2. Définition sémantique Vs définition lexiculturelle	22
IV. LES PRINCIPAUX DICTIONNAIRES DE LANGUE	23
1. Le : Dictionnaire du Français Contemporain	24
2. Le : Petit Robert	24
3. Le : Dictionnaire du français vivant	25
4. Le : Lexis	25
5. Le : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française	25
6. Le : Grand Larousse de la langue française	26
7. Le : Trésor de la Langue Française	26
V. L'AUTEUR D'UN DICTIONNAIRE	27
1. Le lexicographe	27
2. Le dictionnariste	29
VI. LA MÉTALEXICOGRAPHIE	31
1. Une discipline relativement récente	31
2. L'objet d'étude de la métalexicographie	33
3. La métalexicographie historique Vs la métalexicographie achronique	33
4. La métalexicographie : entre lexicologie, lexicographie et dictionnaire	35
4.1. La lexicologie dissociée de la lexicographie	35
4.2. La lexicographie Vs la dictionnaire	36
CONCLUSION	38

DEUXIÈME CHAPITRE
ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN DICTIONNAIRE

INTRODUCTION	41
I. LE DICTIONNAIRE : DÉFINITIONS	42
II. TYPOLOGIE DE DICTIONNAIRES	43
1. Éléments de typologie	43
1.1. Dimension de l'ouvrage	44
1.2. Nature et étendue du contenu	44
1.3. Destination ou destinataire	44
1.4. Datation du contenu	44
2. Les types de dictionnaires	44
2.1. Dictionnaire unilingue Vs dictionnaire plurilingue	44
2.2. Dictionnaire de langue Vs dictionnaire encyclopédique	45
2.3. Dictionnaire extensif Vs dictionnaire sélectif	45
2.4. Dictionnaire spécialisé Vs dictionnaire général	46
3. Le dictionnaire de langue : une catégorie importante de dictionnaires	47
III. LES ÉLÉMENTS COMPOSANTS DU DICTIONNAIRE	49
1. Nature du dictionnaire	49
1.1. Le dictionnaire : l'œuvre	49
1.2. Le dictionnaire : le produit	49
2. La nomenclature du dictionnaire	50
2.1. Les critères qui régissent l'établissement de la nomenclature	50
2.2. Le contenu de la nomenclature	51
2.3. Les causes de déstructuration de la nomenclature	53
3. L'article du dictionnaire	54
3.1. Les renseignements qui précèdent la définition d'un mot	54
3.1.1. L'orthographe	55
3.1.2. La prononciation	56
3.1.3. La catégorie grammaticale	57
3.1.4. L'étymologie	57
3.2. La définition : pièce maitresse du dictionnaire	58
3.2.1. La définition lexicographique	59
3.2.2. Les différents types de la définition lexicographique	61
3.2.2.1. La définition morphématique	61
3.2.2.2. La définition logique	63
3.2.2.3. La définition structurale	64
3.2.2.4. La définition nominale	64
3.3. L'exemple et la citation	65
3.3.1. L'exemple forgé ; produit	65
3.3.2. L'exemple littéraire ; la citation	66
3.4. Les synonymes et les antonymes	66
3.4.1. L'intérêt des synonymes	66
3.4.2. La place des antonymes	68
IV. DICTIONNAIRE AU CARREFOUR DISCIPLINAIRE	69
1. Dictionnaire et lexicographie	69
2. Dictionnaire au milieu de la société	70
3. Dictionnaire et idéologie	72
CONCLUSION	74

DEUXIÈME PARTIE
PRATIQUE LEXICOGRAPHIQUE ET ENGAGEMENT IDÉOLOGIQUE

PREMIER CHAPITRE
LE FRANÇAIS DES DICTIONNAIRES ENTRE NORME ET USAGE

INTRODUCTION	78
I. LA NOTION DE NORME	79
1. Genèse du concept	79
2. Définition de norme	79
II. TYPES DE NORME	81
1. Les normes de fonctionnement	81
2. Les normes descriptives	82
3. Les normes prescriptives	82
4. Les normes évaluatives	84
5. Les normes fantasmées	84
III. NORME ENDOGÈNE ET NORME EXOGÈNE	85
IV. LES NORMES LINGUISTIQUES Vs NORMES SOCIALES	87
1. Les normes linguistiques	87
2. Les normes sociales	88
3. Les normes explicites et les normes implicites	89
3.1. Les normes explicites	90
3.2. Les normes implicites	91
4. Normalisation, standardisation et normaison	92
4.1. Normalisation	92
4.2. Normalisation et standardisation	92
4.3. Normalisation et normaison	93
V. FRANÇAIS DES DICTIONNAIRES ET FRANÇAIS EN USAGE	95
1. Les variétés du français	95
1.1. Le français de référence	95
1.2. Le français commun	96
1.3. Le français régional	96
1.4. Le français national	96
2. Le français en usage	97
2.1. Le normal et le normatif	97
2.2. L'usage et la norme	98
2.2.1. La norme du bon usage	99
2.2.2. Du bon usage de la norme	100
3. Le français entre norme et dictionnaire	101
VI. FRANÇAIS ET PARTICULARITÉS EXOGÈNES EN ALGÉRIE	102
1. Le français en Algérie	102
1.1. Langue, identité et culture	103
1.2. Le français en Algérie : entre norme endogène et norme exogène	105
1.3. Les repères Algériens lors de l'usage du français en Algérie	107
2. Francophonie en Algérie	108
2.1. Assimilation linguistique	108

2.2. Changement linguistiqu.....	109
2.3. Néofrancophonie.....	111
2.4. Francophonie appropriée en Algérie.....	112
CONCLUSION.....	113

DEUXIÈME CHAPITRE :
TRAITEMENT LEXICOGRAPHIQUE ET REPRESENTATION IDÉOLOGIQUE

INTRODUCTION.....	115
I. DESCRIPTION LEXICOGRAPHIQUE ET IDEOLOGIE.....	116
1. Dictionnaire et ses représentations idéologiques.....	116
2. Définition lexicographique ne fonction de(s) idéologie(s).....	118
3. L'ancrage de l'idéologie dans le dictionnaire via « l'exemple ».....	120
4. Lexicographie non-différentielle Vs lexicographie différentielle.....	121
4.1. La lexicographie non-différentielle.....	121
4.2. La lexicographie différentielle.....	122
5. Problèmes et conflits de la lexicographie culturelle.....	124
5.1. Description fonctionnelle et description des évolutions.....	124
5.2. Compétence lexicale, variation sociale ou connotations ? problèmes de description.....	125
5.3. Utilisation philologique d'un corpus ou construction d'un modèle linguistique.....	126
5.4. Analyse du signe en fonction de conditions d'emploi ou par neutralisation de langue.....	127
5.5. Analyse des signes et description des notions.....	128
II. LES MOTS TABOUS.....	129
1. Détermination du « mot tabou ».....	129
2. Le « mot tabou » et sa légalité.....	130
III. L'INTERDICTION LEXICOGRAPHIQUE.....	131
1. Un aperçu de la situation de l'interdiction lexicographique.....	131
2. Définition de l'interdiction lexicographique.....	132
3. Le pourquoi de l'interdiction lexicographique.....	134
4. Les principaux types de mots exclus du dictionnaire.....	136
IV. DENORMALISATION DANS L'ARTICLE DICTIONNAIRIQUE.....	137
1. Normalisation du discours lexicographique.....	138
2. Marquage de dénormalisation au niveau de la microstructure.....	139
V. LA RELATION LEXICOGRAPHIQUE QUATERNAIRE.....	140
1. La relation d'interprétation.....	140
2. La relation procédurale.....	141
3. La relation définitionnelle.....	142
4. La relation poétique.....	143
CONCLUSION.....	144

TROISIÈME PARTIE
VERS DE NOUVELLES CONCEPTIONS DE CONFECTION
DE DICTIONNAIRES FARNÇAIS EN ALGÉRIE

PREMIER CHAPITRE
AUTOUR DES CONCEPTS « NÉOLOGIE / NÉOLOGISME » ET CREATIVITE LEXICALE

INTRODUCTION	147
I. DEFINITION DES DEUX CONCEPTS : NÉOLOGIE ET NÉOLOGISME	148
1. Aperçu historique	148
2. Définitions de « néologie » et de « néologisme »	149
2.1. Définitions lexicographiques	149
2.2. Définition linguistique	151
3. Néologie : un mouvement indissociable de la langue	152
II. LA LEXIE NÉOLOGIQUE	153
III. TYPOLOGIE DES NÉOLOGISMES	154
1. Les matrices internes	156
1.1. Les matrices morpho-sémantiques	156
1.2. Les matrices syntaxico-sémantiques	158
1.3. Les matrices morphologiques	160
1.4. Les matrices pragmatique-sémantiques	161
2. La matrice externe	161
3. Tableau récapitulatif des matrices lexicogéniques	162
IV. NÉOLOGISME DE LANGUE ET NÉOLOGISME DE DISCOURS	163
1. Néologisme de langue	163
2. Néologisme de discours	163
3. Néologisme entre langue et discours	164
V. QU'EST-CE QUE LA CREATIVITE LEXICALE	166
1. Les différentes créativités lexicales	167
1.1. La néologie dénomminative	167
1.2. La création néologique stylistique	168
1.3. La néologie de langue	168
1.4. La puissance génératrice de certains éléments constitutants	168
2. Quand et pourquoi la créativité lexicale ?	169
VI. AUTOUR DE LA NÉOLOGIE	171
1. Néologie et société	171
2. L'admission néologique	172
3. Néologie et dictionnaire	175
3.1. Présence de création néologique dans un dictionnaire	175
3.2. Néologisme au sein de la dictionnarisation	176
4. Néologisme entre norme et usage	177
CONCLUSION	178

DEUXIÈME CHAPITRE
APPROCHE SEMANTIQUE ET REPERTOIRE
DES CRÉATIVITES LEXICALES FRANÇAISES EN ALGÉRIE

INTRODUCTION	181
I. PRESENTATION DES CREATIVITES LEXICALES	182
1. Méthodologie	182
2. Constitution du corpus collecté	182
2.1. Le corpus écrit	182
2.2. Le corpus oral	183
3. Critères de sélection du corpus	183
3.1. Moyenne de réitération	183
3.2. Structure typographique	184
3.3. Manifestation lexicographique	184
4. Corpus d'exclusion	185
II. ANALYSE DU CORPUS	186
1. Typologie des créations lexicales sélectionnées	186
2. Liste des créativités lexicales françaises en Algérie/hors Algérie	186
3. Analyse morphologique des néologismes de forme	189
3.1. Préfixation	189
3.1.1. Les préfixes : « para », « co », « anti », « auto », « mal » et « méga »	190
3.2. Suffixation	192
3.2.1. Le suffixe « age »	193
3.2.2. Le suffixe « isme »	194
3.2.3. Le suffixe « iste »	195
3.2.4. Le suffixe « (a)tion »	196
3.2.5. Le suffixe « er »	197
3.2.6. Le suffixe « ier, ière »	198
3.2.7. Le suffixe « logie »	198
3.2.8. Le suffixe « eur/euse »	198
3.2.9. Le suffixe « eux/euse »	199
3.2.10. Le suffixe « ment »	199
3.2.11. Le suffixe « ité »	200
3.2.12. Le suffixe « el »	200
3.2.13. Le suffixe « esque »	200
3.2.14. Le suffixe « gène »	200
3.2.15. Le suffixe « ant/ ante »	201
3.2.16. Le suffixe « ois »	201
3.2.17. Le suffixe « ade »	201
3.2.18. Le suffixe « erie »	201
3.2.19. Le suffixe « ard »	202
3.2.20. Le suffixe « é »	202
3.2.21. Le suffixe de la forme féminine	202
3.3. La dérivation parasynthétique	203
3.3.1. Les formes parasynthétiques authentiques	203
3.3.2. Les fausses formes parasynthétiques	203
3.4. Mots-valises	204
3.5. Une nouvelle morphologie	205
4. Néologismes de sens : dérivation de sens	205

III. STRUCTURATION LEXICOGRAPHIQUE DES CREATIVITES LEXICALES	206
1. Classement des nouvelles unités lexicales	206
2. Présentation des articles lexicographiques	208
IV. COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	212
1. L'intégration des nouveaux mots dans le dictionnaire : selon quels critères ?	212
2. Pourquoi l'inacceptation du dictionnaire ?	213
CONCLUSION	214
CONCLUSION GENERALE	216
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	221

Introduction générale

« L'idée que la langue est fixée reste debout, dans sa fausseté séculaire. [...] Partout des barricades de toile d'araignée ferment les avenues où l'usage s'avance, souverain et irrésistible. Au lieu d'une loi de vie, d'un code souple, adapté, à jour, on réimprime une ordonnance de police, toute pleine de prohibitions, de restrictions, de chicanes, sur laquelle veillent quelques commissaires de bonne volonté qui croient sauver la « tradition nationale ».

BRUNOT Ferdinand. *La pensée et la langue. Méthodes, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Ed. Masson Et Cie, Paris, 1922.
In : Bibliothèque de l'école des chartes, tome 84, pp. 390- 391, 1923.

Toute langue vivante est en perpétuel évolution, notamment sur le plan diachronique ; en comparant, à titre d'exemple, deux périodes distinctes afin de mesurer le degré de modification effectuée. En effet ; chaque jour des « *mots naissent, mûrissent, vieillissent et meurent parfois, certains mènent des carrières plus prestigieuses que d'autres et plusieurs deviennent des vedettes instantanées du lexique parce qu'ils sont rapidement entérinés par les utilisateurs* »¹. De plus, ce changement que subit la langue à travers le temps est du aux différentes variations linguistiques au sein de cette même langue de manière synchronique. De ce fait, il s'avère que le phénomène du changement de la langue est d'une source naturelle ; il résulte des changements socioculturels.

Le phénomène de la néologie a depuis toujours côtoyé la langue. Cette manifestation linguistique est ancrée tout au long de l'histoire de la langue ; depuis sa genèse, parcourant son évolution et l'accompagnant jusqu'à nos jours. Car, et comme nous venons d'avancer, la langue ne peut (tant qu'elle est vivante) cesser d'évoluer. De par son importance, le phénomène de la néologie éternise à faire couler l'ancre de ses spécialistes.

La création néologique incarne donc, la vivacité de la langue ; Autrement dit le renouvellement du lexique d'une langue est, depuis longtemps, une question importante dans la linguistique. S'il n'y avait pas de nouvelles productions langagières qui naissent à chaque fois, on n'aurait jamais pu tracer le parcours historique d'une langue. En règle générale, le processus de la néologie vit au sein de la communication. C'est à la lumière de cette conception que nous avons alors choisi d'aborder le thème de cette thèse, en se focalisant sur la création néologique française dans la société algérienne, émise par les Algériens.

Depuis longtemps, la société algérienne vit dans un bain plurilingue, vu le nombre de langues par lesquelles elle communique (la sphère arabophone, la sphère berbérophone et la sphère des langues étrangères) ; elle est donc considérée une communauté *polyphonique*. La langue française est la langue étrangère privilégiée parlée en Algérie. C'est pourquoi, elle occupe une place prépondérante au sein de la communauté algérienne. En réalité, il n'y a pas uniquement le statut linguistique de cette langue qui est mis en question mais également, ce qu'elle charrie comme culture.

¹ BOULANGER Jean-Claude, FRANÇEUR Aline et CORMIER Monique C. **Le Petit Robert par lui-même : de l'ombre à la lumière**, p. 157, in : BOULANGER Jean-Claude, FRANÇEUR Aline et CORMIER Monique C. (dir.), **LES DICTIONNAIRES LE ROBERT genèse et évolution**, Ed. Presses de l'Université de Montréal, Canada, 2003.

Cependant, en observant les pratiques langagières françaises en Algérie, nous repérons une forme de déformation, modification aussi bien au niveau de l'écrit (par exemple : la presse écrite, ...) qu'au niveau de l'oral (par exemple : parler des jeunes, médias audio, audiovisuel, ...). Ainsi, ces productions françaises existantes en Algérie sont considérées des transgressions par rapport aux normes du « *bon usage* », érigées par les aménagements institutionnels de la langue française. Ces derniers sont représentés majoritairement par les « grammaires et les dictionnaires ». C'est pour cette raison que nous avons choisi, dans ce travail, « le dictionnaire » en tant qu'ouvrage de référence vis-à-vis des particularités lexicales françaises créées en Algérie. Car, les documents institutionnels font appel, dans leurs prescriptions, au français de « Paris ».

Néanmoins, malgré que le dictionnaire émerge en tant que représentant de la norme (ouvrage normatif), il est censé prendre en considération les différentes conditions qui interviennent lors de son organisation. Le dictionnaire n'est pas uniquement un outil normatif : celui-ci est « *un répertoire certes normativisant- officiel ou non- mais accordant aussi une place au phénomène de variation, que celle-ci soit linguistique, sociale ou culturelle* »¹. A partir de cette définition, nous nous rendons donc compte de l'importante conception du dictionnaire pour ses usagers ; il est multiplement conçu.

Dans la présente thèse, nous nous inscrivons dans une double perspective : lexicographique et sociolinguistique, étant donné que nous observons le statut des nouvelles unités lexicales françaises qui sont créées par des locuteurs Algériens, ainsi que leur intégration au sein de la nomenclature d'un dictionnaire de langue française ; en tant que nouvelles entrées lexicographiques.

Sur la base de cette réalité, la problématique de cette recherche s'articule d'abord autour d'un axe principal : à savoir pourquoi les créativité lexicales françaises étant inventées par les locuteurs algériens, ne sont pas acceptées et/ou intégrées au sein de la nomenclature du dictionnaire de la langue française ? Puis, de cette question capitale, sont apparues d'autres interrogations dépendamment secondaires : - Quels sont les critères de sélection et/ou d'acceptation des néologismes, tracés par le dictionnaire ? - Les nouvelles unités lexicales françaises (constituant notre corpus) sont-elles formées selon les mêmes modèles de formation adoptés par les différents systèmes de la langue française ? - Comment pourrions-nous considérer ces inventions lexicales : sont-elles des particularités lexicales d'un français

¹ REY Christophe et REYNES Philippe, *dictionnaires, norme(s) et sociolinguistique*, in : Revue : Carnets d'Atelier de sociolinguistique, n°5, Ed. L'Harmattan, Paris, p 11, 2011.

algérien ou bien des variétés « régionales » d'un français standard ? Finalement, s'impose une dernière réflexion qui nous mène à nous demander si les créativités lexicales françaises produites en Algérie favoriseraient-elles davantage l'enrichissement de la langue française ou bien constitueraient-elles une forme de transgression vis-à-vis du règlement systématique du français ?

A partir des questions posées ci-dessus lors de la formulation de la problématique, deux hypothèses (principales) s'imposent afin de pouvoir suggérer des réponses adéquates. La première hypothèse est étroitement liée aux créativités lexicales françaises produites en Algérie ; celles-ci de part leur forme (qui ne désobéit pas aux systèmes de formation proclamée par la langue française) pourraient être acceptées au sein des nouvelles entrées lexicographiques. La deuxième hypothèse est également liée à ces créativités lexicales françaises qui pourraient être inacceptées (du moins actuellement) parce qu'elles sont inventées par des locuteurs non natifs de la langue française.

En outre, l'ambition « utopique » de répertorier la totalité des mots appartenant à la langue française interpelle les auteurs de dictionnaires à effectuer des choix ; « *des choix subjectifs, par définition. Même s'ils adoptent une démarche descriptive, ils participent indirectement à la définition de l'usage dominant parce qu'ils ont le pouvoir de reconnaître officiellement un mot, une expression, un sens par sa seule intégration à la nomenclature de leur dictionnaire. Ils deviennent ainsi des arbitres qui consacrent l'existence de certains mots, de certains emplois dans la langue.* »¹. A partir de ce point de vue, nous mesurons le poids autoritaire du dictionnaire par rapport à l'acceptation et/ou l'inacceptation des néologismes au sein de sa nomenclature.

De ce qui précède, nous souhaitons observer les nouvelles lexies françaises produites en Algérie, comme étant des rajouts néologiques à la langue française, mais avec des réserves algériennes. Surtout que ces nouvelles lexies ne peuvent être, morphologiquement, distinguées des lexies existantes déjà dans la langue française. Cela signifie que le locuteur algérien est apte à la création lexicale en français, grâce à sa maîtrise des différents systèmes qui érigent cette langue. En effet ; le mouvement néologique émerge comme un secours pour un locuteur qui se trouve dans une situation délicate par rapport au mot exact qui serait censé transmettre ses diverses idées.

¹ DE VILLERS Marie-Eva, *Profession lexicographe*, Ed. Presses de l'Université de Montréal, Canada, 2006, p. 11.

A partir de tout ce qui a été préalablement conçu, notre objectif est clair autant que précis. En fait, nous envisageons de proposer une structure morphologique ainsi qu'une approche sémantique qui vont être effectuées sur notre corpus ; constitué à partir d'une collecte d'unités lexicales françaises considérées « néologiques » dans un contexte sociolinguistique algérien. A ces particularités lexicales françaises, nous envisageons donc d'étudier la forme, l'usage ainsi que les différentes conditions d'émergence. Notre objectif englobe également les nouveaux sens attribués aux lexies existantes déjà dans la langue française : nous visons, plus précisément, l'actualisation de sens ; dépendant des nouvelles conditions dans lesquelles ont été employées ces unités lexicales.

Nous espérons que les particularités lexicales françaises collectées en Algérie soient acceptées et ainsi intégrées au sein de la nomenclature du dictionnaire de la langue française. Que ces unités lexicales françaises créées en Algérie occupent des entrées lexicographiques, de façon à concrétiser l'ouverture du « français sur le monde » à travers les diverses possibilités de création en langue française proposées par des locuteurs/créateurs, malgré non-natifs mais, « nativement » francophones. De ce fait, la réalisation de l'objectif de cette thèse ne peut se concrétiser qu'à travers un développement d'une meilleure conception du phénomène de la création néologique, en particulier celle qui est produite par un inventeur « étranger ».

Afin de concrétiser nos hypothèses tracées lors de la réflexion sur la thématique de la recherche, nous avons opté pour la collecte d'un corpus constitué d'un ensemble d'unités lexicales françaises créées par des locuteurs algériens. En réalité, ces unités ne figurent pas dans le lexique de la langue française, mais ressemblent en grande partie aux différentes formes « reconnues » au sein du lexique français. D'ailleurs, nous avons sélectionné uniquement les unités lexicales à base française ; c'est-à-dire que nous avons exclu les créativités lexicales dont la base est d'origine arabe ainsi que les emprunts. Notre corpus n'est pas limité aux nouvelles formes, mais il s'étend même aux nouveaux sens attribués (par des locuteurs algériens) à des lexies existantes dans le lexique de la langue française.

Nous adoptons, dans le cadre de cette recherche, une double démarche : l'une est descriptive, l'autre est analytique en ayant, comme matériau de travail, un corpus qui avoisine plus de cent créativités lexicales françaises. Notre recherche se focalise, en premier lieu, sur une description de l'aspect morphologique ainsi que l'aspect sémantique des créativités lexicales françaises créées en Algérie, de façon à favoriser la possibilité de leur attribuer (de

la part du dictionnaire) le statut « officiel » de néologisme français même si, dans une coque « algérienne ». De même, et d'une manière plus précise, nous montrerons les différentes déformations (ajouts et suppressions) effectuées au niveau de l'unité de base française. Nous distinguerons également, dans notre étude de corpus, entre les nouvelles formes (ou néologismes de forme) et les nouveaux sens (ou néologismes de sens) obtenus. Tout en mettant l'accent, pour le second type de néologismes, sur les facteurs sociaux, culturels et identitaires qui conditionnent l'émergence d'un tel néologisme.

En second lieu, nous analyserons les représentations panoramiques incarnées par ces différentes créativités lexicales françaises. Comme nous exposerons aussi, le degré d'adéquation de ces nouvelles lexies, par rapport aux différents critères d'acceptabilité tracés par le dictionnaire. En fait, c'est à travers les néologismes français collectés en Algérie que nous est offerte l'occasion d'observer explicitement les facteurs « implicites » qui ont donné naissance à ce mouvement néologique, que ce soit à propos de la forme ou du sens.

Dans le but de présenter un travail cohésif et cohérent, nous planifions notre présente recherche en trois parties, chacune d'elles comporte deux chapitres. Commençons par la première partie intitulée : « *conception du dictionnaire au sein d'un contexte multidisciplinaire* ». Dans le premier chapitre intitulé : « *la lexicographie : discipline phare dans la réalisation du dictionnaire* », nous effectuons une approche définitoire de la discipline de la lexicographie. Le deuxième chapitre, intitulé : « *éléments constitutifs d'un dictionnaire* », est consacré à une découverte plus ou moins détaillée des différentes parties qui composent un dictionnaire : son type, les informations qui précèdent la définition et la définition qui est une partie principale. De même, il serait utile de faire part, des principales conditions qui manipulent la confection de cet ouvrage : société, culture et idéologie.

Notre deuxième partie, intitulée : « *pratique lexicographique et engagement idéologique* », met l'accent sur les facteurs extralinguistiques qui interviennent lors du processus lexicographique. Plus précisément, nous étudions les symptômes idéologiques manifestés au sein du contenu du dictionnaire. L'un de ces symptômes est concrétisé par la langue exposée dans le dictionnaire. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous ferons une étude comparée dans le premier chapitre de cette partie, intitulé « *le français des dictionnaires entre norme et usage* ». Pour notre cas d'étude, nous évoquons la conception des variétés du français existantes. De même, nous nous focalisons davantage sur les particularités exogènes du français utilisé en Algérie. Quant au deuxième chapitre intitulé : « *traitement*

lexicographique et représentation idéologique », nous cernons les éléments qui impliquent des marques idéologiques explicitement et/ou implicitement exprimées dans l'article dictionnairique.

La troisième partie du travail est réservée au cadre pratique de la recherche. Intitulée « *vers de nouvelles conceptions de confection de dictionnaires français en Algérie* », cette partie interpelle nécessairement et successivement, les deux chapitres qui la composent. Le premier chapitre s'avère légitime ; face aux changements incessants ainsi que naturels de toute langue vivante et vis-à-vis des « variables statuts » attribués aux différentes créations néologiques. Pour ces raisons donc, nous avons intitulé notre chapitre : « *autour des concepts néologie/néologisme et créativité lexicale* ». Le deuxième chapitre, intitulé : « *approche sémantique et répertoire des créativités lexicales françaises en Algérie* », constitue la partie concrète de notre travail. Dans ce chapitre, il est question de lister les créativités lexicales françaises que nous avons collectées en Algérie. A celles-ci, nous adoptons une démarche descriptive ainsi qu'une approche sémantique. A partir des constats relevés dans les points précédents, nous faisons part, dans le dernier point de ce chapitre, de nos commentaires ainsi que, sans pour autant désirant l'hauteur, de nos propositions.

Enfin, nous soulignons que le présent travail de recherche se limite en l'étude des créativités lexicales françaises produites par les locuteurs algériens. Nous envisageons, par le biais de l'exploitation de ce corpus, de nous interroger sur la non-présence de ces nouvelles lexies au sein des « *structures lexicographiques des dictionnaires français en Algérie* ».

PREMIERE PARTIE

**CONFECTION DU
DICTIONNAIRE DANS UN
CONTEXTE MULTIDISCIPLINAIRE**

Chapitre 1

La lexicographie : discipline phare dans la réalisation du dictionnaire

*« La lexicographie n'est pas un métier de
fou, certes :
il y faut trop de méthode et de clarté d'esprit.
Mais c'est à l'occasion, un métier qui rend
fou. ».*

CELLARD Jacques (1992 :76), cité par
FRANCARD Michel, *aux marges de la
lexicographie française : les usages
régionaux de France et d'alentour*, in :
BAVOUX Claudine (dir), *le français des
dictionnaires*, Paris, 2008, pp.27-37.

Introduction

L'aboutissement à un résultat efficace nécessite qu'on fasse, inévitablement, un bon travail, voire une bonne organisation. C'est pourquoi, nous avons entamé la planification de notre travail par la discipline qui s'occupe de la confection du dictionnaire ; la lexicographie. Alors, nous avons consacré le premier chapitre de la partie de notre travail à l'explicitation de cette science.

Une sélection de quelques définitions, prises de différentes références, a été effectuée au commencement de ce chapitre afin de mieux cerner cette discipline de lexicographie. Ainsi, nous mettons l'accent, d'une manière plus claire, sur ses objets d'étude. Puis, nous trions, sur l'axe du temps, les stations, les formes et les étapes qui ont précédé le statut actuel de ce présent dictionnaire. De plus, une illustration, qui accompagne ce point, est manifestée par quelques travaux lexicographiques émergeant dans chacune des périodes sélectionnées. Le point qui va suivre abordera quelques concepts relatifs à la discipline de la lexicographie. Il s'agit, dans ce point, d'évoquer l'effet de la culture sur le travail lexicographique.

Les principaux dictionnaires de langue, publiés durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, feront l'objet du point suivant où nous envisageons de les faire connaître et/ou découvrir à notre lecteur par de brèves informations descriptives attribuées à chacun de ces dictionnaires. Néanmoins, et comme nous l'avons déjà signalé auparavant, la réalisation d'un dictionnaire nécessite un travail rigoureux et minutieux qui dépend de divers facteurs et circonstances régissant, parfois, la forme de cet ouvrage. En effet ; ce travail est réalisé par des spécialistes dans le domaine de la lexicographie. À ces derniers, une partie de ce chapitre serait consacrée sous l'intitulé : l'auteur d'un dictionnaire. Dans ce point, nous soulignons l'existence de deux principaux types d'auteurs : le lexicographe et le dictionnariste.

Nous concluons cette partie par un dernier point abordant la discipline de la métalexigraphie : une discipline née au sein d'un carrefour disciplinaire. Nous clarifions davantage cette idée au fur et à mesure que nous développons ce point.

1. La lexicographie : éléments de définition

Avant d'entamer la question de la conception du dictionnaire ainsi que celle de son utilité, nous jugeons indispensable de passer par la science qui s'occupe de l'élaboration et de la confection de cet ouvrage ; il s'agit de la lexicographie : « une discipline exigeante et peu connue »¹. Alors, afin de mieux éclaircir l'objet de la discipline de *lexicographie*, nous proposons plusieurs définitions, tirées de différentes références ainsi qu'abordées par plusieurs spécialistes.

Dans la première définition sélectionnée, on conçoit la lexicographie en tant que : « technique de confection des dictionnaires. Lexicographie s'entendra des techniques utilisées depuis le XVII^{ème} siècle (pour ne pas remonter au déluge) et encore de nos jours, dans la confection des dictionnaires »². Dans cette définition proposée par A. Rey, nous pouvons clairement repérer l'aspect historique manifesté ; en revenant précisément sur les origines ainsi que le long parcours traversé par cette discipline.

Louis Guilbert propose, dans sa définition, une distinction entre la discipline de la lexicologie et celle de la lexicographie. Pour lui, « si la lexicologie, branche de la linguistique, tente de fournir une description scientifique des segments de l'énoncé linguistique, la **lexicographie**, prisonnière des règles traditionnelles résultant d'une longue pratique, considère les unités à classer, non pas comme les éléments d'un ensemble mais, comme des entités linguistiques définies conventionnellement et que le lexicographe A. Rey appelle *unité de traitement lexicographique* »³. Différemment de la définition précédente, celle-ci met l'accent, après avoir rappelé l'objet de la lexicologie, sur la nature des unités traitées par la discipline de la lexicographie.

Pour un autre penchant, la lexicographie doit se distinguer de la lexicologie. En effet, il nous semble judicieux de ne pas confondre la **lexicographie**, « *étude analytique des faits de vocabulaire* »⁴ ; discipline linguistique, avec la *lexicologie*, discipline de caractère synthétique proposant « *l'étude des faits de civilisation* »⁵. La lexicologie a besoin, peut-être plus que les autres disciplines, d'un nombre considérable de travaux réalisés par la lexicographie. Car, ces

¹ REY-DEBOVE Josette, **La définition lexicographique dans la sémantique descriptive**, in : Revue Langages, 5^e année, n° 19, 1970, pp. 69-86.

² REY Alain, **le lexique : images et modèles, du dictionnaire à la lexicologie**, Armand Colin, Paris, col : « linguistique », 1977, p.99.

³ GUILBERT Louis. **Dictionnaires et linguistique : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains**, in : Revue langue française, 1969, pp. 4-29.

⁴ MATORE Georges, **La méthode en lexicologie**, Paris : Marcel Didier, 1953, p.88.

⁵ *Ibid.*

travaux lui permettraient d'expliquer les phénomènes observés au sein d'une société. À partir de cette définition, nous pouvons constater également que l'articulation entre la lexicologie et la lexicographie est fondamentale. D'ailleurs, on relie les deux disciplines par une visée comparative au niveau de l'objet d'étude de chacune d'entre elles.

Des dictionnaires, nous avons choisi deux définitions de *lexicographie* que nous présentons comme suite :

- « **LEXICOGRAPHIE** : n.f. (1757, article "*grammaire*" de *L'Encyclopédie*, par Douchet et Beauzée) qui a eu le sens de "*science de la graphie des mots*" avant de prendre son sens moderne "*technique des dictionnaires*" vers 1824 et de produire **LEXICOGRAPHIQUE** adj. (1824) »¹.

- « La lexicographie est la technique de confection des dictionnaires et l'analyse linguistique de cette technique]... [La pratique lexicographique est fort ancienne : les premiers témoignages écrits que nous possédions sont des glossaires et des nomenclatures. Toutefois, les premiers dictionnaires qui visent à une relative exhaustivité sont postérieurs à l'invention de l'imprimerie. »²

De ces deux définitions, il s'ensuit que l'information historique émerge clairement. De ce fait, on trace l'évolution de la discipline de la lexicographie, en citant, dans les deux dictionnaires sélectionnés, les ancêtres des travaux lexicographiques. Nous allons donc, adopter la même procédure (aperçu historique), dans le point suivant, dans le but de marquer les importantes stations qu'a connues la lexicographie.

2. Historique de la lexicographie

Après avoir proposé différentes définitions, en sorte d'acquérir une conception moyennement approfondie de la discipline de lexicographie, une brève histoire de cette dernière s'avère bénéfique. Alors, qui a inventé les dictionnaires et quand ? Il serait en fait incongru de n'apporter qu'une seule réponse à une pareille question. C'est pourquoi, nous proposons un parcours historique par lequel est passée cette science de lexicographie avant de s'approprier le statut actuel.

¹ REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, SNL, Le Robert, Paris, 1992.

² DUBOIS Jean et al. *Dictionnaire de linguistique*, Ed. Larousse Bordas / VUEF 2002.

2.1. Les premiers essais

Avant de parvenir à son sens considéré « moderne », la technique de la lexicographie a eu des références (ou bien des manifestations) bien plus anciennes, qui remontent à l'Antiquité et au monde grec où les premiers témoignages écrits sous forme de « *commentaires sur les mots rares et les mots techniques* »¹.

Parmi ces commentaires nous pouvons citer en premier : l'« *Onomasticon* » de Jules Pollux² qui, *apparemment*, constitue la trace la plus ancienne dans le domaine de la lexicographie ; c'est un ouvrage à la fois linguistique (explications de mots et citations anciennes) et encyclopédique (références aux mœurs, aux religions et aux institutions). En second, nous citons le commentaire réalisé par l'école d'« Abdère sur l'œuvre d'Homère, également celui de Varron, *De lingua Latina* »³. Nous concluons en dernier, par le « *Lexicon* » de Suidas du XI^e siècle : un ouvrage qui réunit du vocabulaire, des références encyclopédiques et des biographies d'auteurs inconnus.

Au moyen âge, et malgré le nombre limité de lettrés ainsi que l'absence de moyens d'imprimerie, il existait des « *glossaires* »⁴ qui étaient relativement proches de l'aspect des dictionnaires ; tel qu'ils se présentent actuellement. Mais, les initiatives les plus impressionnantes par rapport au lancement de la discipline de la lexicographie n'ont eu lieu que depuis la Renaissance. En effet ; à cette époque, on a favorisé l'entreprise lexicographique tout en ayant quelques obstacles et/ou difficultés, comme par exemple :

- Le manque de public cultivé.
- La concurrence du français à l'écrit avec le latin.
- La concurrence du français à l'oral avec les dialectes et patois.

Suite à ces éléments, nous ajoutons que « l'officialisation ainsi que le regroupement de la langue française a duré plusieurs siècles »⁵. Il faut donc attendre que cette dernière soit commune en France et de plus en plus manifestée à l'écrit, pour pouvoir enfin la répertorier à travers l'élaboration d'un *dictionnaire*.

¹ **Histoire des dictionnaires**, synthèse, Etudes littéraires, in : <http://www.etudes-litteraires.com> [en Ligne], consulté le 28/05/2011.

² Athènes II^e siècle

³ **Histoire des dictionnaires. Op. cit.**

⁴ Des ouvrages qui expliquaient les mots peu connus ou vieillis des textes.

⁵ Le français devient une langue officielle du royaume de France en 1539.

C'est surtout au XVI^{ème} siècle, qu'on exploite le développement de la lexicographie en tant que discipline spécifique. Par conséquent, de nombreux dictionnaires voient le jour, parmi lesquels deux sont majeurs :

- Le « *Calepin* »¹.
- Le « *Thesaurus linguae latinae* »²

Alors, à cette époque là (au XVI^{ème} siècle), « les dictionnaires bilingues ont précédé les dictionnaires monolingues, de sorte que jusqu'à Robert Estienne le mot *dictionnaire* lui-même était réservé aux seuls ouvrages bilingues. Les ouvrages monolingues, consacrés essentiellement au latin et au grec, s'appelaient *thesaurus* »³. Ce siècle est également marqué par la naissance d'une trinité lexicographique, étant donné que cela correspondait à l'objet primordial du pouvoir (Henri IV, Louis XIII, Louis XIV), qui consistait à l'institution de la langue française comme langue internationale. Ainsi, Richelieu fondera en 1635 l'*Académie française*.

2.2. La lexicographie moderne

Les trois dictionnaires, qui représentent les premiers grands ouvrages lexicographiques, sont apparus à la fin du XVI^e siècle : on verra d'abord, la publication du « *Dictionnaire français* »⁴ ; il s'agit dans cet ouvrage d'un dictionnaire descriptif du bon usage comme, on y intègre le vocabulaire populaire. Ensuite, l'élaboration du « *Dictionnaire Universel* »⁵ : un dictionnaire qui a un objectif différent de celui du précédent, puisqu'il ne met pas l'accent sur le bon usage de la langue mais, plutôt sur tous (ou presque tous) les termes techniques des différentes sciences ainsi que des arts.

Enfin, paraît le « *Dictionnaire de l'Académie française* »⁶. En fait, c'est grâce à ce dictionnaire qu'on a pu atteindre l'un des objectifs tracés par l'Académie depuis 1635 ; élaborer une norme lexicale qui tentera de fixer le lexique français. L'ouvrage a été débuté donc en 1638 ; c'est un dictionnaire normatif, prescriptif de bon usage. Cependant, tout ce qui est archaïque, bas, termes d'arts et de sciences sont exclus de ce travail lexicographique.

¹ Du nom de son auteur Ambrogio Calepino, dont la première édition date de 1502.

² Des frères Estienne, en 1531 (dictionnaire latin-français).

³ REY, A. *le lexique : images et modèles, du dictionnaire à la lexicologie ... Op. Cit.* p. 14.

⁴ De Richelet, en 1680, avec la collaboration de Patin.

⁵ De Furetière, en 1690, œuvre posthume.

⁶ L'Académie Française, en 1694.

Depuis l'apparition de ces trois grands fameux dictionnaires, cités ci-dessus, l'aventure lexicographique et dictionnaire française a, « officiellement », tracé ses premiers pas.

2.3. La révolution de l'encyclopédie

La vague des dictionnaires de langue a été succédée par la révolution des dictionnaires encyclopédiques. Ce type d'ouvrages a marqué le XVIII^{ème} siècle, d'ailleurs ce dernier est connu par le siècle de l'encyclopédie. La préoccupation primordiale de celle-ci diffère de celle d'un dictionnaire de langue. Car, le dictionnaire encyclopédique met l'accent sur la description de la chose ou de l'idée représentée par le mot.

L'époque de l'encyclopédie a donné naissance à plusieurs travaux du genre, parmi lesquels nous citons par exemple :

- le «*Dictionnaire Universel* »¹ (français et latin) ; sachant que cet ouvrage a été publié en trois volumes en 1704, puis en cinq volumes en 1732, pour atteindre les huit volumes en 1771.
- l'«*Encyclopédie* »² ; cette encyclopédie a enregistré le vocabulaire scientifique nouveau et a rassemblé les connaissances.

Nous précisons à l'occasion, que l'encyclopédie a pour objectif, non pas les mots comme c'est le cas du dictionnaire de langue mais, les thèmes et les synthèses faites sur les connaissances acquises.

À la différence des ouvrages précédents, les dictionnaires du XIX^{ème} siècle se caractérisent plutôt par l'accumulation des mots, puisqu'on remarque la négligence de la définition ainsi que le manque de précision dans l'information. En effet ; les effets de la première moitié de ce siècle étaient aussi bien linguistiques que politiques, car la vision se penchait vers la création lexicale, dans le but d'élargir le lexique. Quelques dictionnaires sont apparus alors, favorisant l'ouverture de la nomenclature vers le plus grand nombre de mots, sans pour autant être très pertinents quant aux définitions. De ces dictionnaires nous sélectionnons :

¹ Publié en 1704 ; provenu de l'idée des Pères Jésuites de Trévoux de corriger la deuxième édition du dictionnaire de Furetière (élaborée par Basnage de Beauval)

² De Diderot, en 1777.

- Le « *Dictionnaire Universel de la langue française* »¹.
- Le « *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires* »²
- Le « *Dictionnaire national* »³.

2.4. Les deux personnages du XIX^{ème} siècle : Larousse et Littré

Durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, deux personnages ont dominé le travail lexicographique : Pierre Larousse (1817-1875) et Emile Littré (1801-1881). Alors, on assiste à l'exploitation de plusieurs dictionnaires, publiés par ces deux spécialistes, qu'on peut distinguer en :

- Dictionnaires savants : de Littré, dans ce type de dictionnaires on s'intéresse à l'usage contemporain. Nous citons quelques travaux :
 - « une refonte du *Dictionnaire de médecine*, de Nysten (1851).
 - **Histoire de la langue française** (1862).
 - **Dictionnaire de la langue française** (de 1863 à 1872) »⁴
- Dictionnaires non savants : de Larousse, la vulgarisation scientifique est le but de ces derniers, parmi lesquels nous nommons :
 - « *Nouveau dictionnaire de la langue française* (1856).
 - *Grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*. (entre 1865 et 1876).
 - *Grande encyclopédie* (1895). »⁵

2.5. La titularisation de la discipline

Les travaux réalisés au XIX^{ème} siècle, en domaine lexicographique, poursuivront jusqu'au siècle suivant. Différents dictionnaires et encyclopédies vont voir le jour ; en effet, nous assistons à un véritable éclatement lexicographique et éditorial durant le XX^{ème} siècle. C'est pourquoi, un nombre considérable de dictionnaires se manifeste : nous les entamons par les sept volumes du *Nouveau Larousse illustré*⁶ (issu du Grand Dictionnaire Universel du XIX^{ème} siècle). Ce dictionnaire est largement répandu pour ses planches illustrées en couleur

¹ De Boiste, publié en 1800.

² De Napoléon.

³ De L.N. Bescerelle.

⁴ ***Histoire des dictionnaires, Op. cit.***

⁵ ***Ibid.***

⁶ Dirigé par Claude Augé, Ed. Larousse, en 1904.

avec les illustrations au milieu des articles. Aussi, il «*incarne une nouvelle ligne, celle des dictionnaires ayant pour ligne de conduite un contenu neutre et objectif* ». ¹

D'autres dictionnaires sont apparus également, tel que : le « *Petit Larousse illustré* » en 1905, sous la direction de Claude Augé. Ainsi que né le « *Larousse pour tous* » en 1907 présenté en deux volumes, qui devient en 1922 le « *Larousse universel* » puis, en 1948 le « *Nouveau Larousse universel* ». La même maison éditera en 1910, le « *Larousse classique illustré* » ; celui-ci a fasciné, en premier rang, les apprenants en tant que public visé, l'année suivante le « *Larousse de poche* » est apparu. Les deux derniers dictionnaires cités sont aussi, sous la direction de Claude Augé mais, pour le « *Larousse élémentaire illustré* » publié en 1914, le directeur père l'a dirigé conjointement avec son fils Claude Paul.

Un autre type de dictionnaires a eu sa part d'émergence, surtout dans l'édition Larousse : les dictionnaires de spécialité dont plusieurs publications se sont manifestées. Parmi lesquelles nous citons à titre d'exemple :

- « le *Larousse agricole illustré* E. Chancrè, qui a été publié en 1922 mais réédité plusieurs fois.
- le *Larousse ménager illustré* en 1926.
- le *Larousse gastronomique* 1938.
- le *Larousse du vin*, le *Larousse des fromages*, le *Larousse des chiens*...etc. » ²

À la pérorade des dictionnaires de langue ainsi qu'aux dictionnaires de spécialité, nous associons celle des dictionnaires qui privilégient l'information encyclopédique (dictionnaires encyclopédiques) ; cette catégorie de dictionnaires a marqué, à son tour, le XX^{ème} siècle ; notamment, par le « *Grand Larousse Encyclopédique* » en dix volumes, sous la direction de Jean DUBOIS en 1963.

Durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, les éditions Robert auront aussi leur place dans le paysage lexicographique. En fait, le premier travail a été effectué en 1964, sous l'intitulé : « *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* » ³ ; un dictionnaire réalisé grâce à un loisir hasardeux et à une affectation au service du décodage

¹ PRUVOST Jean, **les dictionnaires français de 1905 à 2005 : de la lexicographie conquérante au demi-siècle d'or**, in : <http://www.u-cerqy.fr/metadif/> dernière mise à jour : 04/05/2006 (consulté le : 14/03/2011).

² **Ibid.**

³ Robert Paul, à l'aide d'Alain Rey et Josette Rey-Debove, ont réussi à achever les six tomes.

puis, sont nés d'autres dictionnaires édités par la même maison, parmi lesquels nous nommons :

- Le *Petit Robert* en 1967.
- Le *Grand Robert de la langue française*, en 1985 sous la direction d'A. Rey.
- Le *Grand Robert* en 1994, en cédérom.
- Le *Petit Robert* en 1996, en cédérom.

2.6. L'informatisation : une nouvelle ère

A partir des deux derniers dictionnaires cités, nous signalons la vivacité de l'informatique dans le processus lexicographique ; les dictionnaires émergent, de plus en plus donc, en support électronique, surtout durant les années soixante-dix. En effet ; cette période était prolifique pour cette nouvelle forme de dictionnaires. Egalement, pour des dictionnaires anciens qui sont devenus accessibles sur des supports électroniques : comme les cédéroms ou bien ils sont consultables en ligne sur des sites internet.

Plusieurs dictionnaires sont apparus alors, par exemple : en 1971 paraît le « *dictionnaire des mots nouveaux* de Pierre Gilbert. Après, en 1972 les éditions Bordas publient le *dictionnaire du français vivant* dirigé par Marcel Cohen. Aussi, en 1976 Larousse sort le *lexis* : compromis entre le *dictionnaire du français contemporain* et le *Grand Larousse de la langue française*. »¹. Aussi, est publié en 1992, le « *Robert- Dictionnaire historique de la langue française* » sous la direction d'Alain Rey. La touche de l'informatique s'exploitera donc, durant ce XX^{ème} siècle, lors des modifications subies par certains dictionnaires ; comme par exemple le cas du *Trésor de la Langue Française* ou le « *TLF* ». Ce dernier est l'une des grandes aventures lexicographiques qui ont marqué la deuxième moitié de ce siècle, c'est pourquoi nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas le citer parmi les exemples.

Après avoir nommé quelques dictionnaires électroniques (ou qui sont devenus électroniques), nous pouvons avancer que la disponibilité de l'informatique serait bénéfique dans le domaine de la lexicographie ; ce moyen permettra à cette discipline de s'ouvrir sur une perspective plus riche. Cette idée est clairement perçue par Isabelle Turcan, lorsqu'elle annonce que :

¹ Synthèse des informations recueillies par les chercheurs de ce demi-siècle.

« Le développement des nouvelles technologies offre des perspectives de travail, de recherches documentaires jusqu'alors peu explorées, des possibilités d'analyses métalexigraphiques, linguistiques et socio-culturelles enrichies, pour tous les dictionnaires : imprimés ou virtuels, anciens et modernes ; la création des nouveaux outils dictionnaires est ouverte au monde et on ne peut plus désormais ignorer le phénomène de l'internetisation de la dictionnaire, ni les modalités d'utilisation de technologies qui ne sauraient être réservées à une classe d'initiés »¹

De ce fait, la discipline de la lexicographie pourrait, grâce à ces nouvelles technologies, développer ses techniques et méthodes de traitement de l'information, avoir la possibilité de présenter différents dictionnaires, mis à la disposition de leurs utilisateurs. Ces derniers et en tant que « lecteurs de CD-ROM ne sont pas banalisés, et le marché des dictionnaires sur disquettes ne l'est guère plus, mais dès maintenant une entreprise peut hésiter entre acheter des produits, acheter des services à une société ou se constituer son, dictionnaire maison sur ordinateur. »².

C'est à travers ce rapide aperçu historique donc, que la discipline de la lexicographie a tracé le champ de ses investigations, a fondé pareillement les principes de ses normes et le cheminement de ses procédures pour enfin, élaborer un dictionnaire. Ce type d'ouvrage a une histoire assez longue qui lui a permis d'obtenir des racines considérablement fortes ; cela représente une bonne raison pour persister encore plus longtemps.

3. Concepts relatifs à la lexicographie

3.1. La lexicomatique

Grâce aux moyens informatiques, nous assistons à l'émergence de la « lexicomatique »³: une nouvelle technique à travers laquelle on obtient des « *dictionnaires-machines* ». Il sera question, dans cette perspective, d'un rapprochement entre, d'une part, les domaines propres aux dictionnaires destinés à la consultation humaine, et, d'autre part, la lexicomatique. Cette dernière associe la base des connaissances lexicales avec tout ce qui relève des dictionnaires-machines, afin de parvenir au traitement automatique des langues et les industries de la langue. La recherche prend de fait son plein envol, les moyens

¹ TURCAN Isabelle, **La composante lexicographique et grammaticale du fonds de la bibliothèque jésuite des Fontaines entreposé à Lyon** In : Revue de la bibliothèque municipale de Lyon, 2003, pp. 28-33

² LERAT Pierre, **les langues spécialisées, linguistique nouvelle**, PUF, 1^{ère} édition janvier 1995, p. 161.

³ HUMBLE Philippe, **Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires, Dictionnaire de compréhension et de production de la langue des affaires**, Didier, Meta, vol. 48, No 4, 2003, Paris, pp.601-604.

informatiques permettant des travaux de très grande ampleur, la lexicographie, « *au sens Québécois du terme* »¹, risque de battre son plein.

En effet ; l'informatique, avant même la naissance des premiers cédéroms et d'Internet, autorise la *démultiplication* des dictionnaires destinés au public en partant de bases de données bien nourries. De nombreux petits dictionnaires apparaissent ainsi, diversifiés selon les âges, la dictionnaire peut même désormais dépasser l'adaptation des données offertes par la recherche, pour parfois avoir son autonomie, en dehors de la lexicographie. Néanmoins, « ce n'est plus de la recherche, c'est de l'adaptation des données, avec autant de « *cocktails* » avec les données que de publics potentiels. Diversifier pour mieux vendre »².

Il s'agit, dans certains cas, d'une adaptation talentueuse et efficace des acquis : par exemple le cas du « *Dictionnaire historique de la langue française* » (Le Robert 1992) qui présente de manière *agréable* des informations étymologiques offertes par les chercheurs, du CNRS notamment. Dans d'autres cas au contraire, il ne s'agit que d'un *rebrassage*³ assez plat des informations sélectionnées, ciblées pour un profit commercial parfaitement calculé ; à la manière d'un produit bien conditionné. Faire en sorte que la lexicographie ne se referme pas sur elle-même et que la dictionnaire ne s'auto-reproduise pas, tel est alors le cap à ne pas perdre.

Quant à la dernière période ; de la fin du XX^{ème} siècle jusqu'au début du XXI^{ème} siècle ; marquée par le développement d'Internet. Elle se distingue d'abord, par le renouvellement des stratégies éditoriales, étendues et adaptées aux nouveaux espaces virtuels ; espaces infinis d'informations accessibles en temps réels. Elle se définit aussi, par une métamorphose profonde des réflexes de consultation.

Néanmoins, un problème émerge : ce sont surtout des adaptations électroniques de produits, offerts il y a peu sur le papier, qui sont en cours d'élaboration ou bien proposés sur le marché. C'est de la « *redictionnarisisation* »⁴. On passe du papier à l'électronique, en y ajoutant toutes les balises propres à la consultation la plus riche et la plus croisée possible et on l'assortit avec des liens sur Internet.

¹ ***Ibid.*** Avec la lexicographie, on se situe en fait dans le domaine de la recherche, sans préoccupation d'une mise en valeur pour un public non initié, sans avoir le souci d'adapter le contenu à des locuteurs acheteurs d'un produit.

² HUMBLE Philippe, ***Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires, Dictionnaire de compréhension et de production de la langue des affaires, Op. cit.***

³ Terme utilisé par Jean PRUVOST, directeur du laboratoire CNRS, université de Cergy-Pontoise.

⁴ HUMBLE Philippe, ***Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires, Dictionnaire de compréhension et de production de la langue des affaires, Op. cit.***

Il manque alors, à inventer des dictionnaires conçus d'emblée pour le support informatique, avec, sans doute, de réels décloisonnements par le biais hypertextuel entre l'encyclopédie et la langue, entre la synchronie et la diachronie, entre le vocabulaire général et le vocabulaire spécialisé, entre les exemples textuels et l'exemple imagé, sonore, « synesthésique »¹ en somme. En y intégrant la lexiculture que nous exposerons dans le point suivant.

3.2. La lexiculture

3.2.1. Le rapport avec le FLE

La « lexiculture »² désigne « la culture courante partagée par tous et en dépôt dans les mots »³. Car, à côté de la dimension sémantique, le mot prend une dimension particulière ; il s'agit de la dimension culturelle qui constitue une « partie intégrante de la définition du mot »⁴. La présence de cette dimension se révèle aussi indispensable pour un utilisateur étranger que pour un natif, afin de leur permettre de discerner les différentes interprétations ainsi qu'utilisations des mots.

La notion de lexiculture, selon R. Galisson, se manifeste surtout à la disposition des locuteurs étrangers lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans l'apprentissage de la langue française. On se focalise sur le « caractère novateur »⁵ des termes pour l'apprentissage efficace du vocabulaire. En effet ; dans le but de mieux cerner l'explication d'un mot, il convient d'englober la présentation du mot dans toutes ses perspectives culturelles en les associant à ses composantes lexicales.

Pour qu'un locuteur puisse comprendre et/ou produire parfaitement un mot dans une conversation ou dans un texte donné, nous devons, en plus de la définition sémantique attribuée au mot, le « contextualiser » culturellement ; « Pour être parfaitement expliqué, le mot doit effectivement être présenté dans toutes ses perspectives, avec tout son poids lexiculturel »⁶. Chaque mot a, en plus des composantes lexicales, ses composantes culturelles, mesurées différemment par chaque pays qui colore ce mot par son propre usage. Définir un

¹ *Ibid.*

² Terme et concept propre à GALISSON Robert, désigné, dans les études de linguistique appliquée, en 1987.

³ PRUVOST Jean, *quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle*, in : <http://www.u-cergy.fr/index.html> [en Ligne], consulté le : 13/10/2010.

⁴ *Ibid.*

⁵ GALISSON Robert a donné à l'approche définitoire des mots une nouvelle dimension, issue de son observation attentive des obstacles à l'apprentissage du vocabulaire de la langue française, en tant que langue étrangère.

⁶ PRUVOST, Jean, *quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e Siècle*, *Op. Cit.*

concept sémantiquement est associé donc, à ses conceptions culturelles spécifiques au pays auquel il appartient ou vers lequel il est destiné et dans lequel il apparaît.

3.2.2. définition sémantique Vs définition « lexiculturelle »¹

Le dictionnaire, dont le but est de pouvoir expliquer un mot à l'égard de son apparition dans toutes les situations de communication possibles, est censé englober les deux définitions pour le même mot : « sémantique et lexiculturelle » ; c'est-à-dire ne pas se limiter au sens cerné dans l'habituelle définition qui ne correspond qu'à un seul aspect du mot, celui propre à la norme et à l'emploi syntaxique : ce que R. Galisson appelle la « *culture savante* ».

La définition sémantique est « limitée »² dans la mesure où elle représente les informations concernant le mot en tant que *neutre* ; il n'est pas encore mis en usage par le(s) locuteur(s). Cependant, la définition lexiculturelle intègre tout ce qui se rapporte à la relation et à l'attachement du locuteur avec ce mot. Elle touchera ce teneur populaire du mot et elle éveillera également l'attachement inexprimé à ce mot que partagent les membres d'une même communauté linguistique dans le cadre d'une culture commune à ces derniers ; R. Galisson l'a nommée « *la charge culturelle partagée* »³.

Nous sélectionnons un des exemples qui s'imposent dans l'exploitation de la dimension culturelle que prennent les mots dans leurs définitions : le mot *accordéon* qui peut bénéficier d'une définition lexiculturelle si on lui regroupe ses traits lexiculturels qui sont d'ailleurs, quasiment les mêmes chez tous les locuteurs français.

Tout d'abord, l'instrument fait immédiatement penser à un instrument populaire, le « *piano du pauvre* »⁴ qu'on apprend très rarement ou jamais dans un conservatoire de musique. Chaque français sait que traditionnellement, ce ne sont pas les enfants des milieux riches qui apprennent l'accordéon. Ensuite, c'est un instrument dont le son est perçu comme joyeux, faisant immédiatement penser à l'atmosphère des guinguettes, à ce que l'on appelle les « *bals populaires* »⁵, ces bals du samedi soir où l'on peut danser, au son de l'accordéon, des tangos et des valse. On l'associe notamment au « bal du 14 juillet ». Ajoutons enfin que, dès que l'on évoque l'accordéon, un nom vient immédiatement sur toutes les lèvres des français :

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ GALISSON Robert. *la pragmatique lexiculturelle pour accéder autrement, à une autre culture, par un autre lexique*, in : Mélanges CRAPEL n° 25, université de Sorbonne-Nouvelle, paris, pp. 47-73.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

Yvette Horner. Elle incarne en effet, la femme sympathique du peuple devenue la reine de cet instrument, avec de nombreux refrains connus. Ainsi, nous déduisons que ces trois traits cités sont essentiels à la résonance profonde du mot « *accordéon* ».

La définition lexicoculturelle ou la lexicoculture est le reflet de l'implicite culturel partagé par la même communauté linguistique. C'est donc, une valeur adjointe à la valeur significative d'un mot et qui est « *presque toujours absente dans les dictionnaires, censés refléter la signification complète d'une unité lexicale.* »¹. Mais, il faut admettre qu'en lexicographie, il est difficile de fonder des recherches sur des corpus de manière à relever les fréquences d'emploi des mots qui créent de nouveaux effets par rapport à l'usage courant de ces mots.

Cela est pour une simple raison ; c'est que le lexicographe et/ou le dictionnariste est, tout simplement, paralysé par cette objectivité, l'empêchant de cerner les critères d'enregistrement des emplois des mots définis dans un dictionnaire. En effet ; l'auteur du dictionnaire craint associer, à la définition sémantique présentée par le dictionnaire, l'enregistrement encadré par la définition lexicoculturelle ; celle-ci pourrait ne pas être perçue de la même conception par tous les utilisateurs du dictionnaire. Alors, il faut tout un travail à établir, et peut être même à rétablir, avant d'offrir le « *prêt à utiliser* »² au locuteur.

4. Les principaux dictionnaires de langue

Nous avons choisi de sélectionner, dans ce point, quelques principaux dictionnaires de langue *temporellement* récents, et cela afin d'avoir une idée sur ce type de dictionnaires également, sur leur organisation et, globalement, leur contenu. Nous commençons notre sélection, selon l'ordre présenté dans la référence d'où on s'est inspiré, par les dictionnaires qui se présentent en un seul volume mais, qui se diffèrent en format : nous soulignons que les informations concernant les dictionnaires présentés s'enchaîneront comme suite : le titre du dictionnaire précédé par son abréviation, le nom du directeur (dirigeant), tout en signalant la collaboration, le nom de la maison d'édition, l'année de la publication, le nombre approximatif des pages du dictionnaire et le format pour la majorité des dictionnaires cités.

¹ PRUVOST Jean, *quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXIe Siècle, Op. Cit.*

² *Ibid.*

4.1. Le *Dictionnaire du Français Contemporain*

Jean Dubois et collaborateurs, Larousse, 1966 : 25000 mots environ¹ pour ce dictionnaire, on remarque que le titre est déjà indiquant de la période dans laquelle on a répertorié la langue. Effectivement, c'est la langue contemporaine (récente) qui existe et sans aucune trace de la langue passée (ancienne) ni comme une entrée, ni même à l'intérieur de l'article ; absence d'étymologie aussi, on ne cite pas de citations littéraires ; les exemples disponibles dans le D.F.C. relèvent de la « *vie courante* »².

En outre, la méthode par laquelle procède ce dictionnaire correspond au type de langue traité ; une originale et nouvelle formule de lexicographie qui consiste à présenter des « *dégroupements des sens et regroupement des formes senties comme apparentées par un locuteur du XX^e siècle* »³. Dans le but d'offrir une forme adéquate et correspondante à ces locuteurs, des efforts ont été fournis de manière à ce que le format soit plus petit et, on aura dans ce sens une édition « Spécial Enseignement » sur format plus petit (14,5/20 cm), publiée en 1971. Ainsi, grâce à cet effort, on accordera plus d'attention aux formats des dictionnaires qui vont être publiés prochainement.

4.2. Le *Petit Robert*

Dictionnaire de la langue française, P. Robert, Alain Rey et collaborateurs, Société du Nouveau Littré, 1967, 16/24,5cm, 1 971pages. 50 000mots environ. Contrairement au dictionnaire précédent, celui-ci précise l'étymologie ainsi que la datation ; qui se rajoutent aux sens et / ou aux emplois « vieilliss » de ses entrées. Il fait appel à des citations littéraires mais, le plus souvent reprises du *Grand Robert*. On ne suscite aucun « regroupement ni dégroupement »⁴ lors de la présentation des entrées. Ce dictionnaire a eu une modification ; il a été spécifié pour une catégorie de classe comme destinataire et publié dans une autre édition sous le nom du *Micro Robert*.

¹ COLLIGNON Lucien et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Ed. CEDIC, 1978, Imprimerie VAUDREY, LYON, p. 53.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* p. 53.

4.3. *Le Dictionnaire du français vivant*

M. Davau et collaborateurs, Bordas, 1972, 18/24,5 cm, 1 338pages. 34 000mots essentiels, mais on précise aussi, qu'il y a 45 000 mots et locutions, étant donné que ce dictionnaire s'adresse à l'enseignement. Il comporte moins de termes et de sens aussi, une étymologie non précisée puisqu'il ne fournit pas de datation.

Ce dictionnaire ne possède pas de citations littéraires et connaît un grand manque de définitions au sens propre du mot. On les remplace par des explications consacrées au premier exemple où est apparu l'entrée ou le mot vedette. En outre, nous remarquons que l'organisation du groupement des mots se base sur la forme de la famille des mots ; c'est un groupement par « *familles morphologiques* »¹ par exemple : on regroupe le mot « *apiculteur* » à l'entrée *abeille* »².

4.4. *Le Lexis*

Jean Dubois et collaborateurs, Larousse, 1975, 18/25,5 cm, 1950pages. 70 000 mots environ. On ressent dans ce dictionnaire une certaine ressemblance avec le D.F.C. dans plusieurs points, surtout sur le plan de la « conception » lexicographique. C'est-à-dire ; ce dictionnaire a repris les « *dégrounements de sens, regroupements de formes senties comme apparentées* »³, cela d'un côté mais de l'autre, nous retrouvons l'insertion d'une rubrique pour mentionner les sens des mots qui ne sont plus valables ou en d'autres termes ; *disparus*.

Aussi, l'étymologie des mots est signalée, quelques traces littéraires qui se manifestent dans les citations mais en même temps, on consacre un nombre non négligeable de mots appartenant à plusieurs spécialités (vocabulaire des sciences et des techniques...). Par cette description, nous clôturons la présentation des principaux dictionnaires de langue, mais seulement ceux d'un seul volume. Les dictionnaires de langue qui ont pris plusieurs volumes, seront évoqués à partir du point suivant.

4.5. *Le Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*

De Paul ROBERT, sous la direction d'Alain Rey et collaborateurs, Paris, société du Nouveau Littré, 6 volumes, 1953-1970. Cet ouvrage, et comme il est déjà mentionné, se

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

présente en six volumes qui lui ont permis de posséder, selon une présentation du dictionnaire faite sur un support électronique, « la plus grande nomenclature de tous les dictionnaires »¹.

Chacun des mots de cette immense nomenclature, bénéficiera d'une entrée composée de *la phonétique, la formation : étymologie et datation, la définition pour chaque nuance de sens, le fonctionnement- attendu et inattendu- du mot dans la phrase, les renvois analogiques*. On illustre ces définitions par de nombreuses citations mais, qui sont bien choisies y compris celles tirées de la littérature française.

4.6. Le Grand Larousse de la langue française

Sous la direction de L.GUILBERT, Premier volume est en 1971, tome IV est paru en 1975, puis en 1986 est paru le Grand Larousse de la langue française (G.L.L.F). Ce dictionnaire est reconnu comme « *l'un des meilleurs et des plus utiles dictionnaires de la langue actuelle* »². En fait, les raisons qui ont favorisé l'émission d'un tel jugement sur ce dictionnaire s'articulent autour des excellentes définitions fournies par les différents volumes à côté des citations. De plus, nous retrouvons une considérable prise en charge grammaticale (adjectif, article, expression de la manière, pronom, ...).

4.7. Le Trésor de la langue française, « TLF »

Un dictionnaire « hors logique commerciale puisque réalisé pour le CNRS »³ (Centre National de Recherche Scientifique), édité par ce dernier et distribué par la librairie Klincksieck. Ce dictionnaire est le plus fascinant par rapport aux précédents ; voire sa dimension exceptionnelle (environ 23 000 pages), il traite plus de 100 000 mots, 45 000 entrées, tout en précisant pour chacune d'elles « *la prononciation, l'étymologie, l'histoire et la fréquence* »⁴, et près de 500 000 citations.

Ses sept premiers volumes (1971- 1979) sont dirigés par Paul IMBS puis, Bernard QUEMADA a pris la relève du huitième au seizième volume (1980- 1994). Celui-ci a donné au *TLF* sa dimension moderne et son rayonnement international, cela après avoir assuré la documentation informatisée nécessaire à son élaboration sous sa forme primaire (en support

¹ **Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française [Le Grand Robert]**, in : <https://www.dicopathie.com/livre/dictionnaire-alphabetique-et-analogique-de-la-langue-francaise/> [en ligne](consulté le : 11/09/2012).

² **Le Trésor de la Langue Française**, in : <http://perso.orange.fr/chevrel/bibliofle.html>. (Consulté le 24/07/2011).

³ **Ibid.** Centre National de Recherche Scientifique

⁴ **Ibid.**

papier). Aussi, avec l'arrivée de Bernard CERQUIGLINI à la direction de l'Institut National de la langue française «InaLF»¹, il a envisagé de poursuivre la valorisation informatique du *TLF*. Cet immense dictionnaire alors, a pu aboutir à « *une très grande qualité scientifique offrant la description complète du fonctionnement de la langue* »².

Par ce bref aperçu sélectif des principaux dictionnaires de la langue française, nous mettons en valeur le rendement du contenu de ces dictionnaires dont les objectifs principaux sont : pouvoir répondre à la grande majorité des interrogations préoccupant le lecteur, en lui fournissant les informations qu'il cherche lors de sa consultation d'un dictionnaire. Les réponses proposées donc (au niveau du contenu du dictionnaire), jouent le rôle d'intermédiaire entre l'auteur du dictionnaire, avec tout ce qu'il propose à son utilisateur, et le lecteur lui-même, qui est libre d'accepter ou de rejeter ce qu'on lui propose dans ce contenu.

5. L'auteur d'un dictionnaire

5.1. Le travail lexicographique

« *Le travail d'un lexicographe est un travail bien dur, bien ennuyant pour lui, mais utile aux autres.* »³. En effet ; la lexicographie exige un travail rigoureux et pointilleux. De ce fait, le lexicographe, auteur d'un lexique d'un dictionnaire, doit élaborer « *un exercice de mémoire, de jugement et de synthèse.* »⁴ ; C'est-à-dire que le lexicographe est censé exercer son jugement dans le but d'extraire, parmi les données qu'il a réunies, les éléments et les lignes directrices qui lui permettront d'élaborer un modèle linguistique. Ce dernier constituera la norme pour les locuteurs auxquels l'ouvrage est destiné. Le lexicographe tentera alors, de saisir un consensus sur la langue valorisée par la communauté linguistique qu'il vise.

Nous confirmons ce qui précède par la définition proposée, à propos du défi relevé par le lexicographe, par Claude POIRIER. À l'occasion du colloque sur la lexicographie québécoise tenu à l'université LAVAL en 1985, il définit : « *le défi du lexicographe contemporain consiste à répondre aux besoins concrets d'une collectivité tout en satisfaisant le mieux possible les exigences de la linguistique* »⁵. Autrement dit ; le travail élaboré par le

¹ Consulter le *TLF* informatisé sur : www.inalf.fr/tlfi.

² *Histoire des dictionnaires*, in : http://www.dictionnaires.culture.fr/partie1.php?nav=2_7&tex=2_7_c&part=2, Consulté le 22/09/2006.

³ Dictionnaire universel de Trévoux 1701-1771. Cité par DE VILLERS Marie-Eva, *profession lexicographe*, *Op. Cit.*, p.19

⁴ *Ibid.*

⁵ POIRIER Claude, directeur de l'équipe du Trésor de la Langue Française au Québec, *colloque sur la lexicographie Québécoise*, tenu à l'université LAVAL en 1985.

lexicographe (qui consiste surtout à l'intégration de mots à la nomenclature de son dictionnaire et au choix des marques d'usage) exerce un effet de levier sur l'usage valorisé par la communauté linguistique.

C'est pourquoi, le lexicographe est appelé à équilibrer, dans son travail, entre la langue du dictionnaire et celle des locuteurs auxquels s'adresse le dictionnaire. En effet ;

« À l'inverse de l'activité d'énonciation qui convertit les unités de la langue (lexèmes) en vocables fonctionnant dans un discours, les lexicographes, pourrait-on dire, cherchent à construire, à partir des discours qu'ils observent, des représentations du lexique de la langue. C'est là l'originalité des dictionnaires de langue monolingues, qui ne sont pas orientés vers la traduction. La tâche des lexicographes consisterait notamment à convertir les vocables en lexèmes »¹.

Pour cet intérêt donc, A. Rey nous avoue que « *le lexicographe opère un tri dans le lexique de la langue pour décrire ses usages*]... [*Car, il doit construire une liste de mots désignés techniquement comme entrées* »². En outre, la langue utilisée dans le dictionnaire n'est pas la seule inquiétude de l'auteur car, ce dernier est censé exploiter positivement ou négativement l'idéologie dominante dans la société. Dans un certain nombre de cas, c'est volontairement que le lexicographe prend position par rapport à la croyance. Des ouvrages aussi typiques de l'entreprise lexicographique, comme les éditions du Dictionnaire de l'Académie, ne cherchent pas leurs exemples sans vouloir édifier : nous citons, par exemple « en 1835, au mot *Châtier*, on trouvait *quand il plait à dieu de nous châtier*. »³.

Mais, pour d'autres cas, le lexicographe peut opposer ainsi que dénoncer l'idéologie dominante. À titre d'exemple ; Pierre Larousse, qui réalisa un des plus grands dictionnaires encyclopédiques de son temps, concevait son travail comme « *une lutte contre l'obscurantisme et le fanatisme religieux* »⁴. Néanmoins, malgré que le travail lexicographique soit qualifié de pénible et de minutieux, de nos jours et avec la disponibilité d'outils informatiques qui sont de plus en plus performants, ils permettront aux lexicographes d'avancer d'une manière plus rapide dans leurs travaux.

¹ MORTUREUX Marie- Françoise, **la lexicologie entre langue et discours**. Coll. Campus CEDES, Paris, 1997, p.13.

² REY, A. **la définition dans les dictionnaires**, Larousse, Paris, 1990.

³ DE VILLERS Marie-Eva, **profession lexicographe, Op. Cit.** P. 24.

⁴ **Ibid.**

De fournir par conséquence, une plus grande quantité de travail dans un temps limité. Ainsi, les lexicographes ont un avenir florissant, d'une part pour comprendre l'évolution historique de toutes les langues et pour sauvegarder le patrimoine linguistique mondial en voie de disparition, d'autre part pour permettre au plus grand nombre d'humains possible d'accéder à l'instruction, donc à la maîtrise des langues écrites et en conséquence à la culture, à la conscience critique, à la liberté de pensée et à la démocratie.

5.2. Lexicographe et dictionnariste

Le travail des auteurs de dictionnaires s'inscrit dans une double démarche: celle de la lexicographie, la science des mots par excellence, et celle de la dictionnairique, qui détermine les critères et les conditions de la fabrication du dictionnaire.

De cette double apparence, deux types d'auteurs de dictionnaires sont nés : le lexicographe et le dictionnariste.

« Le lexicographe est le linguiste qui recense et étudie de manière analytique les mots d'une langue déterminée, en tenant compte aussi bien de leurs formes que de leurs significations. Le dictionnariste est celui qui doit prendre en compte les contraintes propres à la fabrication et à la diffusion du dictionnaire en tant qu'objet de vente : le public visé, le coût et les dimensions du livre, les délais de publication, entre autres facteurs de cette nature »¹.

Cette distinction, qui semble opposer le lexicographe, occupé de l'analyse scientifique des mots, au dictionnariste, praticien de l'édition, préoccupé davantage par l'élaboration matérielle du produit, n'est pourtant qu'apparente. En effet ; un dictionnaire de qualité suppose nécessairement la *collaboration* entre ces deux professionnels, sans quoi le résultat peut être un ouvrage déséquilibré et inadapté au public visé. En outre, les deux auteurs se soucient de répondre sur « *deux questions : quoi mettre dans leur dictionnaire, et où le mettre pour que l'utilisateur puisse le retrouver facilement* »².

Les deux fonctions peuvent même se compléter et alterner chez une seule et même personne, le lexicographe – dictionnariste. Celui-ci veillera alors, à accorder la qualité scientifique de son travail aux contraintes éditoriales de l'ouvrage sous sa responsabilité. D'ailleurs, dans le dictionnaire de linguistique de JEAN DUBOIS, on désigne le lexicographe

¹ PRUVOST Jean, *quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle*, *Op. Cit.*

² SZENDE Thomes et CHOMPION Honoré (Dir.), *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, Paris, 2000, p.276.

comme étant une personne « à la fois le linguiste étudiant la lexicographie et le rédacteur d'un dictionnaire, dit aussi dictionnairiste. On distingue ainsi,]... [De la même façon, le linguiste lexicographe et l'auteur d'un dictionnaire »¹.

À titre d'exemple, nous citons Paul Robert, Alain Rey et Josette Rey-Debove, pour la maison Robert, Jean Dubois et Louis Guilbert pour les éditions Larousse, ainsi que leurs collaborateurs respectifs. Également, il ne faut pas oublier les noms de Paul Imbs et de Bernard Quémada, à la tête de l'équipe de lexicographes responsables de la publication du Trésor de la Langue Française des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Tous ces lexicographes cités et d'autres ont pu assumer cette double responsabilité dont l'objet est d'assurer « la diversité et la qualité de leurs productions »².

Néanmoins, la même personne qui pourrait jouer le rôle de lexicographe et de dictionnairiste, pourrait, en même temps, faire bonnement preuve d'une des deux attitudes mieux qu'une autre et cela se manifeste dans son travail élaboré. En effet ; nous faisons référence par exemple à Paul Imbs, qui a conçu le *Trésor de la langue française* et assuré la direction des sept premiers volumes, s'est distingué « en tant qu'excellent lexicographe, conduisant avec talent la recherche portant sur les mots mais, en revanche, il n'a pas fait réellement ses preuves en tant que dictionnairiste »³. Étant donné que les premiers volumes du TLF relèvent en partie d'une *hypertrophie*, malgré que ce dernier soit un dictionnaire remarquable.

Par contre, les derniers volumes du TLF relèvent d'une *harmonieuse homogénéité* voir que B. QUEMADA a, favorablement, su gérer l'achèvement de l'ouvrage dans les temps impartis. C'est la raison pour laquelle, on reconnaît à B. QUEMADA d'avoir cumulé « les qualités de très bon lexicographe et de très bon dictionnairiste »⁴. En effet ; le bon dictionnairiste est aussi, celui qui sait tenir compte d'un temps d'élaboration programmé au dictionnaire qu'on s'est engagé de présenter.

Un autre cas de figure permettra de faire mieux appréhender la distinction à opérer entre le lexicographe et le dictionnairiste. Nous signalons le cas inverse et plus rare ; c'est-à-dire celui du très bon dictionnairiste qui n'a pas eu au préalable à faire œuvre de bon

¹ DUBOIS Jean et al. *Dictionnaire de linguistique*, P278.

² KALMBACH Jean Michel, *le manuel du petit lexicographe*, in : www.Paloque. Blogspot.com, consulté le : 08/08/2014.

³ PRUVOST Jean, *quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle*, *Op. Cit.*

⁴ KALMBACH Jean Michel, *le manuel du petit lexicographe. Op. Cit.*

lexicographe. Pour ce cas, nous citons par exemple : le *Maxidico* ; un dictionnaire « *qui s'est vendu en 1996 et 1997 dans les établissements scolaires, en concurrence forte avec le Petit Larousse illustré* »¹, a fait l'objet d'un procès pour plagiat du *Petit Larousse* et du *Petit Robert*, les auteurs du *Maxidico* ayant semble-t-il puisé un grand nombre d'informations de ces deux derniers ouvrages.

Or, un grand linguiste comme Charles Muller ne peut être blâmé uniquement, parce qu'il avait vanté, des deux dictionnaires cités, les aspects pertinents pour la personne qui le consultait ; enfant ou adulte. Sachant que « *l'ouvrage ne manquait pas de charme* »². Autrement dit ; et en définitive, ce dictionnaire résultait indéniablement d'une dictionnaire bien conduite et attractive, sans avoir apparemment procédé à la recherche lexicographique qui s'imposait. Ainsi, nous déduisons qu'on pourrait reprocher à cet ouvrage d'avoir imité d'autres ouvrages, par rapport à leurs contenus lexicographiques. Mais, on ne saurait ignorer la seule réalité de ce dictionnaire : son originalité qui résulte d'une *dictionnaire* de talent.

Enfin, et malgré toutes ces qualités citées et appréciées, « *le métier de lexicographe est un gagne-pain ingrat, comme le savait déjà le Docteur Johnson. Le lexicographe, en effet, ne peut espérer d'autre éloge que celui d'échapper à la critique.* »³.

6. La métalexigraphie

6.1. Une discipline relativement récente

La métalexigraphie est une discipline, de par son nom, étroitement relative à la discipline de la lexicographie. En effet ; « *la métalexigraphie se définit par rapport à un champ d'activité traditionnellement reconnu et solidement ancré dans un type de produits : la lexicographie.* »⁴. La discipline de la métalexigraphie se nourrit des matériaux fournis par la lexicographie. Elle nous expose, grâce à ces matériaux, ses résultats, ses méthodes et ses visées dans une perspective analytique.

Cette discipline est relativement récente, étant donné que sa naissance a été provoquée, à côté de quelques travaux essentiels de MATORE, WAGNER, DUBOIS, par surtout les

¹ PAYOT Marianne, *La guerre des dicos*, *L'Express.fr*, 11 novembre 1999, in : www.lexpress.fr.

² KALMBACH Jean Michel, *le manuel du petit lexicographe. Op. Cit.*

³ HUMBLE Philippe, *Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires, Dictionnaire de compréhension et de production de la langue des affaires, Op. cit.*

⁴ PETREQUIN Gilles et SWIGGERS Pierre, *La métalexigraphie Contours et perspectives d'une (sous-) discipline*, in : *L'information grammaticale* n° 114, juin 2007.

deux thèses : de Bernard Quemada (les dictionnaires du Français moderne 1539-1863 Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes, Didier, 1968.) et de Josette Rey-Debove (Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains, Mouton de Gruyter, 1971.). Ces deux spécialistes ont signé officiellement la naissance de la métalexigraphie et l'ont ainsi, catégorisée en tant que discipline et/ou sous discipline de la linguistique.

Pourtant, cette discipline n'a bénéficié d'une entrée lexicographique que beaucoup plus longtemps après sa naissance. Ce n'est qu'en 2004 que le dictionnaire des sciences du langage de Franck Neveu a attribué une entrée au terme de métalexigraphie, en faisant référence à la définition conçue par B. Quemada en 1987 : « À partir du grec *meta*, « ce qui dépasse, englobe ». La métalexigraphie est une discipline dont l'objectif est l'étude des types de dictionnaires de langue et des méthodes qui président à leur constitution. Elle ne travaille pas à l'élaboration des dictionnaires, « *mais fait des dictionnaires, de leur histoire, de leur mode de traitement sémantique du lexique et des problèmes pratiques résultant du travail lexicographique, son objet de réflexion et de recherche.* »¹.

Ensuite, on a manifesté des ajouts à cette définition ; on assiste à une mise à jour dans la 2^{ème} édition de ce dictionnaire où on met l'accent sur l'outil informatique qui s'intègre de plus en plus dans le domaine de la métalexigraphie. Ainsi, en 2011 on ajoute à la définition précédente « la nature intrinsèque de cette discipline : une discipline résolument tournée vers l'avenir, ainsi que l'illustre la place grandissante de l'outil informatique, à la fois dans la dimension de l'objet qu'elle étudie mais aussi dans les outils mêmes sur lesquels elle repose »².

L'origine de la discipline de la métalexigraphie remonte, en réalité, à un passé plus lointain que les dates citées (ci-dessus).voire qu'il ya eu des travaux dans ce domaine, bien avant la déclaration officielle de la naissance de cette discipline. Nous citons par exemple ; « *Basnage de Beauval (1653-1723), Antoine Furetière (1619-1688), Diderot et Alembert (l'encyclopédie 1751-1772) et Charles Nodier qui a réalisé un regard critique et constructif sur les dictionnaires dans son examen critique des dictionnaires de la langue française en 1828, etc.* »³.

¹ NEVEU F. **dictionnaire des sciences du langage**, Armand Colin, Paris, 2004, p189.

² Changement adopté dans la seconde édition de ce dictionnaire (2011).

³ REY Christophe, **Création et Métacréation** Colloque international et interdisciplinaire du CERCLL, Université de Picardie Jules Verne 20-21 mars 2014.

6.2. L'objet d'étude de la métalexigraphie

La métalexigraphie est une discipline qui se soucie d'étudier les dictionnaires en tant que corpus. On assiste, dans ce domaine, à une sorte d'étude critique, de remarques qui se font selon plusieurs angles vis-à-vis du dictionnaire. Plus précisément, l'objet d'étude de la métalexigraphie est d'une visée méliorative ; c'est-à-dire qu'on met l'accent sur des points qu'on pourrait modifier, supprimer, corriger,... afin d'aboutir à des résultats meilleurs qui mèneront, par conséquence, à « *un bon dictionnaire ou un dictionnaire bien fait* »¹. Le travail métalexigraphique aborde le dictionnaire selon différentes approches : terminologique, orthographique, néologique et même descriptive concernant le genre du dictionnaire.

Autrement dit ; l'objectif de cette discipline est non pas de critiquer le dictionnaire dans le but de le dénoncer ou de le dévaloriser, mais de proposer (par le biais de cette critique), sous une forme lexicographique, de multiples choix qu'on juge plus convenables. L'approche métalexigraphique tente donc, d'améliorer le dictionnaire. La discipline de la métalexigraphie, en tant que (sous) discipline linguistique, vise essentiellement à décrire les dictionnaires « *comme des ouvrages pour eux-mêmes et dans la perspective de proposer une réflexion sur le développement des connaissances linguistiques.* »². L'objet d'étude de la métalexigraphie consiste donc à exploiter dans le dictionnaire une sorte de mise en scène de la langue.

6.3. Métalexigraphie historique Vs métalexigraphie achronique

Il est question dans ce point de différencier, fondamentalement, l'une par rapport à l'autre sans pour autant les opposer. La métalexigraphie historique se veut une étude des « produits historiques » qui englobe en fait, une étude diachronique et synchronique et même comparatiste, selon la classification faite par Buchi ³. Ce dernier souligne que traditionnellement, la métalexigraphie s'occupe presque exclusivement des résultats et des produits, ses recherches sont basées sur des analyses de détails des dictionnaires. Ainsi, le terme « historique » (attribué à ce type de métalexigraphie) ne renvoie pas uniquement à une étude diachronique, mais plutôt à des dichotomies de la diachronie et de la synchronie.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ BUCHI Eva, *recherches métalexigraphiques et métalexicologiques*, Tubingen : Neimeyer, 1996, p.2.

Différemment de la métalexigraphie historique qui est une « étude appliquée »¹, la métalexigraphie achronique s'appuie sur des fondements méthodologiques d'une science lors de son fonctionnement. C'est-à-dire qu'elle englobe (de part sa nature) une série de techniques, d'actions, de réflexions ainsi que de prises de positions qui lui permettraient de s'approprier une double intervention. La métalexigraphie achronique intervient, d'une part, lors de la réalisation du produit lexicographique mais, d'autre part, régit les « contours paramétriques »² selon lesquels la métalexigraphie historique doit se faire.

6.3.1. La métalexigraphie historique

On distingue, traditionnellement, deux orientations de la métalexigraphie historique : la première synthétique et la seconde analytique.

En ce qui concerne l'orientation synthétique, il s'agit, en termes simples, de l'exposition du parcours historique des deux disciplines fondamentales : lexicographie et lexicologie. Alors que l'orientation analytique aborde individuellement les « objets historiques » qui ont, principalement, marqué un effet important au sein de chaque « entreprise lexicographique »³ : l'« objet-lexique », la macro-disposition, la micro-disposition, le traitement descriptif, l'ampleur descriptive, la profondeur historique et l'étouffement documentaire. (Ces éléments seront développés en détail dans le chapitre suivant).

6.3.2. La métalexigraphie achronique

Elle s'inspire de la réflexion des lexicographes, tout en mettant l'accent sur « les présupposés, implications et métalangage »⁴ du travail de ces lexicographes. La métalexigraphie achronique s'étend, selon la classification faite par *PETREQUIN Gilles et SWIGGERS Pierre*, sur quatre dimensions :

- a- La dimension axiomatique : concerne tout ce qui se rapporte à la « stratégie de base » d'un dictionnaire ; l'extension, la catégorisation, la matérialité,...
- b- La dimension méthodique : elle même se subdivise en :

¹ PETREQUIN Gilles et SWIGGERS Pierre, *La métalexigraphie. Contours et perspectives d'une (sous) discipline. Op. Cit.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

- b-1- la prise lexicographique : qui porte sur les informations grammaticales, la définition et l'engrenage.
- b-2- le dispositif lexicographique : qui est constitué d'un versant dénotatif et d'un versant connotatif.
- b-3- la technologie dictionnaire : où il s'agit de l'exploitation de distinctions typographiques.
- c- La dimension heuristique : pour donner des mesures exactes à cette dimension, il faut faire nécessairement, appel à une distinction entre l'heuristique explicite et l'heuristique implicite adoptées par le lexicographe au cours de la réalisation du dictionnaire. Dans le cas des exemples, il est question d'heuristique explicite ; on est face à des exemples (forgés / cités) concrets. Néanmoins, vis-à-vis des sources auxquelles le lexicographe s'est référé, se manifeste un certain « emboîtement ».
- d- La dimension herméneutique : dans cette dimension, on vise particulièrement la matière avec (et sur) laquelle travaille le lexicographe ; le lexique. À partir de cet angle de vision, on aborde l'étude de cet « objet-lexique » en tant qu'une entité qui s'isole de tout autre élément variable (faire une étude machinale de la langue). Ou bien, analyser cet « objet-lexique » en prenant en considération tous les facteurs d'ordre social et humain (qui sont variables) qui pourraient influencer le travail lexicographique.

6.4. La métalexigraphie entre lexicologie, lexicographie et dictionnaire

6.4.1. La lexicologie dissociée de la lexicographie

Pour mieux comprendre et cerner la différence entre « la *lexicographie* et la *dictionnaire* »¹; pour que leur indispensable complémentarité soit clairement perçue, il serait convenable de saisir la conception de cette première (lexicographie) puis, de la distinguer par rapport à la deuxième (dictionnaire). Néanmoins, un éclaircissement de la lexicographie doit passer inévitablement, par une dissociation d'une discipline avec laquelle elle était confondue ; la *lexicologie*. Cette discipline scientifique qui étudie les mots, n'a eu son rang officiel que depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Le premier travail dans ce

¹ PRUVOST Jean, *quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle*, *Op. cit.*

sens est la revue de B.Quemada, intitulée : *des cahiers de lexicologie*. La lexicologie sera distinguée de la lexicographie en tant que discipline ou technique qui s'occupe de l'élaboration des dictionnaires, dans la mesure où la lexicologie s'est investie pleinement à la recherche scientifique.

En intégrant, dans sa méthode de procéder, les moyens technologiques ; une nouvelle dimension (corpus électronique) se place pour cette discipline de lexicologie. La même tendance (outils technologiques) est partiellement répandue en lexicographie ; « à travers le *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes (1960-1964), les premières démarches définitives construites en utilisant de nouvelles technologies [...] en amont de ce dictionnaire papier* »¹. Mais, le souci de la lexicographie à cette période était de trouver d'autres critères définissant les dictionnaires car, au moment où la lexicologie était pleinement en scientificité, la lexicographie tentait d'assimiler le savoir faire à la science. Elle se voulait plus rigoureuse, actuelle, tout en intégrant la nouvelle technologie (l'outil informatique).

Le dictionnaire est reconnu ainsi, comme un « objet d'étude scientifique » d'où la naissance d'une première thèse intitulée *les Dictionnaires du français moderne (1539- 1863)* que l'on doit à B.Quemada, et à beaucoup d'autres par la suite. Ces travaux donneront de nouvelles réflexions sur les dictionnaires. La lexicographie, à son tour, obtient une nouvelle conception : celle-ci n'est plus reliée uniquement à l'élaboration et à la rédaction des dictionnaires mais, cette discipline a pour objectif principal d'étudier les mots et de mieux cerner les critères définitives sans trop se préoccuper des idées commerciales concernant l'ouvrage produit. Ainsi, nous réussissons à confectionner un dictionnaire excellent en matière de qualité mais qui n'aurait peut être pas une grande chance d'être suffisamment appréciée par le public *acheteur*.

6.4.2. La lexicographie Vs la dictionnairique

Au moment où la lexicographie s'est lancée dans la recherche scientifique, la dictionnairique se souciait surtout du goût du public. Sachant qu'on a assisté à un grand succès au près du consommateur de dictionnaires. Pour cela, on s'intéressait à tout ce qui se rapportait au dictionnaire en tant que produit commercial « prêt à plaire » et à « être vendu » avec le plus grand nombre d'exemplaires possible.

¹ *Ibid.*

La *dictionnairique*, une notion utilisée pour la première fois par Charles Nodier au XIXe siècle, mais tombée dans l'oubli, jusqu'à ce que B.Quemada l'emploie en deuxième. La dictionnairique est mêlée de son côté à l'élaboration des dictionnaires, mais comme on vient de le signaler ci-dessus, sous leur statut de « *produit, offert à la vente, avec toutes les contraintes et les problématiques dont relève chaque réalisation* ». ¹

A partir de cette illustration, nous pouvons avancer donc, qu'en plus des travaux faits sur les mots et le contenu (la qualité des informations données), nous prenons en considération les conditions pratiques du *format achetable*. En effet ; un bon dictionnaire au niveau du contenu n'est pas forcément réussi en tant que produit commercial. L'auteur d'un dictionnaire peut s'étendre dans ses recherches aussi profondément qu'il le désire, mais de la sorte, il risque de ne pas achever le dictionnaire au temps prévu : ce qui n'arrangerait pas *trop* l'éditeur, qui doit vendre ses produits et satisfaire les exigences de son public.

Néanmoins et à la fin du XX^{ème} siècle, nous assistons à la dominance de l'informatique quasiment dans tous les domaines y compris dans le domaine lexicographique ; on intègre davantage l'outil informatique à l'élaboration des dictionnaires. Cela n'a fait que renforcer l'utile distinction entre les deux disciplines : la lexicographie et la dictionnairique. Car, à côté de la confection de nombreux dictionnaires tels que :

- le *Dictionnaire du français contemporain* (1966).
- le *Trésor de la langue française* (1971-1994).
- le *Grand Larousse de la langue française* (1971-1978) et d'autres.

Et avec la nouvelle forme électronique, la dictionnairique a eu davantage la possibilité d'être une discipline autonome. Or, cela ne veut pas dire qu'on peut ignorer la lexicographie ; c'est-à-dire faire en sorte que les deux perspectives demeurent solidaires.

Finalement et après cette tentative de distinction, nous constatons que la lexicographie et la dictionnairique sont deux disciplines aussi complémentaires que différentes, dans la mesure où l'une ne peut se perfectionner sans l'autre ; d'une part, la dictionnairique ne peut être « *intéressante si elle ne repose pas sur une solide*

¹ *Ibid.*

lexicographie »¹. D'autre part, cette dernière peut rendre son travail plus « *efficace, si elle saura tenir compte des contraintes dictionnaires de temps et de place* »².

Conclusion

De cette dernière réflexion alors, nous pouvons cerner la relation existante entre le dictionnaire et le facteur humain (social). Ce point sera abordé au fur et à mesure qu'on développera le chapitre suivant, étant donné que le facteur social influence, en grande partie, la réalisation de tout dictionnaire. Autrement dit ; un dictionnaire a sans doute, d'une façon ou d'une autre, une relation de dépendance, de complémentarité ou autre relation, avec la société dans laquelle il s'est élaboré et/ou à laquelle il s'adresse (le public visé).

Une relation naît à partir de ce raisonnement ; c'est-à-dire la dépendance du dictionnaire de la société à laquelle il est destiné. Il faut souligner, dans ce cas, que le dictionnaire est un ouvrage d'une organisation collective, car son auteur, lors de la réalisation, se fixe des éléments qu'il doit traiter afin de les rendre adéquats aux exigences auxquelles il tend obéir. En d'autres termes ; le dictionnaire est censé plaire à un public visé et bien ciblé. C'est pourquoi, il doit intégrer plusieurs facteurs, « non seulement *linguistiques* mais aussi, *sociaux, culturels...* »³.

Tenir compte donc, de l'utilisateur, est l'un des objectifs primordiaux d'un dictionnaire. Celui-ci doit prendre en considération sa destination ; à quelle catégorie s'adresse-t-il ? Que doit-il présenter pour tel ou tel utilisateur ? Ou encore, faudrait-il sélectionner les informations fournies pour correspondre à un public donné ? Nous chercherons à savoir aussi, dans le chapitre suivant, quelle importance et quel rôle ont les conditions d'élaboration d'un dictionnaire ? Qu'elles soient d'ordre linguistique ou extralinguistique ou d'autres ordres. Nous mesurerons également, le degré d'influence existant entre le dictionnaire et la société à laquelle il est destiné.

Finalement, et avant de passer au deuxième chapitre en sorte de tenter de fournir des réponses aux questions posées dans le paragraphe précédent, nous rappelons que nous avons introduit ce chapitre par la discipline qui s'occupe de la réalisation d'un dictionnaire ; la lexicographie. Cette technique qui englobe les normes d'élaboration d'un dictionnaire puis, un

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie, Op. cit.* p.183.

parcours historique qui montre les débuts des travaux lexicographiques ainsi que leur évolution.

Dans le troisième point, nous nous sommes focalisée sur la période où la lexicographie a atteint le sommet de sa courbe : le XX^{ème} Siècle. À cette époque, maintes travaux se sont manifestés dont nous avons sélectionnés quelques uns de façon à souligner la diversité des contenus lexicographiques qui sont nés durant ce siècle là.

Après avoir abordé les fameux premiers travaux lexicographiques, nous avons mis l'accent sur les responsables de ces travaux, sans lesquels on n'aurait jamais obtenu de tels résultats : ceux sont les auteurs de dictionnaires ou bien « lexicographes ». En dernier, nous avons étendu le champ lexicographique vers les concepts qui lui sont relatifs. An particulier, les concepts qui sont nés de l'apprentissage du français en tant que langue étrangère.

Nous concluons, à la fin, que *« L'objet de cette étude (discipline) est tellement vaste - la langue - que chaque minute, chaque heure, chaque jour apporte son lot de découvertes, de problèmes passionnants à résoudre, de sens à clarifier, à illustrer par des exemples, de nuances à apporter, de distinctions de sens, de questions à approfondir. »*¹.

¹ DE VILLERS Marie-Eva, *profession lexicographe, Op. Cit.* P 20.

Chapitre 2

Éléments constitutifs d'un dictionnaire

*« Il n'est pas de travail intellectuel,
plus agréable et satisfaisant que
l'élaboration d'un dictionnaire. »*

*Marie-Eva de villers, **profession lexicographe**,
Ed. Presses de l'Université de Montréal, 2006,
P.20.*

Introduction

La lexicographie, discipline qui consiste en la confection de dictionnaires, est une branche de la linguistique traditionnellement très développée ; elle donne lieu, régulièrement, à la parution de différents dictionnaires : généraux (Académie française, Larousse, Robert...) mais aussi d'ouvrages plus thématiques : dictionnaire de psychiatrie, de psychologie, dictionnaire de la pêche ou de la gastronomie, etc. Tout dictionnaire, quelque soit son type, représente un outil de référence prépondérant pour toute personne cherchant des informations concernant un mot inconnu ou mal compris. Le dictionnaire, « *recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique* »¹, a pour première tâche de mettre le lexique d'une langue donnée à la disposition du locuteur afin que ce dernier puisse l'utiliser correctement et adéquatement.

« *Le dictionnaire est interrogé, consulté ; il n'est pas lu comme les autres ouvrages didactiques, il facilite la communication entre des groupes socio-culturels*... [»². Alors, qui n'a jamais "flâné" un jour, avec plaisir, dans les pages d'un dictionnaire pour un besoin particulier ? Ou bien, qui n'a pas pris en main et soupesé, palpé, feuilleté avec curiosité et précaution sur une étagère de bibliothèque, dans un moment d'oisiveté, des ouvrages aux noms prestigieux comme le Littré, le Robert ou le Larousse illustré,...D'ailleurs, les statistiques font état généralement de la présence d'un dictionnaire par famille.

« *L'usage du dictionnaire est indispensable au bon fonctionnement de toute classe de français. Mais, se servir d'un dictionnaire est plus difficile qu'il n'y paraît pour de jeunes élèves et même pour de moins jeunes* »³. Nous soutenons cette déclaration de la commission ministérielle par le constat de COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel qui confirment que « *Personne, même parmi les plus assidus de ses usagers, ne peut se vanter de connaître intégralement son dictionnaire, bien que l'ayant en permanence à sa disposition* »⁴. C'est pourquoi, nous comptons éclaircir, dans ce chapitre, la conception du dictionnaire ainsi qu'explicitier chacune de ses différentes parties. De plus, afin de conduire l'utilisateur vers le « bon » type de dictionnaire, dans lequel il aura une probabilité meilleure de retrouver les renseignements qu'il cherche, nous avons évoqué la question de la typologie des dictionnaires.

¹ **Dictionnaire électronique**, in :

<http://dictionnaire.mediadico.com/traduction/dictionnaire.asp/definition/dictionnaire/2006>. consulté le : 25/02/2009.

² DUBOIS Jean et Claude, **introduction à la lexicographie : le dictionnaire**, Coll. « langue et langage », Larousse, Paris, 1971, P. 11.

³ Pour une réforme de l'enseignement du français. Rapport de la commission ministérielle dite Commission Emmanuel, I.N.R.D.P. 1975, p.222.

⁴ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, **les dictionnaires initiation à la lexicographie, Op. cit.** p.11.

Chacun d'entre nous a ses propres raisons pour lesquelles il utilise un dictionnaire. De ce fait, ces différents besoins engendrent différentes réactions de la part des usagers. C'est-à-dire qu'on peut être satisfait des réponses données, par le dictionnaire, à propos de nos questions, surpris des différentes découvertes lors de notre feuilletage au hasard ou peut être même déçu de l'absence d'une information ou de son insuffisance... Donc, dans l'intention de satisfaire le locuteur lors de sa demande d'aide, le dictionnaire ne doit pas se limiter à un seul aspect d'informations car, il est censé toucher tous (ou presque tous) les points concernant la langue et même ceux dépassant l'aspect linguistique. De ce fait, il serait possible que nous rencontrions une diversité d'informations dans le même dictionnaire s'il se trouve que ce dernier s'est tracé de multiples objectifs.

Le dictionnaire se soucie de fournir les informations les plus claires et les plus convaincantes, aux multiples demandes et exigences qui varient d'un locuteur à un autre. Cependant, comment devrait procéder le dictionnaire afin d'englober les renseignements répondant aux interrogations de ses différents utilisateurs ? À partir de ce constat, nous avons jugé indispensable d'évoquer la relation qui existe entre le dictionnaire et le public auquel il s'adresse. C'est sur ces points et sur d'autres que porteront alors, les détails de notre chapitre.

1. Le dictionnaire : définitions

Nous ferons référence à plusieurs définitions, disponibles dans différentes sources, en tentant de cibler les différents aspects traités par ces définitions. Commençons par celle présentée dans la préface du *New Oxford dictionary* de James Murray : le dictionnaire est défini comme :

« Un livre qui traite des mots isolés d'une langue afin de montrer leur orthographe, leur prononciation, leur dérivation et leur histoire, ou au moins certains de ces faits. Pour la commodité du classement, les mots sont placés dans un ordre déterminé, alphabétique dans beaucoup de langues. Dans les grands dictionnaires, les informations fournies sont illustrées par des exemples littéraires »¹.

À partir de cette définition, nous remarquons que les éléments nécessaires à la constitution d'un dictionnaire sont cités et regroupés sous le nom d'article. En effet ; l'article

¹ *Histoire des dictionnaires, Op. Cit.*

d'un dictionnaire représente la partie maîtresse dans un dictionnaire, comme nous pouvons le qualifier d'axe de dictionnaire. Cela n'est pas l'unique élément présent dans les définitions de dictionnaires. En revanche, dans le Littré on présente le dictionnaire en tant qu'un « *Recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique ou autre, avec leur signification* »¹. On précise dans cette définition, qu'un dictionnaire peut contenir des termes appartenant à différents domaines (spécialités) comme il peut se consacrer à un seul.

Nous pouvons rencontrer également, un dictionnaire qui traite la langue dans son aspect linguistique ou il se focalise uniquement sur une des catégories de la langue, sinon un dictionnaire peut fournir des informations extralinguistiques. De même, le Dictionnaire du Français Contemporain (D.F.C.) nous définit le dictionnaire en tant que « *Recueil des mots ou d'une catégorie de mots d'une langue, rangés dans un ordre en général alphabétique, avec leurs sens, des indications sur les conditions de leur emploi, et parfois des développements encyclopédiques* »²

D'après ces définitions proposées, nous remarquons qu'elles divergent selon le critère abordé par chacune d'elles. Cela donne par conséquence, naissance à plusieurs conceptions du dictionnaire ; une diversité de dictionnaires signifie une catégorisation de ceux-ci ou en d'autres termes, une typologie de ces ouvrages. Néanmoins, comment sélectionne-t-on les dictionnaires ? Et quels sont les critères sur lesquels se fonde le classement de ces derniers ?

2. Typologie de dictionnaires

2.1. Éléments de typologie

Les éléments de typologie servent la distinction des dictionnaires. En effet ; un dictionnaire diffère d'un autre de par sa catégorie et/ou ses caractéristiques spécifiques : nous pouvons rencontrer plusieurs éléments dans le dictionnaire qui permettent de le classer dans telle ou telle catégorie. Parmi ces éléments, nous citons :

- le titre d'un dictionnaire : nous informe en premier lieu, sur le type d'ouvrage (dictionnaire), suivi ou accompagné par un nom propre (*Littré, Larousse, Robert, Rémy, etc.*).
- la catégorie d'un dictionnaire : quelques termes désignateurs : *général, universel, encyclopédique, étymologique,...*
- la spécialité d'un dictionnaire : des ouvrages qui mettent beaucoup plus l'accent sur la *langue classique, le français contemporain, l'architecture, les synonymes, etc.*

¹ COLLIGNON Lucien et GLATIGNY Michel, **les dictionnaires initiation à la lexicographie**, Op. Cit. p.31.

² *Ibid.*

Lucien COLLIGNON et Michel GLATIGNY ont abordé ce même point et ont proposé leurs propres éléments de distinction :

2.1.1. « *Dimension de l'ouvrage* »¹ : micro; petit; de poche ; Grand...

2.1.2. « *Nature et étendue du contenu* »² : ouvrages tendant à l'exhaustivité (Général ; Universel ; Encyclopédique ; Pluridictionnaire). Ces dictionnaires sont moins précis, par rapport à ceux qui se focalisent sur un seul domaine : des sciences, de musique, de pédagogie,... ou par rapport également, à celui qui porte sur un point particulier de la langue ; synonymes, noms, prononciation, etc.

2.1.3. « *Destination ou destinataire* »³ : pour débutants, des difficultés de la langue française, d'agriculture pratique, de médecine usuelle, des mots croisés, etc.

2.1.4. « *Datation du contenu* »⁴ : d'Ancien français, du XX^{ème} siècle, du français contemporain, des mots nouveaux.

Nous associons ces critères de classification que nous venons de présenter, à d'autres éléments servant le même but ; celui de l'organisation des dictionnaires en rangs.

2.2. Les types de dictionnaires

2.2.1. Dictionnaire unilingue Vs dictionnaire plurilingue

Notre sélection opposera les dictionnaires *unilingues* aux *bilingues* ou même *plurilingues*, dans la mesure où les premiers fournissent impérativement les informations par la même langue du mot vedette, mais les deuxièmes se contentent de mettre en parallèle les deux unités lexicales, qui sont sémantiquement équivalentes, des deux ou des langues.

En plus du nombre de langues, la différence, entre ces deux types de dictionnaires: unilingue et plurilingue, relève de la manière par laquelle ils traitent le mot entrée ou l'unité lexicale ; c'est-à-dire l'un cherche, aux mots appartenant à l'une des langues utilisées, des synonymes appartenant à l'autre ou aux autres langues, présentes aussi dans le dictionnaire. Tandis que l'autre dictionnaire fouille des informations sur le mot, par la même langue de ce concerné. Mais, de quelles informations s'agit-il ? C'est la raison pour laquelle il convient de classer les types de dictionnaires suivants.

¹ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p. 31.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

2.2.2. Dictionnaire de langue Vs dictionnaire encyclopédique

Ce dernier prend en charge, beaucoup plus les connaissances humaines ; il fait le tour des domaines de celles-ci, en les ordonnant alphabétiquement ou selon une organisation thématique. A la différence du dictionnaire de langue (dont il sera essentiellement question par la suite) qui s'occupe primordialement du mot en tant que « signe linguistique »¹, le dictionnaire encyclopédique lui, met l'accent sur l'information relative : non pas au « signe linguistique » mais à la « chose nommée » ou au référent. On fournit dans ce type d'ouvrages des renseignements de nature extralinguistique qui relèvent de la réalité. Ceux sont des connaissances humaines ou des domaines de ces connaissances, ordonnées alphabétiquement ou thématiquement, les informations représentées dépassent plus ou moins le nécessaire à la compréhension où diverses formes d'illustration (dessins, schémas, cartes,...) sont disponibles.

Cela ne signifie pas que le dictionnaire encyclopédique ne renseigne pas sur la langue d'ailleurs, dans une encyclopédie de P Larousse nous trouvons « *une description assez fidèle de la langue* »² néanmoins, il ne s'intéresse pas autant que son type opposé. Ce dernier, d'après Christian TOURATIER, fournit « ordinairement moins d'informations que les dictionnaires encyclopédiques, mais ils (dictionnaires de langue) n'en contiennent pas moins un certain nombre d'informations de caractère objectif et scientifique »³

Une troisième catégorie de dictionnaires naît, dont les critères sont issus des deux types cités précédemment ; le « *Pluridictionnaire* »⁴ associe dans ce cas le dictionnaire de langue et le dictionnaire de connaissances. Ainsi, et de par son organisation, ce dictionnaire sera plus volumineux que les deux autres types antérieurs ; nous faisons référence à des critères d'ordre formel, dimensionnel qui donneront naissance à un autre type de dictionnaires c'est-à-dire le dictionnaire extensif par opposition au dictionnaire sélectif.

2.2.3. Dictionnaire extensif Vs dictionnaire sélectif

Le critère de différenciation entre ces deux catégories n'est pas uniquement d'ordre quantitatif. En effet ; nous admettons que « *le dictionnaire, ne serait-ce que pour des raisons matérielles de prix de revient, de maniabilité, de rapidité de consultation, voit son extensivité*

¹ REY A. **P. Robert, Dictionnaire (1951-1964), Introduction**, in: Revue Cahiers de lexicologie, n° 7, 1965.

² **Ibid.**

³ TOURATIER Christian, **la sémantique**, Ed. Armand colin, Paris, Novembre 2000, p.20.

⁴ COLLIGNON Lucien et GLATIGNY Michel, **les dictionnaires initiation à la lexicographie**, Op. Cit. p.34.

limitée et se trouve plus ou moins sélectif »¹. À partir de ce critère de distinction donc, naît un dictionnaire *Universel, Général, Grand* et aussi un dictionnaire *petit, micro, de poche*. Ainsi, on obtient l'opposition « extensif / sélectif » qui est relative, certes, au sens numérique mais aussi, à la nature ainsi qu'à l'étendue des informations données par chacun de ces ouvrages.

Étant donné que « *les dictionnaires en plusieurs volumes ne consacrent pas leurs espaces typographiques pour traiter beaucoup plus d'entrées que les dictionnaires en un volume, mais pour dire plus sur chaque entrée.* »². De plus, on pourrait, peut être tous, croire que l'opposition extensif/sélectif renvoie respectivement, aux dictionnaires encyclopédiques/dictionnaires de langue. En fait, ce n'est pas toujours le cas car, par exemple, « le Trésor de la langue française, dictionnaire de langue qui atteindra 15 tomes, ne couvre dans son 1^{er} volume que les mots de A à *Affiné*. L'article *Abeille* y occupe trois pages et demie contre environ 12 lignes dans le *pluridictionnaire* »³.

Un dictionnaire peut être également sélectif lorsqu'il se focalise sur un domaine bien défini, les informations données sont effectivement localisées mais, concernant pratiquement un seul domaine.

2.2.4. Dictionnaire spécialisé Vs dictionnaire général

Avec un volume plus ou moins réduit et restreint par rapport au dictionnaire *extensif*, le dictionnaire spécialisé se focalise sur un point ou un domaine bien déterminé. C'est pourquoi, on assiste à la naissance de plusieurs dictionnaires, suivant la spécialité ; « *ceux qui réduisent la nomenclature en fonction de différentes considérations,]...[ceux qui découpent dans la diachronie des tranches correspondant à des périodes historiques]...[ceux qui procèdent du traitement d'un seul aspect de l'unité lexicale* »⁴. Le même principe de regroupement, permettra l'émergence d'autres dictionnaires, visant des domaines différents : *les sciences, l'informatique, la musique, la pédagogie*, etc. Cette catégorie est caractérisée par un « *vocabulaire souvent monosémique, limité à un domaine, tout le lexique du domaine, souvent pas d'indication grammaticale ou étymologique* »⁵.

¹ *Ibid.* p.36.

² LERAT Pierre, *Les langues spécialisées*, coll. "Linguistique nouvelle", PUF, Paris, 1995, p.165.

³ COLLIGNON Lucien et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. cit. p. 35.

⁴ *Ibid.* p. 37

⁵ Cavalla C. et TUTIN A. *lexicologie*, thèse de licence , sciences du langage, 2004-2005.

2.3. Dictionnaire de langue : une catégorie importante

La typologie des dictionnaires est vaste et diversifiée; nous avons cité, dans le point précédent, des dictionnaires pour tous les domaines. Ceux qui nous intéressent sont naturellement les dictionnaires de langue. Ce type partage quelques points communs avec tout autre type de dictionnaires. Toutefois, il a ses propres caractéristiques qui le distinguent de tout autre type et c'est la raison pour laquelle, nous mettons l'accent sur quelques critères, afin de démontrer la spécificité d'un dictionnaire de langue qui permet de le reconnaître par rapport à un autre dictionnaire.

En premier lieu, nous attirons l'attention sur la caractéristique la plus frappante dans un dictionnaire de langue : c'est le «signe»¹. L'unité lexicale est traitée fondamentalement, sous son aspect linguistique et c'est sur cet aspect que se focalisent les informations (par exemple sur la prononciation, la catégorie grammaticale, l'étymologie ainsi que les différents sens avec plusieurs expressions où figure le terme, ...). Mais, le mot n'est pas traité en tant que *réfèrent* ni même en tant qu'*objet* ; c'est-à-dire que nous ne rencontrons pas d'indications d'ordre encyclopédique dans ce type de dictionnaire.

En plus des informations concernant le signe lui-même, le dictionnaire de langue se souciera, en deuxième lieu, de mettre le mot concerné dans des contextes au tant que possible ; façon de multiplier, d'englober les différents emplois de ce mot. Sachant que le dictionnaire traite les mots isolément, alors que le mot ne complète son sens qu'une fois mis dans un contexte. C'est pourquoi, il y a une forte chance de rencontrer un article dans un dictionnaire de langue qui soit plus long de celui qui correspond au dictionnaire encyclopédique, en contribuant ainsi à « *définir les règles de réemploi (des mots) dans le discours* »².

En troisième et dernier lieu, nous rappelons que tout dictionnaire, quelque soit son type, est en quelque sorte *normatif*. Le dictionnaire de langue à son tour, est soumis à une norme et ne pourra donc pas franchir les barrières tracées. Malgré que le dictionnaire de langue se fixe pour objet primordial la contenance de quasiment la totalité des mots d'une langue (étant donné qu'il ne peut pas contenir tous les mots d'une langue), il doit être prudent lors de la présentation et de la définition de certains termes.

¹ COLLIGNON Lucien et GLATIGNY Michel, **les dictionnaires initiation à la lexicographie, Op. Cit.** p.48.

² Grand Larousse de Langue française, v⁰ dictionnaire, cité par : COLLIGNON Lucien et GLATIGNY Michel, **les dictionnaires initiation à la lexicographie, Op. Cit.** p. 51.

Nous précisons qu'il s'agit de ceux considérés comme des mots « *grossiers* »¹. En effet ; « *quelque soit l'opinion du lexicographe sur la société, il est bien obligé de constater que certains mots sont tenus pour grossiers par un grand nombre de contemporains* »². Par conséquence, et pour éviter toute confusion d'usage par un étranger par exemple, le lexicographe est contraint d'ajouter aux définitions de ce genre de mots qu'il s'agit de mots *grossiers*, puisqu'il n'est censé sélectionner, que les termes admis par le *code social*.

Parmi les termes sélectionnés par un dictionnaire également, nous précisons ceux relevant de spécialités différentes car, un dictionnaire de langue doit savoir rassembler et s'occuper du vocabulaire dit *général*. Par ailleurs, il n'est pas forcément appelé à adopter les termes qui exigent des informations de haut niveau de spécialisation.

Nous illustrons ce que nous venons d'avancer, à propos de la sélection de certains mots dans un dictionnaire donné, par ce qu'ont déclaré les auteurs du Dictionnaire Français Contemporain (D. F. C.) dans leur préface : « *on a écarté les termes qui sont restreints à des milieux professionnels étroitement spécialisés ou qui appartiennent à une terminologie proprement scientifique* »³. Cependant, le travail de ces auteurs, et même des autres auteurs, évolue en dehors de leurs choix ainsi que de leurs convictions. En réalité ; « *il est inévitable que certaines de ses décisions soient contestées* »⁴.

A l'aide de cette référence, nous confirmons notre proposition portant sur la caractérisation d'un dictionnaire de langue : que le degré de présence ainsi que de manifestation de ces points abordés, pour caractériser ce type de dictionnaire, diffère et varie d'un dictionnaire de langue à un autre. De ce fait, plusieurs facteurs s'imposent parmi lesquels nous citons par exemple : le volume du dictionnaire, le destinataire visé par le dictionnaire ou aussi les objectifs visés par les auteurs du dictionnaire, etc. Nous obtiendrons ainsi, différents volumes et différents formats de dictionnaires mis à notre disposition.

Néanmoins et malgré la divergence entre tous ces dictionnaires, leur élément majeur est commun ; le dictionnaire. Ce type d'ouvrage a ses propres caractéristiques qui le spécifient des autres ouvrages. Nous tenterons d'éclaircir, dans le pont suivant, les parties composantes d'un dictionnaire ainsi que leurs dispositions dans ce dernier.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.* p. 52

⁴ *Ibid.*

3. Les éléments composants du dictionnaire

3.1. Nature du dictionnaire

Avant d'entamer l'énumération des différents éléments qui constituent un dictionnaire, nous distinguerons les deux natures majeures de ce dernier.

3.1.1. Le dictionnaire : l'œuvre

Le dictionnaire, et avant toute autre conception visée, est d'abord un travail fait sur la langue ; en effet l'élaboration d'un dictionnaire se base sur « *une description scientifique du lexique* »¹. Le dictionnaire est, de ce point de vue, une « œuvre »² dans la mesure où il représente dans son contenu un message au lecteur qui sera, par ce moyen (Le dictionnaire), en communication avec l'auteur du dictionnaire.

De cet angle de vision alors, nous constatons que le dictionnaire est considéré comme un « **discours**, un texte »³ ; la lexicographie est, dans ce cas, une activité tournée vers la production de ce texte. Ce dernier contient des phrases qui sont organisées sous forme d'articles. Chacun de ces derniers porte des informations concernant son entrée ; le mot. C'est pourquoi, on constate donc que, la distribution du contenu de ce dictionnaire est semblable à celle d'une œuvre : arrangée en chapitres et en paragraphes.

3.1.2. Le dictionnaire : le produit

Parmi les conceptions les plus marquantes d'un dictionnaire, nous sélectionnons celle de « produit »⁴. La norme qui gère la confection des dictionnaires est soumise à des « *conditions commerciales* »⁵ qui correspondent à cet ouvrage ainsi que manifestent son aspect matériel. En tant que produit, tout dictionnaire est conditionné par des exigences d'ordre commercial : « *le prix de revient de cet ouvrage et le pouvoir d'achat des utilisateurs* »⁶. Par conséquent, la lexicographie, à l'intérieur de ce cadre, se préoccupe de fournir des objets (dictionnaires) manufacturés et ainsi, elle s'impliquera dans l'industrie du livre.

¹ DUBOIS Jean, *Dictionnaire du Français Contemporain*, Larousse, Paris, 1966. P. V (Avant-propos).

² DUBOIS Jean et Claude, *introduction à la lexicographie*, Op. Cit. P. 9.

³ *Ibid.*

⁴ DUBOIS Jean et Claude, *introduction à la lexicographie*, Op. Cit. p.9.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

3.2. La nomenclature du dictionnaire de langue

3.2.1. les critères qui régissent l'établissement de la nomenclature

Tout dictionnaire, et quelque soit son type, est impérativement régi par des critères. En effet ; les règles qui gèrent l'élaboration de la nomenclature du dictionnaire, varient selon le type ainsi que la forme de ce dernier. Néanmoins, il existe d'autres normes qui ne sont pas, malgré leur évidente importance, aussi clairement tracées. Etant donné que d'une part, ces normes n'ont pas été explicitement déclarées. D'autre part, elles s'inscrivent dans un cadre extralinguistique.

La nomenclature qui se manifeste, d'une part, au sein de la totalité du lexique qui est un : « ensemble de tous les mots extraits du continuum du discours des francophones, [...] il représente tous les mots utilisés et inégalement utilisés par des groupes de personnes »¹. En réalité, ce lexique est « virtuellement » total, étant donné qu'on n'est pratiquement pas en mesure de le regrouper. D'une autre part, la nomenclature doit prendre en considération « un lexique commun, lieu de réunion des mots appartenant à la majorité des idiolectes des locuteurs francophones et qui ne contient en fait qu'un vocabulaire fondamental »². De ce fait, Chantal Girardin a distingué, en fonction du niveau linguistique ainsi que culturel du public visé, trois types de dictionnaires, qu'elle a organisés comme suite :

A)- Ceux destinés à un public cultivé dont la langue maternelle est le plus souvent la langue décrite, et qui, en tout cas, maîtrise très bien la variante la plus valorisée (norme) de cette langue. Ce type correspond à la plupart des dictionnaires classiques (ex. Dictionnaire de l'Académie dans ses diverses éditions) ; aujourd'hui ce type de dictionnaire est illustré en France par le Robert et le Grand Larousse de La Langue Française.

B)- Les dictionnaires destinés à un grand public (Le Petit Robert, Le Lexis). Ce type de dictionnaires doit permettre à l'ensemble des locuteurs d'accéder à un modèle de communication considéré comme une norme. Mais dans cette catégorie de dictionnaires, le normativisme ne joue pas encore à plein, nous retrouvons la nouvelle édition du Petit Robert qui introduit à sa nomenclature des mots que le « *bon usage* » condamnait : par exemple ; Emmouscailler, enfoiré, etc.

C)- les dictionnaires destinés aux apprenants : Petit Larousse, Micro Robert. La fonction pédagogique est pour eux essentielle et véhicule tout ce qu'elle suppose de normes

¹ REY-DEBOVE Josette, **étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains**, MOUTON, Paris, 1971, p 65.

² GIRARDIN Chantal. **Contenu, usage social et interdits dans le dictionnaire**. In: Revue Langue française, n°43, 1979. pp. 84-99.

prescriptives. Ces dictionnaires comportent uniquement des exemples forgés : les fragments de discours ainsi produits sont linguistiquement plus proches de la norme visée et idéologiquement très conformes.

3.2.2. le contenu de la nomenclature

Tout dictionnaire est caractérisé principalement, par le listage des mots d'une langue, il y a donc une unanimité dans la façon d'organiser les dictionnaires : l'ensemble des entrées ordonnées dans un dictionnaire est appelé « **nomenclature** [...] ou **macrostructure** »¹ et les informations fournies pour ces entrées sont encadrées par l' « **article** [ou] **microstructure** »². Nous clarifierons d'abord, le premier plan de la structure d'un dictionnaire : la nomenclature et plus précisément, celle du dictionnaire de langue, puisque ce type constitue notre prépondérante catégorie.

L'organisation de la nomenclature est établie par une règle formelle ; c'est-à-dire que les mots sont classés en fonction de leur forme dans l'« ordre alphabétique »³. Ainsi, cette présentation rassure l'utilisateur du dictionnaire, dans la mesure où il peut chercher avec certitude et aisance (la présence ou l'absence du mot) ; une fois l'orthographe de l'entrée recherchée est connue.

Dans le système alphabétique, qui sert le placement des mots, on tient compte de leurs formes dont l'expression est une combinaison de « lettres ordonnées de la gauche vers la droite »⁴, et non pas de leurs sens. Nous retenons donc, que le mode alphabétique est purement « formel, conventionnel, non signifiant »⁵ car, il est appliqué aussi dans d'autres publications : annuaires, répertoires, catalogue, etc.

En outre, la nomenclature ou cet ensemble d'entrées englobe, par ce système de regroupement, tous les mots de par leurs morphologies sans avoir impliqué la nature ou le sens de ceux-ci. Nous citons par exemple ; le mot qu'il soit un « *néologisme* [ou un] *archaïsme* »⁶, n'échappera guère à l'ordre du classement. Les mots figurant dans un dictionnaire de langue, peuvent appartenir à plusieurs catégories qu'on peut énumérer en :

¹ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. cit. p.74.

² *Ibid.*

³ DUBOIS Jean et Claude, *introduction à la lexicographie*, Op. Cit. P. 57.

⁴ *Ibid.* p. 88.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Au cœur des dictionnaires, La nomenclature*, in : http://www.dictionnaires.culture.fr/partie1.php?nav=3_2&tex=3_2_a&part=3_2 (consulté le : 25/01/2007)

- **néologismes et archaïsmes** : ces deux catégories de mots sont très relatives à l'usage fait par le groupe de locuteurs. En effet ; d'une part, les néologismes ou les mots nouveaux, d'origine étrangère ou française, désignant en général de nouveaux besoins linguistiques ou des conceptions récentes déjà employées mais, pas encore validées par l'usage. D'autre part, les archaïsmes ; les mots ou les sens vieillis, parfois hors usage, sont importants pour la description de l'évolution historique de la langue (surtout littéraire), mais peu représentatifs de son état actuel.

- **vocabulaire scientifique et technique** ou de manière générale ; les **lexiques spécialisés** : sont particulièrement riches et constituent une partie non négligeable des néologismes adoptés par les dictionnaires au cours des années. D'origine savante ou étrangère : pour les sciences et les techniques, ancienne ou populaire : pour le vocabulaire des métiers, ces mots connaissent une diffusion surprenante dans le vocabulaire courant et participent à la formation de nombreuses expressions.

- **niveaux de langue** ; les mots **familiers, populaires, argotiques** : trouvent également une place dans le dictionnaire de langue, tant que leur utilisation est avérée dans la langue courante. Les termes plus spécifiques étant regroupés dans des dictionnaires spécialisés, exemple : le *Dictionnaire de l'argot* de Larousse¹.

- **formes spécifiques** que peut prendre la langue dans différentes régions ; il s'agit des termes **régionaux**, appartenant à des régions françaises et francophones : mots, sens, syntaxe et sons hérités de dialectes anciens, voisins des langues régionales ou des patois.

- **emprunts** : les sujets parlants s'approprient des termes d'origine étrangère, surtout anglaise (pour le cas de la langue française). Néanmoins, ce phénomène d'appropriation demeure ancien *dans toutes les langues*. Afin de pouvoir sélectionner cette catégorie de termes dans sa nomenclature, le dictionnaire doit rendre compte régulièrement, des termes véhiculés par les médias ainsi que, ceux nés du développement scientifique et des nouvelles technologies.

- **tabous** : c'est l'ensemble des concepts sur lesquels la collectivité sociale exerce des censures et qu'elle juge comme tabous. En réalité, ces termes sont tabouisés par les sujets tabous qu'ils reflètent. Afin d'éviter de faire figurer ces tabous dans sa nomenclature, le

¹ *Ibid.*

dictionnaire utilise des termes un « peu savants »¹ ou bien on glisse le tabou à l'intérieur d'un article au lieu de lui consacrer une entrée propre. Dans d'autres cas, le dictionnaire est *prudent* d'insérer, à côté du terme tabou, un étiquetage approprié par exemple : « familier, vulgaire, grossier »². Néanmoins, nous constatons que l'absence d'un mot dans le dictionnaire ne signifie pas son élimination ou son non emploi au sein d'une société.

Après avoir recensé toutes ces différentes catégories de mots constituant la nomenclature d'un dictionnaire, nous soulignons que leur présence ainsi que leur nombre est variable d'un dictionnaire à un autre et par conséquent, nous obtenons une diversité de nomenclatures ; extensive ou restrictive. En revanche, nous devons préciser que d'une part, une nomenclature étendue n'englobe pas forcément tous les mots de celle qui est plus faible car, on n'apprécie pas pareillement la prépondérance des mots : « courants, rares »³.

D'autre part, les dictionnaires de langue sont censés d'abord fournir, dans leurs nomenclatures, un ensemble d'entrées commun ; il s'agit des termes qui sont d' « *une fréquence d'usage ou de familiarité supérieure* »⁴. Ensuite, chacun d'eux (des dictionnaires) pourra inclure d'autres mots qu'il sélectionnera à sa nomenclature. Quoi que, quelque soit le nombre d'entrées qu'il contiendrait, le dictionnaire demeurera un « *discours clos* »⁵ et la nomenclature, par conséquent, une « *suite finie* »⁶ d'entrées. Répertorier donc, tous les mots de la langue, qui subit en permanence des transformations, relève de l'« utopie »⁷.

3.2.3. Les causes de désorganisation de la nomenclature

3.2.3.1. Fluctuation de l'unité linguistique

Dans les dictionnaires, nous rencontrons plusieurs différences au niveau de multiples points. Parmi lesquels nous citons : le statut du signe linguistique ; dans ce point, il s'agit de ne pas attribuer à quelques entrées leurs catégories grammaticales ; surtout les symboles et les abréviations. En effet ; ces derniers ne sont pas « caractérisés comme partie du discours n'étaient pas des mots »⁸. Nous exemplifions par : (Ba : baryum) dans le P.L. et dans le D.F.C. par : (MTS. Système MTS : système d'unités dont les trois unités fondamentales sont le mètre (unité de longueur), la tonne (unité de masse), la seconde (unité de temps). Comme

¹ COLLIGNON Lucien et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p.83.

² *Ibid.*

³ *Ibid.* p.76.

⁴ DUBOIS Jean et Claude, *introduction à la lexicographie*, Op. Cit. P. 59.

⁵ *Ibid.* P. 57.

⁶ *Ibid.*

⁷ COLLIGNON Lucien et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p.75.

⁸ REY-DEBOVE Josette, *étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Op. Cit. p.86.

nous rencontrons également, cette divergence dans les dictionnaires au niveau de la détermination de l'unité linguistique ainsi que les noms propres et leurs dérivés.

3.2.3.2. La non homogénéité du lexique

L'organisation de la langue représentée dans le dictionnaire s'établit sous forme de regroupements d'unités lexicales ayant en commun des « habitudes de langage »¹. Les regroupements les plus importants, dans le cas du français contemporain, seront caractérisés comme formant quatre types correspondant chacun à un aspect du langage : « - les langues régionales (espace), les langues sociales (milieu), les langues thématiques (activité) et les états de langues (temps) »². Malgré leurs distinctions, ces quatre types partagent une langue commune constituée par les unités lexicales de haute fréquence.

Néanmoins, le lexicographe est censé attribuer, à ces unités, leurs marques ou leurs domaines, étant donné que ces derniers sont déjà choisis et classés par toute la société qui est elle-même hétérogène.

3.3. L'article du dictionnaire

Nous soulignons, avant d'aborder ce point, que chaque dictionnaire doit soumettre à une norme de confection et d'élaboration. Cependant, cette dernière est présentée sous différentes formes et manières par chaque dictionnaire. En effet ; cette norme dépend de multiples circonstances qui relèvent de plusieurs ordres : de type linguistique, social, culturel, intellectuel, matériel, etc. toutes ces variantes seront observées et manifestées dans les parties formant le contenu de l'article dictionnaire.

3.3.1. Les renseignements qui précèdent la définition

Tout dictionnaire est soucieux de donner le plus grand nombre de réponses possibles à ses utilisateurs, en mettant à leur disposition différentes informations qui renvoient soi, au « *mot ou à l'objet* »³ ; selon le type de dictionnaire. Toutefois, les informations fournies répondent d'une manière variable aux soucis des usagers ; de trouver ce dont ils ont besoin.

Ces soucis (ou les questions posées par les usagers) divergent également d'un utilisateur à un autre. Soit il cherche à savoir employer le mot dans la « *situation qui*

¹ *Ibid.* p. 87.

² *Ibid.*

³ DUBOIS Jean et Claude, *introduction à la lexicographie*, Op. Cit. P. 12.

convient »¹ ; à son contexte culturel et ainsi, assurer qu'il (le locuteur) sera accepté par le groupe social auquel il « *appartient ou désire appartenir* »². Dans ce cas, l'information fournie sur le mot définit l'appartenance au groupe social. Soit, on se fixe sur l'aspect linguistique du mot ; sur tout ce qui concerne l'interprétation de ce mot dans un contexte défini. Dans le second cas, le dictionnaire se soucie de fournir des informations sur la « *compréhension exacte* »³ d'un mot dans différentes situations.

Nous déduisons alors, à partir de ces deux cas, que le type d'informations fourni dans un dictionnaire correspond aux divergences des besoins des utilisateurs ainsi qu'aux exigences de leurs attentes.

3.3.1.1. L'orthographe

La première information donnée dans tout dictionnaire est la « *forme écrite* »⁴ de l'entrée (le mot) ; l'orthographe. Cette dernière et malgré qu'elle soit « *fixée depuis le XIX^e siècle* »⁵, cela n'empêche pas la présence de certaines ambiguïtés, concernant quelques cas par exemple ; deux orthographes proposées pour le même mot. A titre d'exemple : « *le petit LAROUSSE représente truquage ou trucage* »⁶, des évolutions notamment pour les mots composés, qui tendent vers la simplicité d'où la nécessité ainsi que l'utilité de les homogénéiser et de rendre leurs accord moins compliqué (le nouveau petit ROBERT et le petit LAROUSSE donnent *hydroélectrique* mais, le premier dictionnaire donne *plateforme* et le second donne plate-forme).

L'orthographe des mots composés n'est pas la seule hétérogénéité existante entre les dictionnaires. Également, « *les formes délicates* »⁷ des verbes car, le dictionnaire ne peut englober toutes les formes de chaque verbe. On représente, dans certains dictionnaires, les précisions morphologiques nécessaires pour quelques verbes ou des renvois ; soit à des verbes *modèles*, soit à des tableaux de conjugaison, dans d'autres dictionnaires. En revanche, nous rencontrons une troisième catégorie de dictionnaires qui, pour « *faute de place* »⁸, n'indiquent

¹ *Ibid.* P. 12.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ REY- DEBOVE Josette, *la vie des mots*, in : LE NOUVEAU PETIT ROBERT : LA REFONTE

⁵ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p.113.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

rien sur la conjugaison car, d'un volume moyen sans pour autant échapper à « *l'inévitable part de subjectivité de ce choix* »¹, se limitent au niveau de leurs informations.

3.3.1.2. la prononciation

Le dictionnaire, étant le recueil des mots d'une langue (lexique), démontre l'aspect écrit de celle-ci mais également, il décrit l'usage parlé de la langue. C'est la raison pour laquelle nous rencontrons, souvent, la « *prononciation* »² du mot vedette juste après son orthographe dans l'article de dictionnaire : elle est présentée sous forme de transcription en Alphabet Phonétique International.

Néanmoins, nous précisons que cette transcription rencontre des problèmes (comme dans l'orthographe), le mot entrée est prononcé différemment suivant le contexte où il apparaît ; il pourrait y avoir donc deux prononciations ; par exemple pour le mot « malingre est transcrit [*malEgr*] dans le *D.F.C.* et [*malEgr(e)*] dans le *P.R.* »³, ou l'indication des deux ou même des trois prononciations possibles ; comme c'est le cas du mot *dix*.

Nous ajoutons que les mots d'origine étrangère (les emprunts) posent pareillement chez les dictionnaires, le souci de les transcrire suivant quelle prononciation ? Les incertitudes de la transcription phonétique ne se limitent pas en la différence de prononciation de quelques termes, elles proviennent aussi, du *e muet*, du *H initial* et des liaisons faites lors de la prononciation.

Nous retenons de ces exemples que la prononciation d'un terme varie selon l'environnement où il est apparu et ainsi, nous pourrions l'adapter à « *l'usage actuel* »⁴. Il faut noter que la prononciation est, habituellement, la deuxième information donnée après l'indication orthographique de l'entrée (signalé dessus).

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p.114.

⁴ REY- DEBOVE Josette, *la vie des mots*, Op. Cit.

3.3.1.3. La catégorie grammaticale

Parmi les informations dont a besoin l'utilisateur d'un dictionnaire, nous soulignons la catégorie grammaticale. Le dictionnaire de langue est appelé nécessairement, à donner l'indication grammaticale du mot entrée car, son absence signifie que l'ouvrage est « *une encyclopédie ou un lexique de spécialité (droit, chimie, etc.)* »¹.

Afin de montrer au locuteur, désirant utiliser la langue correctement, le fonctionnement d'un mot donné, le dictionnaire distingue les natures des mots ; qu'il soit par exemple : un nom masculin, féminin, pluriel ou un verbe transitif, intransitif ou un adjectif, etc. De plus, on signale, dans cet ouvrage, le cas des termes ayant deux indications grammaticales possibles ; un terme peut être utilisé comme un *nom* et comme un *adjectif*. Cette représentation ne s'applique pas sur la catégorie des noms qui prennent la même forme au masculin et au féminin ; *élève n.* ou même ceux qui changent de forme ; souvent dans le cas où le féminin grammatical « *désigne un être féminin correspondant à un être mâle* »² et on les mentionne ainsi dans le même article : « *chat, chatte n.* »³.

Nous terminons la sélection des différentes indications grammaticales par les noms qui gardent la même forme au masculin et au féminin ; succédés comme suit dans l'article dictionnairique : *après-midi n. m. f. inv.*

3.3.1.4. L'étymologie

Cette information, qui est fournie par « *certaines dictionnaires de langue* »⁴, nous précise l'origine du mot (pour notre cas c'est le français) défini ; c'est-à-dire chercher la langue de laquelle il provient : soit du latin, du grec ou même d'une autre origine étrangère. Par ailleurs, l'étymologie d'un mot peut être proposée par des spécialistes à la suite d'une série de transformations et d'évolutions connues, c'est la raison pour laquelle nous risquons

¹ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie, Op. Cit.* p.115.

² *Ibid.*

³ A propos de l'exemple, J. Rey- Debove le mentionne dans son *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains, Op. Cit.* p. 158. il fait remarquer : on fait ainsi de deux unités de lexique (*chat* ET *chatte*) « des variantes de discours » (discours est pris dans le sens de réalisations langagières).

⁴ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie, Op. Cit.* p.115.

de rencontrer deux formes d' « *étymon* »¹ pour le même terme : prenons le cas du mot « *étuve* (auquel on donne) *extupa* (et d'autres posent) *extufa* »².

En plus de l'indication de la première forme, nous ajoutons que l'étymologie d'un mot implique la date de sa première apparition (de son premier emploi précisément) dans un texte quelconque. Cependant, cette date est souvent provisoire, dans la mesure où sa validité dépend de la présence (ou non) de ce terme dans une forme (écrite ou même orale) antérieure à celle qu'on a donnée dans le renseignement.

Malgré le doute, l'indication de la date de la première apparition d'un mot demeure importante à « *l'ordre de grandeur que des rectifications de détail ne peuvent bouleverser profondément* »³. Mais, ce renseignement, comme nous l'avons déjà signalé au début du paragraphe, ne figure pas forcément dans tous les dictionnaires. En effet ; étymologie, sens vieillis ou disparus sont écartés dans certains dictionnaires qui se fondent sur l'usage actuel de la langue et non sur l'histoire du mot.

3.3.2. La définition, pièce maîtresse du dictionnaire

Avant d'entamer l'importance de la définition dans un dictionnaire, nous tentons de définir d'abord, la définition en sélectionnant une indication à propos : « *la proposition qui se fait pour donner à connaître quelle chose est signifiée par le nom ou mot dont on se sert est ici appelée définition* »⁴

Le dictionnaire de langue, *mémoire lexicale d'une société*, a pour projet fondamental d'englober la quasi-totalité des significations que porte le lexique d'une langue qu'aucun de nous ne peut mémoriser, alors que cet ouvrage assume cette fonction et il demeure le principal « *recueil de définitions* »⁵. C'est pourquoi, la vérification du sens d'un mot donné passe le plus souvent par le recours à un dictionnaire. Néanmoins, quand on consulte un dictionnaire de langue pour se renseigner sur le sens d'un mot, on attend une réponse rapide et exacte mais, comme il sera montré dans les points suivants, « *la définition est le résultat d'un travail*

¹ L'étymon est la première forme sous laquelle est apparu un mot, dans la langue d'origine.

² COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, **les dictionnaires initiation à la lexicographie**, Op. Cit. p.115.

³ **Ibid.** p. 116.

⁴ Donnée par un Cartésien Mariotte, en 1678.

⁵ Il y a plus de quatre siècles qu'on fait des dictionnaires unilingues

complexe qui doit résoudre toute une série de difficultés sémantiques, lexicologiques et pragmatiques caractéristiques de ce domaine »¹.

Définir un mot donc, selon R. CHRISTOPHE, « *c'est donner, d'une autre manière, l'équivalent de ce mot. Ainsi, même dans un dictionnaire monolingue, on peut admettre que l'auteur a un rôle de traducteur. Pouvoir établir une équation [sémantique] entre l'entrée de l'article et la définition* »². C'est vrai que cela pourrait nous paraître facile à réaliser lorsque le mot défini a un sens clair et sans ambiguïté (par exemple : le cas des vocabulaires techniques). Néanmoins, donner le sens d'un mot est en réalité, quelque chose de « *fuyant et de malléable* »³ dans la mesure où le mot peut changer de sens d'un contexte à un autre, ou bien qu'il ne peut pas se préciser par un contexte donné. Il échapperait ainsi, aux tentatives des dictionnaires de l'entourer et d'encadrer ses différents sens.

À partir de ce point, nous mesurons le minutieux travail élaboré par le lexicographe, lors de l'organisation de la définition présentée dans l'article dictionnaire. Nous trions alors, les caractéristiques de cette définition figurant dans un dictionnaire, nous précisons également, en quoi sera-t-elle différente par rapport aux autres définitions fournies ailleurs ?

3.3.2.1. La définition lexicographique

Nous venons d'aborder l'élément prépondérant de l'article dictionnaire dans le point précédent ; entourer le sens d'un mot dans le cadre d'une définition. Dans cette dernière, on présente des renseignements sur le « *signe- nommant* »⁴ : sur la catégorie grammaticale par exemple, et des indications sur le contenu de ce signe ; sur la « *chose nommée* »⁵ et on appelle ces informations successivement « *métalangue de signe et métalangue de contenu* »⁶. Selon J-L. Chiss et al « *la définition du dictionnaire tient plus un discours sur la chose que sur le signe]*... [*et] pour affirmer leur spécificité de dictionnaire de langue, les instruments les plus récents se sont orientés vers une description plus proprement linguistique* »⁷.

¹ CAMPOS MARTIN Natalia, ***lexicographie et traduction : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques***, in : Revue entre cultures, numéro 1, 2009, pp. 351-364.

² CHRISTOPHE R., CANDEL D. ***les éléments formants en lexicographie et dictionnaire***, in : Revue Cahiers de lexicologie, n°49, Paris. 1986, PP. 131-144.

³ TOURATIER Christian, ***la sémantique***, Op. Cit. p. 26.

⁴ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, ***les dictionnaires initiation à la lexicographie***, Op. Cit. p.124.

⁵ ***Ibid.***

⁶ Ces expressions sont de Mme Rey- Debove. La « métalangue » est, en gros, l'usage de la langue pour parler d'elle-même.

⁷ CHISS Jean-Louis, FILLIOLET Jacques et MAINGUENEAU Dominique, ***Linguistique française : initiation à la problématique structurale***, Ed. Hachette, 1977, p151.

Mais, qu'est-ce qu'un usager cherche dans la définition d'un dictionnaire de langue ? Évidemment, une équivalence sémantique, une équivalence qui lui permet d'abord, de comprendre la signification d'un mot à l'aide de termes qui appartiennent à son bagage encyclopédique, qui sont déjà intériorisés. Puis, de pouvoir utiliser ce mot dans un énoncé. C'est pour ces intentions donc, que la définition linguistique ne retient que ce qui est utile pour le fonctionnement correct du langage et non ce qui est nécessaire pour la connaissance exhaustive du type de référent auquel renvoie le mot.

D'ailleurs, d'après J. PICOCHÉ, « *c'est dans la définition où l'on trouve l'information sémantique du terme, une information qui est explicitée sous la forme d'un énoncé analytique, utilisant, à cet effet, une série de sèmes pertinents qui déterminent la composition du sens. Elle met entre parenthèses un grand nombre de caractères qui permettent de distinguer ce mot par rapport aux autres mots* »¹.

De même, les auteurs du TLF ont explicité l'idée que :

« La définition est la forme lexicographique traditionnelle de l'analyse componentielle. La définition consiste en effet à rendre compte, sous la forme d'un énoncé analytique, des sèmes pertinents qui entrent dans la composition d'un sens [...] Fondamentalement, définition et synonyme sont une seule et même chose : elle consiste à placer derrière le mot vedette une séquence langagière sémantiquement équivalente. »².

La définition détermine le mot par des traits distinctifs, afin de le spécifier par rapport aux autres mots. De ce fait, naît une relation d'équivalence entre l'entrée et la définition qui lui est attribuée. Cette relation est manifestée par une paraphrase « *sémantiquement équivalente* »³, exploitée dans la définition. Cette dernière doit développer et expliciter, ne serait-ce qu'une partie du sens du mot. En effet ; on n'est pas appelé à englober *toutes* les informations qui concernent ce mot, dans un dictionnaire de langue. Dans le cas où on s'adresse à un public non spécialiste dont le niveau de connaissances, sur le mot concerné, est moyen.

¹ PICOCHÉ Jean, *Précis de lexicologie française, l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Ed. NATHAN, Paris, France, 1992, p135.

² TLF, 1994 : XXXVII.

³ TOURATIER Christian, *la sémantique*, Op. Cit. p.22.

En revanche, cela n'est pas valable et est insuffisant pour un locuteur cherchant des renseignements sur un mot qui appartient à sa spécialité. Nous constatons alors, que la définition lexicographique est « *insuffisante* [pour un utilisateur spécialiste] *mais, juste pour un utilisateur quelconque* »¹. Elle se focalise plus, sur « *le fonctionnement correct du langage* »² que sur les connaissances concernant le référent auquel renvoie le mot défini. On répond ainsi, d'une manière ou d'une autre, sur les questions qu'on se pose, telles que : « *qu'est-ce qu'un X ? [Ou] que signifie Y ?* »³. Mais, avec différentes formes de réponse desquelles, nous sélectionnerons les principaux types de définitions lexicographiques, dans le point suivant.

3.3.2.2. Les différents types de la définition lexicographique

Les dictionnaires procèdent principalement, avec deux manières différentes de définir les mots suivant la simplicité ou la complexité morphématique de ces derniers. En effet ; lorsque l'entrée de l'article est un « *synthème* »⁴, la définition portera alors sur l'un de ses morphèmes constitutifs et c'est pour cela que cette définition est appelée une définition *morphématique* ou *morpho- sémantique* (dans certaines références). Mais, lorsqu'il s'agit d'un lexème, on a tendance à faire recours à la définition *logique, structurale* ou à la définition *nominale*.

3.3.2.2.1. La définition morphématique.

On fait appel à ce type de définition, lorsqu'il s'agit de synthème, où cette définition réunit le sens du lexème (dont est tiré le synthème) à celui du morphème suffixé, nous donnons à titre d'exemple : *ation* dans : « *vérification, Action de vérifier* » (DFC), « *édification, Action d'édifier* » (LNPR) »⁵ ou, celui du morphème préfixé (par exemple : *in* dans *inutile, ...*).

Nous remarquons que cette définition précise surtout le sens du morphème soudé au mot de base (lexème) qui est juste cité et pour avoir la définition de celui-ci, il faut revenir à l'article qui le concerne car, si on donne aussi la définition du lexème, il sera question de

¹ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p.125.

² TOURATIER Christian, *la sémantique*, Op. Cit. p. 20.

³ PICOCHÉ J. *précis de lexicologie française*, Op. Cit. p.138.

⁴ TOURATIER Christian, *la sémantique*, Op. Cit. p. 22. Le synthème est une unité significative composée de deux ou plusieurs unités significatives minimales.

⁵ *Ibid.* DFC : Dictionnaire du Français Contemporain, LNPR : Le Nouveau Petit Robert.

répétition. À propos de ce type, Picoche cite que dans ce cas, « *c'est le suffixe, le dérivé et non le lexème qui est défini* »¹.

Dans cette démarche, nous pouvons sélectionner plusieurs types de relations entre le suffixe et le lexème :

- Une relation diminutive, comme par exemple : *maisonnette* : petite maison.
- Une relation qui va du tout à la partie, comme : *aileron* : extrémité de l'aile d'un oiseau, d'un avion.
- Une relation de mode, de manière, comme : *éloquemment* : avec éloquence.
Vermiculaire : qui a la forme d'un petit ver.
- Une relation d'appartenance ou d'exclusion, comme : *végétarien* : qui ne mange que des végétaux ou qui ne mange pas de la viande
- Une relation d'instrumentation, de fonction, de similitude, etc, comme : *coupe-jambon, coupe-feu, coupe-papier*.
- Une relation antonymique, comme : *incroyable* : qui n'est pas croyable. *Sec* : manque d'humidité.
- Une relation de transformation, d'action, comme c'est le cas des mots suffixés en « *-tion* »², etc.

Nous signalons que ce type de définition permet de mieux saisir « *les liens qui existent entre certains mots de la même famille* »³. Cependant, cette méthode ne peut être applicable sur tous les synthèmes par exemple : « *chauve-souris, placier, circulaire...etc.* »⁴ (il y en a ceux qui, pour de multiples raisons, se définissent différemment), et non plus sur les lexèmes c'est-à-dire un mot qui est *morphologiquement* simple, ce dernier fait appel à un autre type de définition.

¹ PICOCHÉ J. *Précis de lexicologie française, l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Op. Cit. p138.

² CAMPOS MARTIN Natalia, *lexicographie et traduction : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques*, Op. Cit.

³ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p.128.

⁴ *Ibid.* p.129.

3.3.2.2. La définition logique

La définition logique, considérée la « *meilleure* »¹ se compose essentiellement de deux éléments par lesquels elle procède pour définir le mot :

A- « *le genre prochain et incluant* »² : c'est l'indication de la catégorie à laquelle fait partie et relève le mot défini ; en d'autres termes c'est le premier terme de la définition qui répond à la question posée *qu'est ce qu'un...?* Et on répond en incluant le mot concerné dans un *genre prochain*, celui-ci permet à son tour de le classer (le cerner) afin de ne pas « *allonger* »³ la définition. Par exemple ; pour la définition de *chaise*, on donne : *siège* pour genre prochain mais on évite de donner *meuble* ou même *objet* car, cela mène à une chaîne d'inclusion plus étendue : « *chaise* inclus dans *siège* inclus dans *meuble* inclus dans *objet*. »⁴. Cependant, *le genre prochain et incluant* ne comporte pas des traits caractéristiques qui distinguent *chaise* de *fauteuil* ou de *pouf* qui sont eux aussi inclus dans le genre de *siège*. C'est pourquoi, il faut faire appel à un deuxième élément, qui sera le suivant.

B- « *les définisseurs spécifiques* »⁵ : à la recherche d'une « *équation sémique* »⁶, on éclaircit la définition précédente par des traits caractéristiques et spécifiques qui distingueraient le mot de tout autre terme appartenant à la même catégorie (même genre prochain). Ces marques donc, sont de nature différente mais, jouent le même rôle ; indiquer ce qui permet de différencier les « *espèces (catégories) entre elles ou [...] celle dont on parle par rapport aux autres* »⁷. Nous maintenons l'exemplification de *chaise* : on spécifie la définition du mot par : *sans bras, avec dossiers*, etc. Nous saisissons donc, que la définition logique englobe deux parties essentielles : un genre dans lequel est inclus le concept à définir et à l'intérieur de ce genre, naît une deuxième partie qui caractérise de façon spécifique et distinctive ce concept.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ L'usage du genre prochain est économique ; le genre prochain n'est pas une référence spontanée.

⁴ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p.130.

⁵ *Ibid.* on trouve dans d'autres références « différence spécifique ».

⁶ REY-DEBOVE Josette, *la définition lexicographique : recherches sur l'équation sémique*, in : Revue cahiers de lexicologie, n° 8 varia, 1966, pp. 71-94,

⁷ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p.130.

3.3.2.2.3. La définition structurale

Cette définition cherche à réaliser une « *description de la structure sémantique des termes par le recours à l'étude des champs sémantiques, qui doivent être en rapport avec une véritable utilisation des mots dans les énoncés* »¹. Autrement dit ; cette méthode prend en charge, particulièrement, les occurrences syntagmatiques des termes et distribue ces derniers en fonction de critères syntaxiques. Ainsi, selon cette démarche, on procède par dictionnaires de phrases au lieu d'entrées dans les dictionnaires. Nous soulignons également, certaines modifications dans les critères de présentation et de développement des entrées, spécialement dans les associations des mots qui, sans constituer des locutions figées, « *sont considérés par les usagers comme des formes indissociables, comme par exemple : grièvement blessé ou gravement malade* »² et dans ces cas, ils ne sont pas interchangeables.

3.3.2.2.4. La définition nominale

Dans cette définition, on cherche simplement à « *rapprocher des mots sémantiquement équivalents ou à délimiter le sens d'un terme par ses contraires* »³ ; c'est-à-dire par :

- Des synonymes (souple =léger).
- Des paraphrases (amour= action d'aimer).
- Des antonymes (amour # haine).

Dans ce type de définition, on reproche aux dictionnaires de ne pas fournir « *d'informations sémantiques sur le terme* »⁴

Nous concluons que malgré cette diversité de définitions existante dans les dictionnaires, on indiquera, dans tous les cas, des « *conditions nécessaires et suffisantes permettant d'isoler de façon distinctive* »⁵ l'entrée dont il est question de définir. Néanmoins, cette définition ne saurait se passer de l'exemple qui montre le fonctionnement, l'emploi du mot au sein d'un contexte. C'est pourquoi, nous envisageons de mesurer, dans le point suivant, le degré d'utilité ainsi que d'importance du joint de l'exemple à la définition dans un dictionnaire de langue.

¹ CAMPOS MARTIN Natalia, ***lexicographie et traduction : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques***, Op. Cit.

² ***Ibid.***

³ ***Ibid.***

⁴ ***Ibid.***

⁵ LEHMANN Alise, ***introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie***, Ed. Armand Colin, Paris, 2005, p. 21.

3.3.3. L'exemple et la citation

Parmi les informations fournies dans l'article dictionnaire ; on retrouve un « *passage d'un texte, phrase ou nombre de phrases* »¹, où apparaît le mot d'entrée. Ce dernier est mis en « *usage* »² ainsi, sa signification en action car, le mot ne prend un « *sens précis que dans un contexte* »³ ; de façon à distinguer ses différentes connotations. L'exemple aide l'utilisateur à avoir aussi bien une « *compréhension (du mot dans toutes ses nuances) [qu'une] production* »⁴ du terme dans les multiples situations qui lui conviennent.

Nous saisissons que les exemples sont la deuxième partie principale de l'article dictionnaire, dans la mesure où ils complètent, illustrent la définition en montrant « *tous les emplois possibles* »⁵ du mot défini. Ils sont par conséquent, nécessairement indispensables dans un dictionnaire d'ailleurs, « *un dictionnaire sans exemple est un squelette.* »⁶ : dépourvu de toute couverture contextuelle. Les exemples remplissent, dans la plus part du temps, des fonctions communes : mettre l'entrée en usage et montrer sa « *compatibilité* »⁷ avec la définition donnée sans pour autant pouvoir manifester tout ce qu'elle exprime.

Néanmoins, ils sont fondamentalement différents ; dans leur signification globale ainsi que dans leur contenu. Cette divergence nous incite à apercevoir si les exemples forgés (par le lexicographe) sont « *plus ou moins utiles* »⁸ que les citations signées (littéraires) aussi, de discerner les spécificités qui particularisent chacune de ces formes d'exemples.

3.3.3.1. l'exemple forgé : produit

Nous rencontrons, dans certains dictionnaires, des exemples non signés ou élaborés par le lexicographe. A vrai dire, ce ne sont que des énoncés déjà prêts dans sa mémoire en effet ; il les a lus et/ou entendus quelque part au par avant. Autrement dit, nous remarquons que les exemples forgés sont des expressions, présentées sous forme de « *syntagmes* [ou]

¹ Partie de la définition donnée au mot **exemple** par le **Petit Robert** 1993, retenue dans : ***l'exemple dans le dictionnaire de langue : histoire, typologie, problématique***, in, le fascicule n° 106.

² REY-DEBOVE Josette (Dir.), ***Le domaine du dictionnaire***, in : *Langue*, n° 19, 1970. pp. 3-34.

³ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, ***les dictionnaires initiation à la lexicographie***, **Op. Cit.** p.144.

⁴ KOEN DUGARDIN ROMANESKE, ***La problématique des phrases-exemples dans les dictionnaires d'apprentissage***, 2000(1), in : <http://www.kuleuven.ac.be/vlr/001dico.htm#sdfootnote1sym>, Consulté le : 22- 03-2007

⁵ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, ***les dictionnaires initiation à la lexicographie***, **Op. Cit.** p.145

⁶ C'est ce qu'a écrit Voltaire dans une de ses lettres.

⁷ REY-DEBOVE Josette (Dir.), ***Le domaine du dictionnaire***, **Op. Cit.**

⁸ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, ***les dictionnaires initiation à la lexicographie***, **Op. Cit.** p.146.

phrases complètes »¹, fréquemment rencontrées par le lexicographe, également par les locuteurs.

C'est cette fréquence alors, qui sélectionne l'emploi le plus attendu du mot défini ; les exemples constituent des « *lieux communs* »². Il faut signaler que la circonstance de la production d'un exemple forgé ne diffère pas de celle du choix des contextes littéraires appropriés aux écrivains. Dans ce cas, nous nous interrogeons, « *pourquoi les (les exemples) prendre chez des écrivains ?* »³.

3.3.3.2. L'exemple littéraire : la citation

Quelques dictionnaires, dans certains cas, donnent des citations comme des exemples adjoints aux définitions. Le choix de la citation est, en quelque sorte, intelligent de la part du lexicographe car, d'un côté il illustre l'usage courant de la langue et d'un autre côté, il bénéficie d'« *une garantie* »⁴ d'usage.

Les citations ne constituent pas uniquement des illustrations, étant donné que ces dernières renforcent les exemples forgés, en manifestant des emplois « *rare et particuliers* »⁵ du mot. L'auteur d'une œuvre ne fait pas l'usage que font tous d'un mot ; il s'individualise par des emplois particuliers, sous une forme personnelle : il est un témoin d'idées. De ce fait, les citations deviennent des références culturelles qui constituent une « *tradition esthétique et morale de la communauté* »⁶ comme on illustre, par la citation, l'emploi figuré d'un mot.

3.3.4. Les synonymes et les antonymes

3.3.4.1. L'intérêt des synonymes

Deux mots sont dits *synonymes* : lorsqu' « *ils sont substituables dans un énoncé isolé ou [...] interchangeables dans tous les contextes* »⁷. Nous signalons, que l'interchangeabilité est impérativement reliée au contexte ; dans ce cas, on ne pourrait obtenir de « *véritables*

¹ *Ibid.*

² DUBOIS Jean et Claude, *introduction à la lexicographie*, Op. Cit. P. 92.

³ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p.146.

⁴ *Ibid.* p. 147.

⁵ DUBOIS Jean et Claude, *introduction à la lexicographie*, Op. Cit. P. 92.

⁶ *Ibid.*

⁷ DUBOIS Jean et al. *Dictionnaire de linguistique*, Op. Cit.

synonymes »¹ dans la mesure où la substitution dans tous les contextes a peu de chance à s'effectuer.

Nous déduisons de ce point alors, que la synonymie n'est pas considérée comme une « *véritable explication* »². En même temps, elle représente des intérêts non négligeables aussi bien pour aider le locuteur à employer correctement la langue, que pour la connaissance des « *structures du lexique* »³. D'ailleurs, c'est pour cette utilité que les synonymes sont omniprésents dans quasiment tous les dictionnaires de langue.

Cependant, le nombre ainsi que la place de ces synonymes dans l'article sont différemment présentés par les dictionnaires, comme il faut signaler que cette différence ne dépend pas forcément, de la forme extensive ou restrictive de la nomenclature du dictionnaire. En effet ; un dictionnaire à nomenclature étendue « *n'englobe pas nécessairement tous les synonymes* »⁴ de celui à nomenclature réduite. En réalité, le nombre de synonymes dépend du nombre de sens attribués au terme défini ; c'est-à-dire après chaque sens clarifié (par l'information) et illustré (par l'exemple), on fournit le synonyme qui convient. Ainsi, on permet, avec cette organisation, au locuteur de savoir choisir le synonyme qui correspond à son contexte.

Le synonyme, comme tout le reste du contenu de l'article, apporte donc une information sur le mot ; d'ailleurs parfois il constitue l'unique information ; *la définition principale*. On procède souvent par « traduction synonymique »⁵ lorsqu'il s'agit d'un passage d'un niveau de langue à un autre, par exemple : « *bagnole* est l'équivalent, dans le registre populaire, d'*automobile* et de *voiture* »⁶. Dans ce cas, le synonyme est une sorte d'« *explication du même par le même* »⁷. Or, le sens du synonyme n'est éclairé au locuteur que lorsque, mis dans un énoncé : une façon qui lui permet d'employer le synonyme dans le contexte « *compatible* »⁸.

Toutefois, le dictionnaire se soucie beaucoup plus de fournir les synonymes d'une manière à les appréhender (pour certains), qu'à se renseigner sur les « *intentions et les*

¹ *Ibid.*

² COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p. 162.

³ *Ibid.* p.163.

⁴ *Ibid.* p.164.

⁵ DUBOIS J. (Dir.), Préface de *Lexis, Dictionnaire de la langue française*, Larousse, 1975.

⁶ *Ibid.*

⁷ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p. 167.

⁸ *Ibid.* P. 171.

implicites de l'utilisateur»¹ de ce synonyme ; c'est-à-dire que le dictionnaire met à la disposition du locuteur les matériaux et les outils qu'il est censé savoir manipuler et maîtriser. Néanmoins, nous apercevons une différence de représentation des synonymes dans les dictionnaires : ces derniers ne procèdent pas de la même disposition.

Nous comparons par exemple : le *P.R.* (le Petit Robert) et le *D.F.C.* (le Dictionnaire du Français Contemporain) : Le *P.R.* englobe les synonymes des différents sens de : *traiter, maltraiter, régaler, soigner, examiner, discuter, parler, négocier, parlementer*. Par contre, le *D.F.C.* ne propose de synonymes que pour : *maltraiter, malmener* ; c'est-à-dire qu'on ne répartit pas d'une façon égale, les synonymes pour les différents sens des mots. Par ailleurs, nous nous demandons si les mêmes symptômes reviennent dans le cas des antonymes ?

3.3.4.2. La place des antonymes

Les antonymes ou, comme les présentent certains dictionnaires dans leurs articles : les *contraires*, sont très répandus dans la majorité des dictionnaires de langue contemporains avec différentes méthodes de présentation ; nous nous référons au « *D.F.C.* au *P.R.* et au *D. B.* »² car, le premier fournit un antonyme à la suite de chaque exemple ; il les répartit sur les différents emplois du mot-vedette. Par contre, le second les regroupe, à la fin de son article, dans une rubrique spéciale et en la présence de plusieurs sens dans le même article, chaque acception bénéficie de son groupe d'antonymes. Le dernier procède intermédiairement par les deux méthodes précédentes ; il dispense les contraires du mot sous des rubriques mais, il ne les emploie pas dans des contextes, il les liste en les précédant d'une liste de synonymes qui « *peuvent convenir à l'emploi étudié* »³.

Après avoir repéré la place de l'antonyme dans l'article dictionnaire, nous tentons de clarifier la conception de l'idée de l'antonymie. Alors, l'antonymie est une notion qui englobe dans sa conception « *deux affirmations [...] en disjonction exclusive* »⁴. Ainsi, nous déduisons qu'il serait plus convenable de procéder en paires dans la question de l'antonymie. En effet ; les deux affirmations désignent deux cas d'antonymie ou d'opposition : le premier est du type : *rester/partir* et dans ce cas, il suffit d'annuler un critère distinctif (ou plusieurs)

¹ *Ibid.*

² COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. pp. 178-180. La référence aux trois dictionnaires.

³ *Ibid.* p. 180.

⁴ Martin R, *logique et mécanisme de l'antonymie*, in, *Travaux de Linguistique et de Littérature*, de l'université de Strasbourg, T. II, 1973, pp. 37-51.

dans l'une des deux parties du couple pour avoir le sens opposé : pour l'exemple ; on annule le trait de mouvement dans *partir* pour avoir *rester*). Le deuxième consiste à inverser un sème distinctif (ou plusieurs) par exemple : supérieur/inférieur, donner/recevoir,... les deux cas d'opposition sont nommés successivement : « *disjonction et incompatibilité* »¹ et qui représentent des couples d'antonymes.

Nous citerons donc, les caractéristiques par lesquels on identifie souvent un « *couple d'antonymes* »² : il manifeste une unité dans la catégorie grammaticale, une possibilité de se remplacer dans le même endroit au sein d'un énoncé, autrement dit ; « *on peut employer l'un à la place de l'autre [avec] des modifications syntaxiques de détail* »³, ce couple figure en tant que des additionnés ou des opposés « *à l'intérieur d'un même énoncé* »⁴.

Il est vrai que le dictionnaire contient des synonymes et des antonymes néanmoins, nous remarquons que la présence des contraires est moins manifestée que celle des synonymes. Cette contrainte est rencontrée surtout par les dictionnaires d'un volume plus ou moins restreint, puisqu'ils ont des difficultés à convenir les éléments desquels dépend le choix de l'antonyme : « *le contexte et la situation d'énonciation* »⁵. Ainsi, la disponibilité d'un plus grand nombre d'antonymes n'est possible « *qu'avec une nomenclature vaste* »⁶.

4. Le dictionnaire au carrefour disciplinaire

Chaque société démontre sa culture et ses traditions à travers plusieurs moyens parmi lesquels, nous sélectionnons les différentes sortes d'œuvres éditoriales y compris les dictionnaires. En effet ; tout dictionnaire, quelque soit son type et/ou son volume, est d'une façon ou d'une autre, relié et est représentant d'une société donnée.

4.1. Dictionnaire et lexicographie

Le dictionnaire est le reflet de la culture, de la civilisation d'un peuple à travers la réalisation ainsi que l'organisation de chacune de ses composantes (l'article, l'exemple, l'illustration,...) ; c'est « *un objet social, issu d'un besoin historique précis.* »⁷. Nous remarquons que cet avancement, pour caractériser le dictionnaire, exploite en premier lieu son

¹ *Ibid.*

² COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p. 182.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Op. Cit. p. 183.

⁶ *Micro- Robert*, 1974, p. XIII. Op. Cit.

⁷ DUBOIS Jean et DUBOIS Claude, *introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Op. Cit. p.8.

aspect social car, il est en relation directe avec les éléments qui composent le dictionnaire. La «*communauté socioculturelle d'un dictionnaire constitue l'un des principaux facteurs qui gèrent l'élaboration d'un dictionnaire*»¹ ; autrement dit, la confection d'un tel ouvrage est conditionnée, en parallèle, par une norme lexicographique et une «*norme culturelle*»².

Afin de pouvoir obéir à cette norme, le lexicographe et le dictionnariste, en plus de la description faite du lexique d'une langue donnée, sont censés étudier les différentes attitudes des sujets parlants cette langue : c'est-à-dire que le dictionnaire doit satisfaire son utilisateur. Ce dernier est soucieux de trouver non seulement le mot *X* avec l'information linguistique fournie *Y*, mais aussi, le rôle ainsi que l'emploi de ce terme dans différentes situations. Dans son *introduction à la lexicographie*, Jean DUBOIS pense que «*le dictionnaire est un miroir dans lequel le lecteur doit se reconnaître à la fois comme locuteur natif et comme participant à une culture, [...] Quel que soit son type (encyclopédique ou linguistique, bilingue ou monolingue,...) le dictionnaire est une description de la culture et, en ce sens, il est un **texte culturel***»³.

Nous ajoutons à ce titre que, le «*discours lexicographique*»⁴ ne représente pas seulement, un énoncé purement linguistique (qui renvoie uniquement aux éléments de la langue) mais, il constitue également, une *vidamie de la culture* d'où se révèlent des visions du monde entier et par conséquent, toute une idéologie. En effet ; lors de la réalisation de son dictionnaire, le lexicographe doit tenir compte, en plus de l'acceptabilité linguistique (des mots figurant dans le dictionnaire), de la validité des propositions culturelles.

Cette considération conduit notre réflexion à la relation qui pourrait exister entre le dictionnaire, avec son contenu, et le locuteur, avec ses compétences linguistiques ainsi que son appartenance socioculturelle ; le dictionnaire doit refléter les exigences en veillant à répondre aux attentes de ses utilisateurs.

4.2. Dictionnaire au milieu de la société

Nous avons déjà cité dans les pages précédentes (précisément dans le premier chapitre : historique de la lexicographie) que le dictionnaire s'est retrouvé au sein de la société depuis des siècles. D'ailleurs, c'est pour cette raison que Jean-Claude Boulanger, dans

¹ *Ibid.* p.8.

² *Ibid.* p.99.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

son « *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine* », a constaté que :

Les dictionnaires sont considérés comme des produits et des outils naturels, sans origine et sans opacité, ou comme des mirages. [...] on y puise, on les consulte, comme des horaires ou des oracles : ce qu'on pense y trouver n'est pas un discours, mais des conditions préalables de tout discours, et du plus beau¹.

A partir de cette citation et suite aux déclarations émises par Jean-Claude Boulanger, nous retenons que le dictionnaire est, pour ses utilisateurs, cette idéale référence qui est censée nous orienter ainsi que nous éclairer la sombriété de nos repères ; au niveau de notre langue. Autrement dit ; « *les usagers non professionnels des dictionnaires* »² procéderont par condamnation impérative vis-à-vis de ces outils, dans le cas où ces derniers n'arrivent pas à fournir des réponses satisfaisantes aux diverses questions des utilisateurs. Le dictionnaire est conçu donc, au sein de la société, comme étant une « *bible* » : c'est-à-dire « *le grand livre unique, irremplaçable, magnifié, soumis aux dieux de la norme lexicale, de la norme grammaticale et de la norme sociale.* »³.

Cependant, le dictionnaire ne peut être toujours cet ouvrage idéal, « *d'origine presque divine* ». En effet ; la confection d'un dictionnaire est soumise à des critères ainsi que des conditions qui relèvent d'un choix multiple. Le lexicographe doit, à titre d'exemple, prendre en considération la « *norme culturelle (existante dans la société), les pressions sociales d'une classe dominante à un moment donné ou à un autre, lieu de son (le dictionnaire) élaboration, etc.* »⁴. Ces différents facteurs interviennent donc, lors de la sélection ainsi que de la classification de la nomenclature d'un dictionnaire. C'est pourquoi, nous nous demandons sur la présence et/ou l'absence de certains mots ; Jean-Claude Boulanger nous incite à penser « *à certains groupes de mots tabous, à certaines activités cachées (la thanatologie, le commerce de la mort, la guerre), à certaines images des encyclopédies (naguère souvent asexuées ou tronquées), aux mots nouveaux et d'autres encore.* »⁵.

De ce fait, nous déduisons que l'organisation du contenu du dictionnaire dépend en grande partie de la société dans laquelle est confectionné, ainsi qu'à laquelle est destiné. Une

¹ BOULANGER Jean-Claude, *aspects de l'interdiction de la lexicographie française contemporaine*, TÜBINGEN : M.Niemeyer, Maior13-lexicographica, 1986, p. 5.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* p.7.

⁵ *Ibid.*

subjectivité « *inévitable* » recouvre donc, l'aspect biblique sous lequel voudrait le dictionnaire apparaître. Nous tenterons d'aborder, avec plus d'explicitation, cette idée dans les pages qui vont suivre. (précisément, dans le point : l'interdiction lexicographique du chapitre quatre).

4.3. Dictionnaire et idéologie

Face à cette divergence de locuteurs, le lexicographe est soumis à une « *pression sociale* » qui se manifeste dans le dictionnaire. « *Cette pression est double. Dans le domaine conceptuel, elle tabouise certains mots dangereux (politique, religion,...etc.). Dans le domaine langagier, elle stigmatise les mots et les emplois déviants, tantôt par rapport au système actuel tantôt par rapport à l'usage intérieur (mots mal formés, emprunts, sens nouveaux)* »¹.

Toutes ces sanctions faites au niveau de la nomenclature ne relèvent, en réalité, que du principe des « *tabous culturels* »². Car, chaque communauté est valorisée et se définit par une idéologie ainsi que par une culture par lesquelles elle est convaincue. Cela donnera, logiquement, naissance à une *différence* ou peut être qu'on se permettra d'aller jusqu'à dire à un *conflit* entre les communautés.

Un tel point si important n'échappera pas facilement au lexicographe, qui « *gomme ou supprime ce qui manifeste des oppositions ou des contradictions entre les groupes sociaux, religieux ou politiques. Ainsi, tous les termes d'injure qui supposent une attitude raciste sont exclus des dictionnaires du XX^e siècle* »³. C'est pourquoi, le dictionnaire est censé, en quelque sorte, donner une image *idéale de l'homme* qui sera adéquat à tout utilisateur de cet ouvrage.

« *L'élaboration d'un dictionnaire obéit à un choix personnel et scientifique plus ou moins calculé, un choix très délicat qui doit répondre à des critères uniformes et raisonnables* »⁴. Donc, il est nécessairement recommandé, de prendre en charge le locuteur lors de la réalisation d'un dictionnaire ; chacun de ces locuteurs est différent de l'autre selon plusieurs facteurs évidemment, étant donné qu'on vise une communauté polyvalente. Nous retenons de cet adjectif qu'on est face à un locuteur appartenant à l'une des valeurs socioculturelles (à une couche sociale parmi d'autres) et par conséquent, ce locuteur

¹ **Ibid.** p.100. (D'après J. Rey-Debove , 1970, p.32).

² **Ibid.** p.102.

³ **Ibid.** p.103.

⁴ CAMPOS MARTIN Natalia, **lexicographie et traduction : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques**, Op. cit.

emploiera un des niveaux de langue correspondant ; il s'agit d'une *structure hiérarchisée* de la communauté sociolinguistique.

C'est-à-dire qu'en impliquant le mot *niveau* à la langue et les adjectifs qui définissent chaque *couche* à la société, par exemple : « *la langue standard qui sert de référence est celle de la société bourgeoise urbaine, de culture « classique »* »¹ ou bien ; « *l'utilisation d'un terme qualifié de « populaire » indique donc que le locuteur « appartient » à la classe définie par la marque, ou du moins est l'indice que son comportement verbal se signale par une « incorrection culturelle »* »². Comme nous pouvons rencontrer d'autres marques de distinction entre les différents locuteurs.

Alors, et en plus de tout ce qui a été précédemment noté, nous ajoutons que le dictionnaire joue un rôle important dans cette distinction, en diagnostiquant les indices. Ce recueil de mots repère ces derniers puis, indique leurs marques culturelles en les sélectionnant suivant leurs appartenances mais aussi, suivant leurs emplois par les locuteurs. Autrement dit ; l'appartenance culturelle d'un mot peut être manifestée par son utilisation : si un locuteur quelconque s'est servi de termes *populaires* dans son parler, il sera considéré comme étant une personne qui n'appartient pas à la « *bonne société* »³, à cause de son usage fait de ce niveau de langue (populaire) et qui est retenu comme une marque de classification.

Mais, en réalité, aucun locuteur n'a été privé d'utiliser, dans n'importe quelle situation de communication, un terme quelconque ; quel que soit son statut par rapport à la langue dite *standard*. En outre, les mots, qualifiés de *populaires* sont compris (ou peuvent être compris) par toutes les couches sociales et inversement. Le langage d'une communauté donnée, qu'il soit homogène ou hétérogène, n'empêche en aucun cas, la possibilité de communiquer dans une même communauté où le partage des principes culturels. Même si, cela ne se réalise forcément pas au niveau de tous les membres de la communauté (car, une communauté peut toujours contenir des éléments non en accord avec le reste du groupe).

Ainsi, le dictionnaire se soucie de répertorier les termes appartenant au vocabulaire d'une langue donnée dont les critères sont essentiellement, l'appui sur la présence ainsi que l'emploi de ces termes dans cette langue. En revanche, « *on mentionne rarement, les mots très*

¹ BOULANGER Jean-Claude, *aspects de l'interdiction de la lexicographie française contemporaine, Op. Cit.* p.101.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

anciens ou qui ne sont quasiment pas utilisés par les locuteurs »¹ car, cela n'aura pas d'utilité et encore moins d'enrichissement à nos énoncés produits (dans les différentes situations de communication).

C'est pourquoi, *« les dictionnaires, qui sont des témoins privilégiés des transformations incessantes de la société, de la culture et des idéologies, sont mis à jour de plus en plus régulièrement. Ils se rapprochent donc, de la vie dont le reflet qu'ils tracent est de plus en plus réel, de moins en moins trouble »*².

Conclusion

De ce qui précède, nous pouvons conclure que le dictionnaire, en tant que type, est un ouvrage qui a ses propres particularités ainsi que ses propres caractéristiques qui le distinguent des autres types et genres. Néanmoins, si nous cherchons une uniformité par rapport à tous les dictionnaires, nous trouverons que c'est *« impossible de parler DU dictionnaire »*³. En fait, la typologie des dictionnaires cités dans les pages précédentes, ne renforce que davantage l'idée que les dictionnaires se présentent sous de différents aspects. Chacun de ces derniers se spécifie dans un domaine déterminé et en fonction de ses propres objectifs ainsi que de ses méthodes et techniques. *« Car, s'ils (les différents dictionnaires) sont marqués par l'idéologie, ils le sont encore davantage par les principes méthodologiques »*⁴.

Donc, nous avançons qu'un dictionnaire est le résultat de tout un ensemble de choix faits devant chacune des options qui constituent le dictionnaire. *« Ces options sont en réalité des conditionnements externes (le public visé, le but envisagé) et internes (la documentation et la nomenclature établies, les définitions posées, la méthode adoptée, etc.) »*⁵. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle, nous avons abordé chacun de ces conditionnements plus ou moins en détail au cours de notre chapitre. Cependant, nous envisageons, dans la partie suivante, de sélectionner un des conditionnements qui mène un rôle prépondérant dans la gestion du dictionnaire : le public visé.

Nous avons étendu la notion de dictionnaire tout en présentant les différentes conceptions de celui-ci, précédé d'une sélection des différents types de dictionnaires dans

¹ **Ibid.**

² **Ibid.** p.109.

³ COLLIGNON Lucie et GLATIGNY Michel, **les dictionnaires initiation à la lexicographie, Op. Cit.** p. 24.

⁴ **Ibid.**

⁵ CAMPOS MARTIN Natalia, **lexicographie et traduction : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques, Op. Cit.**

lesquels nous nous sommes focalisés sur l'un d'eux ; le dictionnaire de langue. Nous avons explicité les caractéristiques spécifiques de ce type de dictionnaires. Et finalement, nous avons proposé quelques exemples de ces dictionnaires avec de brèves clarifications pour chacun de ces dictionnaires.

DEUXIEME PARTIE

PRATIQUE LEXICOGRAPHIQUE ET ENGAGEMENT IDEOLOGIQUE

CHAPITRE 1

Le français des dictionnaires entre norme et usage

« Les mots empruntent leur force signifiante à une relation triple et mouvante entre les hommes qui en usent, le monde qu'ils signifient et enfin tous les autres signes qui les entourent dans l'exercice de la parole. ».

REY Alain, G.R.S : IX. Cité par : BOULANGER Jean-Claude, *aspects de l'interdiction de la lexicographie française contemporaine, Op. Cit.* p. 13.

Introduction

Les deux notions de « norme » et de « langue » sont indissociablement dépendantes l'une de l'autre. En effet ; la question de la norme ne peut être étudiée que par l'intervention de la langue. Cependant, la norme, tel que conçue au sein de la société, a interpellé plusieurs débats dont l'objet est la prise de position à l'égard de cette notion de norme ainsi que sa relation avec celle de la langue. De ce fait, dans notre chapitre intitulé : le français des dictionnaires entre norme et usage, nous focalisons notre étude sur la langue française et précisément, celle présentée dans les dictionnaires ; considérée une langue de « référence ». Mais, en prenant en considération les variétés qui sont mises en usage par les différents locuteurs francophones (nous visons les locuteurs français natifs et ceux dont le français est une langue étrangère).

Alors, nous envisageons d'introduire notre chapitre par une clarification de la notion de « norme », suivie d'une énumération de ses différents types. Car, il n'est pas possible de limiter l'idée de norme en une seule conception : il existe plusieurs formes ainsi qu'aspects de la norme. En faisant référence à cette diversité de notions, nous évoquerons une autre forme de classification et de catégorisation ; celle qui renvoie à la langue française. Cela veut dire que nous comptons, à partir d'une sélection des différentes catégories de la langue française, démontrer qu'il existe également une conception « variationniste » de la langue française.

Afin de concrétiser les idées précédemment développées, nous les adapterons à notre société : l'Algérie. Pour cette raison, la dernière partie de ce chapitre sera consacrée aux différentes variations existantes du français en Algérie, tout en tentant de faire des mises au point sur les différentes conditions socioculturelles qui s'imposent lors de l'émission de ce français « algérien ».

1. La notion de norme

1.1. Genèse du concept

« *Le mot norme appliqué à la langue est d'utilisation récente. D'origine allemande, né dans les milieux de la philosophie néo-kantienne, il s'est diffusé dans les nouvelles sciences sociales allemandes, puis anglo-saxonnes, dans l'entre- deux-guerres, pour apparaître assez récemment en linguistique. Au sens de norme linguistique, il ne figure que tardivement dans les dictionnaires de langue.* »¹.

Le terme de norme, selon l'axe du temps, n'a pas été enregistré dans les dictionnaires avant la Deuxième Guerre mondiale. En réalité, à l'époque classique (17^{ème} -18^{ème} S), dans le domaine français, tout ce qui est normatif relève de la grammaire ; quelque soit le type de celle-ci : générale, philosophique ou la grammaire d'une langue donnée. À cette époque, on ne signalait guère de distinction entre la norme et la description car, « *la science est à la fois normative et descriptive* »². Dans ce sens, « l'activité de connaissance » ne traçait aucune limite entre le normatif et le descriptif, étant donné que la science ne les distinguait pas « ontologiquement ». Le principe, en réalité selon les idéologues, est que c'est tout à fait logique, « *normal que le grammairien vise à réglementer la langue dont il décrit le (bon) usage* »³.

Cependant, au milieu du 19^{ème} siècle, le normativisme s'exclut de sa fioriture et perd ainsi, de plus en plus, sa fertilisation. À cette époque, l'expression de « bon usage » ne figurait quasiment plus dans la scène scientifique. Également, les grammairiens (qui se nommeraient plus tard les linguistes) vivaient dans des conditions de clandestinité et seront appelés les *grammairiens traditionnels*. La même situation (vécue) sera dilatée jusqu'après la Deuxième Guerre Mondiale où est née une opposition entre la grammaire descriptive et la grammaire normative. C'est ainsi donc, et c'est grâce à cette opposition, que la linguistique synchronique (par son fondateur : Ferdinand de Saussure) et le structuralisme ont titularisé leur légitimité.

1.2. Définition de norme

Il existe, sûrement, une variété d'usage de la langue. Il serait quasiment miraculeux de pouvoir unir toute cette variété d'usage en une seule expression (production ainsi que maîtrise). En réalité, on ne peut réaliser une telle union que si on suit « *un critère, un référent,*

¹ MOREAU Marie-Louise, *sociolinguistique concepts de base*, Ed : Mardaga, Belgique, 1997, P.217.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

une norme bien déterminée »¹. Néanmoins, quelle conception pourrait-on attribuer à cette notion de norme à travers laquelle on aboutirait à réaliser le but tracé ?

La norme peut être définie selon deux plans ; implicite et explicite. Dans le premier cas, la norme est intimement liée à l'usage (qui ne relève d'aucune sélection) et dans le second, elle se focalise sur un usage bien particulier, qu'elle couronne comme le meilleur parmi d'autres usages. CANUT Cécile, dans son article intitulé : *Activité épilinguistique et insécurité linguistique*, confirme ces deux plans en définissant la norme ainsi :

« D'une part, la norme implicite correspond au respect des règles que l'on peut observer dans l'usage. D'autre part, la norme peut référer à un ensemble de mots et d'emplois qui correspondent à un certain modèle donné, ce modèle pouvant à son tour correspondre à un certain idéal esthétique et socioculturel ; ainsi conçue, la norme, explicite, est étroitement associée à un usage particulier considéré comme le bon usage »².

La première forme de norme (citée ci-dessus : implicite) se manifeste dans le langage des adolescents ; où il est question, pour ceux-ci, de marquer leur appartenance au groupe à travers les codes et les règles qu'ils montrent dans leur usage. Aussi, nous émergeons cette même forme dans nos changements de registres de langue, en fonction de la situation de communication dans laquelle on peut se situer. Autrement dit, par souci d'exclusion de son groupe, chacun d'entre nous est censé faire référence, dans son usage, à la norme implicite (partagée évidemment par le même groupe).

Contrairement à sa précédente, la deuxième forme de norme (explicite) est « *définie, formulée, codifiée dans un ouvrage, par exemple dans un dictionnaire. Elle hiérarchise les usages en fonction d'un point de référence donné [et elle] peut revêtir un caractère plus ou moins descriptif ou prescriptif* »³. À titre d'exemple, pour ce dernier caractère : « *les chroniques linguistiques de Marie-Éva de Villers ou de Guy Bertrand* »⁴ où on propose un classement de dictées. Ces différentes propositions permettent le pouvoir et le devoir d'orienter l'usage de la langue.

¹ CANUT Cécile, *Activité épilinguistique et insécurité linguistique*, in : CALVET Jean-Louis et MOREAU Marie-Louise (éds), *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, 1998, pp. 39-48.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Quant au caractère descriptif, on expose, par exemple ; dans le site internet du CIRAL¹, les différents usages observables au Québec, et même les différents usages lexicaux de toute la francophonie. Selon les linguistes, il ne s'agit plus de prescrire (comme on faisait dans une période passée), mais de décrire « objectivement » les régularités linguistiques tout en mettant en place la norme. Cette dernière, qui recommande socialement de ne pas transgresser les commandements, doit être distinguée du système qui interdit strictement de transgresser les règles. En effet, la norme ne peut se localiser par des prescriptions citées et énumérées dans des grammaires, des dictionnaires ou des manuels, car, en réalité, elle constitue un donné relativement attaché à des locuteurs. La norme émerge réellement au sein des diverses situations dans lesquelles des locuteurs l'intègrent ainsi que l'exercent.

2. Types de normes

Après avoir conçu la notion de norme et après avoir développé la réalité normative, les linguistes ainsi que les sociolinguistes tracent de plus en plus leur réflexion par un certain nombre de facteurs distinctifs. En effet ; leurs travaux ont conduit à sélectionner plusieurs types de normes, en fonction des points de focalisation qui caractérisent chaque type. Marie-Louise Moreau les a résumés en cinq distincts types.

2.1. Les normes de fonctionnement

Nommées également : normes de référence, normes statistiques, objectives, constitutives, etc. Ce type vise et met l'accent sur les habitudes linguistiques communes à une seule communauté. Ces règles régissent aussi, les comportements langagiers qui peuvent être partagés par un sous-groupe de locuteurs appartenant à une même communauté. En outre, il faut signaler que ces normes doivent structurer les productions linguistiques sans faire intervenir les conditions qui pourraient manipuler le discours métalinguistique. D'ailleurs, selon Marie-Louise Moreau « *observer les normes de fonctionnement revient à considérer un groupe d'individus et à examiner quelles unités ils utilisent, dans quelles combinaisons, avec quelles valeurs, dans quelle situation, etc.* »².

Néanmoins, les locuteurs francophones, qui font partie d'une même communauté, ne sont pas souvent conscients qu'ils ne suivent pas tous le même fonctionnement prescrit par la norme ; à titre d'exemple, « *tous les francophones placent l'auxiliaire devant le verbe.*]... [

¹ CIRAL : Centre international de recherche en aménagement linguistique.

² MOREAU Marie-Louise, *sociolinguistique concepts de base*, Op. Cit, pp. 218-219.

(mais) certains groupes utilisent préférentiellement : *je suis tombé, d'autres j'ai tombé* »¹. Même si cela n'apparaît pas explicitement, désirer la conformité dans les comportements langagiers du groupe exerce en quelque sorte une pression sociale qui s'exerce sur l'individu (le locuteur).

2.2. Les normes descriptives

Ces normes (Appelées aussi : règles objectives) sont considérées descriptives dans la mesure où leur rôle consiste à expliciter les normes de fonctionnement. De plus, dans ce type, on ne manifeste aucun jugement au sein des descriptions présentées, comme on ne fait pas appel aux « *autres normes de fonctionnement concurrentes* »². Par rapport au type précédent, l'ensemble de ce type de normes est réduit, étant donné qu'on ne signale pas toutes les variétés comme il y a quelques unes qui « échappent » aux spécialistes.

2.3. Les normes prescriptives

Appelées également : normes sélectives, règles normatives, etc. D'après le nom (prescriptives), nous pouvons déduire que ces normes imposent les règles de fonctionnement, qu'on est censé suivre, « *comme étant le modèle à rejoindre, comme étant la norme* »³. De façon explicite, ce type tend à paraître sous un aspect descriptif ; au lieu de présenter la règle en forme d'obligation, on la mentionne à la forme déclarative : « *le participe s'accorde avec l'objet (qui remplace) il faut accorder le participe avec l'objet* »⁴. Néanmoins, cela n'est pas le cas, puisqu'on hiérarchise les normes de fonctionnement concurrentes.

Les critères de cette hiérarchisation se présentent comme internes à la langue ; c'est-à-dire relatifs au fonctionnement, à l'esthétique, à la logique, ... de la langue. En réalité, dans la plupart du temps, ils relèvent de la fréquence d'emploi dans le groupe social. D'ailleurs, Marie-Louise Moreau a organisé cette fréquence par priorité :

- Priorité au groupe : selon certaines circonstances, les normes prescriptives adoptent les formes préférées dans un groupe social en tant que bonnes formes. En effet ; certaines communautés, rurales en particulier, sont fanatiques par rapport à leur propre forme (qu'elles jugent la meilleure) et refusent toute autre forme extérieure. C'est à partir de ce principe qu'on peut mesurer la « pureté linguistique » ainsi que la stigmatisation

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p. 219.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

aux emprunts. En effet ; on considère que « *les monolingues comme de meilleurs témoins du bon langage que les bilingues, parce que les premiers sont davantage préservés des influences extérieures* »¹.

- Priorité à la tradition : pour cette priorité, il faut faire référence, parlant de bon langage, au passé et à tout ce qui est archaïque dans le langage : Le meilleur parler est celui des vieux, non pas celui des jeunes, les anciens scolarisés par rapport aux récents, etc. le traditionnel constitue donc la provenance de la bonne variété, à sauvegarder et à imiter à l'éternel. Néanmoins, s'agissant des groupes ethniques, la priorité à la tradition se confie aux membres de cette ethnie qui sont dotés de la meilleure variété par rapport aux non-membres. C'est en principe la même conception qu'on rencontre vis-à-vis la meilleure variété d'une langue qui est souvent attribuée à sa zone première (originale), les habitants de cette zone par conséquent sont les meilleurs locuteurs de cette langue. Par exemple : les locuteurs français sont considérés comme étant les meilleurs (voire qu'ils habitent la région originelle) par rapport au reste des locuteurs francophones.
- Priorité au capital symbolique : dans ce cas, la variété de langue utilisée par les classes socialement élues supérieures, symbolise la référence (de la bonne langue) dans les différentes situations de communication. Ainsi, les autres classes sociales s'approprient cette variété ; en passant d'un contexte informel à un contexte formel. De ce fait, les formes utilisées par « *des intellectuels, des écrivains, des artistes, des professionnels de média, etc.* »², qui constituent la classe socio-culturellement dominante, sont sélectionnées comme légitimes.

De ce qui précède, nous pouvons constater que la hiérarchisation des formes, réservées comme les bonnes, repose sur des critères externes à la langue, (elles dépendent en grande partie des groupes sociaux). Dans ce cas, on procède souvent par panachage de priorités, surtout lorsque celles-ci se convergent (on passe alors de la priorité au capital symbolique à la priorité à la tradition,... selon le cas.). Ces diverses classifications de critères sont issues de « *la culture épilinguistique* »³. Donc, nous pouvons déduire que les normes sont prescrites par des membres (qui appartiennent à des communautés) qui sont ou ne sont pas spécialistes en formation linguistique. En effet ; la sélection des bonnes formes de la langue s'élabore parfois en fonction et en adéquation avec celles préférées par les non spécialistes (classe socio-culturellement dominante : priorité au capital symbolique, citée ci-dessus). Néanmoins,

¹ *Ibid.* p. 220.

² *Ibid.* P. 221.

³ *Ibid.*

il arrive, dans d'autres cas, qu'on favorise, implicitement, les décisions de sélection prises par les spécialistes. La forme « je suis tombé » est catégorisée comme « la plus employée » au sein du groupe social par contraste à la forme « j'ai tombé », alors qu'en réalité, c'est une décision « *préconisée par les grammairiens* »¹ (les spécialistes). Spécialistes ou non spécialistes et quel que soit le critère de sélection tracé, la norme est opérationnelle dans la société avant toute intervention. Les institutions normatives ne pourraient être en mesure de prescrire les bonnes formes dont la sélection les dépasse.

2.4. Les normes évaluatives

Ce type de normes (subjectives) se manifeste au niveau des attitudes et des représentations. Selon leur appellation, on conçoit que son objectif consiste à évaluer les formes préconisées par les normes prescriptives, en leur attribuant des valeurs d'ordre : « *esthétique, affectives ou morales* »². On procède, d'ailleurs, ainsi pour chaque priorité en particulier ; au capital symbolique, les normes évaluatives juge les formes préférées comme étant « belles, élégantes, ... ». Le reste des formes sont, par contre, « dysphoriques, relâchées, vulgaires, etc. ». De même, pour la priorité, au groupe, les bonnes formes sont « expressives, chaleureuses » par rapport aux autres qui sont plutôt « prétentieuses et froides ». Quant aux qualifications de « authentique, vrai, pur » sont attribuées aux formes favorisées par la priorité à la tradition.

2.5. Les normes fantasmées

Certains groupes de locuteurs, appartenant évidemment à une communauté linguistique, tendent à renforcer leurs variétés de langue préférées et ainsi les privilégier. Cependant, celles-ci ne sont pas « *parfois adhérentes avec le réel* »³. En outre, ce type de normes pourrait s'imposer sur les autres types et se planter au niveau des rapports entre les différentes normes (de fonctionnement, prescriptives et évaluatives), sans pour autant, rendre réellement compte des conséquences qui pourraient émerger. Pour plus de concrétisation à cette idée, nous citons les exemples signalés dans notre référence : « *Les jeunes francophones seront ainsi réputés ne plus faire de liaison, les Tourangeaux préserver le contraste /e/~ /ɛ/,*

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p. 222.

³ *Ibid.*

la forme *Elle s'est dite que sera perçue par certains comme plus chic que Elle s'est dit que, etc.* »¹.

Dans le but d'explicitier toujours, davantage la conception des normes fantasmées, Marie-Louise MOREAU l'a cernée, dans son article *Pluralité des normes et des appartenances. Convergences et divergences en situation pédagogique*, en avançant que :

« Les représentations (conceptions) normatives des locuteurs constituent un important axe d'étude pour les normes fantasmées, dans la mesure où une part de la conception de norme fait l'objet des grammairiens et des autres institutions normatives, et une autre part est capturée par les groupes sociaux. C'est pourquoi, et pour un nombre important de locuteurs, la conception de norme est cernée en tout ce qui est abstrait, inaccessible. De ce fait, nul n'est en mesure de manifester cette norme dans son usage, par conséquence, tout le monde en fait défaut dans sa production. »².

3. Norme endogène et norme exogène

Avant d'évoquer la relation et/ou la distinction entre ces deux formes de normes, nous avons jugé utile de proposer une définition à chacun des deux concepts qualifiant les deux types de norme, étant donné qu'ils sont les mots clefs dans ce point. Selon le dictionnaire encyclopédique Wikipedia, « *L'endogénisme est une conception linguistique qui consiste à privilégier et à promouvoir une norme linguistique nationale endogène, plutôt qu'une norme internationale commune. Cette conception existe dans les sociétés utilisant une langue, comme l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou le français, etc., parlée par plusieurs nations différentes* »³. Par contre, on propose, dans la même référence, que l'adjectif exogène « *qualifie ce qui provient de l'extérieur de l'organisme* »⁴.

L'idée d'attribuer la qualification d'endogène à la norme revient à « Manessy et Wald en 1984 » et depuis, on entend de plus en plus parler de la notion de « *norme endogène* »⁵.

¹ *Ibid.*

² MOREAU Marie-Louise, *Pluralité des normes et des appartenances. Convergences et divergences en Situation pédagogique*, in : Terminogramme, n° 91-92, 1999, pp. 41-63.

³ Encyclopédie **Wikipedia**, in : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Endog%C3%A9nisme>, mise à jour le : 28 janvier 2016 à 23h : 28.

⁴ *Ibid.*

⁵ GADET Françoise et AKISSI BOUTIN Béatrice, *Comment ce que montrent les français d'Afrique s'inscrit/ne s'inscrit pas dans les dynamiques des français dans une perspective panfrancophone*, in : *Le Français en Afrique*, Université de Nice Sophia Antipolis 2012, pp.19-34.

Concernant cette dernière, il s'agit, en domaine de linguistique, d'une question de mise au point au niveau interne de la dynamique des langues. Autrement dit ; la norme endogène se manifeste dans les variétés linguistiques existantes dans une communauté donnée. Cette norme relève d'une coexistence autorisée des différentes formes, celles-ci ne sont pas issues « *d'une langue artificiellement coupée de son milieu écologique, mais à partir de ce qui se parle, un vernaculaire marqué par le plurilinguisme.* »¹.

Néanmoins, la norme endogène ne peut être aussi flexible, vis-à-vis des différentes variétés linguistiques, qu'on le croit. En effet ; il « *est difficile qu'un changement dans les normes se développe de façon entièrement endogène, pour une langue initialement exogène dont l'adoption est motivée par des intérêts socio-économiques transnationaux* »². De plus, cette « endogénéité » de norme peut émerger au niveau des différents moyens de circulation de la langue française, à titre d'exemple : les médias, le cinéma, la chanson, etc. Par contre, cette norme endogène ne peut être facilement intégrée, dans le système syntaxique et/ou phonologique. Ces systèmes sont « unifiés » à l'échelle internationale ; c'est-à-dire que nous utilisons le même français, que ce soit en Europe, en Afrique ou aux Etats Unis.

En ce qui concerne notre cas d'étude (français d'Algérie), nous faisons référence à tout ce qui a été avancé précédemment mais également, à ce que Françoise GADET et Béatrice AKISSI BOUTIN ont constaté par rapport au cas du français d'Afrique. Ces auteurs ont synthétisé que :

« Une norme « africaine » de français est actuellement une illusion, pour différents motifs socioculturels et linguistiques. Il n'y a ni ensemble culturel de l'espace occupé par la langue française, ni représentation unitaire d'une « Afrique francophone ». Par ailleurs, la conscience aigüe de la norme qui accompagne souvent le français se mêle, à l'issue de la colonisation, a des relations ambiguës avec cette langue : des sentiments d'aliénation, de dépossession identitaire et culturelle

La notion de « norme endogène », introduite par Manessy & Wald (1984), s'est révélée depuis très Productive dans les travaux sur le français, en Afrique et ailleurs (Manessy 1994 et 1995, Prignitz 1994, Wharton et al. 2008), et a été reprise dans des approches didactiques (voir *Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone* de 2003).

¹ WHARTON et al. 2008, 4e de couverture, cité par GADET Françoise et AKISSI BOUTIN Béatrice, **Comment ce que montrent les français d'Afrique s'inscrit/ne s'inscrit pas dans les dynamiques des français dans une perspective panfrancophone, Op. Cit.**

² *Ibid.*

coexistent avec la perception d'un défi à relever par la maîtrise du français standard. »¹

4. Normes linguistiques Vs normes sociales

La question de la norme est très délicate, voire qu'elle soulève les problématiques les plus brûlantes des sciences du langage. C'est en effet en ce terme (de norme) que « se retrouvent les refus ou les repentirs et les hésitations des linguistes dans la délicate entreprise de définition de la langue »² En outre, par rapport à la norme, les locuteurs ne peuvent s'identifier ni, en corollaire, se manifester. Marie-Louise Moreau parvient à montrer que :

« Le standard français proposé comme modèle à toute la francophonie n'est pas neutre d'identité : qui, dans la francophonie extra-hexagonale, se conforme strictement à la norme, en matière d'accent ou en matière lexicale, est identifié comme un Français... ou plus souvent, comme quelqu'un qui veut "faire le Français". Et bien sûr, une telle caractérisation ne peut pas satisfaire les personnes soucieuses à la fois de pratiquer une variété de prestige et de préserver leur identité, tant par rapport à l'endo-groupe que par rapport à l'exo-groupe. En conséquence, de quoi elles se conforment à la norme pour l'essentiel, se distinguant ainsi des locuteurs faiblement scolarisés, mais elles accueillent dans leur langue différents traits (essentiellement phoniques et lexicaux) grâce auxquels elles affirment leur appartenance à leur groupe : ainsi émergent de nouvelles normes linguistiques, des normes endogènes. »³.

4.1. Les normes linguistiques

La notion de norme linguistique est exprimée dans l'ensemble des usages quotidiens de la langue au sein d'une communauté linguistique ; c'est-à-dire que la norme linguistique se traduit dans « l'observation des discours quotidiens d'une langue »⁴. Cet usage est accepté et adopté par tous les utilisateurs de la même langue (sans prendre en considération les différentes variations de la langue). À titre d'exemple, l'énoncé « le table » est inacceptable pour tous les francophones. Ainsi, l'utilisateur de la langue française doit nécessairement

¹ *ibid.*

² HELGORSKY F., *La notion de norme en linguistique*, in : Le français moderne, n°50, 1982, pp.1-12.

³ Moreau, 2000 p. 147, cité par BAVOUX Claudine, Lambert-Félix PRUDENT et Sylvie WHARTON (Dir.), *normes endogènes et plurilinguisme, Aires francophones, aires créoles*, Ed. ENS, Lyon, 1^{er} Vol, 2008, p.9.

⁴ MARTEL Pierre et CAJOLET-LAGANIERE Hélène, *le français québécois : usages, standard et aménagement*, coll. Diagnostic, Presses de l'Université Laval, 1996, p27.

respecter une telle norme afin qu'il puisse s'intégrer ainsi qu'il fasse partie de la communauté francophone.

Néanmoins, la norme linguistique ne relève pas uniquement de la variété standard de la langue ; en effet, et selon les auteurs, chaque variété a sa propre norme linguistique. Par exemple : « *le Français arrivant dans un garage au Québec doit, s'il veut être compris, demander une familiale ou une station wagon et non un break ; de même qu'un Québécois en France doit parler d'aiguilles (à tricoter) et non de broches.* »¹. À partir de cette réalité (situations vécues), on se retrouve face à l'existence d'une multiplicité de normes linguistiques ; voire les régulations tracées (sélectionnées) par les différents groupes et les sous-groupes d'une même communauté sociale. À son tour, cette dernière se soucie de fixer la norme sociale.

4.2. Les normes sociales

À côté de la norme linguistique existe une norme sociale s'occupant de refléter l'idéal et le prestige dans une société donnée. On se réfère à cette norme dans le but de mesurer, et ainsi de mettre en contraste, nos réalisations linguistiques. Elle constitue la norme prescriptive et dominante au sein de la société ; il s'agit du modèle type suivi par une communauté linguistique donnée. Contrairement à la norme linguistique qui observe (et ainsi émerge) les différents usages réalisés par les membres de la société, la norme sociale se permet d'être autoritaire et évaluative dans la mesure où elle prescrit une seule forme qui représente la langue « correcte », réduisant, de telle sorte, les diverses manifestations linguistiques.

C'est, en fait, suite à une valorisation faite à propos de ces différents usages, que « *le jugement social les classe et hiérarchise* »². C'est l'élite de la société qui se charge d'attribuer les valeurs aux différents usages ; on met en valeur le français standard très soigné car, ce dernier est classé en tant que français valorisé. Vis-à-vis des autres usages, qui ne sont pas conformes à ce français valorisé, et malgré qu'ils soient largement répandus au sein de la société, « *ils font partie des autres niveaux de langue : niveau familier ou populaire, utilisés seulement à l'oral ou dans des emplois ruraux.* »³.

Nous déduisons donc, que cette hiérarchisation et planification des différents usages résultent de l'explicitation de la norme sociale. « *Il est devenu évident que la francophonie se*

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

doit de reconnaître et d'admettre l'existence de normes nationales de l'usage, c'est-à-dire des infranormes »¹. Nous constatons finalement, que la norme sociale est, en réalité, une sorte de convention sociale rationnée par des conditions d'ordre sociologique et politique plutôt que d'ordre linguistique.

En effet ; ce sont les différentes institutions étatiques qui exploitent l'usage de la langue qui est prescrit par la norme. C'est pourquoi, elles constituent une référence fiable pour les utilisateurs de la langue standard. À titre d'exemple ; on cite, pour le cas de la langue écrite, différentes productions : article de presse, textes littéraires, etc. et, pour le cas de la langue parlée, l'usage est influencé par la radio, la télévision et même la langue enseignée.

4.3. Les normes explicites et les normes implicites

À partir des points abordés précédemment, nous pouvons synthétiser que, d'une part, nous (membres d'une même communauté linguistique) utilisons, comprenons et communiquons tous avec la même langue. Néanmoins, d'une autre part, chacun d'entre nous est capable (au même temps) de modifier sa variété de langue, en fonction des situations de communication données ; « *tout locuteur est plus ou moins apte à modifier son langage selon qu'il est en conférence de presse ou en compagnie galante* »².

En effet, et malgré qu'on assiste à l'existence de plusieurs variétés de langue (mises en usage), la conception de norme vise cette unique et dominante variété dans l'usage habituel, inconscient et spontané de la grande majorité des locuteurs. Cette norme constitue (et est imposée) « *la bonne langue-le bon usage*...[- »³. Cette qualification, attribuée à la norme, met par conséquence toutes les autres formes dans le cercle du « non-standard ».

Or, et comme nous l'avons signalé dans le premier paragraphe, pratiquement parlant, cette unique norme n'est pas strictement utilisée (le locuteur n'est pas engagé à se limiter d'un seul usage) car, au sein d'une communauté linguistique, nous pouvons concrètement cerner la dominance d'une autre variété de langue. Née par conséquence donc, cette réalité de coexistence « *d'une norme linguistique socialement dominante et de l'hétérogénéité*

¹ Corbeil 1982, 274-280, cité par MARTEL Pierre et CAJOLET-LAGANIERE Hélène, **le français québécois : usages, standard et aménagement**, *Op. Cit.*

parmi les normes sociales, on peut distinguer la *supranorme*, à l'échelle de la francophonie et l'*infranorme*, le modèle linguistique adopté par une communauté donnée.

² ALEONG Stanley, **Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique**, Gouvernement du Québec, Direction Générale des publications gouvernementales du Ministère de communication, 1983.

³ *Ibid.*

systematique des comportements linguistiques »¹. Et c'est à propos de cette équivalence alors, que nous envisageons, dans ce point, de distinguer les normes explicites des normes implicites.

4.3.1. Les normes explicites

Ce type de norme se manifeste dans l'ensemble des formes linguistiques qui représentent le modèle prescrit, imposé à suivre et à utiliser surtout, et nécessairement, dans les situations de communication qui exigent un emploi bien déterminé et structuré de la langue. Autrement dit ; la norme explicite se manifeste en tant que l'idéal de la langue auquel il faut se conformer en face des circonstances de « *l'usage officiel ; dans la presse écrite et audiovisuelle, dans le système d'enseignement et dans l'administration publique* »². Étant donné que la société admette un seul code linguistique comme étant la seule référence légitime, au moment de l'usage, la plupart des locuteurs, en surgissant la norme dominante, aspirent à caractériser leur langue par : le bon langage.

Cependant, quelle conception a-t-on à propos de cette norme explicite ? Selon Stanley Aléong, on trace la définition de ce type de norme en fonction de trois éléments constitutifs : premièrement, cette norme est expressive dans son discours ; c'est-à-dire qu'elle exprime, déclare « explicitement » une vision, un point de vue. Celui-ci est en mesure de qualifier le langage en « *bon, mauvais, correct, pur, fautif, standard, etc.* »³. En effet ; à partir de cette évaluation que le discours de la norme attribue au langage, nous remarquons que cette expressivité de discours figure de nature « *impérative, autoritaire et arbitraire* »⁴.

Deuxièmement, toute norme explicite est dotée de moyens dont le rôle est d'émerger le bon usage prescrit par cette norme. Nous citons, à titre d'exemple : des locuteurs qui sanctifient leur usage au prestige du bon langage, les académies et même certains organismes publics qui pourraient s'en charger. Aussi, sans oublier de citer les ouvrages référentiels de norme ; ceux-ci structurent, dictent le bon usage : les livres de grammaire, les dictionnaires et d'autres ouvrages de correction de la langue.

¹ *Ibid.*

² BEDARD Edith et MAURIS Jacques, *La norme linguistique*, Gouvernement du Québec, Direction Générale des publications gouvernementales du Ministère de communication, 1983.

³ ALEONG Stanley, *Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique*, *Op. Cit.*

⁴ *Ibid.*

Troisièmement, cette norme est en permanence imposée « *dans des lieux stratégiques comme l'école, la presse écrite et audiovisuelle et l'administration publique, y compris les tribunaux* »¹.

4.3.2. Les normes implicites

Les normes implicites peuvent être repérées lors de la production réelle des locuteurs. En d'autres termes, on ne peut découvrir ce type de normes, que lorsqu'on est en situation concrète d'usage de la langue. En effet, à partir des propos émis par un locuteur, on peut facilement s'apercevoir que celui-ci suit un règlement linguistique et, c'est à ce niveau, que le linguiste pourrait « *découvrir, décrire et expliquer le fonctionnement* »². Cependant, les résultats présentés par ce spécialiste ne portent pas de jugement de valeur vis-à-vis des productions observées, étant donné que « *L'objet de la linguistique est ce qui se dit et non pas ce qui selon certains critères, devrait se dire.* »³. D'ailleurs, et selon cette dernière idée, on a tendance à faire ainsi qu'à présenter les différentes réalisations des locuteurs sans pour autant proposer des modèles « adéquats » représentatifs d'usages fréquents dans la société.

De ce fait, nous déduisons qu'il existe, d'un côté, tout un ensemble de systèmes (la phonétique, la morphologie, la syntaxe, le lexique, etc.) érigeant le code linguistique mais, d'un autre côté, les différents usages qui n'appartiennent pas à ce code, relèvent également d'un certain niveau de fréquence marqué par un nombre de locuteurs bien déterminé. Autrement dit ; « *La faute n'est donc pas absolue mais bien relative au milieu ou au groupe social de référence. Selon notre définition, l'erreur est essentiellement un usage qui, à un moment donné, vient s'opposer à un autre usage jusqu'alors dominant.* »⁴. Donc, selon cette conception, nous nous rendons compte de la relation d'interdépendance existante entre la distance sociale et la distance linguistique.

D'un point de vue professionnel, nous exemplifions par des « vocabulaires spécialisés » qui distinguent inévitablement les membres appartenant à la même communauté professionnelle. Ces locuteurs, partageant la même profession, manifestent donc une distinction sociale à source purement technique et professionnelle. En réalité, c'est à travers ce même principe qu'on distingue l'autre type de vocabulaires spécialisés appelés « *argots* »⁵.

¹ **Ibid.**

² **Ibid.**

³ **Ibid.**

⁴ **Ibid.**

⁵ BEDARD Edith et MAURIS Jacques **La norme linguistique, Op. Cit.**

Ce terme désigne, suivant l'acception la plus répandue, une variété de langue socialement marquée et

Nous constatons que les manifestations langagières révélées différemment par les locuteurs, et structurées suite à des normes d'ordre linguistique, sont à l'origine issues implicitement de manifestations sociales. C'est-à-dire que, quasiment, tout comportement linguistique est en réalité, érigé par une appartenance sociale.

4.4. Normalisation, standardisation et normaison

4.4.1. Normalisation

Avant toute tentative de distinction entre les trois procédés, cités ci-dessus, nous avons voulu éclaircir d'abord, la notion de normalisation. Cette dernière représente « *l'une des tendances spontanées des communautés linguistiques* »¹. On caractérise spécifiquement la normalisation par la spontanéité d'un usage commun au sein d'une même communauté sans pour autant qu'il soit forcément régularisé. Voire qu'il est douteux qu'« *une langue puisse fonctionner sans des régularités dans les pratiques linguistiques et dans le corpus linguistique mis en œuvre, assurant l'intercompréhension entre individus différents par l'âge, le milieu social, le lieu de naissance et/ou de résidence, l'éducation, etc.* »².

Nous pouvons expliquer la conception du processus de normalisation à partir de deux facteurs favorisants. Le premier se manifeste dans « l'ergonomie cognitive des locuteurs » ; on préfère, inconsciemment, l'ambiance de la régularité par rapport à celle de l'irrégularité. Le second facteur émerge au niveau de « la cohésion sociale » qui opère une sélection au sein d'une diversité de formes concurremment opérationnelles et équivalentes afin d'en tirer qu'une seule forme. Didier de Robillard résume donc ces deux éléments selon lesquels s'effectue la normalisation sous le nom de : la régularité des systèmes linguistiques (le premier) et l'homogénéité sociolinguistique (le deuxième).

4.4.2. Normalisation et standardisation

A partir de l'intitulé, nous pouvons facilement repérer qu'il existe une relation entre les deux notions. En effet ; normalisation, qui constitue un processus de valorisation d'une variété linguistique donnée, peut prendre, chez quelques auteurs, le nom de standardisation, c'est-à-dire qu'on les considère comme des « synonymes ». Cependant, ces mêmes notions, pour d'autres linguistes, sont porteuses de significations opposées, l'un vis-à-vis de l'autre.

stigmatisée comme vulgaire et propre aux bas-fonds de la société. on peut également utiliser ce terme pour décrire les vocabulaires spécialisés d'origine populaire dans lesquels la fonction d'expression de la solidarité sociale est particulièrement mise en valeur.

¹ MOREAU Marie-Louise (éd.), **sociolinguistique concepts de base, Op. cit.** p 214,

² **Ibid.**

C'est la raison pour laquelle, nous aborderons dans ce point, la relation qui existe, réciproquement, entre la normalisation et la standardisation.

Comme cité dans le paragraphe précédent, la notion de normalisation peut correspondre à celle de standardisation. Néanmoins, la sociolinguistique « occitano-catalane » a proposé une opposition conceptuelle qui comprend que si la normalisation constitue « *le processus par lequel, dans un espace dialectal, une variété régionale, sociale ou autre s'impose comme modèle prestigieux sur lequel les autres pratiques tendent à se "régler" »*¹, la standardisation doit être le « *processus rationnel d'imposition d'une variété stabilisée et "grammatisée" (une variété écrite et décrite évidemment) sur un territoire donné, unifié par des institutions entre autres culturelles et linguistiques »*².

De cette distinction donc, nous constatons qu'on a surgit l'aspect « spontané » de la normalisation ainsi que l'aspect « rationnel » de la standardisation. Quoique, ce n'est pas aussi évident qu'il apparait de pouvoir distinguer ces deux notions, étant donné qu'elles maintiennent également une relation de dépendance. Car, « *le choix d'une norme (variété de prestige objet d'un consensus de la part des futurs scripteurs-locuteurs de la langue commune) dépend en grande partie d'un début de standardisation et toute contre-norme doit entamer un processus de standardisation pour se rendre crédible dans sa lutte pour la reconnaissance »*³.

Pour résumer, les notions de standardisation et normalisation, considérées comme synonymes par certains, sont au contraire antonymiques pour d'autres. Chez certains sociolinguistes, la normalisation est un processus inconscient de valorisation et d'imposition d'une variété linguistique tandis que la standardisation correspond au processus conscient et prémédité d'imposition d'une variété stabilisée. Mais, il ne faut pas conjuguer cette opposition entre la normalisation et la standardisation en tant que « deux phases chronologiquement distinctes », ce sont, plutôt, deux « aspects d'un même procès ».

4.4.3. Normalisation et normaison

A l'origine de la normalisation, qui a été explicité dans le point précédent, est né un autre mouvement dont dépend l'existence de tout système langagier : il s'agit de la « normaison ». Guespin L dans son article intitulé *normaliser ou standardiser ?* a élaboré la

¹ BAGGIONI Daniel, **NORMALISATION-STANDARDISATION**, dans : MOREAU Marie-Louise (éd.), **sociolinguistique concepts de base, Op. Cit.** p 215.

² **Ibid.**

³ **Ibid.** pp. 215-216.

distinction entre ces deux notions, en soulignant qu' « *en résumé, on peut dire que la normalisation, c'est le processus qui vise à la construction consciente d'une norme unifiée, et la normaison, le processus responsable de la logique même de tout système linguistique* »¹.

De cette catégorisation, nous pouvons trancher que si la normalisation est un processus qui « *émane toujours d'une institution qui fixe les termes recommandés ou obligatoires* »². La normaison est, quant à elle, un processus « *inconscient participant à la formation des normes et régularités dans les pratiques langagières : il s'agit d'un processus spontané et collectif* »³. Autrement dit ; la normaison est une opération qui consiste à extraire une harmonie, non calculée ni planifiée, entre un système terminologique déterminé et ses utilisateurs.

Ce système terminologique peut être reflété par l'apparition et la stabilisation de termes nouveaux issus, par exemple, des usages professionnels ; « la genèse de ces formes a lieu dans les pratiques langagières et leur stabilisation leur confère le statut de normes de discours permettant l'intercompréhension »⁴. Dans le même sens, Gaudin rapporte un exemple de normaison dans le cas d'une étude des termes en bioinformatique : alors que ses collègues et lui-même s'interrogeaient sur les différences de sens de certains termes pouvant être considérés comme synonymes, la réponse à leur questionnement fut apportée par la communauté scientifique elle-même lors d'un cadre linguistique de l'étude congrès.

Il s'agissait là, pour Gaudin, d'un processus de normaison : « *un groupe de locuteurs résolvait lui-même un problème linguistique qu'il rencontrait* »⁵. Egalement, Depecker L mentionne, par exemple, que « *le fait que des équivalents français de termes anglais existent souvent déjà dans les milieux professionnels est l'œuvre d'un processus de normaison.* »⁶. Ainsi, d'après cette diversité d'exemplification, on conçoit que la normalisation et la normaison ne sont pas des phénomènes opposés ou antagonistes. Bien au contraire, la différence d'ordre entre ces deux notions contribue, en grande partie, à leur « coexistence ».

¹ GUESPIN Louis, **Normaliser ou standardiser?**, in : Le langage et l'homme, vol. XXVIII, n° 4. Ed. De Boeck Université, 1993, pp. 213-222.

² GAUDIN François, **La socioterminologie**, in : langages, n° 157, 2005, pp.80-92.

³ DEPECKER Loïc. **Terminologie et standardisation**, in : Hieronymus Complutensis, El mundo de la Traducción, 3, 1996, pp. 85-88.

⁴ GAUDIN François, **La socioterminologie, Op. Cit.**

⁵ **Ibid.**

⁶ DEPECKER Loïc. **Terminologie et standardisation, Op. Cit.**

5. Français des dictionnaires et français en usage

5.1. Une conception « variationniste » de la langue française

L'idée de la conception variationniste du français a suscité la nécessité, d'une part d'une révision de la définition du concept « langue française » et, d'autre part, d'une reconsidération des variétés existantes de cette langue. Étant donné que le fait de proposer (ou d'imposer ?) une seule acception à la langue française (et qui est représentée par la variété française de France) que devraient adopter tous les francophones serait inadmissible. En effet ; « *ne faut-il pas s'étonner que pour des Québécois et d'autres francophones, la norme demeure encore unique et centralisée à Paris ?* »¹. Autrement dit, la francophonie ne peut être conçue de la même manière de la part de tous les utilisateurs de la langue française.

C'est pourquoi, il fallait mettre en question cette unification « utopique » d'une même et seule norme proposée à tous les francophones. D'ailleurs, selon H. Cajolet-Laganière et P.Martel, on s'aperçoit que :

« Cette nouvelle conception permet de maintenir l'unicité de la langue française. Ainsi, il ne saurait exister une seule langue française qui comprend, par exemple, la totalité du vocabulaire connu et utilisé par tous les francophones. Cette langue est cependant une abstraction, car tout locuteur, qu'il soit Français, Belge, Québécois, Africain ou autre, parle le français, mais un français nécessairement marqué par des mots, un accent, des tournures du pays où il est né et où il vit. Cette langue unique et abstraite correspond à l'essentiel du code de la langue française »².

5.1.1. Le français de référence :

On désigne par « français de référence » : le français des différents ouvrages soucieux de décrire la langue française ; les grammaires et les différents dictionnaires. Néanmoins, il faut distinguer ce français de référence du français de France ; c'est-à-dire la langue utilisée par l'ensemble des francophones avec ses différents emplois et formes, etc. Car, aucun ouvrage ne pourrait collecter toute cette langue. Par contre, on pourrait se référer, à la

¹ MARTEL Pierre et CAJOLET-LAGANIERE Hélène, *le français québécois : usages, standard et aménagement*, *Op. Cit.* p. 67.

² *Ibid.* p. 68.

recherche d'une idée sur la langue, aux différents ouvrages de grammaire et aux dictionnaires du français contemporain qui décrivent ce français de référence. Mais, il est nécessairement important d'éclaircir que le français de référence sert de « *point de comparaison et ne constitue pas en soi la norme du français* »¹.

5.1.2. Le français commun

On comprend par le français commun que c'est le français partagé par tous les francophones sans faire intervenir le critère de la variation linguistique avec toutes ses différentes formes. Le français commun est défini comme « *tout et uniquement tout ce qui est commun aux locuteurs du français* »². Cependant, nul n'est en mesure de sélectionner, ni de repérer, ce français commun, étant donné qu'on n'a pas encore décrit tous les différents français. Cela n'empêche que l'on puisse cerner une partie de ce français commun, car par exemple ; « *tout le vocabulaire fréquent, appelé vocabulaire fondamental, appartient à ce vocabulaire commun* »³.

5.1.3. Le français régional

Le français régional est une variété utilisée dans une communauté « bien circonscrite sur le plan géographique ». On rencontre les français régionaux en France, Belgique, Suisse, Québec où on manifeste des variétés linguistiques différentes, d'une région à une autre. Ces variétés sont concrétisées par des termes régionaux ; apparaissant dans une région comme dans une autre. Par exemple ; on peut marquer l'existence de mots régionaux tant en France qu'au Québec. De ce fait, on attribue le mot « *régionalisme à toute particularité de l'une ou l'autre de ces variétés de français* »⁴

5.1.4. Le français national

On qualifie la langue française de « national », dans le cas où cette langue est « *parlée écrite dans l'un des cinq pays où le français est la langue maternelle : France, Belgique, Suisse, Québec et Acadie* »⁵. En réalité, il s'agit des « français régionaux », étant donné que chacun de ces pays francophones cités détermine sa propre langue maternelle. En effet ; nous découvrons différents français selon la structuration du pays en question, c'est pourquoi, on

¹ **Ibid.**

² **Ibid.**

³ **Ibid.**

⁴ **Ibid.**

⁵ **Ibid.**

nomme d'ailleurs : le français de France, le français de Belgique et le français de Suisse. Nous pouvons même retrouver, à ce niveau national, une structuration géographique c'est-à-dire ; « en Amérique du Nord, on distingue deux principales variétés : le français Acadien (Fac incluant le français de la Louisiane, etc.) et le français québécois (FQ incluant également tout le français à l'ouest de Québec). ».

5.2. Le français en usage

5.2.1. Le normal et le normatif

« *Aucune langue n'échappe à ceux qui l'utilisent* »¹, car le système de communication ne pourrait fonctionner si la relation langue/ son utilisateur est condamnée par l'isolement. En effet ; la description systématique du discours, l'observation d'un « objet » phonique ou graphique puis l'analyse et ainsi le classement des éléments de ce discours sont des actions qui mènent à établir un modèle abstrait de « *relations et de lois, élude les conditions préalables de l'activité de langage.* »².

Cependant, le principe des linguistiques descriptives (distributionnelles et fonctionnelles) n'implique-t-il pas ces conditions préalables ? Étant donné que ces dernières sont mises en évidence par les différentes variations autorisées par tout système de communication, ou même en prenant en considération l'existence d'« un discours sur la langue », ainsi que l'effet de l'action psychologique et sociale sur la communication.

C'est pourquoi, d'ailleurs, il est nécessaire, avant toute tentative de définition de norme, de mettre l'accent sur la conception de deux termes primordiaux : l'un est issu de l'observation ainsi que de la description et l'autre provient de l'accomplissement d'un système de valeurs. Autrement dit ; « *l'un correspond à une situation objective et statistique, l'autre à un faisceau d'intentions subjectives* »³. Néanmoins, le même mot est utilisé pour désigner les deux conceptions ; on l'utilise parfois pour désigner l'idée de moyenne, de fréquence ainsi que de tendance d'utilisation, mais parfois pour manifester la conformité à une règle déterminée, à un jugement de valeurs ou même, à une finalité assignée.

La distinction, en réalité, entre ces deux notions n'est pas aussi évidente, dans la mesure où en morphologie française on présente catégoriquement une opposition sémantique vis-à-vis des adjectifs « *normal* et *normatif* », contrairement au lexique qui rejoint cette

¹ REY A., *Usages, jugements et prescriptions linguistiques*, in : Langue française n°16, 1972, pp. 4-28.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

ambiguïté de distinction à la polysémie analogue des « *loi et règle* ». En observant les faits entre le normal et le normatif, on pourrait déduire que d'une part, si l'on entend par normatif

« Un idéal défini par des jugements de valeur et par la présence d'un élément de réflexion consciente de la part des gens concernés, le normal peut être défini au sens mathématique de fréquence réelle de comportements observés. D'autre part, le normatif et le normal sont des notions relatives dont les champs d'application sont définis par les confins du groupe social dans lesquels ils se manifestent »¹.

De ce fait, nous concluons que les notions de « normal » et de « normatif » dépendent de l'état d'homogénéité de la société. Car, si celle-ci n'est pas homogène (au niveau de sa structuration globale) et si des conflits sociaux émergent, le normatif et le normal auront des conceptions variablement attribués par chacun des groupes d'individus constituant la société. De plus, vis-à-vis de l'obéissance ou la désobéissance par rapport au normatif conventionné, chaque groupe réagit selon ses propres conditions qui relèvent de différents ordres extralinguistiques.

5.2.2. L'usage et la norme

On peut définir l'usage en tant que « *la façon dans laquelle les membres d'une communauté langagière utilisent leur langue maternelle* »². En réalité, cette conception attribuée à la notion d'usage ne peut être concrétisée dans les réalisations des individus, étant donné que ces derniers manifestent un nombre infiniment variable d' « usage ». Autrement dit ; la définition citée ci-dessus ne reflète qu'un groupe de membres appartenant à une même communauté linguistique et stationné dans une zone géographique bien déterminée.

Nous pouvons ainsi exemplifier, et également justifier, cette désignation variable de l'usage par la langue qui continue, en permanence, de s'actualiser ainsi que de se renouveler quotidiennement à travers le discours. C'est pourquoi, « *l'entreprise du grammairien* »³ est problématique car, elle ne peut porter des généralisations sur les usages infiniment variables. De plus, lequel, parmi tous ces usages, on décide de sélectionner comme modèle ?

¹ BEDARD Edith et MAURIS Jacques, *La norme linguistique, Op. Cit.*

² LOPEZ Javier Suso, *Norme et bon usage au XVIII siècle en France*, in : *La linguística francesa gramática, historia, epistemología*, université de Granada, 1996, pp.175-188.

³ Le mot grammaire est utilisé pour le sens de « description de la morphologie et de la syntaxe d'une langue naturelle », selon la même source.

5.2.2.1. La norme du bon usage

Avant d'aborder l'idée de la norme du bon usage, nous devons mettre l'accent sur la conception de la notion de « bon usage ». Cette dernière est souvent perçue « *comme un ensemble de prescriptions normatives correspondant à un certain modèle socioculturel. Le passage de l' « usage » au « bon usage » semble impliquer une transition d'un modèle descriptif à un modèle prescriptif, de la norme objective fondée sur l'usage statistiquement dominant à la norme prescriptive, du normal au normatif.* »¹.

Néanmoins, cette pubescence par rapport au « bon usage » subira une extension où il s'agira d'intégrer « *sur le plan diachronique les archaïsmes et les néologismes et sur le plan synchronique une vaste gamme d'usages dont les régionaux et les registres socioprofessionnels* »². Au XX^{ème} siècle, également, la formule du « bon usage » est maintenue, mais adaptée à l'époque moderne, sous la connotation du « *consentement des bons écrivains et des gens qui ont souci de bien s'exprimer* »³.

À partir des définitions citées ci-dessus, nous pouvons, clairement, repérer que le « bon usage » est restrictivement sélectionné dans « la production écrite du genre sérieux », exposé par les « honnêtes hommes » ainsi que destiné à « un public instruit ». Cependant, on remet en question ce « prescriptivisme » qui n'accepte qu'une seule bonne forme ; c'est à dire que s'il y a lieu de deux formes possibles, on exclut automatiquement l'une des deux et on la considère comme étant « *usage pluriel et instable* »⁴.

Contrairement à ce qui a précédé, Grevisse montre, dans son *le bon usage* (transformé par André Goosse), qu'« *il n'y a pas un bon français dont les limites sont tracées au cordeau, bien parler, c'est savoir s'adapter aux circonstances* »⁵. Autrement dit ; le « bon usage » dépend du contexte sociohistorique de l'époque durant laquelle on produit. C'est pourquoi, l'idée de la norme du bon usage provient du souci de parvenir à confectionner un ouvrage modèle, qui pourrait regrouper la « bonne et correcte » utilisation de la langue, auquel chaque locuteur aura la possibilité de se référer.

¹ WENDY Ayres-Bennett, MAGALI Seijido (Dir), **Bon usage et variation sociolinguistique Perspectives diachroniques et traditions nationales**, Ed. ENS, Vol. 1, 2013, p.7.

² *Ibid.* p. 10.

³ GREVISSE Maurice, **Problèmes de langage**, Vol. 1, Gembloux, Paris, 1961, p6.

⁴ WENDY Ayres-Bennett, MAGALI Seijido (Dir), **Bon usage et variation sociolinguistique Perspectives diachroniques et traditions nationales**, p.10, *Op. Cit.*

⁵ *Ibid.* p. 15.

D'abord, les réformateurs du XVI^{ème} siècle, exerçaient, sur la notion d'usage, le principe de restriction : on n'inclut dans cet usage que « *les mots qui sont dans le commerce ordinaire des gens* »¹. Cependant, cette limitation de la langue a subi de sérieuses critiques. En effet ; les grammairiens du XVII^{ème} siècle, et contrairement à leurs précédents, ont refusé catégoriquement d'avoir fixé la langue française et ont soutenu « *l'évolution et le changement de la langue comme un fait auquel on ne peut s'opposer* »² et face auquel on n'y peut rien.

Malgré que les réformateurs aient conçu paradoxalement la notion d'usage, ils ont manifesté un accord vis-à-vis de la qualité de ce dernier. C'est-à-dire que le critère sur lequel il faut s'appuyer afin de sélectionner le bon usage n'est pas celui de la fréquence (usage employé par la majorité des gens) mais, c'est celui de la qualité (usage qui émerge la beauté du discours). La norme du bon usage donc, doit se baser sur la recherche d'un usage bien purifié et non pas sur la description de celui répandu au sein des locuteurs. En reformulant, nous pouvons résumer que la norme du bon usage est exemplifiée par : « *la coutume de ceux qui parlent bien est la règle de ceux qui veulent parler* »³.

5.2.2.2. du bon usage de la norme

Nous avons souligné, dans le point précédent, la délicatesse de décider sur un usage qui serait qualifié de « bon » et ainsi, couronné comme modèle à suivre par tous. Il s'agira, dans ce point alors, de la norme sélectionnée ainsi que de la méthode de conviction appliquée afin de l'intégrer au sein de la société. En réalité, on a énoncé de multiples critiques à propos de cette notion de norme qu'on juge qu'elle n'est pas objectivement sélectionnée. En effet ; les réformateurs, souvent, ne justifient pas leurs choix et par conséquent, laissent dire qu'on « *doit se fier à l'intuition du grammairien, qui s'apparente alors à ses caprices quant à ce qui est bien* »⁴.

De ce fait, nous déduisons que l'application de la norme, dans certains cas, s'appuie sur « une impression subjective ». C'est pourquoi, « *le bon usage peut différer d'un censeur à l'autre, c'est une notion peu précise, qui a varié avec les siècles et sur laquelle les gens qui décident, même les philologues grammairiens d'aujourd'hui, ne s'expliquent guère* ».⁵ Cette subjectivité de choix de norme nous suscite à poser maintes questions à propos de

¹ LOPEZ Javier Suso, **Norme et bon usage au XVIII^{ème} siècle en France, Op. cit.**

² **Ibid.**

³ **Ibid.**

⁴ **Le bon usage**, in : theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.1998.jsrme&part=4417, [en ligne.]

⁵ **Ibid.**

l'acceptation, mais en parallèle du refus d'une forme par rapport à d'autres. Autrement dit ; par quoi peut-on justifier la sélection de l'inventaire de mots qu'on liste dans les ouvrages qui se proposent en tant que normatifs.

Ainsi, nous attirons l'attention sur les critères de catégorisation faite entre les mots qui appartiennent au bon ou au mauvais usage. Dans ce sens, A.-M. Vurpas témoigne qu'« *on est d'abord frappé par le caractère composite de cette liste où figurent à la fois des mots français et des mots régionaux, voire des mots patois. Sans doute leur dénominateur commun réside-t-il dans le fait que, pour l'oreille d'un puriste du XVIIIe siècle, ils n'appartenaient pas au bel usage.* »¹. Ce témoignage évoque d'avantage l'idée que la décision du bon usage se fait subjectivement parce qu'en réalité, « *il n'y a pas de règles déterminées et qu'il ne dépend que du consentement d'un certain nombre de gens polis, dont les oreilles sont accoutumées à certaines façons de parler et à les habituer à d'autres* »². Finalement, la norme, qu'on nous prescrit, n'est qu'une question de préférence ainsi que de goût de certains réformateurs alors, pourquoi nous l'avoir imposée en tant que règle ?

5.3. Le français entre norme et dictionnaire

Il s'agit dans ce point, de mettre l'accent sur le degré de ressemblance et/ou d'adéquation entre la langue française que la norme nous prescrit et celle que nous utilisons. Au sein de cette balance, nous intégrons le dictionnaire, plus précisément ; la nomenclature du dictionnaire. C'est-à-dire que nous envisageons de découvrir le degré de satisfaction de ses usagers, auquel a aboutit cette nomenclature du dictionnaire. Mais avant, nous devons préciser qu'il existe, en permanence, « *des ambiguïtés, à l'intérieur de cette thématique précise, la lexicographie. Nommée sociale, la norme de langage est toujours en cours d'élaboration. L'observation et les statistiques ne saisissent que le passé, leur objet est irrémédiablement partiel.]...[Dans tout ceci, une autre difficulté. il n'y a pas, dans une situation concrète donnée, une norme, de même qu'il n'y a pas une langue* »³.

D'ailleurs, Alain Rey, dans son article intitulé *Norme et dictionnaires (domaine du français)*, exige que le langage soit convenablement perçu sous trois éclairages : « *les discours et leurs conditions de production (stratégies de le parole et de l'écriture), les usages, donc (géographiques, chronologiques, sociaux, peut être culturels, idéologiques), et enfin très*

¹ VURPAS Anne-Marie, **Le français parlé à Lyon vers 1750**, Klincksieck, Paris, 1991, p.7.

² LOPEZ Javier Suso, **Norme et bon usage au XVIIIe siècle en France. Op. cit.**

³ BEDARD Edith et MAURAIS Jacques, **La norme linguistique, Op. Cit.**

abstraitement, le système de la langue. »¹. De son côté, le dictionnaire, et en prenant en considération ces trois éléments définitoires, doit savoir sélectionner les lexies qui devraient figurer dans sa nomenclature. Pour cela, il est censé, inévitablement, interdire et/ou autoriser certaines lexies. Tout en se distinguant du modèle normatif, étant donné que le dictionnaire s'ouvre, le plus possible, sur la pluralité des usages.

De ce fait, nous déduisons que le discours lexicographique est doublement lié : à la normalisation et à la conventionalité sociale. En outre, le dictionnaire, de par sa nature, « *est voué au didactisme, c'est-à-dire à la reproduction socioculturelle d'un savoir, à la diffusion d'attitudes et de jugements acquis, à l'effacement du sujet d'énonciation (c'est la « doxa » qui parle) dans le maniement d'une rhétorique de la persuasion.* »². Néanmoins, le texte lexicographique est soumis à une force normative ainsi que sociale ; il ne peut « ignorer » une faute conventionnée, une notion critiquée. En réalité, le dictionnaire, en se permettant d'accepter la pluralité des usages, contribue, en quelque sorte, à l'élaboration de la norme. Seulement, cet ouvrage peut déplacer les limites mais, non pas les abolir.

6. Français et particularités exogènes en Algérie

6.1. Le français en Algérie

Malgré que les deux langues (français et arabe) apparaissent d'une manière équivalente dans les institutions scolaires et administratives, c'est la langue française qui bénéficie de la chance d'usage comme moyen de communication et d'information (la parabole ou Internet) dans une société plurilingue. La langue française aura un statut particulier dans la société Algérienne et parmi les locuteurs Algériens ; cette langue est dans un contexte et des circonstances particuliers. Tous ces facteurs alors, feront d'elle une langue particulière, c'est « *une langue française algérienne* »³. En d'autres termes ; la société Algérienne s'approprie le français à sa façon et dans des situations différentes par exemple : cette langue est utilisée dans la vie quotidienne, apprise à l'école et nous étudions avec cette langue même à l'université.

Le paysage linguistique Algérien a une relation spécifique avec la langue française. Pour cette société (Algérie), le français représente plus qu'une langue étrangère qu'on enseigne/apprend dans le cadre des institutions scolaires et officielles. L'histoire du pays

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ SEBAA Rabah, *culture et plurilinguisme en Algérie*, in : <http://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.htm>. [en Ligne].

indique, suffisamment, la spécificité de la relation existante entre l'Algérie et la langue française. C'est pour cette raison, qu'on remarque divers comportements de la part du locuteur Algérien envers cette langue. Nous nous référons à ce sujet, à la synthèse établie par Sebaa Rabah, dans son *l'Algérie et la langue française, l'altérité partagée* :

« Sans être la langue officielle, la langue française véhicule l'officialité. Sans être la langue d'enseignement ; elle reste la langue de transmission du savoir, sans être la langue identitaire, elle continue à façonner l'imaginaire culturel et collectif de différentes formes et par différents canaux. Et sans être la langue de l'université, elle est la langue de l'université. »¹

À la lumière de cette déclaration, nous mettrons l'accent donc, dans le point suivant, sur l'origine de cette relation particulière entre le locuteur algérien et la langue française. Également, nous tenterons de cerner la caractéristique linguistique existante dans ce pays « francophone ».

6.1.1. Langue, identité et culture

Levi-Strauss considérait « *le langage, à la fois comme le fait culturel par excellence et celui par l'intermédiaire duquel toutes les formes de la vie sociale s'établissent et se perpétuent* »². A partir de cette considération, nous saisissons le degré d'intégration de l'élément culturel dans les différentes situations de communication ; l'émergence donc de l'allure culturelle dans toute production linguistique quelconque. La langue n'est pas seulement le moyen de communication d'une communauté donnée mais aussi, elle est le véhicule de celle-ci et le lieu de vie de la culture des individus qui s'expriment avec cette langue dans la vie quotidienne en général. De ce fait s'exclut donc, la conception que le lexique est une dénomination fixée (stable) organisée en une « *série de mots sur une série de choses* »³.

Nous pouvons induire que la langue et la culture sont deux composantes indissociables, ainsi qu'indispensables. Chacune d'elles fait nécessairement référence à l'autre dans son consensus. D'ailleurs, cette conception a été explicitée en premier par Ferdinand de SAUSSURE lorsqu'il a mis en valeur la portée du groupe au service de la vivacité de la

¹ SEBAA Rabah, *l'Algérie et la langue française, l'altérité partagée*, éditions Dar El Gharb, Oran, 2002, p.85.

² LEVIS-STRAUSS Claude, *l'anthropologie structurale*, Plon, Paris, 1958, p.392.

³ PICOCHÉ J. *précis de lexicologie française, l'étude et l'enseignement du vocabulaire, Op. Cit.* p. 38.

langue ; il certifie que « *le fait social peut seul créer un système linguistique. La collectivité est nécessaire pour établir des valeurs dont l'unique raison d'être est dans l'usage et le consentement général ; l'individu à lui seul est incapable d'en fixer aucune* »¹.

De ce qui précède, nous nous demandons sur le type de relation existante entre la langue et la culture. Cette relation comprend deux aspects : ces derniers sont dépendants l'un de l'autre. En d'autres termes ; la maîtrise d'une langue donnée suffit-elle pour ouvrir les portes de la culture de la société correspondante ou inversement ; si l'on accède à une culture donnée par la société, est-on censé apprendre et utiliser la langue de cette culture ? Une telle question sera posée, également dans le cas des locuteurs Algériens et leur comportement envers la langue française. Pour ce cas, il s'agit de la conception qu'ont les locuteurs algériens vis-à-vis de la culture qui accompagne la langue française. Une culture qui leur rappelle leur histoire et particulièrement, les circonstances qui ont marqué cette histoire.

Cela veut dire que les locuteurs algériens ont une vision à double sens vis-à-vis de la langue française ; d'une part, c'est une langue étrangère (la langue du colonisateur) enseignée et étudiée pareillement que la langue anglaise. D'une autre part, elle constitue le billet qui permet l'accès à une autre culture, ainsi qu'il manifeste les expressions de la modernité. Il s'agit donc, d'une question d'ambiguïté de statut de cette langue. En effet ; le locuteur algérien est majoritairement francophone car, dans sa vie quotidienne, il utilise, le plus souvent, la langue française dans différents domaines. D'ailleurs, Yacine Derradji ? dans son article intitulé : *le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée*, nous confirme que le recours au : « *français est très fréquent dans toutes les pratiques langagières des sujets parlants, dans toutes les situations de communication de la vie quotidienne. Le français est donc présent dans l'arabe dialectal, la langue de la communication sociale, la langue de la première socialisation linguistique du locuteur et, enfin, la langue de travail de notre public.* »². Cependant, cela ne signifie guère que ce locuteur algérien est soumis à la culture, ni à l'identité française. Dans ce sens, KATEB Yassine a clarifié que « *c'est en français que nous proclamons notre appartenance à la communauté algérienne* »³.

D'après l'affirmation de KATEB Yassine à propos de la véritable raison de l'utilisation de la langue française, nous pouvons relever deux objectifs qui s'exploitent en

¹ DE SAUSSURE Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, 2002, Ed. Bally et Sechehaye, 1971, P.15.

² DERRADJI Yacine, *le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée*, université de Constantine, in : <http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/13/derradji.html>, [en ligne].

³ KATEB Yacine, in: *Jeune Afrique*, p.77. Cité par NYSSSEN Hubert. *L'Algérie en 1970. Telle que j'ai vue*. Coll. B.Arthaid, 1970. P77.

parallèle : le premier consiste à développer le niveau intellectuel par le biais d'un investissement étranger. Le second objectif, quant à lui, s'articule au niveau de l'utilisation de cette langue étrangère, mais au nom d'un locuteur musulman arabe. Cette relation, doublement compliquée, a créé donc un conflit culturel et identitaire. Une « rivalité » entre le locuteur algérien : appartenant nationalement à une culture et porteur individuellement d'une identité et la langue française qui, elle aussi, véhicule une culture déterminée. Cependant, cette situation nous est imposée (selon les circonstances historiques). D'ailleurs, KATEB Yassine a raisonné que même s'il « [...] *[fallait écrire en français, j'ai mes racines arabes ou berbères qui sont encore vivantes]* »¹.

Nous constatons alors, que c'est une question de mise au point à propos des conséquences culturelles et identitaires auxquelles nous avons abouti à cause des circonstances (historiques ainsi que linguistiques) vécues durant et même après la colonisation. D'ailleurs, « *près d'un demi-siècle après l'indépendance, le résultat : l'Algérie est vraiment loin d'avoir résolu la question lancinante de son identité* »². En effet ; voire la situation linguistique en Algérie où le « *processus linguistique et culturel est en constante reconstruction* »³, il nous est difficile de savoir (dans ce cas) à quel moment apparaît et/ou disparaît ce culturel lors du linguistique et que dit-on en ce qui concerne l'interculturel existant ou peut être que c'est une acculturation, cela est relatif à la situation de chaque locuteur puisque existe déjà en Algérie un « *enchevêtrement des cultures linguistiques* »⁴. De ce fait, nous rejoignons A-J. Akkari qui stipule que « *la reconnaissance de la pluralité linguistique et culturelle est l'une des conditions d'un développement socioéconomique durable du Maghreb. Le mythe d'une société mono-culturelle homogène et arabo-musulmane ignorant ses minorités et ses marginaux relève du passé* »⁵.

6.1.2. Le français en Algérie entre norme endogène et norme exogène

L'utilisation de la langue française en Algérie entraîne un effet sur le contour linguistique de ce pays. En effet ; en intégrant, ne serait-ce que quelques termes français dans notre production langagière, nous manifestons notre compétence d'exploitation des différents outils de communication (cette langue et même, peut être, d'autres langues). En outre, il

¹ ***Ibid.***

² KHALFOUNE T. ***Langues, identité et constitution***, in: BISTOLFI Robert (éd), Les langues de la Méditerranée, L'Harmattan, Paris, 2002, pp. 167-185.

³ SEBAA Rabah, ***culture et plurilinguisme en Algérie, Op. Cit.***

⁴ ***Ibid.***

⁵ AKKARI A-J., ***Langues, pouvoir et éducation au Maghreb***, in : [<http://www.teluq.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/2002/akkari/ftxt.htm>].

serait possible de changer, grâce à l'expression en langue française, cette idée « *négative liée à la symbolique du français en Algérie.* »¹. En fait, nous pouvons facilement nous apercevoir que le français utilisé dans le contexte algérien porte, particulièrement, la forme de ce dernier. Il s'agit donc, d'un français à dimension algérienne dont l'intercompréhension ne peut, parfaitement, fonctionner qu'à l'intérieur des frontières francophones algériennes.

Nous déduisons, de ce qui précède, que ce français utilisé en Algérie porte une double dimension ; la première renvoie à ce français endogène (parlé et compris par quasiment tous les francophones) mais, la deuxième dimension correspond aux différentes « déformations » approvisionnées sur la langue française, par les locuteurs algériens. D'ailleurs, concernant cette deuxième dimension, Yacine Derradji l'a nommée « une algérianité structurelle ». Autrement dit ; le français utilisé dans un espace sociolinguistique algérien, aura des appropriations (linguistiques et culturelles) particulières. Ces dernières seront considérées, par Yacine Derradji, comme des « variétés linguistiques locales », étant donné qu'elles sont partagées uniquement par le contexte Algérien et qu'elles ne doivent pas dépasser le territoire Algérien.

Pour mieux éclaircir la conception de cette variété de français utilisée en Algérie, nous faisons référence à la définition proposée par Yacine Derradji, dans son article intitulé *la langue française en Algérie : particularisme lexical ou norme endogène ?* Où il assure que cette variété :

« se constitue par l'ensemble des traits distinctifs constituant son caractère régional. En d'autres termes ; c'est la variété linguistique d'une communauté linguistique qui se particularise surtout par une double distinction : elle a en partage avec d'autres communautés linguistiques (Maghrébines,...) la norme référentielle qui est le français standard et un usage particularisant fonctionnant comme une norme linguistique locale, endogène, répondant beaucoup plus à des considérations idéologiques de rapport à la langue et à la culture françaises, car cette langue et cette culture s'inscrivent dans un environnement plurilingue et pluriculturel »².

¹ DERRADJI Yacine, *le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée, Op. Cit.*

² DERRADJI Yacine, *la langue française en Algérie : particularisme lexical ou norme endogène ?*, cité par KHETIRI Brahim, *Du français en Algérie... au français d'Algérie*, Synergie n° 4, Algérie, 2009, pp. 57-68.

6.1.3. Les repères Algériens lors de l'usage du français en Algérie

Il est vrai que, d'une part, la langue française nous est transmise par le biais des institutions scolaires, mais, d'autre part, il n'est pas possible de faire passer à l'inaperçu que la sphère plurilingue (nous désignons les langues locales : l'arabe classique, l'arabe dialectal et le berbère) de notre pays (l'Algérie) influence ce français. C'est pourquoi, nous voudrions aborder ces variétés du français qui incarnent l'implication du paysage plurilingue algérien au sein de l'utilisation de la langue française. Nous nous rendons compte donc, que le français subit, lorsqu'il est utilisé en Algérie, des « changements de genre et de sens »¹.

De ce fait, nous repérons, dans cette production, des modifications qui s'appliquent sur les unités lexicales françaises, au niveau morphologique en particulier. Il s'agit plus précisément des différentes règles de dérivation morphologique : préfixation, suffixation, composition, etc. En outre, ce phénomène peut être appliqué également sur les unités lexicales appartenant aux langues arabes et/ou berbères ; nous pouvons citer à titre d'exemple : « *hidjabiste, hitiste,...* »². Alors, que ce soit des unités lexicales arabes ou françaises, nous précisons que les changements effectués par les locuteurs Algériens renvoient, impérativement, à des conditions contextuelles de communication qui ont donné naissance à ce français Algérien. D'ailleurs, Dalila Morsly qui s'inscrit dans le domaine de la recherche sur le français en usage en Algérie affirme que :

« Notre travail sur les particularités du français d'Algérie]... [s'inscrivait donc dans une perspective sociolinguistique : il s'agissait de décrire une variété de français dont la singularité se manifestait à l'écrit comme à l'oral et aux différents niveaux de la structure linguistique. C'est ainsi que nous avons dégagé ce que nous avons considéré comme des particularités du français d'Algérie. »³

¹ Des cas illustrés par Dalila Morsly et Brahim Khetiri, cité par : AKIL Houria, *l'imaginaire linguistique de Quelques Journalistes algériens de la presse écrite francophone*, mémoire de Magister, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, Algérie, 2012.

² Exemples cités par : DERRADJI Yacine et al. *Le français en Algérie, lexique et dynamique des langues*, coll. Champs linguistiques, Ed. Duculot, Bruxelles, 2002.

³ MORSLY Dalila, *les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie*, in : LATIN Danièle, inventaire des usages francophones : nomenclatures et méthodologies, Ed. AUPELF- UREF, Paris, 1993, p. 177.

Les particularités lexicales du français « Algérien » dont parle Dalila Morsly sont, purement, inventées en Algérie et, uniquement, par les Algériens. Grâce aux différents procédés adoptés lors de la création (l'emprunt, la dérivation, l'attraction paronymique, la réactivation lexicale, la mutation sémantique, etc.), nous comptons un nombre important de créativités lexicales ou d'« *Algérianismes* ». Ces derniers ont été répertoriés par plusieurs auteurs, parmi lesquels nous citons : Yacine Derradji dans son *le français en Algérie, lexicque et dynamique des langues*, aussi, Dalila Morsly lorsqu'elle a inventorié trois cent unités lexicales françaises créées en Algérie.

6.2. Francophonie en Algérie

Avant d'évoquer le phénomène de la francophonie en Algérie, nous avons jugé nécessaire de passer par quelques événements sociolinguistiques. Ces derniers se manifestent, en parallèle, avec le mouvement de la francophonie en Algérie.

6.2.1. Assimilation linguistique

Selon Weinreich, l'assimilation linguistique est définie comme « *le changement de l'emploi habituel d'une langue à l'emploi habituel d'une autre langue* »¹. Seulement, nous précisons que le phénomène d'assimilation linguistique ne s'effectue pas uniquement entre les langues car, il peut y avoir de l'assimilation linguistique « *d'un dialecte à une langue standard* »². De plus, ce changement d'utilisation peut être intégral ; c'est-à-dire qu'on change totalement la langue employée auparavant. Ou bien il peut se manifester partiellement : par exemple augmenter la fréquence d'emploi d'une langue juste dans un domaine particulier. C'est pourquoi, on n'arrive pas à fournir, à la fin du parcours de l'assimilation linguistique, une technique ou une méthode à suivre, afin de garantir la continuité d'emploi aux générations postérieures.

Maurais Jacques déclare que Weinreich a remarqué que, parfois il y a une différence au niveau de langues utilisées par les locuteurs appartenant à des catégories d'âge distinctes ; cela « *constitue la manifestation en synchronie de ce qui est, vu en diachronie, l'assimilation linguistique* »³. De ce fait, on distingue deux types d'assimilation linguistique : l'assimilation *individuelle* ; dans ce cas, le phénomène émerge au cours de la vie de l'individu, et

¹ MAURIS Jacques, assimilation linguistique, p. 51, in : MOREAU Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique concepts de base, Op. cit.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.* p52.

l'assimilation *intergénérationnelle* ; ce type d'assimilation surgit lorsque « *les parents ne transmettent pas leur langue maternelle à leurs enfants* »¹. En effet, il faut signaler que cette raison (que nous venons de citer) et bien d'autres représentent les facteurs qui favorisent l'assimilation linguistique. Ces derniers sont arrangés en : *causes naturelles* et *causes sociologiques et psychologiques*.

Nous déduisons, d'après ce qui a été avancé, trois essentielles constatations. D'abord, les causes naturelles n'engendrent pas des phénomènes naturels les plus fréquents (ceux qui influencent généralement la structure linguistique) : catastrophes naturelles, inondations, tremblements de terre, sécheresse, famine, etc. car, ces causes naturelles consistent, plutôt, aux « *interventions humaines : esclavagisme, changements causés par l'homme dans l'environnement, conquêtes militaires, changement des frontières de l'Etat, perte de l'isolement où vivait un groupe linguistique, urbanisation, industrialisation, etc.* »².

Puis, nous ne manquerons pas de citer les causes, jouissant du même degré d'influence, « *plus caractéristiques de la situation culturelle et sociopolitique des groupes dominés : absence de pouvoir politique, absence de pouvoir économique, absence d'idéologie nationaliste, absence d'utilisation de la langue dans des domaines à charge symbolique importante (la religion, la scolarité, ...), etc.* »³ Enfin, et malgré qu'on assiste à la présence de ce nombre de facteurs incitant l'émergence de l'assimilation linguistique, il est probable que ce phénomène ne prospère pas ; car, en réalité, ce n'est pas une évidence.

6.2.2. Changement linguistique

La langue est conçue, selon la perspective structuraliste de la linguistique contemporaine comme « un système où tout se tient ». Comme on souscrit que « la langue est une structure qui résiste fortement au changement ». Néanmoins, Weinreich, Labov et Herzog ; antagonistes de cette conception qui a confiné, au second plan, l'étude du changement linguistique du champ d'étude de la langue. En effet, en marginalisant les conditions historiques, géographiques et sociologiques (conditions « externes » au développement d'une langue selon les structuralistes), on a écarté l'essentiel du problème.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Celui-ci se situe sur le plan de « *facteurs « internes » (besoins nouveaux en communication, besoins expressifs, etc.) au langage* »¹.

De plus, les antagonistes (dont les noms sont cités ci-dessus) remettent en question l'homogénéité de la structure de la langue, face au fait de rapporter la diversité langagière existante aux aléas de la performance des locuteurs. Etant donné qu'au sein de la communication entre locuteurs, la langue passe d'un état à un autre. Raison pour laquelle Weinreich, Labov et Herzog ont proposé un modèle constitué de deux postulats : « 1^o la langue est un objet qui possède une hétérogénéité ordonnée et, corollaire, 2^o l'état de langue fonctionne comme déterminant ses propres changements »². Soulignons sous ces deux postulats proposés donc, que la variation linguistique est un élément indissociablement constitutif à la langue ; elle permet la transition entre deux états de langue.

Pour plus de clarification au processus proposé ci-dessus, Thibault résume qu'« un locuteur introduit dans son parler une forme qui alterne avec une ou plusieurs autres ; elles sont toutes régies par une règle variable de type probabiliste. La nouvelle forme se diffuse chez d'autres locuteurs et son emploi acquiert éventuellement une signification sociale. Le changement est constaté lorsque la règle cesse d'être variable et qu'une restructuration des règles catégoriques s'est opérée. »³. De ce fait, nous approuvons que la langue ainsi que la société sont en perpétuel changement et, par conséquent, en évolution permanente. Une telle constatation nous indique donc, que le changement linguistique implique, logiquement, la variation sociale.

A partir du modèle proposé par Weinreich, Labov et Herzog à propos de la conception du changement linguistique, plusieurs questions relatives ont été soulevées : Quelles sont les contraintes relevant d'une grammaire universelle qui balisent le trajet de l'innovation ? Comment les formes nouvelles s'enchaînent-elles dans la structure linguistique et sociale ? Quel rôle l'évaluation sociale joue-t-elle dans leur cheminement ? Comment s'effectue la transition d'un état de langue à un autre ? Pourquoi tel changement se produit dans telle langue et pas dans telle autre ? Parler du changement linguistique se résume souvent à faire l'état des modifications plus ou moins rapides qu'une langue subit tout au long de son histoire. Cependant, si ce changement s'inscrit dans un programme historique, dans des études diachroniques, les variations synchroniques sont les principales sources d'un état de langue

¹ BAYLON Christian, **Sociolinguistique, société, langue et discours**, Ed : Nathan, Paris, 1996, p. 101

² THIBAUDT Pierrette, changement linguistique, p. 65, in : MOREAU Marie-Louise (éd.),

sociolinguistique concepts de base, Op. cit.

³ *Ibid.*

donné. En d'autres termes ; « le changement linguistique ne peut s'observer qu'en synchronie »¹. Seulement, comment peut-on alors observer ce dernier à partir de données synchroniques ?

En émettant son hypothèse, Thibault suppose que « si un changement est en train de se produire, il se manifestera par des différences de comportement entre les diverses générations d'une communauté linguistique »². On tranchera donc, entre cette période « synchronique » ; durant laquelle s'effectue le changement linguistique : appelée *temps apparent*, et la période constituant le parcours historique du changement au sein de la communauté : appelée *temps réel*. L'observation de ce dernier stipule qu'il y ait des décennies de différence entre les productions, elles peuvent être réalisées par le biais de documents écrits et sonores. Contrairement au temps apparent, où il suffit d'obtenir des échantillons d'individus d'une même communauté linguistique, répartis selon divers facteurs comme les *classes sociales*, l'*âge*, le *sexe*, l'*ethnicité*, etc. afin de l'observer.

6.2.3. Néofrancophonie

Par le terme de « néofrancophonie », on désigne un phénomène de « vernacularisation du français dans des couches de la nouvelle bourgeoisie urbaine d'origine hindoue, musulmane ou créole, qui adoptent le français comme langue familiale par un choix assez volontariste. »³. En réalité, ce concept de « néofrancophonie » a vu le jour lorsqu'on s'est focalisé sur la situation sociolinguistique du français à l'île Maurice. Dans cette situation, on assiste à la coexistence de trois types de francophones ; le premier type est celui dont le français est sa langue maternelle « locuteurs endolingues », le deuxième type : les locuteurs exolingues sont ceux qui ont appris le français comme deuxième ou troisième langue.

Cependant, du deuxième type de francophones (locuteurs exolingues) naît un troisième groupe de locuteurs qui ont acquis le français comme première langue (voir langue maternelle). Autrement dit par Baggioni, «*la pratique du français en famille, chez des parents qui l'avaient appris comme deuxième ou troisième langue, favorise son acquisition comme première langue par les enfants.* »⁴. En effet ; dans ce troisième cas de locuteurs, il arrive souvent qu'ils soient en « voie de promotion sociale » et en parallèle, en stade de

¹ BAYLON Christian, *Sociolinguistique, société, langue et discours*, *Op. Cit.*, p. 101

² THIBAUT Pierrette, *Op. Cit.*

³ Daniel BAGGIONI, Néofrancophonie, p214, in : MOREAU Marie-Louise (éd.), *sociolinguistique concepts de base*, *Op. cit.*

⁴ *Ibid.*

réorganisation linguistique : ce qui donne naissance, par conséquence, à un répertoire réadapté à la nouvelle génération.

6.2.4. Francophonie appropriée en Algérie

Comme nous l'avons cité plus haut, le paysage linguistique Algérien est peint d'une couleur spécifique de langue française. Dans notre société, le français ne se manifeste pas simplement en tant que première langue étrangère apprise dans le cadre des institutions scolaires et officielles. En effet, l'histoire du pays interpelle suffisamment le statut de la langue française en tant que « langue du colonisateur » avec lequel on maintient des rapports d'amitié et de haine, d'admiration et de rejet ; la littérature algérienne d'expression française témoigne de cette dualité problématique. De ce fait donc, naît une double conception vis-à-vis de la langue française au sein de la société algérienne. Alors, comment vivent les Algériens francophones cette francophonie en Algérie ?

En fait, nous nous rendons compte que la francophonie en Algérie est doublement symbolisée ; d'une part, elle est vécue en tant que phénomène linguistique manifestant une agression culturelle avec tout ce qu'il génère comme idéologie de reniement ainsi que de repli sur soi. D'une autre part, on accède, à travers la francophonie, à la modernité, à l'autre (quelque soit l'autre) culture ainsi qu'à l'ouverture.

Néanmoins, nous nous apercevons qu'il y a une sorte de conflit entre les deux conceptions de la langue française, étant donné qu'on rejette, dans le discours sur l'arabisation, tout ce qui révèle la culture de la langue française. C'est-à-dire ; ce genre de discours tend à limiter la langue française à un outil en préconisant l'apprentissage d'un français fonctionnel dépourvu de toute référence culturelle « *Il s'agira d'un français fonctionnel mieux adapté à la résolution des situations-problèmes que l'apprenant rencontrera dans l'enseignement des matières scientifiques et technologiques dispensées en langue arabe* »¹.

Mais, en réalité nous vivons une autre situation linguistique car, le français est omniprésent dans tous les secteurs : social, économique, éducatif, etc. il faut donc, comme a déclaré le chef de diplomatie, « *reconnaitre que tout le territoire Algérien parle français* »² D'ailleurs, l'Algérie est, statistiquement parlant, le deuxième pays francophone au monde

¹ Document d'accompagnement du programme de Français, 1ère année secondaire, Commission Nationale des Programmes, Ministère de l'Éducation Nationale, Avril 2005, p.2.

² BELKHADEM A., *le Quotidien d'Oran*, 19 octobre 2002.

après la France pourtant, « *c'est le seul pays du Maghreb à n'avoir pas rejoint la francophonie institutionnelle pour des raisons que nous connaissons* »¹. Nous soulevons, à partir de cette déclaration, une situation paradoxale qui n'échappe à personne. Alors, puisqu'on manifeste une francophonie très répandue au sein des locuteurs Algériens, pourquoi l'avoir condamnée par rapport à son aspect historique alors que le français est une langue qui fait partie de notre histoire et de notre passé.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons abordé l'idée générale qui évoque la relation entre le français des dictionnaires et celui qu'on utilise. Pour cela, nous avons introduit cette idée par une définition de la notion de norme (étant une notion clef dans notre travail) puis, nous avons consacré les points suivants à des descriptions distinctives aux principaux types de normes. Par la suite, nous avons adopté le cas dans lequel la langue française incarne cette norme. Comme nous avons montré qu'il existe des conceptions variées de cette langue. Ce dernier point a interpellé logiquement le point qui l'a suivi : celui du degré de ressemblance entre la langue française des dictionnaires et celle qu'on utilise.

La dernière partie de notre chapitre constitue une étude de cas ; le français en Algérie. Nous avons abordé ce point afin de diagnostiquer l'état de la langue française utilisée en Algérie. Nous avons constaté donc, que ce français algérien s'est formé entre la norme du français « standard » et les propriétés linguistiques manifestées par les locuteurs algériens.

¹ RAHAL Safia. **La francophonie en Algérie : Mythe ou réalité**, in : http://www.initiatives.refer.org/Initiatives-2001/_notes/ress610.htm. Page active le 18/04/2010. 20h25.

CHAPITRE 2

Traitement lexicographique et représentation idéologique

*« Le culturel (l'idéologique) campe
invariablement au cœur même de
l'activité définitoire . ».*

COLLINOT Mazière, *définitions lexicographiques
et idéologies*, 1997, p143.

Introduction

Dans ce chapitre, il sera question de la relation existante entre le traitement lexicographique et l'idéologie dominante. Cette dernière a des effets explicitement et/ ou implicitement manifestés dans le contenu du dictionnaire. En d'autres termes ; l'engagement idéologique exige ainsi qu'interdit de faire figurer quelques informations au sein de la nomenclature du dictionnaire.

À partir de cette relation alors, nous abordons, dans le premier point, une description du travail lexicographique en fonction de l'idéologie existante. Le développement de ce point nous a permis de déduire un second qui met l'accent sur les mots-tabous ; selon le jugement porté par l'idéologie dominante dans une société. Sur le plan professionnel (dans le domaine de la lexicographie), on concrétise ces cas par la réglementation de « l'interdiction lexicographique » que nous explicitons dans le point suivant. Cependant, dans le cas contraire ; de désobéissance à ces règles, on rencontre une forme de dénormalisation qui se manifeste dans la microstructure du dictionnaire. Dans le dernier point de notre chapitre, nous concluons par la relation lexicographique quaternaire, de façon à réorganiser tous les éléments et facteurs qui régissent le travail lexicographique.

1. Description lexicographique et idéologie

Le travail lexicographique est conçu le plus souvent en tant que description « neutre » de la langue ; le dictionnaire est cet ouvrage qui se préoccupe de répertorier les mots de la langue puis, de leur attribuer des articles dictionnaires afin que le lecteur puisse les comprendre ainsi que les utiliser. Néanmoins, cette conception n'est partagée que par ceux qui ne sont pas assez avertis vis-à-vis de la discipline de la lexicographie. En réalité, et selon une vision plus profonde, maintes exemples de dictionnaires démontrent que leurs choix méthodologiques et scientifiques sont étroitement dépendants de penchements « idéologiques ».

Suite à des concrétisations d'ordre lexicographique, nous rejoignons Claude Frey, dans son chapitre *description lexicographique et idéologies : jusqu'où s'engager ? retour sur le français au BURUNDI*, lorsqu'il affirme que

« la description lexicographique n'est pas indépendante de l'environnement socioculturel et scientifique : les dictionnaires évoluent dans le temps, mais aussi ils peuvent être, à une même époque, différents dans leurs fondement idéologique : les comparaisons maintes fois proposées entre le dictionnaire de l'Académie et ceux de Richelet ou de Furetière, à la fin du VII^{ème} siècle en sont une illustration »¹.

1.1. Dictionnaire et ses représentations idéologiques

On interpelle évidemment, d'après ce titre, la relation existante entre la lexicographie et l'idéologie. Les premières questions rayonnent à propos du comment et par quoi se caractérise la relation entre ces deux concepts. Autrement dit ; y'a-t-il une influence et/ou une dépendance plus ou moins « imposée » par l'idéologie dominante du pays dans lequel le dictionnaire est confectionné ? En fait, dans un tel cas, on reflète à travers les définitions du dictionnaire les courants idéologiques « officiels » dans la société concernée. « *Un exemple éclairant en est donné par l'U.R.S.S. avec ce qui est officiellement dénommé marxisme léninisme. Les dictionnaires et encyclopédies publiés en U.R.S.S., disons depuis la fin des années vingt, en portent témoignage.* »².

¹ BAVOUX Claudine (dir), *Le français des dictionnaires, l'autre versant de la lexicographie française*, Ed. Duculot, Bruxelles, 2008, p243.

² L'Hermitte René. *Lexicographie et idéologie*. In: Revue des études slaves, tome 54, fascicule 3, 1982. pp. 403-408.

D'un point de vue social, on signale une sorte de contrôle de la part des rédacteurs de dictionnaires. En revanche il existe, certes, une certaine liberté d'expression au sein de la société. Mais, cette liberté est plus ou moins limitée par l'Etat « *afin de ne pas permettre la publication dans la presse publique et la diffusion par les moyens de l'information de masse, de renseignements qui constituent des secrets d'État ou de renseignements qui peuvent porter préjudice [...].* »¹. De ce fait, s'agissant du vocabulaire proprement politique et idéologique (à titre d'exemple), les courbes historiques en font l'épreuve où on manifeste, dans différentes éditions du dictionnaire, des modifications au niveau interne et/ou externe de l'entrée ; « évolution externe, dans la sémantique des mots, évolution interne, dans la redistribution des significations entre plusieurs unités, l'apparition ou la disparition de certains mots »².

Nous illustrons cette idée, selon toujours la même référence, par le terme *nationalisme* qui, à titre d'exemple, était affecté d'une appréciation négative avant guerre : « idéologie et politique bourgeoises qui donnent à sa propre nation, laquelle joue un rôle dominant, une place privilégiée ; elles visent à l'oppression des autres nationalités, au développement de l'hostilité entre elles (DU 38). »³. Mais après la guerre, en liaison avec le dynamisme de la politique étrangère de l'U.R.S.S., le même mot, à côté de l'acception qu'on vient de voir, en acquérait une seconde, chargée de connotations positives : « mouvement national, dans les pays réduits en esclavage, en faveur de l'indépendance nationale et dirigé contre l'impérialisme, le colonialisme (DA 58). ».

Nous pouvons concevoir, de ce qui précède, que le dictionnaire s'implique (généralement) et suit l'idéologie et la culture dominantes. En fait, on s'aperçoit que dans les définitions présentées dans « *le grand dictionnaire de langue et de culture (le Grand Robert, le Grand Larousse, etc.), le signe est défini de façon telle que sa fonction idéologique se trouve soigneusement gommée* »⁴. Cela veut dire qu'en proposant, dans son contenu, une unicité du mot qui mène, automatiquement, à une unicité du discours, le dictionnaire aboutit par conséquence, à influencer ses usagers, par son unicité idéologique procurée. Ainsi, le dictionnaire constitue ce cercle commun entre ses différents utilisateurs (pouvant appartenir à diverses catégories), auxquels il transmet une idéologie caractérisée d' « un objectivisme abstrait », tout en demeurant « *l'objet socio-culturel, objet idéologique* »⁵.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ BUZON Christian, *Dictionnaire, langue, discours, idéologie*, in: *Langue française*, n°43, 1979, pp. 27-44.

⁵ *Ibid.*

1.2. Définition lexicographique en fonction de(s) idéologie(s)

Le travail concernant les représentations idéologiques dans le dictionnaire a suscité l'attrance d'un nombre important de « métalexigraphes ». Sachons que « *la définition est une pièce maîtresse dans l'article dictionnaire* »¹ car, le lexicographe exploite cette partie afin d'encadrer l'équivalence sémantique à travers laquelle il propose, à son utilisateur, une conformité entre le signifié et son référent qui est tributaire à un système socio-culturel qui interprète la langue et le monde. Néanmoins, il faut souligner que la désignation idéologique au niveau de la structuration définitionnelle relève d'une étude si compliquée qu'il s'avère impossible d'en aborder la liste des parties.

Nous tenterons d'attirer l'attention vis-à-vis des phénomènes d'« ambiguïtés discursives »² auxquels pourraient renvoyer les articles dictionnaires de certaines entrées. Mais, il faut d'abord souligner la conception de l'ambiguïté discursive ; telle qu'elle a été instaurée par P. CHARAUDEAU et D. MAINGUENEAU en tant que : « Ambiguïté : En analyse du discours, on peut parler d'ambiguïté discursive lorsqu'elle porte non pas sur le sens des mots du lexique ou de la construction phrastique, mais sur le sens implicite. En effet, un même énoncé peut avoir une signification différente selon l'inférence que l'on est conduit à produire pour l'interpréter. »³.

Ainsi, il existe des énoncés définitoires qui peuvent être interprétés comme étant porteurs de traces idéologiques. Prenons à titre d'exemple, selon une analyse faite sur un corpus constitué des entrées *jaune, noir, race et racisme*, on a repéré que leurs définitions sont « potentiellement interprétables comme dépositaires de traces de stéréotypes racistes »⁴. Cependant, la définition n'est pas, en fait, la seule partie qui occupe le cadre de l'article dictionnaire, car ce dernier se consacre également à agencer d'autres éléments complémentaires dont nous sélectionnons certains parmi ceux énumérés par A. LEHMANN dans son « *Les représentations idéologiques dans le discours du dictionnaire. Diversité des lieux et des procédures* »⁵ :

¹ Détaillé dans la première partie de notre travail.

² CHARAUDEAU P., MAINGUENEAU D. (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002. P. 33.

³ *Ibid.*

⁴ KOTTELAT Patricia, *Définitions lexicographiques et idéologie : ambiguïtés discursives dans les définitions des races, traces de permanence de stéréotypes racistes?*, in : http://publiforum.farum.it/ezone_pdf.php?id=119, consulté le 04/03/2016

⁵ LEHMANN A., *Les représentations idéologiques dans le discours du dictionnaire*, in: *Le français dans le monde*, 1989.

- Les éléments de nature typographique, à savoir le choix des minuscules ou des majuscules, ainsi que le passage à l'italique et la mise entre guillemets, indices polysémiques de modalisation, distanciation ou mise en valeur, autant d'éléments qui participent à la construction du sens.
- Le système des renvois, chaînes synonymiques et antonymiques.
- Les éléments de marquage diastratique (diachronique ou diévaluatif), antéposés ou postposés à la définition
- «*Les perturbations apportées par le recours aux citations* »¹ ; c'est-à-dire la contiguïté de la citation littéraire ou de l'exemple apposé à la définition, qui constitue un enchaînement intradiscursif.
- La présence de gloses (commentaires, remarques, etc.) intégrées à l'énoncé définitoire.

Ces éléments cités aident, en grande partie, à repérer ainsi qu'à interpréter intégralement l'entrée, en l'occurrence lorsque celle-ci est mise en œuvre en discours. Nous soutenons cette idée en faisant référence à la confirmation de GIOVANNI DOTOLI qui remarque que « *le dictionnaire désambiguïse la langue. En se servant d'adjuvants de contexte et de lexique, il évite toute discrimination sémantique.* »².

En réalité, la signification d'un mot doit être construite contextuellement pour que l'interprétation soit totalisée. De même, « *la référence d'une expression indexicale n'est pas donnée linguistiquement, mais doit être déterminée à l'aide du contexte* »³. C'est grâce à la totalité des informations fournies par l'article dictionnaire donc, que les traces idéologiques seraient observables. « *En effet, les adjonctions, suppressions ou substitutions à l'intérieur des définitions sont des indices culturels dans la mesure où ils reflètent l'état de la langue commune à une période donnée de son histoire.* »⁴.

¹ COLLINOT A. et MAZIERE F., *Un prêt à parler : le dictionnaire*, PUF, Paris, 1997, P.214.

² GIOVANNI DOTOLI, *la construction du sens dans le dictionnaire*, Schena Editore à Fasano di Brindisi, 2008, p.136.

³ RECANATI François, *Le sens littéral, Langage, contexte, contenu*, traduit par PICHEVIN Claude, Ed. Eclat, Paris, 2007, p. 223.

⁴ KOTTELAT Patricia, *Définitions lexicographiques et idéologie, op. cit.*

1.3. L'ancrage de l'idéologie dans le dictionnaire via l'exemple

L'exemple, et comme nous avons déjà signalé dans le point précédent par rapport à la définition, occupe également une place prépondérante au sein de l'article dictionnaire. En fait, il constitue « *un élément essentiel dans le dispositif pédagogique et idéologique du dictionnaire.* »¹. Il ne serait pas inutile de certifier, selon différents lexicographes, que l'exemple « illustre un fait de langue et d'usage »; c'est-à-dire qu'en juxtaposant l'exemple à la définition, on éclaire mieux le signifié ainsi qu'on identifie davantage le référent. De plus, l'exemple permet de « *bien préciser l'usage du mot dans un système linguistique et socioculturel donné.* »²; Selon une conception générale, l'exemple (qu'il soit forgé ou cité) offre l'occasion de rencontrer une diversité d'emplois du mot.

En réalité, l'illustration faite à travers l'implication de l'exemple dans le travail lexicographique a pour but de montrer, d'« illustrer » et d'« autoriser »; c'est-à-dire qu'il s'agit à la fois de justifier le travail lexicographique et la conception de l'usage que ce travail présuppose et présente. « *En outre, il doit enseigner : enseigner le bon usage, par les règles de la langue, celle de l'usage sélectionné et parfois celle du style [...]. Il doit convaincre, manifestant une ou des idéologies (langagière, culturelle).* »³. Nous saisissons que la véritable finalité de l'exemple est soit de confirmer la définition, soit de fournir un supplément d'information syntaxique ou sémantique, étant donné que cet exemple met en évidence une « acception contextuelle ». Résumons dans ce cas, que l'article dictionnaire est conçu autour d'une distribution textuelle des exemples. Ceux-ci sont destinés à assurer toute l'information indispensable (syntaxique, grammaticale, sémantique, stylistique, culturelle, idéologique, etc.) à son utilisateur.

C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de souligner l'importance de l'étude de la position de l'exemple au sein de l'article (il se place différemment d'un article à un autre), voire que celle-ci n'est « sémiotiquement » pas négligeable. D'ailleurs, nous nous apercevons parfois, que l'exemple remplace toute la définition (il n'y a pas moyen à sa manifestation) et les deux se retrouvent par conséquence, unies en une seule partie à double fonction; définition et exemple. Ce dernier peut être placé au début de l'article, lorsqu'il s'agit surtout des cas « *des dictionnaires d'apprentissage ou certains dictionnaires pour enfants afin de*

¹ GISHTI Eglantina, *les dimensions fonctionnelles et discursives des exemples dans un dictionnaire de langue*, Tirana, 2012.

² *Ibid.*

³ REY-DEBOVE, 2003, *Op. Cit.*, p. 49.

donner accès au sens »¹. Dans d'autres cas, nous remarquons que l'exemple est entremis au milieu de l'article, comme pour le cas des dictionnaires de langue. Finalement, nous rencontrons l'exemple en fin d'article, le plus souvent, quand il est question d'une citation d'auteur.

Nous reprenons en guise de conclusion, que le dictionnaire est conçu plus qu'en tant qu'un simple outil linguistique mais également, en tant que produit culturel reflétant l'idéologie dominante du contexte dans lequel il a été conçu. C'est pour cette raison en fait, que « *l'exemple tient tant de l'usage que du discours personnalisé. On peut légitimement affirmer que le choix des exemples doit être fait de façon à donner le sens du mot dans le contexte précis en prenant en compte les spécificités linguistiques et culturelles.* »².

1.4. Lexicographie non-différentielle Vs lexicographie différentielle

1.4.1. La lexicographie non-différentielle

Il s'agit dans ce point, de mettre l'accent sur la question de l'intégration des « régionalismes » parmi les entrées de la nomenclature du dictionnaire. Cette question est au cœur de la réflexion lexicographique contemporaine mais, selon des études précédemment élaborées, on a accordé, depuis les origines, une place aux unités qualifiées de régionalismes. Néanmoins, sa prise en charge n'a pu voir le jour qu'à partir des années 1970

« Le *Dictionnaire du français vivant* (Davau 1972) incluait une liste de mots des autres pays francophones, mais séparée du reste de la nomenclature et indigente du point de vue de la technique lexicographique ; en revanche, des dictionnaires en un volume comme le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* se sont mis à inclure au sein même de leur nomenclature, à partir des années 1970, un nombre croissant de régionalismes, de France et du reste de la francophonie »³.

Comme nous citons, et selon la même référence, que le plus grand et le meilleur des dictionnaires de langue française contemporaine, le *Trésor de la langue française*, compte lui aussi un certain nombre de régionalismes et autres « francophonismes ».

¹ DESURMONT Jean-Nicolas, **DU CONTEXTE À LA CITATION : LES RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DE LA DICTIONNAIRIQUE.**

² GISHTI Eglantina, **les dimensions fonctionnelles et discursives des exemples dans un dictionnaire de langue, Op.cit.**

³ THIBAULT André, **Lexicographie et variation diatopique : le cas du français**, Université Paris-Sorbonne, Paris IV.

Dorénavant, suite à la révision annuelle faite par les dictionnaires se présentant sous forme d'un seul volume, on assistera incessamment à un enrichissement au niveau de la nomenclature et cela, grâce aux nouveaux régionalismes qui naissent. Cette démarche est devenue, en réalité, une des mœurs lexicographiques francophones cependant, on ne peut adopter une telle procédure sans pour autant rencontrer des « problèmes ». En fait, ces derniers, se manifestent surtout par rapport à l'approfondissement de la description c'est-à-dire ; « *les dictionnaires de langue générale ne pouvant se permettre d'être aussi complets que les ouvrages spécialisés* »¹ aussi, à l'adéquation du discours lexicographique aux attentes « très variées » du lectorat : « *problèmes culturels et identitaires, voire normatifs* »².

Afin de résoudre les problèmes cités dans le paragraphe précédent, maints dictionnaires ont émergé donc, avec des objectifs fixés en fonction des particularités de leurs usagers francophones : hors de France. Parmi lesquels, un *dictionnaire universel* est paru aux Éditions Hachette en 1995 ; ce dictionnaire comporte « un nombre très élevé d'articles (noms propres et noms communs) renvoyant à l'Afrique francophone. Puis en 1997, le *Dictionnaire universel francophone* se présente avec une nomenclature plus riche que la précédente, voire qu'il « *inclut des mots de toute la francophonie.* »³. Une telle initiative de la part de ces dictionnaires leur a permis d'avoir le titre de « véritables » outils pédagogiques adaptés aux besoins de leur public.

1.4.2. La lexicographie différentielle

La lexicographie, en tant que discipline s'inscrivant dans le courant linguistique, de par sa nature, interpelle l'adjectif « appliquée ». En effet ;

« la réflexion métalexigraphique et l'élaboration de dictionnaires et de glossaires affectent directement les usages langagiers et les jugements portés sur eux par les membres d'une communauté linguistique, que celle-ci constitue la large francophonie ou une région particulière. Ainsi, [...] en entreprenant l'élaboration d'un dictionnaire, le lexicographe doit répondre à deux questions fondamentales : quelle fonction cet outil doit-il servir ? Et au profit de qui ? »⁴

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ BAVOUX Claudine (Dir), *le français des dictionnaires, l'autre versant de la lexicographie française*, *Op. cit.*, P.104.

C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de citer les caractéristiques de ces ouvrages qui résultent des tentatives de répondre à ces questions posées.

Les dictionnaires différentiels sont des « *dictionnaires historiques, comparatifs et philologiques du français du régionalisme* »¹ ont pour but de décrire sous forme lexicographique « les particularités diatopiques du français en francophonie » ; en fait, on vise par francophonie : l'acception globalisante ; c'est-à-dire incluant la France. Ces dictionnaires se caractérisent donc, selon la structuration proposée par André THIBAUT dans son texte intitulé : *L'œuvre d'Aimé Césaire et le « français régional antillais »*, par un certain nombre de traits structurels :

- Leur visée est historique : ils tentent de rendre compte de l'origine et de l'histoire du mot, ainsi que de sa représentation dans le discours scientifique.
- Ils se veulent comparatifs ; c'est-à-dire que les phénomènes lexicaux à décrire sont replacés dans un contexte géographique plus vaste : à titre d'exemple, mentionnons que les particularités des français d'Amérique trouvent souvent leurs correspondants dans l'Ouest de la France.
- Enfin, ils sont philologiques, dans la mesure où ils fournissent au lecteur un très grand nombre de citations illustrant les nombreux emplois du mot à travers les genres et les types de discours, en privilégiant le discours littéraire et, dans une moindre mesure, journalistique.

Malheureusement, on n'a pas encore confectionné un dictionnaire qui inventorierait ce français des auteurs d'antillais. D'ailleurs, THIBAUT le regrette « *parce que ce français s'avère très riche en particularités lexicales de toutes sortes* »². Nous citons un exemple pour ce genre de dictionnaire (différentiel) : le dictionnaire du français acadien, celui-ci est considéré le « *premier véritable inventaire différentiel du français acadien répondant aux normes actuelles du genre* »³. Selon son auteur : Yves Cornier, cet ouvrage est toujours à la recherche de son identité, car les responsables de son aménagement linguistique ne révoltent pas une indépendance linguistique normativement autonome. Ce dictionnaire différentiel

¹ CHEYMOL Marc et OLLE-LAPRUNE Philippe (Dir), *Aimé Césaire à l'œuvre*, in : THIBAUT André, actes du colloque international, Edition des archives contemporaines, France, 2010.

² *Ibid.*

³ BAVOUX Claudine (Dir), *le français des dictionnaires, l'autre versant de la lexicographie française*. *Op. cit.* p.104.

évolue nécessairement « à l'ombre de deux exonormes, celle du FR et celle du Québec [...] (qui) ne s'est pas encore libérée de sa cousine hexagonale »¹.

En guise de synthèse, nous reformulons les deux finalités citées par Y. Cornier, concernant le dictionnaire différentiel. Il explicite qu'une telle démarche lexicographique s'appuie inévitablement, sur deux objectifs. Le premier consiste à incorporer les différentes particularités lexicales (régnant dans une communauté donnée) à une norme endogène reconnaissant l'hégémonie du FR (français référentiel : standard) reconnu dans les domaines scolaire et administratif. Le second objectif visualisé est que les dictionnaires sur lesquels repose le FR puissent offrir davantage une plus large place aux particularismes régionaux existants dans toute la panfrancophonie.

1.5. Problèmes et conflits de la « lexicographie culturelle »²

Le travail dans le domaine lexicographique est d'une nature plus ou moins compliquée, s'agissant surtout de « grands dictionnaires ». Nous pouvons dès lors, synthétiser que les problèmes et les conflits lexicographiques tournent, principalement, autour de la complexité de l'objet même à décrire (la langue) et ainsi, de l'insuffisance des dichotomies de méthodes à vouloir appliquer. En abordant le thème des problèmes et conflits lexicographiques, Alain REY et Simone DELESALLE ont énuméré cinq difficultés majeures qui, selon eux, trahissent cinq oppositions. Nous les présentons dans les cinq points suivants.

1.5.1. Description fonctionnelle et description des évolutions

Dans le but d'aboutir à la description d'un lexique, qui serait appréhendé à travers les divers fragments de discours agencés sur l'axe du temps, la lexicographie a adopté trois modèles de procédures. Le premier modèle manifeste une « *panchronie relative* » ; celle-ci est illustrée par Littré dans son dictionnaire qu'il intitule « *historique* » et dans lequel il expose, pratiquement, pour chaque entrée, deux répartitions distinctives d'exemples. Le second type de procédure est exécuté dans les « *grands dictionnaires historiques des langues germaniques, à commencer par l'Oxford, qui enregistrent tous les items lexicaux que la philologie extrait d'un stock d'énoncés, et les traitent de manière homogène, en « descendant » de la première date d'attestation à la période la plus récente.* »³.

¹ **Ibid.**

² REY Alain et DELESALLE Simone, **Problèmes et conflits lexicographiques**, in: Langue française, n°43, 1979. p. 12.

³ **Ibid.**

Cette forme de présentation nous permet d'obtenir par conséquence, une organisation chronologique de l'information pour chaque unité. En dernier, nous retrouvons la troisième procédure ; elle caractérise les dictionnaires plus récents ; tels que le *Robert* ou le *Grand Larousse*. Ce procédé est mis entre les deux premiers ; c'est-à-dire qu'on cherche à échapper à la « panchronie » (du premier type) tout en désirant mentionner des informations d'ordre historique (concernant des états de langue disparus). On signale alors le contenu par des marques comme : « *vx, vieilli (Robert) ou class, (classique) qui implique une visée plus explicitement didactique (GLLF)*. »¹. A partir de ces trois formes citées, nous signalons que leur distinction révèle en réalité une opposition, cachée, entre « fonctionnalité — compatibilité des valeurs dans un modèle empirique de communication — et non-fonctionnalité. ».

1.5.2. Compétence lexicale, variations sociales ou connotations ? problèmes de description

Il s'agit, dans ce point, de la question de compatibilité au sein du système produisant des discours dans un même usage. Néanmoins, l'aspect chronologique n'est pas le seul critère selon lequel varie l'usage, car il est variable aussi selon des critères géographiques (dialectes), sociaux (sociolectes), etc. « *Or, les grands dictionnaires donnent tous de nombreuses informations à propos d'usages multiples et souvent incompatibles; ils y ajoutent des informations explicitement extra-fonctionnelles : données étymologiques, jugements de valeur métalinguistiques.* »². Ainsi, le conflit est entre l'objectif et les méthodes. L'objectif consiste à présenter une description des compétences lexicales qui seraient adéquates à l'ensemble de productions « virtuellement » homogènes. En d'autres termes ; l'objectif visé est d'aboutir à une possibilité de compréhension englobant l'ensemble de discours hétérogènes et, en même temps, correspondant à une compétence de base « hypothétique et non moins fictive ».

De ce fait, et afin de pouvoir réussir une telle adéquation, élaborer un modèle culturel et idéologique s'avère nécessaire. Ceux-ci sont renforcés par un modèle « normatif » ; il se manifeste, au niveau de la nomenclature, par des jugements, des sélections et des exclusions. Cette idée est concrétisée, dans la pratique lexicographique, par les dictionnaires « sans corpus limitatif (Littré, Robert, GLLF) » qui exposent maints exemples ; du type observé ou forgé. Mais, pour d'autres dictionnaires, en particulier « Le T.L.F. », on exemplifie à travers un corpus fermé, pourtant l'exploitation d'un tel corpus « *lors de l'élaboration des articles*

¹ *Ibid.* p. 13.

² *Ibid.* p. 14.

pose de redoutables problèmes »¹. Etant donné que d'une part, l'exemple présenté est censé refléter l'usage hypothétiquement unifié et d'une autre part, il manifeste également un usage socialement diversifié.

1.5.3. Utilisation philologique d'un corpus ou construction d'un modèle linguistique

On confondait, dans une période passée, entre la philologie et la linguistique. Cette dernière fournissait des efforts pour s'en distancier mais, le conflit entre les deux persistait. De ce fait, la philologie finit par figurer comme « *un instrument de la linguistique historique ou de l'histoire. Et c'est ainsi que figure le principe philologique qui gouverne la lexicographie historique conçue au XIX^{ème} siècle, et ses prolongements plus ou moins saussurianisés.* »². En fait, en voulant décrire un lexique fonctionnel en synchronie, les rédacteurs de dictionnaires ne peuvent se passer de la base empirique de ce lexique, ni d'ailleurs de l'objectif (explicité dans le point précédent) de présenter une compétence hypothétique, productrice de discours virtuels, de nombre illimité.

A partir de cet angle de réflexion, la lexicographie et en faisant référence à la philologie ; toutes les deux s'appuient sur les faits de discours observés. Ainsi, « *le dictionnaire « philologique » prétend donc construire un modèle linguistique à partir de la pure observation, un modèle empirico-inductif.* »³. Toutefois, un tel modèle « prétendu » a besoin d'être exemplifié par le biais d'un corpus qui pourrait fidèlement le concrétiser. Pour se faire, il faut que ce corpus soit symbolisé par un échantillon qui serait très vaste car, il doit représenter pratiquement toute forme de discours produit, évidemment, selon la norme du système : puisqu'on exclue les différentes productions de discours observables n'étant pas conforme au système ; tels que les discours de jeunes enfants, apprenants débutants, immigrés récents, etc.

En réalité,

« il est exclu de pouvoir décrire la totalité des variantes appartenant au même système, à la même langue, quelle que soit la restriction apportée (du type « français moderne »). [...] surtout, la linguistique est par nature incapable de fournir les critères d'une telle typologie, puisqu'elle construit un modèle de la « langue », et ni la sociologie ni la sémiotique ne sont encore en mesure de le faire. Sans évoquer plus avant ce problème, on

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p. 15.

³ *Ibid.* p. 16.

remarquera que tous les dictionnaires à dominante philologique (Oxford, Littré, T.L.F.) recourent à une conception très restrictive et normative des « discours pris en compte », rejetant dans la non-pertinence la majorité des faits de discours observables. »¹

1.5.4. Analyse du signe en fonction de conditions d'emploi ou par neutralisation de langue

En évoquant cette opposition, il ne serait pas inutile de rappeler que l'objet primordial du dictionnaire est de fournir le plus d'informations possibles à travers l'analyse sémantique de l'unité lexicale. C'est pourquoi, nous retrouvons, au sein de l'article dictionnaire, un enchaînement organisé de renseignements encadrant la définition consacrée à l'entrée. La question qui se pose dans ce cas, est que lors du traitement des unités lexicales (formant le lexique et les vocabulaires d'une langue), sur quelle sémantique s'appuie-t-on ? Sur la « sémantique extensionnelle » ; s'agissant de la classification des types d'occurrences, des distributions, des fonctions. Sur la « Sémantique intensionnelle » ; par rapport à l'article du dictionnaire : lors du traitement par des unités différentielles (sèmes). Sur la « Sémantique de l'unité lexicale » ; par rapport à l'analyse des verbes et des adjectifs qui sont relatifs à l'analyse du syntagme. Sur la « Sémantique dénotative » ; celle-ci dépend en grande partie des différentes connotations manifestées par les faits de discours présentés.

Le sens ainsi, largement conçu de la sémantique, résulte des effets de l'usage et du discours ; en effet, les « *actes de parole sont interindividuels, socialisés et idéologisés. Les usages qu'ils servent à construire sont appelés à entrer en conflit, et la norme sociale en matière de langage représente la résolution, toujours provisoire, de ces conflits.* »². L'intervention de la norme sociale dépasse l'aspect sémantique des unités ainsi que ses diverses connotations car, elle atteint même « le fonctionnement le plus général » de ces unités. A ce niveau, le dictionnaire ne dispose pas de moyens suffisants pour un tel apport, à titre d'exemple : « des marques du genre *péjor.*, distribuées de manière incertaine hors de, et dans la définition ». Alors que, la norme sociale pourrait être décisive à propos de l'utilisation des mots dans les différentes situations de communication ; « *un adjectif comme méchant en 1979, ne s'applique normalement aux humains que dans un type de discours spécifique*

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p. 21.

(communication entre adultes et enfants, ou entre enfants, surtout dans la classe bourgeoise); hors de ces situations, l'usage du mot implique un effet rhétorique. »¹.

1.5.5. Analyse des signes et description des notions

Parmi les ambiguïtés et les conflits signalés dans le domaine de la lexicographie, la distinction opposant le « dictionnaire de langue » et le « dictionnaire encyclopédique ». Nous visons, plus précisément dans ce point, l'objet d'étude de chacun de ces deux types de dictionnaires ; « les signes (pour le premier) et leurs visées dans le monde (pour le second) ». En réalité, par rapport aux objectifs lexicographiques, on révèle d'autres différences au niveau de ces deux dictionnaires. En effet : pour le dictionnaire de langue, on retrouve des définitions constituées de syntagmes « brefs » correspondant à des « traits minimaux du sémème ». En outre, on ajoute d'autres traits de pertinence « culturelle ». Mais, pour les dictionnaires encyclopédiques, les syntagmes sont plus ou moins longs, contenant des accumulations didactiques de caractères propres.

Par ailleurs, les éléments distinctifs de ces deux dictionnaires ne les rendent pas autant séparés car, « tout dictionnaire de langue possède de tels aspects encyclopédiques (ex. : « houblon n.m. Plante grimpante cultivée dans l'Est et dans le Nord de la France, et dont les fleurs sont utilisées pour donner son arôme à la bière »). [D.F.C.] : les traits pertinents, qui distingueraient le houblon des autres plantes grimpantes ne sont pas dégagés botaniquement; ils sont, très consciemment, remplacés par des traits non minimaux, comme la zone de culture (curieusement, en France seulement) et la finalité industrielle : ce dernier contenu, indispensable culturellement, ferait l'objet d'un exemple, dans un « *pur dictionnaire de langue* »². Par un tel exemple, et d'autres exemples également, Alain Rey et Simone Delesalle confirment qu'une présence de traits encyclopédiques au sein des définitions proposées par les grands dictionnaires de langue, devient évidente et absolument indispensable.

Qu'il s'agisse de définitions de signes ou de notions, les deux approches de traitement sont en fait, complémentaires. C'est-à-dire que le « mot thématique » désignant l'objet est lui-même l'unité « définissable ». C'est pourquoi, il est normal de confondre la définition de signe en fonction (lexicographique) et la description de notion (de concept) concernant la même unité. Quoi qu'on pourrait rencontrer des conflits qui opposeraient l'unité par rapport à l'acceptabilité linguistique, ainsi qu'à la valeur de vérité d'un emploi.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p. 23.

2. Les mots-tabous

2.1. Détermination du mot-tabou

La détermination du mot-tabou renvoie à plusieurs domaines ainsi qu'à de variables natures. C'est pourquoi, nous avons sélectionné, parmi les définitions rencontrées, celles s'approchant le plus possible au domaine de la lexicographie. Nous citons donc, selon le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales, que « tabou » est défini comme suite : « **I.** – *Subst. masc.*

A. – ANTHROPOLOGIE

1. Personne, animal, chose qu'il n'est pas permis de toucher parce qu'il (elle) est investi(e) momentanément ou non d'une puissance sacrée jugée dangereuse ou impure. *Le mot « tabou », révélé par l'étude des langues polynésiennes dans lesquelles il désigne certaines choses dont l'usage n'est pas permis, est employé maintenant couramment par les ethnographes comme synonyme d'interdit (Hist. sc., 1957, p. 1502).*]...[

II. – Adjectif

b) Qui ne peut être fait, prononcé, touché par crainte, par respect, par pudeur. *Statuette taboue; mot tabou. Chose étrange, notre hôtel semble tabou: pas une balle dans les vitres. Il y a sans doute bonne entente entre le patron et les insurgés (T'SERSTEVENS, Itinér. esp., 1963, p. 288). Un nom propre devenu tabou (PERROUX, Écon. XX^es., 1964, p. 119).* »¹.

En réalité, de par sa nature en tant qu'institution linguistique, culturelle et sociale, le dictionnaire « évite » de lister ces « mots-tabous » dans sa nomenclature. Autrement dit ; le lexicographe n'est pas l'unique décideur des entrées lexicographiques figurant ou non dans le dictionnaire car, il prend en considération les « jugements » portés par la norme de la société vis-à-vis des différents mots. Cependant, le dictionnaire, étant donné qu'il est censé décrire « fidèlement » la langue, ne peut ne pas faire figurer certains mots, comme s'ils n'existent pas. Car, trop de « *respect de la norme sociale a une action profondément désorganisatrice qui nuit à la fidélité de la description linguistique* »². Alors, ces mots, considérés comme des « tabous », sont condamnés par l'utilisation que la société conditionne par conséquence, le dictionnaire, « *même s'il est une construction descriptive, projette un modèle normatif, modèle qui impose des interdits* »³.

¹ CNRTL, in : <http://www.cnrtl.fr/>, consulté le 06/09/2018.

² REY-DEBOVE J. *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. Mouton, Paris, 1971, P.105.

³ Boulanger Jean-Claude, *aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine, Op. Cit.*, p 96.

2.2. Le mot-tabou et sa légalité

Nous venons d'aborder, dans le point précédent, la question de la catégorisation de certains mots en tant que mots-tabous. De même, nous avons déduit que le dictionnaire, en tant qu'institution sociale, doit obéir et céder à la société qui « *a toujours exercé sa censure dans le domaine conceptuel, les sujets tabous rendent tabous les mots qui en parlent* »¹. De ce fait, nous confirmons que les vraies raisons de l'exclusion d'un certain nombre de mots du dictionnaire, relèvent d'un ordre social et non pas linguistique. En effet ; « *même si les lexicographes expliquent ces lacunes dans leurs nomenclatures par l'impossibilité de fixer dans l'ouvrage tout le lexique nécessaire, il ne faut pas prendre cette déclaration trop au sérieux.* »². Le choix d'intégration ou d'exclusion des mots n'est pas étroitement dépendant de la quantité que peut comprendre la nomenclature d'un dictionnaire, il s'avère donc, clair que la sanction résulte d'un refus manifesté par les locuteurs appartenant à une communauté socioculturelle donnée.

Ainsi, le dictionnaire, au lieu de faire l'inventaire « objectif » du lexique de la langue française, est plus soucieux de regrouper la totalité des mots les plus acceptés ainsi que les plus circulés au sein de la société. Néanmoins, ce souci de satisfaction de la société a fait sa révolution dans la métalexigraphie et la lexicographie française où « *ce problème ne surgit sérieusement qu'au cours des dernières décennies du XX^{ème} siècle* »³ ; on assiste, à ce propos, à la manifestation d'un groupe de spécialistes en domaine. En particulier, nous citons la publication de Paul Robert d'un supplément à son dictionnaire, celle-ci a bouleversé les principes « normatifs » sur lesquels est fondée la lexicographie française. Ce n'est qu'à partir de cette période, que les « *dictionnaires contemporains s'efforcent d'imposer des vues plus objectives et plus libérales* »⁴. Grâce à cette transformation alors, les dictionnaires s'autorisent de plus en plus à accorder une importance aux termes qui étaient « marginaux ». On s'ouvre ainsi, davantage sur diverses catégories de mots, selon une norme « *plus tolérante* »⁵.

¹ REY-DEBOVE J., *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains. Op. Cit.*, P.105.

² MELNIKIENÉ Danguolė, PINKEVICIENE Dalia, *Les mots-tabous : une brebis galeuse de la lexicographie Bilingue?*, in: Teikta, 2011, pp. 38-46

³ *Ibid.*

⁴ REY-DEBOVE J. *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains, Op. Cit.* P.104.

⁵ VARGAS, 1993, p. 43. Cité par : MELNIKIENÉ Danguolė, PINKEVICIENE Dalia, *Les mots-tabous : une brebis galeuse de la lexicographie Bilingue ? Op. Cit.*

3. L'interdiction lexicographique

3.1. Un aperçu de la situation de l'interdiction lexicographique

La lexicographie en tant que discipline de confection du dictionnaire s'est construite, au fil du temps, des réglementations ainsi que des directives auxquelles devrait obéir « tout » dictionnaire. Citons, à titre d'exemple : l'organisation quasiment « *invariable d'un dictionnaire à un autre* »¹, l'enchaînement alphabétique de la macrostructure, l'ordre selon lequel sont déposées les informations que contient l'article dictionnaire ou la microstructure (ces éléments ont été développés avec plus d'explicitation dans la première partie de notre travail). Ces éléments et bien d'autres alors, ont été tracés en fonction de critères « historiques extralinguistiques » et auxquels est soumis le lexicographe. De ce fait, cet auteur du dictionnaire devient l'auteur type pour ses lecteurs (peuvent être toute la société ou toute personne consultant le dictionnaire) qui reproduisent fidèlement ses énoncés.

Autrement dit, les locuteurs s'identifient, en quelque sorte, au lexicographe car, ils le considèrent « *le sujet parlant idéal : les réponses fournies sont des « oracles » de la communauté culturelle* »². De par sa manifestation en anonymat, le lexicographe constitue ainsi, le responsable normatif du dictionnaire ; précisément du fait linguistique. Suite à ce principe d'admission (par rapport au statut du lexicographe au sein de la société), on pourrait concevoir que l'interdiction lexicographique « *est institutionnelle sans choquer le moins du monde la conscience populaire* »³. Seulement, on ne rend pas évidemment compte de toutes les diverses représentations socioculturelles effectuées par les réalités linguistiques de la communauté « francophone » que le lexicographe tend à servir.

Ainsi, le discours qui caractérise la macrostructure du dictionnaire sous-entend un discours « idéologique dirigiste ». Celui-ci s'appuie sur le principe de la conscience et de la régularité, mais qui sont considérées parfois comme étant une « *véritable répression linguistique* »⁴. Nous signalons, par conséquent, que la mission du dictionnaire n'est pas aussi facile à accomplir. Etant donné que cet ouvrage doit, en même temps, prescrire la norme idéale tout en prenant en considération les circonstances historiques ainsi que sociales de la communauté à laquelle il s'adresse, mais il est censé également, (selon son règlement) d'assiéger la liberté à son accès vis-à-vis de quelques unités lexicales. En effet ; lors du

¹ BOULANGER Jean-Claude, *aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, *Op. cit.*, p.8.

² DUBOIS Jean et Claude, *Op. cit.*, P.49.

³ BOULANGER Jean-Claude, *aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, *Op. cit.*, p.11.

⁴ *Ibid.*

traitement de sa microstructure, le dictionnaire trie ses entrées et interdit ainsi, à une diversité de catégories de mots de faire partie de sa nomenclature. Nous précisons que « *Les terminologismes, les néologismes, les régionalismes, les emprunts (xénismes et pérégrinismes), les vulgarismes et maintes autres catégories de mots bannissables font partie à des degrés variables des exclus lexicographiques.* »¹.

Cependant, l'interdiction au niveau du discours lexicographique ne signifie pas qu'elle l'est forcément au niveau du discours personnel. C'est-à-dire que nous pouvons facilement percevoir qu'une grande partie (si ce n'est pas la totalité) de ces interdits est fréquemment utilisée par les locuteurs francophones. C'est pourquoi (et en s'appuyant sur une telle réalité), nous nous intéressons, dans notre travail, à la question de la néologie, de terminologie et même des français régionaux et leur insertion/éloignement au sein de la microstructure du dictionnaire. D'ailleurs, J-C Boulanger constate que « *l'étude et la défense de ces « demi-civilisés » lexicographiques permettraient sans doute d'amorcer de nouvelles recherches en lexicographie contemporaine* »².

3.2. Définition de l'interdiction lexicographique

Avant d'entamer la définition de l'interdiction lexicographique, il serait préférable d'éclaircir la notion d'interdiction. Cette dernière, dans son sens général, renvoie à tout ce qui n'est pas permis de faire. L'interdiction est conçue alors, sous une forme juridique et légale, en tant que législation qui prive les individus d'exercer quelques activités dans le but de protéger la société. Dans le domaine anthropologique, l'interdiction « *pose et définit les limites non transgressables ; s'il passe outre, l'individu n'est plus dans l'ordre soutenu par le groupe social.* »³. En réalité, quelque soit la forme de l'interdiction, sa finalité demeure commune : celle de régner la stabilité systématique sous laquelle on vit dans chaque société. Ainsi, l'interdiction, de par sa conception dans le domaine anthropologique, s'approche remarquablement de celle qu'on présente dans le domaine lexicographique puisque le dictionnaire n'est finalement qu'« *un nouvel objet anthropologique par excellence* »⁴.

Dans son *aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, Jean-Claude Boulanger définit l'interdiction lexicographique comme suite : « *l'ensemble des procédés utilisés pour écarter, bloquer, censurer, stigmatiser et modeler l'enregistrement de*

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p. 12.

³ *Ibid.* p. 13.

⁴ *Ibid.* p. 14.

certaines catégories de mots usuels ou de leurs emplois dans les dictionnaires en vue de respecter une norme culturelle conforme à l'idéologie d'une classe sociale dominante à un moment donné »¹. De cette définition, nous retenons donc, que l'interdiction concerne les unités linguistiques n'étant pas modelées selon le « moule » qu'elle a tracé. « Les éléments courants, et par voie de conséquence, les stéréotypes les plus étroits, les formulations les plus banales, les images d'Épinal »² correspondent au « modèle socioculturel » instauré par le dictionnaire et qui définit ainsi, son consommateur idéal.

Par ailleurs, l'interdiction lexicographique passe, lors de son instauration, par deux principales étapes : les termes sont d'abord réprouvés par la société, mais il n'y a pas que ces termes qui sont tabouisés, ils « *rendent à leurs tours tabous les mots qui les désignent ainsi que l'organisation du discours sur cette matière.* »³. Puis, se manifeste « une double pression » au niveau du dictionnaire ; la première est dans le domaine conceptuel où il est question de tabouiser certains mots dangereux : « *sexualité, politique, religion, ...* »⁴. La seconde pression émerge dans le domaine langagier ; celle-ci empêche l'emploi de certains mots ainsi que leurs déviants, « *tantôt par rapport au système actuel, tantôt par rapport à l'usage antérieur (composés mal formés, emprunts, sens nouveaux)* »⁵. Nous ne pouvons ne pas rappeler que le dictionnaire, en tant que le reflet de la société et du monde en général, est censé suivre la courbe des changements, « parfois troublants », par lesquels passe cette société.

Ainsi, le dictionnaire approprie son contenu en fonction des diverses transformations recommandées par la société et est prêt à changer par conséquence, ses décisions d'acceptation et/ ou de refus. C'est-à-dire ; ce qui a été interdit hier peut être toléré aujourd'hui. A titre d'exemple : « *les jurons : hier réservé aux hommes, mais aujourd'hui utilisé par les femmes* »⁶. Malgré qu'on affirme qu'il y'a une manifestation linguistique correspondant à chaque changement social, il faut signaler qu'il existera toujours des tabous lexicographiques dans le dictionnaire. D'ailleurs, on les souligne par des méfiances au niveau du discours lexicographique cependant, les raisons de l'omission de ces tabous ne s'inspirent pas forcément d'ordre social, car « *la volonté délibérée d'exclure et la prescription*

¹ *Ibid.*

² DUBOIS Jean et Claude, *Op. Cit.*, P.99.

³ Boulanger, Jean-Claude, *aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, *Op. Cit.*, p.1 4.

⁴ *Ibid.*

⁵ Rey-Debove, 1970, p32.

⁶ BOULANGER Jean-Claude, *aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, *Op. Cit.* p.15.

idéologique ressurgissent et marquent implicitement la condamnation »¹. En fait, cette dernière a touché divers domaines : social, culture, religieux, sexuel, politique, artistique, littéraire, onomastique,...

3.3. Le pourquoi de l'interdiction lexicographique

En réalité, la cause naturelle de l'interdiction lexicographique est la nature ainsi que la finalité du dictionnaire lui-même ; en tant qu'institution linguistique et en même temps institution sociale et culturelle. Cela veut dire que ; de part ses objectifs qu'il trace dans cet ouvrage, le lexicographe s'empêche logiquement, et en tant rapporteur des normes de la société, de faire figurer n'importe quelle entrée dans sa nomenclature. Comme nous l'avons précédemment souligné, les tabous les plus connus sont ceux qui concernent les processus physiologiques, les gestes amoureux, les organes sexuels. En revanche, un dictionnaire qui se proclame « objectif » est censé être fidèle à la description des faits de la langue, même si certains de ces faits, qui circulent dans la société, sont parfois « scandaleux ».

Le choix du volume unique est l'une des majoritaires raisons de l'exclusion des mots dans les dictionnaires car, la place est évidemment limitée. En effet ; la nomenclature ne peut adopter plus que le nombre d'entrées déclaré.

« Les nomenclatures actuelles s'échelonnent entre 50 000 et 75 000 mots approximativement (cf. PR, Lexie, DHLF, Logos), avec quelques exceptions comme le DFC, le DFV et le MR qui recensent des nomenclatures un peu plus réduites, entre 25 000 et 35 000 unités lexicales décrites. Certains ouvrages se situent entre ces deux extrêmes et accueillent des nomenclatures de 40 000 à 45 000 mots, comme le PLI et le DUI. Les chiffres mentionnés renvoient essentiellement au contenu des dictionnaires et concernent la partie *langue générale* »².

C'est-à-dire que ces dictionnaires ne traitent pas les « noms propres » de plus, ils remettent les termes de « spécialité » aux dictionnaires de spécialité qui peuvent « tout donner et tout faire comprendre ».

En revanche, ce type de dictionnaire (malgré les censures inévitables) ne cesse d'augmenter le nombre de ses pages, d'une édition à une prochaine. A titre d'exemple : « PR : 50 000 à 55 000 ; DFC : 25 000 à 33 000 ; Lexis : 70 000 à 76 000, etc. la seconde

¹ *Ibid.*

² BOULANGER Jean-Claude, *aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, *Op. Cit.* p.19.

édition du PR a accru de 200 le nombre de ses pages, tandis que l'accroissement de la nouvelle édition du DUI fut de plus de 300 pages. »¹. Pourtant, il existe d'autres facteurs qui régissent la nomenclature du dictionnaire ; tels que le format, le nombre de pages, le nombre de caractères, les rapports entre le volume et le prix. Ainsi, ces éléments « contraignent les rédacteurs à des choix et par conséquent obligent à des renoncements »².

La deuxième cause est la large diffusion des dictionnaires qui se sont en outre multipliés en nombre ; en effet, après être réservés à des élites aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles, depuis le 18^{ème} siècle, ils ont élargi de plus en plus le public auquel ils s'adressent, comme on les a introduits même dans les écoles. Les débuts d'une telle expansion dans cette génération ont été remarquablement signés par « l'aventure de Pierre Larousse ». Depuis cette date, le dictionnaire s'est tracé, dans sa mission, une autre allure ; celle-ci est de plus en plus pédagogique. En outre et durant la même période (le XVIII^{ème} siècle), le domaine économique a connu son plein essor (le développement du machinisme, la multiplication des manufactures). Cette évolution a entraîné des effets sur le plan linguistique. En effet ; le mouvement économique a favorisé « *la multiplicité des « dialectes » dont le pouvoir monarchique s'accommodait devient un frein au développement économique, et fait ressentir la nécessité d'une uniformisation linguistique, d'une langue nationale.* »³. Les dictionnaires seront alors plus prescriptifs, car leur action deviendra « *plus normative et plus répressive et multipliera les interdits lexicaux* »⁴.

De par sa nouvelle mission, le dictionnaire constitue, pour ses usagers, « un outil de formation » auquel ils font appel au moment d'un blocage, d'un doute ou lors d'un manque de renseignement au niveau de la langue. C'est pourquoi, le dictionnaire joue de plus en plus le rôle de didacticien. Un rôle qui est lui-même le résultat d'une « *pression sociale constante* »⁵. Autrement dit ; on reçoit des censures, de la part des locuteurs appartenant à une société donnée, qui seront entérinés de la part des institutions : par leur « position de prestige », ainsi que de la part du lexicographe : en tant qu'auteur idéal de la société.

¹ **Ibid.**

² **Ibid.**

³ GIRARDIN Chantal. **Contenu, usage social et interdits dans le dictionnaire**. In: Langue française, n°43, 1979. pp. 84-99

⁴ **Ibid.**

⁵ BOULANGER Jean-Claude, **aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine**, **Op. Cit.** p.19.

3.4. Les principaux types de mots exclus du dictionnaire

Avant d'aborder les différentes pistes dans lesquelles est inscrite l'interdiction lexicographique, il est nécessaire de signaler qu'en réalité on ne peut cacher une partie de notre pratique langagière. Néanmoins, le lexicographe, de par sa mission, est censé donner une description aux différentes formes d'utilisation de la langue et se positionner ainsi, « *en puriste ou en normalisateur* »¹. Néanmoins, il serait difficile (si ce n'est pas impossible) de sélectionner avec précision, les entrées qui devraient déterminer la nomenclature du dictionnaire. Etant donné que cette dernière est régie par des règles d'inclusion dont certaines (qui diffèrent d'un type de dictionnaire à un autre) pourraient être définies, en revanche d'autres sont « difficiles » à repérer. Cela pour, essentiellement, deux raisons : la première est que ces règles « *sont rarement et partiellement mentionnées dans les déclarations d'intention que sont les préfaces de dictionnaires, [la seconde] [...] parce qu'elles correspondent à des contraintes extralinguistiques.* »².

Néanmoins, l'étendue de la nomenclature n'est pas le seul critère de sélection des entrées lexicales, en effet ; l'élimination des mots au niveau de la nomenclature du dictionnaire peut être une sorte d'« obéissance » à la censure que font les institutions du contrôle des discours dans la société. C'est le cas, par exemple, « *des concepts fondamentaux d'une doctrine, d'un parti s'opposant à l'idéologie politique dominante : bureau politique est exclu du Robert, du GLLF et du T.L.F. Ce dernier est le seul à enregistrer comité central, mais il en donne une définition totalement apolitique (Petit groupe de personnes faisant partie d'un ensemble constitué, investi d'un pouvoir de surveillance, de décision. Comité exécutif; comité de direction (...) membre du Comité Central (...).* »³.

En outre, il serait facile de deviner qu'une partie des mots sanctionnés est celle qualifiée (déjà) de « tabou » traditionnellement dans la société. Ces mots appartiennent majoritairement aux domaines de « la sexualité (comportements sexuels, organes sexuels, etc.) et des fonctions excrétoires ». Nous soulignons que ces notions sont tabouisées par rapport à la rationalité, à la motivation ainsi qu'à l'idéologie qu'elle engendre : « *le caractère distinctif du tabou, c'est que l'interdiction n'est pas motivée. Il serait donc plus exact de parler de mot interdit (l'interdit incluant une rationalité résidant dans sa fonction)* »⁴.

¹ *Ibid.* p. 27.

² GIRARDIN Chantal. *Contenu, usage social et interdits dans le dictionnaire, Op. Cit.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

4. Normalisation et dénormalisation dans l'article dictionnaire

Les notions de normalisation et de dénormalisation sont souvent conçues comme étant deux aspects opposés. Or, dans le domaine de la lexicographie, ces deux concepts résultent des « remarques encadrées » que nous repérons au niveau de l'article dictionnaire. Etant un discours du « genre didactique », le dictionnaire tente de faire part des exceptions ainsi que des particularités, en les signalant dans son contenu, afin « *d'instruire (et pourquoi pas divertir) ses lecteurs* »¹. Cependant, selon Josette Rey Debove, le plus important objectif, à partir de ces remarques, est de pouvoir « *comparer,]...[rapprocher,]...[distinguer* »² pour qu'on puisse dégager les points de convergence et de divergence (entre deux articles, par exemple). En effet ; il s'agit des remarques signalées à propos « *des familles étymologiques, des parentés morphologiques, de la synonymie distinctive, des différences et des ressemblances* »³.

En plus des points cités, dans le paragraphe précédent, l'auteure stipule, pour une bonne manifestation de telles remarques dans le dictionnaire, qu'il doit y avoir une « adaptation » entre la théorie lexicale et la pratique lexicale dans le domaine de la lexicographie ; « *en tant que bonne linguiste elle (Josette Rey Debove) ne peut ne pas être lexicographe, en tant que bonne lexicographe, ne pas être linguiste* »⁴. Mais aussi, pour un bon placement des remarques nécessaires dans un dictionnaire, il faut être un bon didacticien. A titre d'exemple ; « *dans le QR (dictionnaire Quotidien Robert), les remarques sont explicitement mises en avant, elles sont érigées en système explicatif, sont encadrées, bien visibles, en outre grâce à leur position constante en fin d'article (et non pas cachées à l'intérieur de la microstructure comme, par exemple, dans le NPR)* »⁵. Nous saisissons donc, à partir de cette exemplification concrète, que la manifestation de la dénormalisation, sous forme de remarques, au niveau des dictionnaires résulte d'une répercussion à la forte émergence de la normalisation au sein de la microstructure.

¹ HEINZ Michaela, **Le dictionnaire maître de langue : lexicographie et didactique**, Ed : Frank & Timme, 2009, p86.

² REY-DEBOVE Josette, RQ, avant propos p. IX, cité par : HEINZ Michaela, **Le dictionnaire maître de langue : lexicographie et didactique, Op. Cit.**, p. 86.

³ **Ibid.**

⁴ **Ibid.**

⁵ **Ibid.**

4.1. Normalisation du discours lexicographique

La question de la normalisation dans le dictionnaire, et plus précisément au niveau de l'article dictionnaire, a depuis longtemps, marqué sa stabilité structurelle. C'est-à-dire, qu'on s'est habitué à une forme de présentation de microstructure uniforme pour la grande majorité des dictionnaires. Une forme soucieuse de manifester le plus d'exactitude dans le maximum d'économie possible et qui a fait preuve d' « *un essai de normalisation linguistique et non, jusqu'à ce jour, (d') un essai de formalisation, qui n'est pas souhaitable dans un objet socio-culturel de grande diffusion* »¹. D'ailleurs, Josette Rey Debove, à propos de cette question de la normalisation de la microstructure, expose deux articles pour la même entrée « issu », tirés de deux dictionnaires différents. Il s'agit, pour l'un, du petit robert 1967, dans un tirage de 1972 et, pour l'autre, du Dictionnaire de l'Académie Française 8^{ème} édition, Vol 1, 1932. Nous présentons ces deux articles dans le but de pouvoir comparer leurs formes.

Acad 1932

P.R.

ISSU, UE. Participe passé du verbe *Issir*, qui n'est plus en usage. On ne s'en sert que pour signifier Qui est né d'une personne ou d'une race. *De ce mariage sont issus beaucoup d'enfants.*

ISSU, UE. [isy] *p.p.* (v. 1100 ; de l'a. fr. *eissir*, *issir*, lat. *exire* « sortir »). 1° Qui est né, sorti (de parents, d'une espèce). *Il est issu de sang royal, d'une grande famille de magistrats*²

Cette structuration de la normalisation est suivie, en grande partie, par « tous les dictionnaires récents ». Alors, pour assurer cette cohérence, trois points ont été tracés de manière à envelopper la normalisation de la microstructure. Il s'agit de « *l'adoption d'une terminologie métalinguistique réduite à des abréviations, et l'attribution d'une fonction métalinguistique à certains signes supra-segmentaux ; l'ordre fixe des informations ; l'utilisation de la typographie à des fins informatives.* »³. Donc, c'est sur la base de cet enchaînement structurel de la normalisation, qu'on pourrait cerner le cadre de la dénormalisation.

¹ *Ibid.* p 87. Josette REY-DEBOVE a consacré tout un chapitre à ce sujet, dans son « étude linguistique et sémiotique des dictionnaires.

² REY-DEBOVE Josette, *étude linguistique et sémiotique des dictionnaires, Op. Cit.*, p. 173.

³ *Ibid.*

4.2. Marquage de dénormalisation au niveau de la microstructure

Il est vrai que les dictionnaires suivent un certain modèle de présentation des informations constituant la microstructure mais, dans certains cas (pour certains dictionnaires) nous remarquons quelques différences au niveau de la toile de l'article dictionnaire ; ces différences sont désignées par la dénormalisation. Celle-ci émerge sous forme de remarques signalées par le dictionnaire au niveau de sa microstructure. Car, le lexicographe, parfois pour se démarquer ou pour montrer une forme de libéralisme vis-à-vis du code « agréé » par la norme, implique quelques remarques dans son article dictionnaire. A titre d'exemple : au lieu de rencontrer des abréviations (qui sont utilisées en vue d'économie et d'espace), nous retrouvons des informations (sous forme de remarques) qui peuvent s'étaler jusqu'à « *plusieurs lignes (parfois elle [la remarque] comporte plusieurs phrases), et elle peut même raconter une petite histoire.* ». *Comme nous pouvons avoir le cas contraire ; des remarques très courtes, par exemple : « pour le sens pirate (flèche) (rem.) [s. v. corsaire]. »*¹.

En outre, il n'y a pas que la longueur de la remarque qui figure parmi les marques de dénormalisation mais aussi, le style du texte par lequel on présente les informations. C'est-à-dire qu'on n'utilise pas forcément les mêmes formules dans les articles dictionnaires d'un seul dictionnaire. « *Mots de la même famille, Même famille que, De la même famille étymologique, ...* »². Egalement, nous attirons l'attention que le placement de ces informations (portées par les remarques) au sein de la microstructure varie d'un dictionnaire à un autre. Dans le Robert Quotidien, elles sont placées à la fin de l'article (comme nous l'avons signalé dans le point précédent). Par contre, dans d'autres dictionnaires, les remarques sont « *intégrées à l'article, à la place exacte qui convient au type d'information qu'elles transportent, sans bousculer le programme d'informations de la microstructure* »³.

S'agissant du rôle de l'information véhiculée par la remarque qui est différent de celui des autres catégories d'informations (catégorie grammaticale, définition, synonymie, antonymie ; déjà explicitées dans notre première partie). En fait, la remarque émerge pour apporter « *soit un supplément, soit un complément d'information, soit, parfois, un ajout partiellement redondant, par rapport aux informations données dans la microstructure* »⁴. Néanmoins, ces deux types d'informations constituant l'article dictionnaire sont cohérents.

¹ HEINZ Michaela, *Le dictionnaire maître de langue : lexicographie et didactique*, Op. Cit., p. 88.

² *Ibid.* P. 89.

³ REY-DEBOVE Josette, *étude linguistique et sémiotique des dictionnaires*, Op. Cit., p. 170.

⁴ HEINZ Michaela, *Le dictionnaire maître de langue : lexicographie et didactique*, Op. Cit., p. 91.

Par exemple : nous repérons une « *cohésion par l'emploi anaphorique d'un déterminant possessif ou démonstratif* »¹.

Il faut signaler qu'en réalité, cette cohésion ne correspond pas à la nature de l'information fournie par chacun des deux types. Car, l'information fournie par la remarque vise « la chose nommée » et non pas « le signe nommant », vu que la remarque apparaît comme un indicateur de dénormalisation au sein de la microstructure. De plus, sachant que les informations qui concernent le mot-entrée, en tant que « signe nommant », se soucient de montrer l'emploi de ce mot dans la langue, la remarque est mise à la disposition du « lecteur » afin de lui fournir des informations de plus sur le même mot.

5. La relation lexicographique quaternaire

Il s'agit, dans ce point, non pas de faire une étude puis l'exemplifier ou plutôt la concrétiser à travers des cas bien précis (corpus), mais le sujet est en rapport direct avec « l'indéfinissable « conscience linguistique » qui finit toujours par faire force de loi chez les lexicographes »². Nous allons aborder donc, et selon la classification proposée par Jean Pruvost, quatre relations existantes dans le domaine lexicographique et sont centralisées au cœur d'une « conscience lexicographique » ; cette conscience circule entre les dictionnaires d'hier et d'aujourd'hui. Nous tenterons d'énumérer, avec plus ou moins de détails, ces quatre relations complémentaires qui constituent la relation lexicographique quaternaire.

5.1. La relation d'interprétation

Concernant cette relation, on la caractérise de « passionnelle » car, elle est étroitement partagée par trois partenaires : d'abord, la langue qui est, en même temps, une totalité et une beauté qui ne sont jamais atteints. Ensuite, le lexicographe ; celui-ci, de par sa préoccupation, est considéré « un amoureux et/ou un poète de la langue ». Enfin, le lecteur qui peut-être positionné en tant que « confiant ou méfiant ». Dans cette trilogie, l'interprétation se manifeste différemment ; en effet, nous pouvons « facilement » remarquer en consultant un dictionnaire que celui-ci n'est pas forcément ce que l'on croit retrouver (par exemple ; dans certains cas, le dictionnaire nous trompe sur son contenu par rapport à son intitulé), c'est-à-dire qu'« *un dictionnaire peut en cacher un autre* »³.

¹ *Ibid.* P 92.

² Jean PRUVOST, *La relation lexicographique quaternaire*, in : <http://linx.revues.org/223> ; DOI :10.4000/linx.223. [En ligne], consulté le 19 juillet 2014

³ *Ibid.*

En outre, nous citons une autre forme d'interprétation : celle de l'auteur du dictionnaire ou le lexicographe. Le travail lexicographique effectué par ce dernier est en réalité d'une grande « ampleur », étant donné que la description de la langue nécessite une conscience minutieuse. Enfin, et une fois que le dictionnaire se mette entre les mains de ses utilisateurs, ces derniers consentent leurs propres ainsi que diverses interprétations. On admet donc, à partir de cette relation, que le dictionnaire est un ouvrage qui résulte, d'une part, de l'interprétation de son lexicographe et, d'une autre part, de celle de ses différents lecteurs et lectrices. Nous mettons l'accent finalement, sur le degré de la dépendance de la lexicographie de « *l'interprétation consciente et inconsciente* »¹.

5.2. La relation procédurale

Ce type de relation proclame la méthodologie adoptée par le lexicographe, lors de la description lexicographique, puisqu'il existe maints angles à partir desquels on peut viser la langue. C'est pourquoi, nous retrouvons plusieurs types de dictionnaires ; chacun sa perspective choisie pour son positionnement méthodologique. Il faut donc, que le dictionnaire suive une perspective bien déterminée afin de s'identifier. Il s'agit, en d'autres termes, d'une question de choix de posture ou précisément, le choix entre deux postures ; une posture onomasiologique et une posture sémasiologique. Jean Pruvost les explicite, respectivement, que la première posture part du concept pour aller vers les signifiants, alors que la seconde part du signifiant, de la forme, pour en rechercher les signifiés, les sens. Cette procédure se traduit, par conséquence, par le choix entre « *le dictionnaire analogique et le dictionnaire alphabétique ordinaire* »².

Sur l'axe du temps, (jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle) ces deux postures : onomasiologique et sémasiologique étaient, « *radicalement opposées dans les dictionnaires proposés sur le marché* »³. Autrement dit ; aucun des deux types de dictionnaires n'acceptait d'assimiler la procédure adoptée par son opposé. Néanmoins, la situation a changé, car l'irruption de l'informatique dans le domaine lexicographique a ouvert l'accès à l'approche onomasiologique dans les dictionnaires de langue. Également, on peut même se permettre une consultation au sein des dictionnaires encyclopédiques informatisés, par le biais d'une quête onomasiologique.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

En visant toujours l'aspect sémasiologique des dictionnaires, émerge une distinction opposant les dictionnaires synchroniques aux dictionnaires diachroniques. Une dichotomie illustrée par Jean Pruvost en citant quelques dictionnaires : « *les Petits ou Grands dictionnaires Robert ou Larousse, tenants d'une synchronie certes assez épaisse, et le Dictionnaire historique de la langue française, dirigé par Alain Rey.* »¹. Cependant, on assiste également, dans cette période (la fin du XX^{ème} S), à une autre forme d'opposition ; celle-ci distingue les dictionnaires généraux des dictionnaires spécialisés.

A partir des différentes manifestations lexicographiques précédemment citées, nous pouvons synthétiser que la relation procédurale se caractérise, surtout, par la décision d'adopter une des diverses postures existantes dans le genre lexicographique. « *Elle se révèle aussi le lieu d'une recherche pionnière, à la frontière des positions intellectuelles novatrices et des ouvertures rendues possibles grâce à l'évolution technologique.* »².

5.3. La relation définitionnelle

De par son nom, il paraît évident que cette relation s'articule principalement autour de la définition. Cette dernière (comme il a été précédemment développé dans la première partie de notre travail) se distingue en deux majoritaires parties : la définition logique et la définition nominale. Il ne serait probablement pas inutile de rappeler que la définition logique s'appuie sur le principe, justement, de la logique qui va du général vers le particulier ou le spécifique, alors que la définition nominale se manifeste par des procédures synonymiques, antonymiques ou même des informations fondées « sur les rattachements morphologiques ou notionnels ». Comme il existe d'autres types de définitions, citées ainsi par Jean Pruvost : « *les définitions métalexigraphiques, stéréotypiques, sans oublier par exemple les gloses définitionnelles inspirées par les conceptions wittgensteiniennes [...] ou bien les tentatives heuristiques de définitions naturelles* »³.

Malgré la multiplicité de définitions existantes, il manque, en revanche, des informations correspondant à l'aspect culturel des entrées définies. En effet ; les dictionnaires organisent leurs définitions sans pour autant les convertir aux différentes « *cultures courantes* » et communes aux membres que contiennent une communauté culturelle donnée. Nous faisons référence, dans ce point, à la question de la « *lexiculture* »⁴ ; une notion créée

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Lexiculture : terme relatif au domaine de la lexicographie, voir la page 32.

ainsi qu'explicitée par Robert Galisson. Nous nous permettons de confirmer concrètement, que cette désignation culturelle que portent certaines unités lexicales « *se trouve de fait presque totalement ignorée de nos dictionnaires, malgré son caractère essentiel, notamment pour les locuteurs étrangers* »¹. Ainsi, le contenu présenté dans les dictionnaires révèle un travail lexicographique dépouillé de la description culturelle des unités lexicales. De ce fait, la dimension lexicoculturelle demeure un « *tabou* » condamné par la tradition lexicographique.

5.4. La relation poétique

S'agissant du domaine de la lexicographie, la relation poétique est conçue d'une manière « *délétère ou farfelue* » puisque, d'apriori la poésie est loin d'être relative au travail lexicographique. Toutefois, le fond de la relation entre ces deux notions est différent de ce que l'on croit car, les deux : lexicographe et poète sont élus, par leurs lecteurs, comme des interprètes privilégiés. Mais, « *le premier interprète le monde des mots pendant que le second interprète le monde qu'il perçoit. Il n'est pas étonnant que la société leur ait souvent confiés une sorte de mission : au premier de dire le sens visible des mots du monde, au second de dire le sens invisible des mots et du monde. Deux interprétations complémentaires.* »².

Historiquement, on a vu la naissance de grands écrivains bien avant la naissance « officielle » du premier dictionnaire monolingue. En outre, les auteurs qui ont participé à la confection du Dictionnaire de l'Académie Française (fin du Grand siècle en 1680) sont les mêmes personnages qui étaient avant, des écrivains. Egalement, lors de la consultation d'un dictionnaire, on trouve que, dans le but d'illustrer la définition, on fait référence à des citations émises par des écrivains et/ou des poètes. En d'autres termes ; il serait facile de déduire ainsi, que le travail littéraire (quelque soit sa forme) précède la description lexicographique, dans la mesure où « *s'instaure d'abord la création littéraire, ensuite la normalisation des mots utilisés, comme s'il s'agissait de garantir une palette lexicale précise, en somme d'offrir à toutes et tous le code lexical utilisé dans la création littéraire.* »³.

Nous concrétisons cette idée par des exemples réels, sur lesquels témoigne l'histoire, sélectionnés par Jean Pruvost, dans son article intitulé : *La relation lexicographique quaternaire*. En commençant par le cas de Thomas Corneille, frère de l'auteur du Cid, était à la fin du XVII^e siècle, bien plus connu pour son activité d'auteur dramatique que ce dernier, il faudrait rappeler qu'il fut aussi, dans le même temps, l'auteur du *Dictionnaire des arts et des*

¹ PRUVOST Jean, *La relation lexicographique quaternaire, Op. Cit.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

sciences de l'Académie française (1694). L'homme de lettres et l'homme de l'alphabet ne faisaient ainsi qu'un seul. Encore, il ne serait pas inutile de rappeler que Paul Robert a déclaré qu'au moment où il commençait la rédaction du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, il lui semblait nécessaire de bien définir les mots pour pouvoir améliorer son style qu'il percevait comme lourd. Sa toute première intention était alors bien d'essayer d'entrer en littérature.

Finalement, et après avoir exposé les quatre relations constituant « *la relation lexicographique quaternaire* », nous synthétisons que le dictionnaire, avant qu'il résulte de ce travail lexicographique, est nécessairement relatif à des annexes en dehors du domaine de la lexicographie (certes), mais qui symboliseraient une « efficace base de données ».

Conclusion

Après avoir développé, d'une manière plus ou moins approfondie, les idées hiérarchisées de ce chapitre, nous avons constaté que le travail lexicographique dépend, en grande partie, et est relatif à tout un ensemble de critères constituant les convictions idéologiques d'une société donnée. Car, la confection d'un dictionnaire doit, « impérativement », prendre en considération les principes idéologiques existants dans l'espace synchronique de la société à laquelle est destiné ce dictionnaire.

En outre, sachant que, d'un côté, « *les discours d'un groupe social s'organisent sémantiquement selon ce qu'on nomme « cultures » et « idéologies »* »¹. D'un autre côté, les dictionnaires, qui sont censés exposer cette langue utilisée dans les « discours », sont considérés « *des textes culturels dépositaires d'indices idéologiques* »². C'est pourquoi, on (les métalexigraphes surtout) tend de plus en plus à s'intéresser au repérage, dans la microstructure du dictionnaire, « *des traits d'une idéologie dominante* »³.

¹ REY Alain et DELESALLE Simone, *Problèmes et conflits lexicographiques*, Op. Cit.

² KOTTELAT Patricia, *Définitions lexicographiques et idéologie*, Op. Cit.

³ *Ibid.*

TROISIEME PARTIE

**VERS DE NOUVELLES
CONCEPTIONS DE CONFECTION
DE DICTIONNAIRES FRANÇAIS EN
ALGERIE**

CHAPITRE 1

Autour des concepts « néologie/néologisme » et créativité lexicale

« Une langue comme l'esprit du peuple qui la parle, est dans une mobilité continuelle : dans ce mouvement qui ne peut jamais s'arrêter, elle perd des mots, elle en acquiert. [...] elle se perfectionne [...] par les mots qu'elle adopte et par les mots qu'elle rejette [...] c'est cette [...] direction qu'il faut donner aux changements d'une langue, pour que tous ses changements soient ou des progrès, ou des perfectionnements. »

DICTIONNAIRE de l'ACADEMIE FRANÇAISE, revu, corrigé et augmenté par l'académie elle-même, cinquième édition, tome premier : A-K, Paris, 1811, p. IV, in : <https://books.google.dz/books>

Introduction

Le phénomène de la néologie est un phénomène indissociable de la langue. Celle-ci, en respectant son propre code, fonctionne par la production continue des différents discours. De ce fait, « *la formation néologique, le plus souvent, n'est pas une unité de signification minimale. Elle résulte de la combinaison d'éléments plus simples existant dans la langue. La création réside alors dans le mode de relation établie entre ces éléments.* »¹.

C'est à partir de ce postulat donc, que nous avons jugé nécessaire de consacrer tout un palier définitoire à ce mouvement linguistique. Notre chapitre contient la définition des concepts de néologie, de néologisme et même de lexie néologique. Comme, nous tentons de classer les divers types de néologismes selon deux principes de sélection : le premier les catégorise en fonction du procédé de formation par lequel ils ont été formés, mais le second distingue les néologismes de langue et de discours. Aussi, nous abordons la créativité lexicale ainsi que la relation de différence avec le néologisme. A la fin, nous faisons part des relations existantes entre les concepts de néologie, de société et de dictionnaire.

¹ GUILBERT Louis. *Théorie du néologisme*. In: Cahiers de l'Association internationale des études françaises, n°25, 1973, p. 18.

1. Définition des concepts « néologie » et « néologisme »

Ce chapitre se consacre au champ de définitions ainsi que de délimitation des deux notions intimement liées : néologie et néologisme. Mais avant, et afin de découvrir leur évolution, nous précédon's par la genèse de la création de ces deux termes clés de notre chapitre.

1.1. Aperçu historique

Nous précédon's notre partie définitoire des notions de « néologie et néologisme » par un aperçu historique de celles-ci. Nous retraçons alors, les évènements les plus marquants des différentes acceptions qu'a obtenues le concept de néologie avant de lui attribuer la désignation actuelle.

Commençons, chronologiquement, par la première apparition du terme de néologisme : terme composé de l'adjectif *neos* et du substantif *logos*, deux termes grecs qui signifient successivement « récent » et « discours rationnel », qui a été signé par le Dictionnaire *Trésor de la langue française* en 1734. La notion de néologie qui a figuré pour la première fois, selon Gaudin et Guespin, « en 1758, avec le sens d'art, d'activité langagière consistant à créer, à utiliser des mots nouveaux »¹.

Puis, en 1801 L.S. Mercier adopte le terme de néologie, enregistré par le Dictionnaire de l'Académie de 1762, et le choisit pour intituler son dictionnaire : *Néologie, ou Vocabulaire de mots nouveaux à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles*. Mais, remarquons, à partir du titre, que le terme de néologie n'apparaît pas seul car, L.S. Mercier, par souci d'incompréhension, il adjoint une définition en sous-titre. De plus, il établit une opposition entre néologie et néologisme : « *Néologie se prend toujours en bonne part, et Néologisme en mauvaise, il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre religion et fanatisme, philosophie et philosophisme.* »². Nous clarifions, en d'autres termes, qu'au sein de la notion de néologisme s'ancre d'une valeur satirique ; « *le néologisme est un abus* »³. Par contre, la néologie est perçue en tant que l'art à travers lequel on exprime nos nouveaux esprits et idées.

Il va falloir attendre les années 1960, pour assister à la renaissance de l'étude de la néologie ainsi qu'à son intégration dans le domaine des sciences du langage. Vers les années

¹ GAUDIN F. et GUESPIN L., *initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires*, Duculot, Bruxelles, 2000, p 233.

² MERCIER L.S. cité par GUILBERT Louis. *Théorie du néologisme. Op. Cit.*

³ Le Dictionnaire de l'Académie de 1762, cité par GAUDIN F. et GUESPIN L., p 233, *Op. Cit.*

1970, officiellement la néologie contribue à l'équipement de la langue française en termes scientifiques et techniques. Mais, « *c'est à partir des années 1980 que se met en place une activité assidue et concertée de néologie officielle au plan de la francophonie* »¹. D'ailleurs, le concept de « néonymie » en témoigne ; il désigne la partie de la néologie consacrée au domaine des sciences et des techniques.

Depuis cette date donc, on enregistre l'émergence d'un nombre considérable de réflexions traitant le thème de « néologie/néologisme ». C'est pourquoi, nous jugeons indispensable et utile de discerner ces deux notions primordiales, en faisant référence, évidemment, à différentes sources ayant pris en charge cette idée de distinction qui, pourtant, demeure vague. A. Rey examine les paramètres responsables de la difficulté de l'étude de la néologie et affirme que celle-ci est « *difficile à cerner* »².

1.2. Définitions de « néologie » et de « néologisme »

1.2.1. définitions lexicographiques

Dans le but d'éclaircir l'acception ainsi que la distinction entre les deux notions : néologie et néologisme, nous avons fait appel à différentes références lexicographiques. Celles-ci dévoilent, à partir des définitions qu'elles proposent, de variables consensus. Ce qui nous permettra d'affirmer la difficulté de délimiter, d'étudier et de décrire avec précision ces deux termes.

- Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage de J DUBOIS :
« **Néologie** : la néologie est le processus de formation de nouvelles unités lexicales. Selon les frontières qu'on veut assigner à la néologie, on se contentera de rendre compte des mots nouveaux, ou l'on englobera dans l'étude toutes les nouvelles unités de signification (mots nouveaux et nouvelles combinaisons et expressions). ».
« **Néologisme** : le néologisme est une unité lexicale (nouveau signifiant ou nouveau rapport signifiant-signifié) fonctionnant dans un modèle de communication déterminé, et qui n'était pas réalisée antérieurement. »³.
- Dictionnaire Trésor de la langue française :
« **Néologie** : *Sub. Fém.A.* Création de mots, de tours nouveaux et introduction de ceux-ci dans une langue donnée. *B. Ling.* Processus de formation de nouvelles unités lexicales. Synon Créativité lexicale. ».

¹ GAUDIN F. et GUESPIN L., p 235. *Op. Cit.*

² REY A, *Néologisme, Un Pseudo Concept ?*, in : Cahiers de Lexicologie, n° 28. 1976, pp. 3-17.

³ Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, JDUBOIS et al. Ed. Larousse, 1994.

« **Néologisme** : *Sub. Masc. A. Vieilli.* 1. Péj. Habitude, considérée comme fautive, d'abuser de la néologie, soit en créant, soit en utilisant de nombreux mots nouveaux. 2. Création de mots, de tours nouveaux, introduction de ceux-ci dans une langue donnée. *B.* Mot, tour nouveau que l'on introduit dans une langue donnée, néologisme de forme/ de sens. *C.* Psychiatrie, Mot créé soit à partir de sons, soit par fusion de mots ou de fragments de mots usuels, et utilisé par un malade dans certains états délirants »¹.

- Dictionnaire de la linguistique de Georges Mounin :
« **Néologisme** : *Lexic-* Par néologisme, je comprends le mot nouveau, le sens nouveau d'un vocable déjà existant, mais aussi l'emprunt (à une langue étrangère, ou à la langue spéciale d'un métier, d'un groupe social, etc) ; j'y joins enfin les mots qui après avoir existé (...) sont morts et paraissent neufs quand ils renaissent de l'oubli. L'emploi du néologisme se dit néologie. »².

Nous mettons l'accent, après avoir encadré quelques définitions, sur la diversité de conceptions présentées (à propos des deux concepts : néologie et néologisme) dans les différents dictionnaires sélectionnés. Commençons du dernier où nous pouvons facilement repérer que le mot « néologie » ne s'approprie pas une entrée indépendante (contrairement aux deux autres dictionnaires) mais, on l'a rangé dans une relation résultante à la fin de l'article consacré à l'entrée « néologisme » ; c'est-à-dire qu'on a relié les concepts de néologisme et de néologie par le rapport de cause/conséquence : le premier est le résultat du second. En outre, nous tenons à signaler que, dans cette référence lexicographique, on a évoqué l'emprunt comme moyen par lequel on obtient un néologisme.

Quant au deuxième dictionnaire, il s'individualise par l'exposition de toute une série des différents sens qu'a pris le mot néologisme au fil du temps, en arrivant même jusqu'au sens employé en psychiatrie. Arrivons à notre première source, nous remarquons qu'on a tracé le champ de la néologie ; on a laissé, ainsi, le choix de se limiter uniquement « aux nouveaux mots » ou bien de s'ouvrir sur tous les « mots nouveaux et nouvelles combinaisons et expressions ». Dans l'entrée néologisme, on insiste surtout sur le critère de la nouveauté du néologisme car, quelque soit sa forme, elle « n'était pas réalisée antérieurement. ».

¹ Trésor de la langue française, in : <http://perso.orange.fr/chevrel/bibliofle.html>.

² MOUNIN Georges, (Dir.), Dictionnaire de la linguistique, QUADRIGE/PUF, 4^{ème} édition, 2004.

1.2.2. définition linguistique

Après avoir fait appel à quelques références lexicographiques, dans le but de cerner les éléments constitutifs des deux concepts : néologie et néologisme, nous tenterons de renforcer notre phase définitoire par une autre source de spécialistes en domaine. En effet, le thème de la néologie a suscité l'intérêt de beaucoup de linguistes dont nous citerons quelques noms afin de concerter leurs réflexions ainsi que propositions à propos des notions de néologie et néologisme.

On précise que « *la néologie [...] étudie l'ensemble des dispositifs formels et sémantiques qui servent à la formation diachronique et l'adhésion de nouveaux termes au lexique d'une langue donnée. Elle relève d'une observation, d'une pratique et englobe des entités observables. De ce point de vue, elle pose moins de problèmes que la notion de néologisme.* »¹. De sa part, L. GUILBERT potentialise que la néologie émerge lors de « *la possibilité de création de nouvelles unités lexicales en vertu des règles de productions incluses dans le système lexical* »². En d'autres termes, le linguiste L. GUILBERT met en valeur la naissance de nouvelles formes linguistiques au sein de tout une systématique de règles postérieurement existante.

Quant à l'angle à partir duquel J.-F. SABLAYROLLES visionne ces deux notions, il admet que « *la néologie n'est sans doute pas un concept discret, mais comporte plutôt différents degrés sur une échelle. Cette conception large et scalaire de la néologie explique la variabilité des jugements au sujet des néologismes et la présence dans le corpus d'éléments qui ne seraient pas spontanément et unanimement considérés comme des néologismes* »³. L'auteur, dans cette citation, met l'accent d'abord, sur la divergence de conceptions qui concernent le concept de néologie. Cela aboutit par conséquence, à un jugement variable vis-à-vis du néologisme. En dernier, SABLAYROLLES affirme que ce n'est pas aussi évident de cerner la délimitation exacte d'un néologisme, voire qu'il n'y a pas d'approbation qui permettrait une définition bien précise.

¹ GAUDIN F. et GUESPIN L., p 239. *Op. Cit.*

² GUILBERT Louis. *Théorie du néologisme. Op. Cit.*

³ SABLAYROLLES J.-F., *La néologie en Français Contemporain : Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Collection LEXICA Honoré Champion, Paris, 2000, p.133.

1.3. Néologie : un mouvement indissociable de la langue

Après avoir explicité, dans le point précédent, la difficulté d'encadrer la conception des deux termes ; néologie et néologisme, nous évoquons les vraies raisons de cette délimitation quasiment imperceptible. Nous savons tous que le langage est inné ; l'homme est, de naissance, apte à la parole. Donc, la langue est un phénomène naturel que tout humain est capable d'user afin de communiquer avec le monde. De ce fait, on a besoin nécessairement, de la langue dans tous les détails de notre quotidien, avec tout ce qu'apporte ce dernier d'évènements, de révolutions et de nouveautés ; ces actes sont proclamés inévitablement par des manifestations lexicales. En effet, la langue survit à travers l'ensemble interminablement mutable d'unités lexicales.

Cependant,

« il est déjà difficile de prendre conscience du fonctionnement autonome de la langue que nous parlons dans l'instant de notre parole ; à plus forte raison apparaît-il impossible de saisir le mouvement de transformation qui l'anime. C'est par la dimension historique que nous parvenons à cette connaissance, c'est-à-dire par la comparaison d'un état de langue passé avec celui d'aujourd'hui, ce qui permet d'augurer d'un état futur autre »¹.

Nous poursuivons donc, la déclaration de L. GUILBERT à propos du changement perpétuel de la langue en admettant que toute langue qui ne subit pas de renouvellement, mouvement continu, est une langue condamnée à périliter et ainsi à disparaître.

Nous assistons à la vitalité d'une langue à travers les différents changements qui s'exécutent d'une génération à une autre. A titre d'exemple ; nous concrétisons que lors de la lecture de certains textes qui datent des siècles antérieurs, nous soulignons des termes caractérisés par « vieilliss ». Néanmoins, « *le fait que la plupart des novateurs en matière de lexique aient proposé, parmi les moyens d'enrichir la langue, la reprise de termes disparus de l'usage témoigne de l'évolution intervenue* »². De plus, l'idée pourrait être généralisée sur toutes les langues qui sont, à l'origine, dérivées de la disparition ou de la mort d'anciennes langues. Nous rejoignons A. Darmesteter qui déclare que « *le Latin populaire possédant quelque milliers de mots qui sont devenus des mots français par le seul changement de*

¹ GUILBERT Louis. *Théorie du néologisme, Op. Cit.*

² *Ibid.*

prononciation. Mais le lexique primitif devint vite insuffisant pour exprimer les idées nouvelles qu'allait apporter le développement ininterrompu de la civilisation »¹.

L'évolution lexicale est fondamentale à la vie de toute langue et la néologie est un élan « naturel » intrinsèque à la langue vivante. Car, afin de satisfaire le besoin nécessaire de nommer, de désigner de nouveaux référents ou même d'enrichir la langue (nous visons l'enrichissement sémantique), on est censé inventorier de nouvelles lexies étant en mesure de s'adapter aux nouvelles réalités sociales. Le mouvement de la néologie garantit alors, le mouvement la vivacité d'une langue, étant donné que « *les effets de cette néologie, qui n'est pas une mode passagère, mais la conséquence linguistique durable d'un fait de civilisation qui n'épargne aucune des grandes langues* »². Mitterrand H. dans cette déclaration, met l'accent sur la relation de dépendance mutuelle entre le mouvement de la langue et celui de la société. C'est pourquoi, il affirme que « *la néologie, une tendance naturelle indissociable du langage, est une activité sociolinguistique voire psycho-sociolinguistique* »³. En conséquence, la néologie « *bouge et s'adapte au présent des sociétés. Les mots sont une nécessité de l'esprit et cette discipline plurielle répond bien aux besoins langagiers de chaque époque, même si la discipline en soi n'a que modestement retenu l'attention des linguistes.* »⁴

2. La lexie néologique

Avant d'entamer la clarification de la notion de la lexie néologique, nous comptons discerner d'abord la conception ainsi que la nature du terme « lexie ». Selon SABLAYROLLES, l'unité linguistique adéquate pour l'étude des néologismes est la *lexie*.

« Dans la terminologie de B. Poittier, la *lexie* est l'unité de comportement lexical. Elle est opposée au *morphème*, plus petit signe linguistique, et au *mot*, unité minimale construite. C'est donc l'unité fonctionnelle significative du discours. La lexie simple peut être un mot : *chien, table, cégétiste*. La lexie composée peut contenir plusieurs mots en voie d'intégration ou intégrés : *brise-glace*. La lexie complexe est une séquence figée : *faire*

¹ DARMESTETER Arsène, **cours de GRAMMAIRE HISTORIQUE de la langue française**, Ed. C. delagrave, 1930, numérisé le : 13/04/2009, p1.

² MITTERRAND Henri, **les mots français**, PUF, Que sais-je ? 8^{ème} édition, 1996, p.100.

³ **Ibid.**

⁴ JIMENA Carmen, GARCÍA Revilla, **la néologie et les néologismes création et repérage de mots nouveaux en français analyse pratique de reconnaissance de néologismes**. Salamanca, 2015. P. 14.

une niche, en avoir plein le dos, C.G.T. (on ajoutera les proverbes, "la Marseillaise", etc.). »¹.

Pour Pottier, on traite, lors de la distinction des parties du discours, l'unité lexicale en tant que lexie et non plus en tant que mot. Car, dans le cas des exemples : « *avoir peur, machine à coudre, dès lors que*, on attribue à ces lexies les catégories grammaticales respectives : *verbe, nom, conjonction*. »².

Quant à Polguère, il propose : *lexème* et *phrasème* pour nommer les deux formes sous lesquelles apparaît une lexie. On explique alors, qu'« *une lexie est soit un lexème, soit un phrasème. Une lexie ou unité lexicale, est soit un mot pris dans une acception bien spécifique (= lexème), soit encore une locution, elle aussi prise dans une acception bien spécifique (=phrasème)* »³. S'agissant de la question de la nature de la lexie, J.F. SABLAYROLLES rejoint Polguère en soutenant que les lexies « *peuvent être «des unités simples, indécomposables,[...], ou des unités complexes comprenant non seulement des formes affixées ou composées, mais aussi des syntagmes prépositionnels, des unités complexes pouvant aller jusqu'à la phrase inclusivement et enfin des textes, connus partiellement ou intégralement par de nombreux membres de la communauté linguistique* »⁴.

On regroupe ainsi par la proposition d'une telle énumération, différentes formes de lexies néologiques. Ces dernières apparaissent en un simple mot, unité de taille inférieure ou supérieure au mot (dans ce dernier cas il dépasse le cadre du mot graphique, unité plus longue) ou en un morphème.

3. Typologie des néologismes

Le phénomène de la néologie (comme nous l'avons évoqué précédemment) se produit, et dans toutes les langues, d'une manière spontanée. Car, il constitue une nécessité inévitable à l'enrichissement ainsi qu'à la vivacité des langues. La classification des néologismes dépend de divers facteurs explicites et implicites d'où on relève la délicatesse de tracer les postulats sur lesquels nous nous appuyons pour catégoriser un nouveau mot. En effet ; il n'y a pas de délimitation stricte qui aiderait à trancher « nettement » entre les différents cas de

¹ AMINE Mourad, Glossaire de Linguistique Computationnelle, in : <http://delafosse.pagesperso-orange.fr/Glossaire/>, Dernière mise à jour : 21 mars 1999, consulté le : 2 octobre 2017.

² *Ibid.*

³ POLGUERE Alain, *lexicologie et sémantique lexicale notions de base*, les presses de l'université de Montréal, 2003, p. 49.

⁴ SABLAYROLLES J.-F., *Néologisme Et Nouveauté(s)*, in : *Cahiers de lexicologie* n° 69, 1992, p. 12.

néologismes de sorte que « *les lexicologues se confrontent parfois à la difficulté de classer certains néologismes, dont la formation relève à la fois de différents procédés* »¹.

A ce propos donc, et dans l'intention de réaliser une grille de classement pour les différents néologismes, beaucoup de spécialistes ont proposé des modèles qui varient l'un de l'autre, selon le critère déterminé lors de la catégorisation. De ce fait, nous rencontrons des néologismes classés en fonction de procédés de formation des lexies néologiques, d'autres sont fondés sur la sémantique, or que d'autres sont conçus selon des critères variant en fonction des catégories retenues. D'ailleurs, J.F. SABLAYROLLES met l'accent sur la diversité des typologies des néologismes et confirme ainsi, la difficulté de comparer les différents modèles proposés pour catégoriser les néologismes, en avouant qu' « *une comparaison d'une centaine de classements met en évidence des différences dans leurs objectifs et leurs fondements* »².

Nous rencontrons souvent, une typologie de néologismes qui se subdivise primordialement en trois grandes catégories : la néologie formelle, la néologie sémantique et la néologie par emprunt. C'est pourquoi, nous avons choisi de faire appel à la typologie dressée par SABLAYROLLES, inspirée des « *travaux de Jean Tournier (1985 et 1991) pour l'anglais* »³. Sa classification est ancrée essentiellement sur l'opposition d'une matrice externe à des matrices internes. Ces dernières se manifestent au niveau des matrices suivantes :

- Les matrices morpho-sémantiques.
- Les matrices syntaxico-sémantiques.
- Les matrices morphologiques.
- La matrice pragmatique.

Il faut signaler, avant de détailler (dans le point suivant) le classement proposé par J.F. SABLAYROLLES, que chacune des matrices internes comprend des sous-ensembles.

¹ DINĂ Daniela, ***la néologie et ses mécanismes de création lexicale***, Cet article est publié dans le cadre du projet de recherche : Typologie des emprunts lexicaux français en roumain. Fondements théoriques, dynamique et catégorisation sémantique (FROMISEM) financé par le CNCSIS (contrat no. 820/2008).

² PRUVOST J., SABLAYROLLES J. -F., ***Les Néologismes***, P.U.F, Que sais-je ?, 2003, p.96.

³ SABLAYROLLES J.-F, ***Néologismes : Une Typologie Des Typologies***, Cahiers de C.I.E.L., *Problèmes De Classement Des Unités Lexicales*, U.F.R. E.I.L.A., Paris-7, 1996-1997, p. 13.

3.1. Les matrices internes

3.1.1. Les matrices morpho-sémantiques

La première matrice interne comporte les procédés de formation suivants :

A)- La préfixation

Ce procédé consiste, à partir d'un mot de base (appelé également radical), à fabriquer un mot nouveau par addition d'un préfixe ; un affixe placé avant le radical. En fait, l'ajout d'un préfixe à un mot ne change pas sa classe grammaticale. Exemple : détatouer.

B)- La suffixation

Ce procédé consiste, à partir d'un mot de base, à fabriquer un mot nouveau par addition d'un suffixe ; un affixe placé après le radical. L'ajout d'un suffixe change très souvent sa classe grammaticale, mais ne change pas fondamentalement sa signification. Exemple : statuesque.

C)- La dérivation régressive (ou inverse)

Ce procédé s'effectue par suppression d'un affixe à une unité lexicale déjà existante dans la langue. Exemple : prester.

D)- Les parasynthétiques

Ce procédé consiste à placer à la fois un préfixe et un suffixe au mot de base. Exemple : désidéologisé.

E)- La flexion

Dans ce procédé, il s'agit d'une transformation irrégulière que subit la forme flexionnelle d'une unité lexicale et on aboutit donc, à un dérivé flexionnel.

On assiste dans ce genre de transformation, selon SABLAYROLLES, à deux types de formes flexionnelles. Le premier type émerge dans « *la fabrication ou réfection analogique (volontaire ou involontaire) de formes "normale" pour les verbes défectifs ou irréguliers : ils closirent, ils acquériront, et un plus inattendu ils aisseront ("ils essaieront"), etc.* »¹. Néanmoins, « *l'autre type a trait à des changements de genre, surtout la création de substantifs féminins pour des activités, professions pour lesquelles seule une appellation masculine était disponible, et un exemple un peu isolé de la création d'un adjectif masculin tiré de la forme féminine : gladiatrice...* »². « Femme de général devienne générale ».

¹ SABLAYROLLES J.-F., *La néologie en français contemporain*, p.219. *Op. Cit.*

² *Ibid.*

F)- La composition

La composition est un procédé qui s'exécute par la juxtaposition de deux éléments ou plus qui peuvent servir de base à des dérivés. Chacun de ces éléments est un mot simple qui a déjà une existence autonome dans le lexique : bébé-éprouvette, pomme de terre, Moyen-âge,... Il faut signaler que l'un des deux éléments constituant le mot composé peut être issu d'une composition antérieure.

La combinaison des deux unités lexicales peut se faire à l'aide d'un trait d'union, par une agglutination ou bien on peut les poser l'une à côté de l'autre.

Arabo-musulman, L'islamoconservatisme, Région martyre ,voiture-bélier.

G)- Les synapsies

Ce procédé est une façon particulière d'adjonction car, dans le cas des synapsies, on joint les lexies autonomes par des joncteurs (prépositions). Exemple : *Des « samedis pour le changement », lanceur d'alerte.*

H)- La composition savante

Cette composition se définit comme la juxtaposition de deux racines d'origine grecque ou latine ; appelées pseudo-morphèmes et quasi-morphèmes. Ce type de composition est pratiquement utilisé dans les domaines de spécialité. Exemple : batracianophile. Les cryptologues.

I)- La composition hybride

Est une forme de composition dont les éléments composants sont d'origines différentes ; une base grecque et une autre latine. Exemple : *e-commerce, aquacinéaste.*

J)- Les mots valises

C'est un procédé « assez peu fréquent marque une intention, souvent humoriste ou satirique qui consiste à réunir la tête d'un mot et la queue d'un autre.]...[Le mot-valise n'est pas le simple résultat d'une *apocope*¹ (ou troncation de la finale) du premier terme et d'une *aphérèse*² (ou coupe du début) du terme suivant. Il n'est réussi que si les deux éléments sont reconnaissables ou contiennent encore leur contenu sémantique. « Mais il peut ensuite prendre sa vie autonome par des dérivés, ou donner naissance à un suffixe. »³. Exemple : peopolitique.

¹ L'apocope est un métraplasme. Elle consiste à tronquer la fin d'un mot, par exemple ; *encor* pour *encore*. L'apocope consiste dans le retranchement d'un ou de plusieurs phonèmes à la fin d'un mot ou troncation, la suppression d'une lettre est la marque écrite de l'apocope orale. C'est un des procédés de l'abrègement.

² L'aphérèse est la chute d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes au début d'un mot.

³ Le mot valise, in : <http://monsu.desiderio.free.fr/curiosites/mots-val.html>.

K)- La compocation

CUSIN-BERCHE¹, dans son ouvrage « *les mots et leur contexte* », a proposé ce terme. Il est formé à partir des deux mots : *composition* et *troncation*. C'est un procédé qui permet la fusion de deux unités lexicales. Néanmoins, et contrairement au mot-valise, dans ce procédé on n'exige pas qu'il y ait de segment commun aux deux lexies. Exemple : *mobinaute*, *dircab*, « *realpolitik* ».

L)- L1- Les onomatopées

Selon SABLAYROLLES, les onomatopées seraient « la reproduction (qui n'est jamais une reproduction exacte) en langue d'un bruit, son ou cri de la réalité extralinguistique, mais toujours avec une adaptation au système phonologique de la langue. »¹. Exemple : *dzoing.*, *Cheb tchoutchou*.

L)- L2- La paronymie

Ce procédé retient les mots mal enregistrés ou trop facile à prononcer ou à écrire ; ils subissent une altération (modification) au niveau du signifiant. En visant la graphie ou la sonorité des mots, ce procédé permet la création de paronymes. Exemple : *infractus*.

L3- Les fausses coupes

La lexie néologique obtenue par le biais du procédé des fausses coupes est une lexie à laquelle on a transgressé les frontières habituelles entre ses différents morphèmes. Ainsi, on obtient « *la nesthésie* » au lieu de « *l'anesthésie* ». Les fausses coupes peuvent s'effectuer volontairement (à travers les jeux de mots) ou involontairement par le locuteur.

3.1.2. Les matrices syntaxico-sémantiques

Il s'agit dans ce type de matrices, selon SABLAYROLLES, d'un groupe de procédés de formation qui touchent les emplois syntaxiques de l'unité linguistique. On regroupe, au niveau de cette catégorie, différentes formes d'innovation lexicale :

M)- La conversion :

Cette innovation se manifeste au niveau de la catégorie grammaticale, car la nouvelle lexie change de catégorie grammaticale tout en adoptant la morphologie de la lexie originelle ; on n'assiste à aucun ajout ni suppression d'un affixe dérivationnel. Exemple : *La glisse*, *la gagne*.

¹ SABLAYROLLES J.-F., *La néologie en français contemporain*, p.212, *Op. Cit.*

N)-La conversion verticale

Concernant ce procédé, le changement vise uniquement la catégorie grammaticale et non pas le signifiant de la lexie. Ce processus s'effectue au niveau des unités lexicales qui sont supérieures au mot. Exemple : le qu'en dira-t-on.

O)- La déflexivation

C'est à la base des formes fléchies (infinitifs et participes) qu'on effectue la construction des unités lexicales (noms ou adjectifs). Exemple : *le boire, le manger*.

P)- La néologie combinatoire

P)-1- La combinatoire syntaxique

Ce type de néologie se permet une sorte de « transgression » (modification) vis-à-vis des constructions syntaxiques conventionnelles. SABLAYROLLES cite quelques cas dévoilant cette forme de néologie : l'emploi absolu d'un verbe nécessairement transitif, l'emploi transitif d'un verbe intransitif, complément de nom construit directement,...
Exemple : ça craint.

P)-2- La combinatoire lexicale

A partir du nom de ce procédé, on déduit qu'il s'agit d'une combinaison d'unités lexicales. Cependant, cette combinaison s'exécute avec des unités lexicales qui ne se sont pas habituées à s'employer ensemble ; le mot est rangé donc, avec un autre mot que celui avec lequel il a l'habitude d'apparaître. On obtient ainsi, des combinaisons inattendues par le locuteur. Exemple : la prise de train.

Q)- Les extensions et restrictions de sens

Q)-1- Les extensions de sens

L'attribution de nouveaux « sèmes » (le mot sème est employé dans le sens de : trait distinctif) au(x) sème(s) précédents entraîne un changement au niveau de la signification de l'unité lexicale. Cette dernière multiplie et étend davantage, grâce à cet ajout, ses emplois.
Exemple : panier.

Q)-2- Les restrictions de sens

Contrairement au procédé précédent, il s'agit, dans ce cas de procédure, d'un abandon, de suppression d'emploi de certains sèmes de l'unité lexicale. On aboutit par conséquent, à une restriction de sens ainsi que d'emploi de cette lexie. Exemple : traire.

R)- La métaphore

Le procédé de la métaphore consiste à utiliser des lexies déjà existantes dans la langue, mais pour de nouvelles désignations qui auraient des ressemblances avec les anciennes. Nous rejoignons donc, SABLAYROLLES qui affirme qu'« *une lexie est utilisée pour dénommer un nouveau référent qui présente des similitudes avec celui qu'elle dénommait primitivement* »¹.
Exemple : souris (informatique).

S)-La métonymie

La métonymie est une figure de style qui acquiesce à la représentation du tout par la partie, le contenu par le contenant et la cause par l'effet. A travers ce procédé, émerge, selon SABLAYROLLES, « un rapport de contiguïté entre le signifié originellement dénommé et le second »². De ce fait, il serait possible, grâce à cette relation, de faire allusion au référent à l'aide de l'une de ses permanentes ainsi qu'essentielles qualités et/ou caractéristiques.
Exemple : *transistor* (poste). *Des portables* : (pour des téléphones portables)

T)- Autres figures

Mis à part les procédés cités précédemment, existent d'autres qui participent à la création de la néologie. Parmi lesquels nous retrouvons les figures de style telles que l'antonomase, l'euphémisme, la litote et le paradoxe.
Exemple : partir « mourir ». « Pharaon » pour MOUBAREK.

3.1.3. Les matrices morphologiques

Les matrices morphologiques interviennent au niveau de la morphologie de la nouvelle lexie. Cette modification formelle peut être obtenue par le biais de l'un des procédés de formation suivants :

U)-La troncation

On a tendance, dans le procédé de la troncation, à supprimer une ou plusieurs syllabes d'une lexie afin d'utiliser cette dernière sous une forme abrégée : Exemple : *blème*, *petit déj*.
En outre de la troncation, l'apocope et l'aphérèse sont admises dans la même catégorie.

¹ SABLAYROLLES J.-F., *La néologie en français contemporain*, p.228. *Op. Cit.*

² *Ibid.*

V)- La siglaison et les acronymes

Le point convergent commun entre ces deux procédés est la désignation d'une suite de mots par uniquement les éléments initiaux de chacun de ces mots. Cependant, la divergence émerge au niveau de la prononciation car, dans la siglaison, on fait un simple décodage des éléments. Exemple : LMD. Mais, dans l'acronyme, on prononce la suite de lettres initiales comme un seul mot. Exemple : ECUE.

3.1.4. La matrice pragmatico-sémantique

W)- Le détournement

Il s'agit, dans ce procédé, d'introduire un changement au sein de l'un des éléments constitutifs d'une locution, d'un proverbe ou d'une expression figée. Cette dernière constitue selon CHARAUDEAU « un énoncé qui a valeur discursive de vérité édictée par le consensus populaire »¹. Exemple : *planche à promesse*. De sa part, M-F MORTUREUX qualifie ce procédé de manipulation d'expressions figées « en commutant un seul élément d'une de ces expressions, on obtient une phrase dont la valeur en discours repose sur l'actualisation simultanée du sens de l'expression figée et du sens de l'expression obtenue par manipulation »². En fait, on a exigé qu'on indique, dans ce procédé de détournement, les locutions ou les expressions figées originelles à partir desquelles ont été créées ces lexies néologiques. Exemple : *La main de fer d'hier, sans gant de velours*. [Une main de fer dans un gant de velours]. *Sauver le soldat Moubarak*. [Sauver le soldat Rayan]

3.2. La matrice externe

Par matrice externe, on désigne le procédé de l'emprunt linguistique. Celui-ci émerge, selon GAUDIN et GUESPIN, « quand un signe s'installe dans un système linguistique en étant emprunté à un autre, sans subir de modifications formelles »³. L'intégration du processus néologique de l'emprunt dans la matrice externe consiste, d'après l'explication émise par GUILBERT⁴, en l'adoption du signe (provenant d'un système étranger) par le système cible, et non en la création du signe. Exemple : *break, cool, fioul, redingote. Des boat people*

¹ CHARAUDEAU P., *Grammaire Du Sens Et De L'Expression*, Hachette, Paris, 1992, p.76.

² MORTUREUX Marie-Françoise, *La Lexicologie Entre Langue Et Discours*, p. 104. *Op. Cit.*

³ GAUDIN F., GUESPIN L., p.295. *Op. Cit.*

⁴ GUILBERT Louis, *Théorie du néologisme. Op. Cit.*

Nous signalons qu'en outre des procédés préalablement cités, il est probable de rencontrer deux manières pour créer un même néologisme. En fait, il s'agit d'une question de successivité et non simultanément des opérations. Facebookeurs. Dz-Files.

3.3. Tableau récapitulatif des matrices lexicogéniques

Nous représentons, ci-dessous, un tableau récapitulatif des différentes formes de matrices lexicogéniques, proposées par SABLAYROLLES.

m a t r i c e s i n t e r n e s	morphosémantiques	Construction	Affixation	1. préfixation	mscapr/FPRE	
				2. suffixation	mscasu/ FSUF	
				3. dérivation inverse	mscadi/ FINV	
				4. parasynthétique	mscapa/ FPRSU	
				5. flexion	mscflech/ FFLEC	
				Compo- sition	6. composition 7. synapsie 8. composition savante 9. hybride	mscoco/FCOM
						msecsy/FSINT
						msecsav/ FCULT
						msecchy/
				10. mot-valise	msecmv/ FTACR	
				11. compocat ^o	msecct	
	imitation et déformation	12. onomatopée f coupe ou paronymie	msidon/FIMIT			
			msiddef/FDEF			
	syntaxico- sémantiques	changement de fonction	13. conversion	ssfcon/FCONV		
			14. Conversion verticale	ssfconv/FCONV		
			15. déflexivation	ssfdef/FLEX		
			16. Combinatoire syntax ^o / lexicale	ssfcoxy/SINT ssfcolex/SINT		
			changement de sens	17. extens ^o /restric ^o sens	sssers/S	
				18. métaphore	sssmph/S	
		19. métonymie		sssmny/S		
		20. Autres figures		sssfig/S		
		morphologiques	réduction de la forme	21. troncation	mretr/FTABR	
				22. Siglaison/acronyme	mresi/FSIG	
	pragmatico-sémantique		23. détournement	prdet/DET		
matrice externe		24. Emprunt	exemp/M exemp/MA			

4. Néologisme de langue et néologisme de discours

« Tout néologisme constitue un processus en deux temps. D'abord, produit énonciatif et langagier d'un usager-locuteur ou création volontaire d'une commission de terminologie, puis réception, admission, stabilisation, (re) diffusion. »¹.

A partir de ce principe de l'évolution néologique, est née une distinction entre le néologisme de langue et le néologisme de discours. C'est pourquoi, nous proposons d'aborder, dans ce point, chacune de ces formes de néologisme afin d'induire la double relation existante entre les deux formes.

4.1. Néologisme de langue

Le néologisme de langue est une nouvelle lexie dont la création est caractérisée par un usage largement répandu ; on désigne, plus précisément, les nouvelles formes linguistiques ayant un grand écho au sein de la société, ainsi que connues par un groupe de locuteurs.

En réalité, ce type de création ne passe pas forcément par une attestation avant qu'il soit intégré dans le lexique français ; c'est-à-dire que les lexies néologiques issues du néologisme de langue peuvent figurer dans la nomenclature de la langue française. En effet, Saussure a abordé le néologisme de langue, dans son CLG en improvisant un exemple : « *in-décor-able* »², une forme qui est fortement diffusée dans la langue française. Saussure explicite son exemple, en montrant que tous les éléments constituant le mot improvisé « in-décor-able » sont placés pratiquement de la même sorte : « *décor dans décor-er, able dans pardonn-able et in dans in-connu.* »³. En faisant référence à cet exemple donc, nous pouvons induire que les néologismes de langue sont toutes les virtualités que le système de la langue française permet.

4.2. Néologisme de discours

Le processus du néologisme de discours a suscité la réflexion de beaucoup de spécialistes. Parmi ces derniers, nous citons SABLAYROLLES qui explicite que

« Le surgissement d'une nouvelle lexie et son fonctionnement dans la langue, quel que soit son sort ultérieur, constituent un phénomène langagier intéressant dont tout modèle linguistique qui se veut complet doit rendre compte. On ne peut exclure les hapax et autres mots d'auteur ou de discours ni de la lexicologie ni de l'analyse de discours. Nous tenons pour néologismes relevant de la langue les lexies

¹ BOUZIDI Boubaker, *Néologie ET Néologismes de Forme dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, Ed. EL BADR ESSATIE, EL EULMA, Algérie, 2016, P. 94.

² DE SAUSSURE F., *Cours de linguistique générale*, Edition Talantikit, Béjaïa, 2002, p.247.

³ *Ibid.*

dés leur création et première apparition parce que c'est la langue qui les a rendues possibles et qu'on ne peut faire qu'elles n'aient jamais été émises »¹

Aussi, MORTUREUX confirme les propos précédents en soutenant l'idée que le néologisme de discours s'effectue lors d'une utilisation particulière de la langue. Elle résume que « *c'est dans le discours que naissent les néologismes* »². A partir de cette déclaration, nous mettons l'accent sur le facteur maître de ce type de création lexicale ; en effet, c'est dans les différents énoncés qu'émergent les nouvelles formes linguistiques produites par les locuteurs.

4.3. Néologisme de langue et néologisme de discours

Après avoir abordé chacun des deux types de création lexicale indépendamment de l'autre, nous tenterons de cerner la relation existante entre ces deux formes de néologisme. Cependant, nous devons clarifier d'abord, les deux notions distinctives dans cette relation : la langue et la parole (discours).

En faisant référence à la dichotomie Saussurienne célèbre : l'opposition langue/parole, nous soulignons que « *la langue existe dans la collectivité sous la forme d'une somme d'emprunts déposées dans chaque cerveau à peu près comme un dictionnaire dont tous les exemplaires identiques seraient répartis entre les individus* »³. Saussure oppose donc, la langue qui « *n'est pas une fonction du sujet parlant* »⁴ à la parole qui est au contraire « *un acte individuel de volonté et d'intelligence* »⁵. De ce fait, et grâce à cette distinction qui éclaircit la relation entre la langue, qui est inévitablement conçue collectivement au sein des sujets parlants, et la parole dont la nature est individuelle. Ainsi, la création linguistique serait définie plus clairement.

On conçoit donc, la création linguistique en tant que « *l'acte d'expression d'une pensée individuelle, mais en fonction de la communication* »⁶. En réalité, lorsqu'on invente un nom à un nouvel objet, à une nouvelle technique ou à un nouveau concept, c'est pour le faire connaître aux différents membres de la communauté linguistiques. Egalement, si un écrivain (inventeur particulier) se permet d'utiliser un mot que lui-même a créé, c'est parce qu'il est

¹ SABLAYROLLES J. -F., *Néologismes Et Nouveauté(s)*, *Op. Cit.*

² MORTUREUX Marie-Françoise, *La Lexicologie Entre Langue Et Discours*, p. 105. *Op. Cit.*

³ DE SAUSSURE F., *Cours de linguistique générale*, p. 30, *Op. Cit.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ GUILBERT Louis, *théorie du néologisme*, *Op. Cit.*

soucieux d'assurer la transmission du sens exact de sa pensée à ses lecteurs. De ces cas concrets, nous réalisons que le néologisme naît du locuteur (sujet parlant) mais, ce dernier effectue ses créations en tant que membre d'une communauté linguistique donnée et aussi, afin de pouvoir les (ces néologismes) exploiter lorsqu'il entretient une communication avec d'autres locuteurs. En effet ; les trois éléments cités précédemment : le locuteur créateur (sujet parlant), l'interlocuteur (destinataire) et la communauté à laquelle appartiennent ces deux derniers, attribuent nécessairement la nature trio au néologisme. C'est pourquoi Louis Guilbert considère le néologisme comme un « *un phénomène de langue* »¹.

En réalité, ce n'est qu'à travers la langue que nos pensées s'incarnent. D'ailleurs, la nouvelle unité lexicale répond « souvent » aux exigences du système de la langue et cela par souci que la création soit rejetée par la communauté. Nous rejoignons Louis Guilbert qui exemplifie par un « *tel spécialiste qui voudra ériger son domaine d'étude en science n'aura pas d'autre moyen de le faire qu'en se soumettant à l'usage établi de former des noms de science par un composé à deux termes, le premier signifiant l'objet de la spécialité, le second la notion de spécialisation (ex : fuséologie, futurologie, gérontologie, kremlinologie).* »². On conclut ainsi, selon Louis Guilbert que « *le néologisme [dans ce cas] ne produit alors aucun effet de choc, il est normalement reçu, au point qu'il devient parfois difficile de le reconnaître* »³.

De ce qui précède, nous nous apercevons que la relation existante entre le néologisme de langue et le néologisme de discours est caractérisée par la complémentarité. Étant donné que le néologisme issu d'une création individuelle est inévitablement d'un aspect collectif, puisqu'on tient, par cette invention, à répondre aux besoins de la collectivité linguistique. Néanmoins, cette création, et malgré qu'elle soit individuelle, est censée être conforme aux différentes structures qui régissent le système de la langue. À ce propos, Louis Guilbert s'interroge : « *le caractère contraignant du système de la langue ne constitue-t-il pas un frein à la liberté créatrice]... [?* »⁴.

Nous explicitons qu'il ne faut pas nier que les règles qui organisent la langue permettent au locuteur une infinité de diverses créations, mais en l'empêchant de s'écarter de ces règles qui font la permanence du système. En dernier, nous résumons par une distinction faite par Noam Chomsky :

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

« La créativité linguistique ne peut s'exercer par des moyens fondamentalement contraires au fonctionnement de toute langue, par des marques alinguistiques, mais elle peut modifier certains aspects du système ; elle ne saurait, par exemple, abolir, dans le dialogue, l'opposition je /tu sauf par affectation de transgression du code comme chez certains poètes, ou l'opposition verbe /nom, mais elle peut substituer la forme verbale intransitive *je m'en rappelle* à la forme verbale transitive *je me le rappelle*. »¹

5. Qu'est ce que la créativité lexicale ?

La créativité lexicale est le résultat d'un processus « illimité » de création ainsi que de formation de mots ; engendré par les différents usagers de la langue. Néanmoins, la production d'un nombre infini de mots et de phrases, que permet le système de la langue française, recycle souvent, cette création dans les mêmes structures offertes par l'ensemble du lexique d'une langue. On se retrouve donc, et comme l'a déjà constaté Louis Guilbert, dans « *une permanence d'un modèle de création lexicale, mais avec création de nouveaux modèles à partir de la phrase*. »². Pour répondre alors, à la question soulevée dans le titre ci-dessus, nous faisons référence à quelques définitions proposées par des spécialistes.

Louis GUILBERT, l'un des théoriciens ayant présenté une des thèses les plus éclairantes à ce sujet, résume que « La néologie lexicale se définit par la possibilité de création de nouvelles unités lexicales, en vertu de règles de production incluses dans le système lexical »³. Nous nous apercevons que cette définition met primordialement l'accent sur la dépendance de la création lexicale de règles déjà définies par le système de la langue. De plus, l'auteur affirme, en faisant référence à CHOMSKY ainsi qu'en s'appuyant sur les travaux du linguiste soviétique S.K. Saumjan, qu'il existe

« deux formes de créativité lexicale, qu'il ne faut d'ailleurs pas opposer, mais qui se complètent : la créativité selon un modèle fonctionnant à partir de la structure même de la phrase et la créativité selon la reproduction sociale, que ce soit discours individuel ou discours d'un groupe correspondant à une étape historique déterminée. Ce sont ces deux données qui décrivent et expliquent l'évolution

¹ CHOMSKY Noam, cité par Louis Guilbert, *théorie du néologisme, Op. Cit.*

² FELLER Jean, *La créativité lexicale, de L Guilbert*, In: Communication et langages, n°30, 1976.
http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1976_num_30_1_4314 Document généré le 23/09/2015

³ Louis Guilbert, *La créativité lexicale*, coll. Langue et langage, Ed. Larousse, 1975, p.31.

lexicale d'une langue, la création des mots nouveaux ou des sens nouveaux donnés à des mots »¹.

FABIENNE CUSIN-BERCHE, de son côté, aborde la distinction entre la créativité lexicale et la productivité lexicale. Dans son « *les mots et leurs contextes* »², CUSIN-BERCHE montre que ces deux notions s'opposent, dans la mesure où la créativité lexicale relève et est adéquate aux règles régissant la structuration des unités lexicales. Par contre, la productivité lexicale se manifeste dans le pouvoir de créer des expressions, qui ont l'ambition de devenir des unités lexicales, en faisant appel aux moyens formels fournis par la langue pour construire des lexèmes ou des expressions.

Nous concluons par la réflexion de J - F SABLAYROLLES qui, contrairement aux définitions proposées précédemment à la créativité lexicale, dévoile qu'une si large notion ne peut être cernée par une seule et même définition. Selon lui, on interprète la néologie ou la créativité lexicale selon l'angle à partir duquel on la visualise. Il affirme, de ce fait, donc, que « *la néologie n'est sans doute pas un concept discret, mais comporte plutôt différents degrés sur une échelle. Cette conception large et scalaire de la néologie explique la variabilité des jugements au sujet des néologismes et la présence dans le corpus d'éléments qui ne seraient pas spontanément et unanimement considérés comme des néologismes* »³.

5.1. Les différentes créativités lexicales

Nous avons précédemment signalé que, selon Louis Guilbert, il existe deux formes de créativités lexicales qui s'opposent à deux autres :

5.1.1. La néologie dénomminative

La néologie dénomminative est un phénomène qu'on interpelle lors d'une nécessité de dénommer des réalités. En effet ; L. Guilbert considère ce type de néologie comme étant « *la nécessité de donner un nom à un objet, un concept nouveau* »⁴. On ne crée pas, dans le cas de la néologie dénomminative, par désir volontaire (plaisir) d'innovation en langue mais, par « *seulement*]... [*besoin de communiquer une expérience nouvelle* »⁵. D'ailleurs, cette forme de néologie se préoccupe d'assurer une désignation exacte à l'objet ou au concept nouveau. Elle est soucieuse donc d'efficacité de résultats et non de manipulations esthétiques.

¹ *Ibid.*

² CUSIN-BERCHE Fabienne, *les mots et leurs contextes*, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Université Paris III, 2004, p.32.

³ SABLAYROLLES J.F., *La néologie en français contemporain*, p.149. *Op. Cit.*

⁴ Guilbert L., *La créativité lexicale*, p.40, *Op. Cit.*

⁵ *Ibid.*

5.1.2. La création néologique stylistique

Le néologisme ne constitue pas toujours cette nécessité de trouver une nomination lexicale qui serait adéquate au nouveau référent. Nous rencontrons dans certains cas de création, un processus qui vise l'esthétique de la langue. La création néologique stylistique est propre aux écrivains ; c'est une invention poétique purement individuelle, qui traduit une « *création lexicale fondée sur la recherche de l'expressivité du mot en lui-même ou de la phrase par le mot* »¹. Ce type de néologie consiste à exposer des idées ainsi que des jugements (qui n'engagent que l'auteur-créateur) concernant le monde d'une manière nouvelle. Cette dernière diffère, logiquement, d'un individu à un autre, c'est pourquoi, la création néologique stylistique se divise en trois sous-parties :

- La création artistique
- La création verbale ou littéraire
- La création linguistique

5.1.3. La néologie de langue

Ce type de néologie, différemment des types précédents, se caractérise par sa forme. En effet ; cette création obéit fidèlement au système lexical de la langue. D'ailleurs, L, Guilbert définit ces créativités comme étant « *des formations verbales qui ne se distinguent nullement des mots ordinaires du lexique au point qu'ils ne se remarquent pas lorsqu'ils viennent à être employés pour la première fois* »².

5.1.4. La puissance génératrice de certains éléments constitutants

Nous nous sommes habitués à l'idée que toute créativité lexicale est née dans la parole, avant qu'elle soit attestée par le dictionnaire et qu'elle fasse ainsi, partie du lexique de la langue. Néanmoins, et contrairement à cette évolution : de la parole vers la langue, il y'a d'autres cas qui ont suivi le parcours inverse. C'est-à-dire ; nous rencontrons d'autres formes néologiques qui marquent leur première apparition dans la nomenclature du dictionnaire, puis elles sont exploitées au niveau de la parole. A titre d'exemple, nous citons les éléments formateurs du type « mini, maxi, hyper, etc. ».

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p.43.

5.2. Quand et Pourquoi la créativité lexicale ?

Le phénomène de la création lexicale est étroitement relié au processus naturel du langage humain (ou de la langue). Pour pouvoir répondre à la question soulevée dans l'intitulé ci-dessus, nous nous sommes inspirés de la réflexion (développement) présentée par BOUZIDI, B. qui met l'accent, en premier lieu, sur l'indispensabilité de trois facultés pour d'éventuelles nominations néologiques. Ces facultés sont classées comme suite :

- 1- Situation discursive (de communication).
- 2- Compétence linguistique (aisance, difficulté), non-possession du/des mots
- 3- Attitude du locuteur-créateur à l'égard du code (respect des règles gérant le code) et degré de conscience grammaticale. »¹

Nous pouvons tous admettre que les créations néologiques apparaissent, dans la plupart des cas, pour sauver une situation « critique » d'une pauvreté ou amnésie lexicales. Il peut être également, « *une réponse à une expressivité, aussi snob soit-elle, qui demeure telle et suscitera probablement créativité et productivité néologisantes* »².

Les situations dans lesquelles peut naître un néologisme diffèrent d'un état à un autre. Nous citons le cas des diverses courbes émotionnelles qui perturbent l'activité langagière de l'individu et donne, en parallèle, naissance à de nouvelles substitutions lexicales. ces dernières sont produites (sous de telles pression émotionnelles), généralement, d'une manière spontanée, « *irréfléchie et loin de l'idée ou de la volonté ou de l'intention de chercher à rénover* »³.

Le cas d'une catégorie particulière de locuteurs est pris, également, en compte ; ceux qui se présentent en tant qu'artistes, politiciens, scientifiques, littérateurs,...En fait, leurs statuts leur permettent d'affranchir les contraintes du dictionnaire ainsi que celles de la norme. L'objectif de ces auteurs n'est pas de se procurer, se manifester en tant que rebelles vis-à-vis du règlement de la langue, mais plutôt

« de faire plus, de faire mieux, que l'expression existante. Alors, rénover devient indispensable, voire presque obligatoire. Se sentant responsables ou comme désignés en tant que tels, certains d'entre eux, ayant une responsabilité

¹ BOUZIDI Boubaker, **Néologie ET Néologismes de Forme dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré**, p. 103. **Op. Cit.**

² **Ibid.**

³ **Ibid.** p104.

sociale, historique ou scientifique, se considèrent alors comme interpellés pour prendre part à la construction de la culture, de la civilisation. Ils n'hésitent pas à « néologiser » afin de répondre à tous les besoins qui se font nécessairement et utilement pressentir »¹.

Du côté des phénomènes de bilinguisme et de plurilinguisme, s'effectue une certaine alternance au sein de la production du locuteur (bilingue ou plurilingue). Car, celui-ci tente, à chaque fois qu'il s'exprime dans une langue donnée, d'incarner quelques mots appartenant à d'autres langues. Cette utilisation mixte d'unités lexicales, appartenant à des langues différentes, favorisera, davantage, l'émergence de certains phénomènes linguistiques ; tels que l'emprunt, le calque ou du moins « *des hybridations morpho-lexicales, des naturalisations, en l'occurrence francisations, exemples : webcamera (PL01), se cracher (PL01), netéconomie (PL02), rolleur/euse (PL02), trabendiste (PL03).* »².

Nous soulignons, toujours parmi les cas provoquant la création lexicale, la situation dans laquelle peuvent se mettre certains locuteurs qui se trouvent, par non maîtrise de la langue, obligés de lancer des formes non attestées ; « il *renda* « pour il rendit » ; il *revena* « pour il revint », *ça va-t-êtré* »³. Par contre, « l'amnésie conjoncturelle » pousse d'autres locuteurs à se procurer des innovations lexicales ; par souci de sauver, de combler le vide qui pourrait être remarqué dans la chaîne temporelle de la discussion. L'aspect humoriste dans l'activité langagière est pris en compte évidemment car, il constitue une influente manifestation dans la créativité. Nous rencontrons cette forme d'inventions néologiques dans les jeux du langage ainsi que dans les activités ludiques précisément, dans les productions des écrivains, des journalistes, des poètes et des artistes, plus exactement les humoristes et les caricaturistes mais, « *les publicistes en abusent* »⁴.

En outre, et différemment des situations précédemment citées, la créativité lexicale peut naître non pas pour débloquer et/ou pour répondre à un besoin mais, juste pour substituer un ancien mot « jugé, usé et démotivant, ou juste pour suivre l'évolution du monde et de l'histoire : *burkinais ou burkinabé* (PL88) « haute voltaïque, *éthylotest* (PL88) « *alcootest /alcootest* »⁵.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* p105.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.* p107.

6. Autour de la néologie

6.1. Néologie et société

La langue n'est pas seulement le moyen de communication d'une communauté, d'un groupe de locuteurs déterminés. En effet ; la langue véhicule, en outre, la culture des individus s'exprimant avec ce moyen. Nous ne pouvons, en aucun cas, ne pas nous apercevoir de la relation d'inter-influence existante entre la créativité lexicale et la société dans laquelle elle a été inventée. Autrement dit ; lors de l'invention d'un nouvel objet, de l'utilisation d'un nouveau produit, de la création d'une technique ou théorie scientifique..., on fait appel à une manifestation lexicale. Ces créativités lexicales résultent, aussi, d'évènements politiques, historiques et sociaux, c'est pourquoi, est exclue donc, de cette concrétisation, l'idée que le lexique « *est une dénomination fixée, organisée en une série de mots sur une série de choses.* »¹.

En fait, l'étude du lexique (de toute manifestation lexicale) ne peut être effectuée sans prendre en compte l'entourage socioculturel de telle ou telle compétence/performance linguistique. En effet ; J. PICOCHÉ, explicite que « *tous ceux qui se sont occupés de dialectologie, tous ceux qui ont étudié les langues amérindiennes, tous ceux qui ont traduit dans une langue moderne les textes bibliques ou antiques savent pourquoi le lexicologue n'est pas à la hauteur de sa tâche s'il n'est pas en même temps ethnographe* »². Nous rejoignons cette déclaration, en mettant l'accent sur l'interdisciplinarité étroitement franchie par les diverses disciplines ; prenons, à titre d'exemple la discipline de sociologie et de sociolinguistique où la première étudie la société, en tant qu'organisation ainsi que structure, et les phénomènes sociaux ; le langage en fait partie. Ce dernier est étudié du point de vue de la sociolinguistique afin de comprendre les corrélations langue /société.

La langue et la société sont donc, constitutivement indissociables. En réalité, ces deux mouvances s'inter-influencent car, nous témoignons sur de nombreux évènements sociohistoriques qui ont reflété des mouvements d'ordre lexical et, inversement, des structures linguistiques qui ont marqué des rapports sociaux. En fait, tout changement au niveau social émerge et se manifeste au niveau linguistique ; concrètement dans le dictionnaire. D'ailleurs, E. Benveniste affirme, dans son « *problèmes de linguistique générale* », que « *c'est également l'évidence que la langue est comme ils disent le miroir de la société [...] et qu'elle est même*

¹ PICOCHÉ J. *précis de lexicologie française, l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Ed. NATAHAN, France, 1992, p.38.

² *Ibid.* p. 41.

par excellence l'indice des changements qui s'opèrent dans la société »¹. Nous ne pouvons pas admettre alors, à partir de la constatation signée par Benveniste, que les variations linguistiques suivent les mutations sociales. Autrement dit ; le milieu social cerne ainsi que détermine le comportement verbal.

Le fait qu'on observe une mouvance lexicale (créativité lexicale) permanente dans une langue donnée, dans un espace et un temps résolus, informe sur la vivacité de cette langue dans un cadre sociolinguistique. En effet, « la société crée, diffuse et légitime. Le dictionnaire « légalise », officialise et « sacralise ». [...] Ces données obligent à reconsidérer la notion de néologie avec le néologisme, et à l'envisager autrement comme une activité, une activité créative du locuteur sujet social dans un contenu linguistique varié et variable »². La langue est en perpétuel changement et, par conséquence, évolution sans pour autant se borner à une partie du lexique et/ou à un domaine de la vie sociale. Bien au contraire, la créativité lexicale se manifeste à l'insu de tous ; touche et peut se produire dans n'importe quelle partie du discours appartenant à n'importe quelle origine géographique ainsi que sociale.

6.2. L'admission néologique

La question de l'admission d'un néologisme, après l'avoir créé, constitue une partie complémentaire et nécessaire à l'étude de sa création. En effet ; un néologisme ne peut survivre que s'il répond à certaines exigences tracées par la communauté linguistique. De nouvelles unités lexicales naissent et disparaissent de façon inaperçue, sans pour autant qu'on puisse les analyser et, par conséquent, les intégrer à la nomenclature lexicale de la langue. On ne peut retenir tous les mots créés, pour des raisons « *tout autant techniques (réception, mémorisation, enregistrement, compréhension, intelligibilité) que pratiques (utilité, conformité au système linguistique, ...)* »³.

Parmi les raisons de la création, nous citons primordialement le besoin nécessaire de nommer un nouveau référent, une nouvelle réalité et même d'apporter une nouvelle dénomination plus précise à une réalité existante déjà sous une appellation plus générique. Néanmoins, l'indispensabilité d'un néologisme n'est pas toujours la seule raison de la création car, il arrive qu'on veuille rassasier notre désir de s'appropriier des formes linguistiques ; tel est le cas, en grande partie, de l'écrivain. Ce dernier, et selon le jugement approuvé par Louis

¹ BENVENISTE E., *problèmes de linguistique générale*, p.92. **Op. Cit.**

² BOUZIDI Boubaker, *Néologie ET Néologismes de Forme dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, p. 49. **Op. Cit.**

³ *Ibid.* p. 82.

Guilbert, « *est souvent présenté comme le spécialiste de la création néologique ; c'est un droit que lui reconnaissait Vaugelas, comme une sorte de privilège professionnel. Non seulement il l'exerce mais il lui arrive de céder à sa fantaisie et de s'adonner aux délices du délire verbal.* »¹.

Ce type de création, dont la source est la catégorie d'écrivains, se présente dans le cadre de la « création littéraire » où le but de la création peut être uniquement, la satisfaction d'un sentiment esthétique du créateur. Cependant, la création, en tant qu'activité, ne peut être la seule propriété (dominance) de l'écrivain ; la langue appartient à tous. Cela veut dire que chacun d'entre nous, et quelque soit la classe qu'il représente ainsi qu'à laquelle il appartient, peut inventer, du moment qu'il maîtrise son code linguistique. Nous nommons à titre d'exemple : l'homme de science, le technicien et tout homme du peuple se permettraient la possibilité d'être des auteurs de nouvelles expressions.

Néanmoins, et comme nous l'avons déjà signalé dans le premier paragraphe, il s'agit d'étudier les conditions d'acceptation de ce néologisme après l'avoir créé. Quelque soit la catégorie du créateur, la question de la diffusion ainsi que celle de la généralisation d'une nouvelle unité lexicale sont régies par plusieurs facteurs. Ces derniers s'articulent autour « *d'une part, [...] de la nature du référent (phénomène naturel, évènement politique, actions concepts...) et de l'autre, de nos jours, des médias lourds qui, quand ils s'emparent, contribuent largement à la réussite, à la familiarisation, à la vulgarisation et à l'intégration d'un néologisme dans le lexique.* »². Nous soulignons, à partir de ce résumé, que les conditions dont dépend l'utilisation, répandue ou non répandue, d'un tel ou tel néologisme ne relèvent pas du système linguistique. En réalité, celles-ci sont conventionnées ; soumises à un modèle socio-culturel variable d'une société/culture à une autre. Nous rejoignons d'ailleurs, Bouzidi, B lorsqu'il déclare catégoriquement que « toute réaction (vis-à-vis du néologisme) obéissait à des considérations idéologiques ». De même, L. Guilbert de sa part, qualifie les créations néologiques qu' « *elles sont l'aspect idéologique du mouvement. Dans les faits, la langue, et notamment le lexique, reflètent le mouvement général de la société.* »³.

La décision donc, d'accepter ou de refuser un néologisme revient à différentes parties ; l'une d'elles est constituée par, « naturellement », les professionnels qui occupent des sièges au niveau de l'Académie, une autre partie « minoritaire » représentée par la couche

¹ Guilbert L., *La créativité lexicale*, p. 26, *Op. Cit.*

² BOUZIDI Boubake, *Néologie ET Néologismes de Forme dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, p. 83. *Op. Cit.*

³ Guilbert L., *La créativité lexicale*, p. 28. *Op. Cit.*

intelligente de la société mais, en grande partie, nous retrouvons les écrivains. Une catégorie digne de confiance pour de telles décisions fatidiques. Girault Duvivier dans la préface de la « *Grammaire des grammaires* » a accordé aux écrivains le pouvoir d'arbitrage souverain. « Si on est embarrassé sur le choix qu'on doit faire, dit-il, sur l'avis qu'on doit suivre, on éprouvera du moins une satisfaction, c'est qu'on aura pour se déterminer l'autorité d'un grand nom, car comme l'a dit un auteur : « *Il n'y a de grammairien par excellence que les grands écrivains.* »¹.

Même les dictionnaires, et afin d'illustrer l'utilisation des entrées répertoriées dans leurs nomenclatures, font référence aux différentes citations littéraires dans lesquelles figurent ces mots (la citation : l'exemple littéraire : voir le deuxième chapitre de la première partie) n'ont pas l'autorité de décider sur l'acceptation des créativités lexicales ; en effet, l'admission d'un néologisme dans un dictionnaire s'effectue après une certaine reconnaissance sociale (sous, en quelque sorte, une pression souveraine). C'est vrai que les dictionnaires peuvent assurer, à la nouvelle unité lexicale, le consentement dans la langue et peut-être même sa postérité, mais ils « *n'inventent pas les mots, ils les inventorient* »².

En plus des groupes de responsables, auxquels on confie le soin d'accepter et/ou de refuser les repoussées néologiques, C. BAYLON et P. FABRE ajoutent une autre classe, en confirmant alors, que « *de nos jours, l'acceptation ou le refus d'un mot nouveau, son adoption par la communauté linguistique dépend largement du sort que lui réserve – à ce qu'il est convenu d'appeler les mass médias* »³. Les médias constituent donc, et comme on l'a clairement indiqué dans la citation, une importante surface pour l'émergence d'un nouveau mot. La télévision, la radio ou même une autre forme médiatique offrent aux créations néologiques le privilège d'acquérir une large diffusion ainsi qu'une adaptation « assurée ».

Finalement, et quelque soit la catégorie à laquelle on attribue la prise de décision, par rapport à l'admission et à l'acceptation de la créativité lexicale, on risque toujours de laisser échapper des innovations lexicales.

¹ Cité par Guilbert L., *La créativité lexicale*, p.29. *Op. Cit.*

² BOUZIDI, Boubake, *Néologie ET Néologismes de Forme dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, p. 84. *Op. Cit.*

³ BAYLON Christian et FABRE Paul, *La sémantique*, Nathan-Université, Paris, 1978, p 253.

6.3. Néologisme et dictionnarisation

6.3.1. présence de création néologique dans un dictionnaire

Suite à l'idée évoquée dans le point précédent, nous rappelons qu'un néologisme ne peut se diffuser s'il n'a pas été mis en usage. Nous avons constaté également, que le dictionnaire ne fait que répertorier cette liste de nouvelles unités lexicales sans pour autant faire part de leurs créations. Ainsi, nous résumons le rôle du dictionnaire par l'appréciation de Pierre Larousse dans la Préface du *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (1856) rapportée par Jean Pruvost (2003), à savoir que « *C'est au lexicographe à observer, à suivre attentivement cette transformation et à daguerréotyper, pour ainsi parler, cette physionomie au moment même où il écrit [...]. Un dictionnaire [...] ne doit ni suivre de trop loin ni ouvrir la marche : c'est un laquais qui porte les bagages de son maître en le suivant par derrière* »¹.

Par ailleurs, et par rapport à la conception « sociale », pour utiliser un nouveau mot, on exige qu'il figure dans le dictionnaire sinon on ne l'utilise pas et on considère que son usage n'est pas « légal ». De ce fait, d'une part, on traite le dictionnaire comme une autorité qui agréé l'usage d'un néologisme. D'une autre part, le lexicographe ne se permet de placer une création néologique dans sa nomenclature que si celle-ci a fait preuve d'une large diffusion au sein de la communauté linguistique. Par conséquent, le néologisme, pendant une période donnée, se met dans une situation précaire et paradoxale. C'est-à-dire que « *les néologismes sont ainsi en quelque sorte et temporairement (sauf à ne pas se diffuser) des espèces de SDF, des " sans dictionnaire fixe "* »².

En outre, nous précisons, que les néologismes ne sont pas admis de façon égale par les dictionnaires ; qui partagent les mêmes circonstances de parution. Cette divergence (au niveau de la nomenclature de néologismes) perturbe davantage le repérage de nouvelles unités dans un dictionnaire. Sachant que nous ne consultons pas forcément la dernière ni la plus récente édition mais, même si nous le faisons, « *aucun dictionnaire ne prétend être exhaustif et incorporer la totalité du lexique français* »³.

¹ SABLAYROLLES Jean François, *la néologie aujourd'hui*. Claude Gruaz, A la recherche du mot : De la langue au discours. Lambert-Lucas, 2006, P. 142.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

6.3.2. néologisme au sein de la dictionnarisation

Dès la naissance d'un mot, on lui attribue, automatiquement, le caractère de nouveauté ou ce qu'ont appelé les spécialistes ; « néologisme ». Celle-ci constitue, par rapport au néologisme (le mot), « *la durée, le temps accordé et peut-être convenu à un mot pour qu'il continue à être perçu comme nouveau : temporalité. La néologisme demeure une propriété sociolinguistique fondamentale du néologisme.* »¹. Cependant, la délimitation du temps exact que peut durer cette néologisme relève quasiment de l'utopie. En effet ; qui serait en mesure de présenter, sur l'axe du temps, la naissance, la durée de vie et la mort de la néologisme d'un mot. De pouvoir répondre précisément, tout en étant confiant, sur la double question : « *Depuis quand ? Jusqu'à quand ?* »².

En fait, il paraît facile de chercher à connaître quand est-ce qu'on attribue le « caractère néologisme nouveau » à cette nouvelle unité lexicale et également, quand est-ce qu'on le lui retirera. Le néologisme est difficile de par « *l'absence de références et de critères clairement adoptés pour la délimitation du concept nouveau dans le temps; désormais : néologisme* »³. La référence à laquelle on peut se confier lors de la recherche de néologismes est « les dictionnaires » car, ceux-ci « *attestent le sens comme la nouveauté sans pour autant l'anéantir.* »⁴. Néanmoins, d'un côté, cette attestation (admission par le dictionnaire) du néologisme ne coïncide pas souvent avec l'année de sa création (on remarque qu'il y'a un écart entre les deux dates), et d'un autre, elle ne pourrait être fiable ni exacte ; sauf pour les « néologismes volontaires ».

En réalité, comme nous l'avons signalé dans le paragraphe précédent, faire appel au dictionnaire, afin de vérifier l'état de nouveauté d'une unité lexicale, dépend de la référence elle-même ; si on fait figurer une date ou non pour que le mot paraisse sous le statut d'un néologisme. D'ailleurs, « *comparons deux éditions successives. Si un mot ne figure pas dans la première et apparaît dans la deuxième, il est possible que le mot soit ou ait été un néologisme* »⁵. De plus, le référent peut se manifester en tant que repère qui aiderait à cerner la nouveauté d'un mot, étant donné qu'on crée (logiquement) une nouvelle unité lexicale suite à la recherche d'une dénomination à ce nouveau référent (précédemment inventé).

¹ BOUZIDI Boubakeur, **Néologisme et temporalité dans le processus néologisme**, synergies, Algérie, n°9, 2010, pp.27-36.

² **Ibid.**

³ **Ibid.**

⁴ **Ibid.**

⁵ **Ibid.**

Il serait probablement utile de rappeler que le dictionnaire ne se procure pas la responsabilité de créer, d'inventer de nouvelles lexies. Seulement, ce recueil intervient au niveau de l'admission de ces unités au sein de sa répertorie préservée. En accueillant le néologisme, le dictionnaire lui assure donc, sa légitimité ainsi que sa loyauté, sans pour autant le priver de son état de néologisme. Autrement dit, si un nouveau mot s'intègre dans la nomenclature d'un dictionnaire (et quelque soit le cas de ce mot), cela ne signifie pas qu'il n'est forcément plus considéré en tant que néologisme car, « *un nouveau-né cessera-t-il de l'être suite à son inscription à l'état civil ?* »¹.

6.4. Néologisme entre norme et usage

Avant d'aborder la question du néologisme et sa relation avec la norme ainsi qu'avec l'usage, nous rappelons que le couple norme/usage a suscité, depuis toujours, des réflexions dans le domaine de la linguistique. Selon l'histoire, on a consisté la langue française suivant des principes révélant la notion de « norme ». De plus, on conçoit que c'est à travers l'usage qu'on concrétise la langue. Nous déduisons donc, que la langue est un élément à double détermination ; d'un côté la « norme » et de l'autre l'« usage. ». Louis Hjelmslev a rassemblé ces trois concepts (langue, norme et usage) en une relation triple. Il explique que « *norme, usage et acte sont intimement liés ensemble et se ramènent naturellement à ne constituer qu'un seul objet véritable, l'usage, par rapport auquel la norme est une abstraction et l'acte une concrétisation* »².

Nous avons déjà évoqué, dans les points précédents, que l'usage ne concrétise pas seulement la langue mais, il est, en outre, signe de sa vivacité. En effet ; une langue utilisée est une langue vivante et de cette vie résultent par conséquence, des changements incessants. En l'occurrence, des mots qui naissent, d'autres disparaissent au niveau du répertoire lexical d'une langue. A priori, ce mouvement transformationnel s'effectue par rapport à l'usage ou le non-usage des unités lexicales. Autrement dit ; l'acte langagier finit par être responsable de l'exclusion et/ou l'intégration d'unités lexicales de/ à la langue. D'ailleurs, nous rejoignons dans ce sens, L Guilbert lorsqu'il définit le changement dans la langue que « *le changement linguistique, sous l'aspect de la création, réside dans la pratique des locuteurs de la*

¹ *Ibid.*

² HJELMSLEV Louis, *Essais linguistique*, Minuit, Paris, 1971, pp. 87-88.

communauté linguistique qui, par l'infléchissement des règles du système, individuel d'abord, puis collectif, finissent par introduire le changement »¹.

Néanmoins, cette « réalité » a ranimé la méfiance des académiciens qui considéraient que « *comme toute langue connue, le français possède une grammaire du mot, qui permet en principe de créer avec une certaine régularité, à partir d'un élément de base, des dérivés et des composés* »². A partir de cette estimation, nous perpétons que l'Académie française, en particulier, a encadré une norme réglementaire dans le but de protéger le système structural de la langue française ainsi que d'empêcher les différentes transgressions émises par les usagers de cette langue. Cependant, nous oserons confirmer que, malgré l'embargo instauré par l'Académie française, on a assisté depuis toujours, et de réelles expériences en témoignent, à la création de nouvelles unités lexicales qui finissent le plus souvent à s'intégrer dans la nomenclature du dictionnaire de la langue française.

Il est pratiquement concevable donc, que les deux éléments qui monopolisent la détermination de la créativité lexicale sont : la « norme » d'un côté et l' « usage » d'un autre. Ainsi, le néologisme se met entre deux partis à objectifs différents. Le parti de la norme est soucieux à ce que les créations néologiques ne soient pas différentes de la morphologie manifestement « imposée » par l'Académie. En revanche, le parti de l'usage est ambitieux vers une autorisation ouverte permettant aux usagers d'extérioriser leurs performances néologiques sans pour autant être encadré par les directives des règles de la langue. qu'il soit obéissant à la norme ou même représentant d'une liberté d'usage, le néologisme est considéré, dans les deux cas, un procédé d'enrichissement de la langue qui répond variablement à une nécessité de dénomination et/ou à un besoin de communication.

Conclusion

Notre point de départ consistait à proposer une conception qui serait en mesure d'assurer une clarification du phénomène de la néologie. Au cours de notre éclaircissement, nous avons constaté que ce phénomène constitue un outil d'analyse « pertinent », puisqu'il incarne toute une pluralité d'attitudes linguistiques manifestée par les locuteurs/créateurs lors de leurs productions. En effet ; « *la création du néologisme ne peut être dissociée du discours tenu par le créateur-individu intégré à une communauté, s'exprimant dans une situation*

¹ Guilbert L., *La créativité lexicale, Op. Cit.*

² REY A., *Préface du dictionnaire le Grand Robert de la langue française*, décembre 1984- avril 2002.

donnée. »¹. D'ailleurs, c'est en partant d'une telle condition, que nous avons consacré une partie de ce chapitre à la distinction entre le néologisme de langue et celui du discours. De ce fait, le néologisme ne résulte pas uniquement de l'embarras de nommer « *une nouvelle réalité* » *mais aussi, il dispose « des « transgressions » perçues au moment même, avec la recherche et/ou la production d'un effet : inadéquation assumée de l'emploi d'une unité lexicale, avec un emploi figuré (métaphore, métonymie...) »*².

¹ GUILBERT Louis, *théorie du néologisme, Op. Cit.*

² SABLAYROLLES Jean-François, *Néologisme homonymique, néologisme polysémique et évolution de sens. Pour une restriction de la néologie sémantique*, ALVES, CNPQ, 2010, pp.83-100.

CHAPITRE 2

Approche sémantique et répertoire des créativités lexicales françaises en Algérie

«La langue française appartient à ceux qui la parlent, l'écrivent et l'enrichissent dans les régions de France, en Suisse, en Belgique, au Luxembourg, au Québec, aux Antilles, en Océanie, dans l'océan Indien, en Afrique noire, dans de nombreux pays arabes... »

Jean-Claude BOULANGER (2002, p214), cité par Yves GARNIER, les francophonismes dans le Petit Larousse, Monique C. : Francoeur Aline (éd.), Les dictionnaires Larousse : genèse et évolution, Montréal : presses de l'Université de Montréal, 2005, pp. 219-248.

Introduction

Le travail lexicographique, comme nous l'avons abordé dans les chapitres précédents, est censé obéir à un certain nombre de directives. Néanmoins, lors de sa confection, le dictionnaire rencontre des cas ambigus. En effet ; le lexicographe/dictionnariste doit décider sur la sélection des entrées de sa nomenclature, en prenant en considération les critères « responsables » de cette sélection. En réalité, on se met dans un embarras du choix lors de l'organisation de la macrostructure ainsi que de la microstructure du dictionnaire étant donné que la langue est en perpétuel infléchissement. C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre l'accent sur le choix de la langue du dictionnaire. Autrement dit, sur le plan de la réflexion sur la langue, nous remarquons qu'il y'a des productions langagières qui s'écartent, par le biais de styles nouveaux, « des règles du classicisme ». C'est sur ces nouvelles manifestations donc, que nous allons travailler dans ce chapitre. Après avoir collecté les nouvelles unités lexicales françaises (créées par les locuteurs algériens, dans un contexte algérien) suivant des critères bien déterminés, nous les classerons d'abord selon leurs sources ainsi que leurs natures. Puis, dans le point suivant, nous proposons une analyse morphologique des différentes lexies qui constituent notre corpus. Enfin, une approche sémantique sera consacrée à ces différentes créativités lexicales.

Nous concluons ce chapitre par une dernière partie dans laquelle seront exposés les différents commentaires repérés lors du travail analytique appliqué au corpus. De plus, nous explicitons les propositions qui ont été reformulées suite aux diverses constatations faites durant le déroulement de notre travail.

1. Présentation des créativités lexicales

1.1. Méthodologie

Dans notre travail de recherche, nous comptons étudier la créativité lexicale française en Algérie. Cette nouvelle unité lexicale est caractérisée par une exclusivité renvoyant à différentes circonstances (sociales, culturelles, géographiques, économiques, etc.) propres au pays (Algérie). Une telle unité, dotée d'une telle exclusivité, doit être identifiée sous ses différents aspects : morphologique, sémantique et syntaxique. C'est pourquoi, nous avons opté pour la méthode descriptive (comme première méthode). Laquelle permet de proposer une description de chacune des unités lexicales françaises (répertoriées) créées en Algérie. De déterminer ainsi le procédé morphologique par lequel a été formé chacune de ces lexies.

Etant donné que nous avons collecté, dans notre corpus, des unités lexicales françaises inventées en Algérie et par les Algériens, nous avons jugé nécessaire d'adopter la méthode analytique (comme deuxième méthode) afin de procurer une analyse sémantique à notre corpus. Ce type d'analyse a été sélectionné dans la mesure où il nous offre la possibilité de cerner la désignation sémantique attribuée (par les inventeurs/locuteurs algériens) à ces particularités lexicales françaises. Car, nous ne visons pas uniquement la nouvelle lexie (une nouvelle forme) mais aussi le nouveau sens porté par une lexie existante déjà. En effet puisque ce locuteur algérien se permet de créer (en utilisant les procédés de formation propre au système de la langue française) de nouvelles formes, il s'autorise d'utiliser des lexies françaises avec différentes attributions sémantiques que lui-même conçoit selon les conditions de communication dans lesquelles il se met.

1.2. Constitution du corpus

1.2.1. Le corpus écrit

Le corpus, dans lequel nous avons collecté les créativités lexicales françaises en Algérie, prend deux formes. Pour la forme écrite, nous avons fait appel à plusieurs sources. Celles-ci varient par rapport à leurs niveaux, leurs destinataires ainsi que leurs auteurs et cela pour que nous puissions obtenir une collecte touchant toutes les catégories de créateurs/locuteurs. Nous citons que nos sources sont réparties entre quelques ouvrages théoriques dont l'objet constitue à répertorier tout ce qui est « algérianisme » (le français en Algérie : lexique et dynamique des langues, mémoires de magister, ...).

Comme nous avons consacré une partie de notre collecte (mais qui ne fait pas partie de notre corpus) à des créativités lexicales françaises réalisées hors Algérie, dans le but de renforcer la forme des lexies que nous étudions. En fait, Jean Pruvost, Maurice Tournier (en tant que spécialiste), la presse écrite (Le Monde, le Figaro, Cirad) et quelques autres manifestations linguistiques ont fait preuve du phénomène que nous étudions, mais en Algérie

1.2.2. Le corpus oral

Quant à la forme orale du corpus, il s'agit des différentes nouvelles formes et ou nouveaux sens qui ont été émis dans, principalement, des chaînes télévisées et des chaînes radio algériennes. Nous précisons que notre corpus oral a été collecté de Dzair TV, la chaîne 3, et aussi, et grâce à notre contact permanent avec les jeunes (surtout au sein de l'université), nous avons pu enregistrer certaines lexies circulant, fréquemment, autour de ce parler jeune.

1.3. Critères de sélection du corpus

Le corpus, dans notre travail de recherche, constitue une partie prépondérante. En effet, il incarne tous les phénomènes linguistiques et sociolinguistiques évoqués dans les différentes parties de notre travail. Dans le but d'assurer plus de crédibilité, nous avons fait référence, dans la collecte de notre corpus, à trois critères de sélection qui se présentent respectivement, comme suite : moyenne de réitération, structure typographique et manifestation lexicographique.

1.3.1. Moyenne de réitération

Nous nous sommes appuyée, lors de la sélection du corpus, sur le critère de fréquence d'emploi. Ce critère permet de répondre à l'exigence soulignée par Carine Girac-Marinier estimant que « *l'utilisation doit être fréquente, le mot passé dans le grand public, c'est-à-dire être employé dans des conversations.* »¹. A partir de cette déclaration, nous confirmons que la réitération d'emploi est un critère pertinent pour qu'on puisse décider sur la nouveauté d'une lexie ainsi que son intégration au milieu des différentes productions langagières, quelque soit la langue utilisée.

Concernant notre cas d'étude, (les unités lexicales françaises inventées en Algérie) nous avons pu enregistrer les créativités lexicales grâce à leur fréquence d'emploi ; c'est-à-dire que ces termes sont « tellement » répandus chez les locuteurs algériens. Néanmoins, et en

¹ GIRAC-MARINIER Carine : directrice du département Encyclopédies et dictionnaires chez Larousse.

vue de renforcer la concrétisation de notre objet d'étude, nous avons englobé même les unités lexicales françaises les moins et/ou rares utilisées par les différents locuteurs algériens.

1.3.2. Structure typographique

Les unités lexicales que nous avons visées sont remarquablement différentes vis-à-vis de leur morphologie. En fait, ces termes sont particulièrement formés selon les différents procédés de formation de la langue française. Cependant, cette structuration morphologique n'existe pas en français ou, d'une manière plus précise, elle n'a pas été validée dans les différents systèmes de la langue française. En outre, nous retrouvons ces nouvelles lexies (dans les ouvrages, les articles de presse écrite ou toute autre production algérienne en langue française) marquées par des indications typographiques particulières. Ces dernières, qui distinguent les unités lexicales parmi d'autres, sont utilisées beaucoup plus pour marquer leur nouveauté ainsi que leur spécificité lexicale.

1.3.3. Manifestation lexicographique

La nouvelle unité lexicale, et dans n'importe quelle langue, signe sa nouveauté par son absence des nomenclatures lexicographiques. En effet, SABLAYROLLES tranche que « *l'attestation ou la non-attestation dans le dictionnaire est fréquemment prise comme test de la nouveauté dans une application simple : si la lexie figure dans un dictionnaire, elle n'est pas néologique, si elle figure dans aucun, elle l'est.* »¹. En fait, ce que SABLAYROLLES appelle « test de la nouveauté » est concrétisé, dans la réalité, par les différentes (entre : fréquentes et moyennes) utilisations d'une lexie. Cette dernière circule d'abord autour des locuteurs, acquiert un ou des sens, avant qu'elle soit intégrée dans la nomenclature du dictionnaire.

En ce qui concerne le dictionnaire, en tant que corpus d'exclusion, il faut choisir les dictionnaires les plus fréquents, par rapport aux utilisateurs, ainsi que les plus actuels ; ceux qui veillent à faire régulièrement une mise à jour à leurs nomenclatures. Nous faisons, dans ce point, référence à SABLAYROLLES qui nous incite à « *se référer à des dictionnaires d'usage courant, remis à jour régulièrement et contemporains, des énoncés sur lesquels on*

¹ SABLAYROLLES J-F., *La néologie en Français Contemporain*, p. 173, *Op. Cit.*

effectue le relevé, tout en gardant en tête leur imperfection et leur retard dans l'introduction de nouvelles unités dans leur nomenclature »¹.

1.4. Corpus d'exclusion

A partir des deux derniers critères cités ci-dessus, nous devons confirmer la « néologicit  » des diff rentes lexies collect es pour notre corpus. Pour cela, nous avons fait appel   un ensemble de dictionnaires qui r pondent en grande partie aux tests de nouveaut  sollicit s par SABLAYROLLES (explicit s dans le point pr c dent). En plus des exigences d'usage courant ainsi que contemporain, SABLAYROLLES juge qu'il existe « *des lacunes des dictionnaires classiques par rapport aux dictionnaires  lectroniques* »². On pr f re donc, les dictionnaires  lectroniques car, ceux-ci (selon le m me auteur) sont plus ponctuels   propos de la mise   jour de leurs nomenclatures. De m me, ces dictionnaires offrent de l'espace au maximum d'entr es possibles.

En fait, le choix du corpus d'exclusion n'est pas aussi facile   trier   cause de deux  l ments : le nombre et la nature des dictionnaires d'application. Dans ce contexte, SABLAYROLLES s'int resse sur le fait et  crit « *doit-on se contenter d'un seul dictionnaire, et lequel, ou de plusieurs : combien et lesquels ? L'attestation dans un seul suffit-elle   exclure le mot comme n ologique ? Ou exige-t-on des attestations dans deux dictionnaires ? ou dans une majorit  ? Les diff rences dans les nomenclatures d'ouvrages de r f rences montrent que ce ne sont pas de vaines questions* »³. Il s'av re que ce n'est pas aussi  vident donc de d cider (juste   l'aide de corpus d'exclusion) sur le caract re n ologique d'une lexie donn e,  tant donn  que selon la r gle g n rale : un mot persiste n ologique s'il ne figure pas encore dans la nomenclature du dictionnaire mais, dans le cas contraire (s'il fait partie des entr es lexicographiques) il ne l'est plus.  galement, les nouvelles unit s lexicales ne b n ficient pas pareillement des dur es de leurs nouveaut s. C'est- -dire que « *certaines unit s peuvent garder longtemps « un parfum de nouveaut , bien apr s leur premi re apparition, alors que d'autres perdent quasi instantan ment ce caract re.* »⁴.

¹ SABLAYROLLES J-F., **Fondements Th oriques Des Difficult s Pratiques Du Traitement Des N ologismes**, in : Revue fran aise De Linguistique Appliqu e, vol. VII-1, 2002, pp. 97-111.

² SABLAYROLLES J-F., **La n ologie en Fran ais Contemporain**, p. 175, **Op. Cit.**

³ SABLAYROLLES J-F., **Fondements th oriques des difficult s pratiques du traitement des n ologismes**, **Op. Cit.**

⁴ **Ibid.**

Notre corpus d'exclusion est constitué, en prenant en considération les critères qui ont été exposés dans les paragraphes précédents, de dictionnaires variés entre classiques (mais très récents) et électroniques dont les intitulés seront énumérés comme suite :

- Le Grand Robert, version numérique, dictionnaire réalisé sous la direction éditoriale d'Alain Rey, 2017.
- Le Grand Littré, version numérique, de Littré, éditeur : Titcouille. Mandriva, publié le 25 janvier 2010, mise à jour : 28 janvier 2016.
- Le TLF : Trésor de la Langue Française, version informatisée, collectif (auteur), novembre 2004.
- Le Petit Larousse illustré, collectif, édition Larousse, 2015
- AUZOU, dictionnaire encyclopédique, président : Philippe Auzou, édition : Auzou, Paris, 2014.

2. Analyse du corpus

2.1. Typologie des créations lexicales sélectionnées

Dans l'ensemble des créativités lexicales regroupées, nous avons obtenu plusieurs types de lexies : d'une part, il y'a eu toutes les catégories grammaticales (nom, verbe, adjectif, adverbe, etc.). D'autre part, il y'a une autre forme de typologie ; les créativités lexicales (nouvelle forme) et les nouveaux sens.

2.2. Liste des créativités lexicales françaises en Algérie / hors Algérie

Nous avons collecté notre corpus (écrit et oral) à partir de plusieurs sources :

Source	Corpus
<p>En Algérie</p> <p>utilisés par des locuteurs jeunes - (à l'oral surtout).</p> <p>- mémoire de magister : « le français dans le</p>	<p>❖ profitage, fontage, flexy, Flexage, flexer, manipulation, reculage, refusage, cumulage, dragologie, draguier, captivage, rapologie, ragotage, parkage, parkingueur, saquage, liquidage, esquivage, redoublage, bipage, irritable, virusé, escroquage, bénéficiante, répondage, monter, concordancier. Bavardeur, bavardeuse.</p> <p>- Néologie de sens : Intégriste, partage, démarrage, dragage, pistonnage, blocage, doublage, piquage.</p> <p>❖ Accidentogène, Affectabilité, Amadouage, Anonymiser, Barriérer,</p>

<p>parler des jeunes » en zones urbaines ; cas de la ville de Batna. Par Seffah Meriem</p> <p>Utilisés par un journaliste dans une chaîne télévisée : Djair TV.</p> <p>-terme utilisé dans un mémoire de master.</p> <p>- l'inventaire (à base française) proposé dans : le français en Algérie ; lexique et dynamique des langues par : Yacine Derradji et autres</p>	<p>Bilanter, Chocation, , Confusant, Décisionneur, Décidage, Disponibiliser, Interacter, Loisirer, Looker, Sélectionnage, Sévéreriser, Visagement, Visibiliser, Universithé, Gendarmator, Journaréalisme, Universiterreur, Universithéière, Hebdromadaire, Parlementeur.</p> <p>❖ Boostage, Rebooster, reboostage.</p> <p>❖ Internétisation.</p> <p>❖ Algériades, algérianisme, algérianiste, algérianité, Ambianceur, aplaventrisme, aplaventrisme, autoconstructeur, Autonominer autoconstruction, auto-satisfaction, s'autosatisfaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bancabilité, baptisation, barreaudage,, bidonvillisation bidonvillesque, bidonvillois, bienfaiseur, bilanter blondiste, - Cabinard, casse-crouitier, chameaudrome, chamellerie, circoncirer, circoncirer, circonciré, civilisationnel, civilisationnellement, clinomobile, clubard, clubisme, co-épouse, conviviabilité, coraniser, cuivrier, - Débaptisation, débaptiseur, dégourbisation, dégourbiser, dégoutage, Dégustage, Démonopoliser. - Enfûteur, estivalier, exodé. - Faienceur, ferrovier, ère, francarabe. - Galiériste, galvanisateur, gestionnel, elle, gourbiville, gourbisation, grutiste. - Intégroterroriste. - Janviériste, - Malvie. - Noëlisme, novembrisme, novembriste, - octobriste, - paraboleux, paradiabolique, parpaineuse, parpaigneuse, perlage,
--	--

<p>termes relevés dans un mémoire intitulé : études des caractéristiques et typologies des néologismes du français Algérien.</p> <p>-terme utilisé par Dalila Morsley,</p> <p>Termes présentés dans un mémoire</p>	<p>permaniser, permanisation, poésiade, pugilisme,</p> <ul style="list-style-type: none"> - rechapeur, Rebrassage - trabendisme, trabendisation, trabendiser, traditionnalisation, tréviste, - vulganisateur, - youyouter. <p>❖ Déjaponiser, bigotiser, célébatrisme, plagisme, clubisme, dignitisme, annulisation, suicidation, rencontration, dormation, mangéation, périmation, muriste, blondiste, facebookiste, séchoirer, tonneur, refuseur, réfléchisseur, bivouaqueur, perroquette, cultrice.</p> <p>❖ Traditionnalisation.</p> <p>❖ Intermalien, clandestination, Mégaconcert, interlibyen antigaz, Méga complexe, Infermable, traficage.</p>
<p>Hors Algérie</p> <p>-termes utilisés par Jean Pruvost dans un article publié sur internet.</p> <p>- termes utilisés par un communicant dans un ouvrage.</p> <p>-termes de spécialité.</p> <p>Termes utilisés dans des journaux français récents.</p> <p>terme utilisé par Maurice Tournier</p>	<p>❖ Terminographique ,terminotique , variationniste, dictionnairiste lexicomatique , lexicomatie, lexiculture, lexiculturel, contextualiser, contextualisation, , redictionnairisation, rebrassage, redictionnairisation, Multidictionnaire.</p> <p>❖ métalexigraphie, métalexigraphiques, métalexigraphes.</p> <p>❖ Morphématiquement, collocationnel, sociolinguistiquement, sémasiologique, synthème méronymie holonymie.</p> <p>❖ Technostres, winteriser, hypoallergénicité, serbophilie.</p> <p>❖ Consensualité.</p>

<p>terme utilisé par Carmen GUILLÉN DÍAZ dans un article dans Didáctica (Lengua y Literatura) 2003, vol. 15 105-119</p> <p>-CNRS, communiqué de presse, le 6 aout 2008.</p> <p>-Le Monde, 18 mars 2011.</p> <p>-Slate, 20 avril 2004.</p> <p>-Le journal du dimanche, 6 juin 2010.</p> <p>-Le Monde 15 décembre 2001.</p> <p>-Le Figaro Economie 30 novembre 2011.</p> <p>-Cirad 17 mai 2011.</p> <p>-L'Express, 15 novembre 2009.</p> <p>-le nouveau dictionnaire Robert « bizarreries », 30 mai 2014.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lexicométhodologue. ❖ virophage, Mamavirus, Mimivirus. ❖ Anthropocène. ❖ bling-bling. ❖ Pipolisation. ❖ Mobinautes. ❖ Ecoquartiers. ❖ Agrocarburant. ❖ Zénitude. ❖ Patenteux, clasher, choupinet, bourrassier, chialage, traçable, Microblog, Twitter, retoquage, dédiaboliser.
---	--

2.3. Analyse morphologique des néologismes de forme

2.3.1. La préfixation

Le procédé de la préfixation est utilisé dans le but de créer de nouveaux termes. En étant l'un des procédés adoptés par la dérivation ; processus de production des mots, la préfixation consiste à former un mot nouveau par l'adjonction d'un préfixe au début d'une base donnée ou bien, comme l'a placée Bouzidi, B. « ajout d'un affixe à gauche de la base :

préfixation »¹. Il ne serait pas inutile de rappeler que l'ajout d'un préfixe entraîne une « modification sémantique » mais très rarement, un changement au niveau de la classe grammaticale. En outre, nous soulignons que les préfixes s'approprient la caractéristique de s'attacher avec différentes classes grammaticales ; un même préfixe peut fonctionner avec plusieurs catégories. Également, les préfixes se manifestent en deux formes : la première forme est celle des préfixes « authentiques inséparables » et la deuxième est celle des préfixes « autonomes ». Ces derniers « *s'emploient aussi avec un sens analogue comme préposition et adverbe* »².

Dans notre corpus, nous avons retrouvé des lexies qui ont été créées à base de la dérivation préfixale. Plusieurs préfixes donc, émergent avec ces créativité lexicales. Étant donné que « *la nature du rapport entretenu par le préfixe et la base fait que la structuration lexicale ne peut être considérée que du point de vue du préfixe ; la série préfixale est constituée par toutes les formations préfixales à partir d'un même préfixe* »³, nous avons estimé qu'il serait nécessaire de faire un rappel « informatif » concernant, en particulier, les différents préfixes qui se sont manifestés dans le corpus collecté. En outre, une autre raison de faire une étude, plus ou moins détaillée, des préfixes figurant dans nos créativité lexicales est que « *chaque création lexicale par dérivation préfixale doit être analysée du point de vue de la base comme une composition particulière. Par ce trait,]... [le préfixe jouit d'une certaine autonomie sémantique et se trouve ainsi plus proche du lexème autonome* »⁴.

2.3.1.1. Les préfixes « para », « co », « anti », « auto », « mal » et « méga ».

De par le critère d'authenticité et d'inséparabilité, nous avons rassemblé les préfixes contenus dans l'intitulé et qui apparaissent dans le corpus. Néanmoins, ces préfixes seront classés selon leur « *origine étymologique* »⁵, en signalant également le sens porté par chacun d'eux.

¹ BOUZIDI Boubaker. *néologie et néologisme de forme dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, p117. *Op. Cit.*

² Saisir les nuances des mots, leçon 11- racines, préfixes, suffixes, les exercices de français du CCDMD, in : www.ccdmd.qc.ca

³ GUILBERT Louis, *Le vocabulaire de l'aéronautique*, Publication Univ Rouen Havre, 1967, p 286.

⁴ *Ibid.*

⁵ Nous avons adopté ces critères de classification de ceux proposés par BOUZIDI Boubaker, *néologie et néologisme de forme, dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, chapitre V : les mots construits (à structure décomposable/sécable), *Op. Cit.*

a) Préfixes d'origine latine

a)-1- Le préfixe « para »

Le préfixe « para » « définit l'idée d'une relation très proche avec l'élément de base (ex: "*para-médical*"). Il peut aussi exprimer une notion de protection en rapport avec le sens du mot initial (ex: "*parapluie*"). Le trait d'union est toujours obligatoire devant une voyelle (ex: "*para-universitaire*"). »¹.

- **Paradiabolique** : formé à partir du nom diabolique+ le préfixe « para » ; exprime la protection et l'hostilité.

a)- 2- Le préfixe « co »

« Ce préfixe dans les mots composés apporte l'idée de simultanéité, de collaboration, d'union ex: "*coassociés*", "*codistribuer*". »²

- **Co-épouse** : formé à partir du nom épouse+ le préfixe « co ».

b) Préfixes d'origine grecque

b)-1- Le préfixe « anti » : « *préfixe qui revêt une signification d'opposition ou au contraire de protection. L'emploi d'un trait d'union est assez rare, sauf devant une voyelle (ex: *anti-inflammatoire*). »³. Comme, nous signalons que ce préfixe fait partie de ceux qui entraînent un changement au niveau de la catégorie grammaticale du mot de base. A titre d'exemple ; « le nom « brouillard » a donné l'adjectif « antibrouillard » ; le nom « *pollution* » a donné l'adjectif « *anti-pollution* »*

- **Antigaz** : formé à partir du nom gaz + le préfixe « anti » ; exprime la protection.

b)-2- Le préfixe « auto »

Ce préfixe porte le plus souvent la valeur sémantique de « soi » ou « soi même ». Également, « le plus souvent l'on retrouve ce préfixe dans les mots composés dont le second élément est un substantif. Cependant, il peut être employé aussi avec des adjectifs comme par exemple

¹ Liste des principaux préfixes du français, in : <http://www.cordial.fr/manuels/PREFIXE.htm>.

² **Ibid.**

³ **Ibid.**

"*autoréglable*". Par ailleurs il est utilisé aussi auprès des verbes à la forme réfléchie (ex: "*s'autodéfendre*"). »¹.

- **S'autosatisfaisant** : formé à partir du verbe se satisfaire + le préfixe « auto ».

b)-3- Le préfixe « mal »

Ce préfixe donne le sens « contraire », comme il signifie également « mauvais » ; parmi les préfixes qui se manifestent seuls : en tant qu'adverbe. En effet ; il fait partie des préfixes « séparables ».

- **Malvie** : formé à partir du nom vie + le préfixe « mal ».

b)-4- Le préfixe « méga »

« Le préfixe **méga-** vient du grec *megas* qui veut dire ' grand '. Les mots qui commencent par ce préfixe ne prennent pas de trait d'union, ils s'écrivent en un seul mot. »²

- **Méga complexe** : formé à partir du nom complexe+ le préfixe « méga ».
- **Mégaconcert** : formé à partir du nom concert+ le préfixe « méga ».

2.3.2. La suffixation

Dans le domaine des procédés d'enrichissement du lexique en langue française, on classe la suffixation comme étant le procédé le plus « courant », étant donné que la suffixation est élue « le mode le plus souple, le plus simple et le plus provigneux »³. De par son principe, ce procédé se base sur l'idée du mot de la base puis, simplement, de la « nuancer » avec le suffixe afin d'obtenir l'idée nouvelle : fille- fillette, identité- identifier, identifiable. D'ailleurs, le Lexis définit la suffixation comme : « *n. f. (1876) moyen morphologique employé pour former avec des suffixes, de nouvelles unités lexicales à partir de mots de base (racine)* »⁴.

Il ne serait pas inutile de rappeler que le suffixe se particularise par une agglutination à la fin d'un mot ou d'un radical, en intervenant au niveau du sens et souvent au niveau de la catégorie grammaticale du dérivé. Néanmoins, le suffixe ne peut fonctionner, dans la langue,

¹ **Ibid.**

² Alorthographe, conseil en communication écrite correction relecture, in : <http://alorthographe.unblog.fr/2011/04/24/le-prefixe-mega/>, consulté le : 24/09/2018.

³ BOUZIDI Boubaker, **néologie et néologisme de forme, dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré** p.192.

⁴ Lexis, édition 89.

seul (dans son état isolé). En effet, à la différence de certains préfixes, il est dépendant de la base à laquelle il doit être soudé. A propos de cette spécificité, A. Dauzat souligne que « *Par définition, il n'a jamais une vie indépendante, il s'ajoute, non plus, au mot générateur tel quel, mais à son radical, ou, plus exactement, il se substitue à sa terminaison* »¹.

En revanche, le suffixe n'exclut aucune forme de base ; il peut être affixé avec la forme simple (*livresque*), composée (*biologiste*), recomposée (*auto-stoppeur*), acronyme (*onusien*), siglée (*Rmiste*) »². De ce fait, la dérivation est un procédé « qui traduit un besoin d'économie, puisqu'il épargne de recourir à une périphrase »³. Car, grâce à la suffixation, on arrive, non seulement à obtenir une seule nouvelle lexie mais, à multiplier les créations néologiques suffixées. On élargit ainsi, la première forme en ajoutant à chaque fois, un suffixe ; base + suffixe (forme 1) puis, base + suffixe + suffixe, (forme 2), etc. c'est pourquoi, nous avons jugé nécessaire de faire un bref rappel à la désignation de certains suffixes ; particulièrement ceux qui figurent dans notre corpus.

2.3.2.1. Le suffixe « age »

Le suffixe « age » figure dans une grande partie (à peu près : 30%) des créativités lexicales collectées dans notre corpus. Il serait logique donc, de lui consacrer une partie (ne serait ce que petite) afin de redécouverte cet affixe. A son propos, l'étymologie témoigne, selon Bouzidi, B. que le suffixe « age » vient « du latin populaire *-aticum* polysémique. Il indique une action, un état. Il désigne un collectif lorsqu'il s'adjoint à une base nominale : *outillage, grillage, branchage* et produit des noms masculins »⁴. Le suffixe « age » change d'indication selon la catégorie de la base à laquelle il est affixé. En effet ; il indique une action lorsqu'il est lié à un verbe. De plus, et par rapport à ses deux concurrents « ment, ion », cet affixe est plus productif : il peut être adjoint à des bases, en parallèle avec d'autres suffixes : « agréage = agréation ».

Enfin, nous signalons une autre particularité du suffixe « age » sur le plan sémantique ; où il manifeste parfois une polysémie : « réglage (d'une machine) et réglage (traçage) ». Dans notre corpus, ce cas est concrétisé par des exemples relevés de la société Algérienne. Nous citons, à titre d'exemple : *partage* : utilisé non pour désigner *répartition* mais, pour désigner

¹ A. Dauzat, La vie du langage, p109. Cité par BOUZIDI Boubaker, *néologie et néologisme de forme, dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, p192. *Op. Cit.*

² Exemples cités par BOUZIDI Boubaker, *néologie et néologisme de forme, dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré* p. 192, *Op. Cit.*

³ WAGNER R. L., p. 105. Cité par BOUZIDI Boubaker, *néologie et néologisme de forme, dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré* p195, *Op. Cit.*

⁴ *Ibid.* p 196.

action de partir. Piquage : utilisé non pour désigner *action de piquer un tissu, un papier, etc.* mais, pour désigner *provoquer quelqu'un*. En faisant référence à tout ce qui a précédé donc, nous présentons une partie de notre corpus ; formée à partir de ce suffixe :

- **Amadouage** : formé à partir du verbe amadouer + le suffixe « age ».
- **Barreudage (barrodage)**: formé à partir du nom barreau + le suffixe « age ».
- **Bipage** : formé à partir du nom bip + le suffixe « age ».
- **Captivage** : formé à partir du verbe captiver + le suffixe « age »
- **Cumulage** : formé à partir du verbe cumuler + le suffixe « age »
- **Décidage** : formé à partir du verbe décider + le suffixe « age ».
- **Dégoutage** : formé à partir du nom dégout (ou bien du verbe dégouter) + le suffixe « age ».
- **Dégustage** : formé à partir du verbe déguster + le suffixe « age »
- **Escroquage** : formé à partir du verbe escroquer + le suffixe « age ».
- **Esquivage** : formé à partir du verbe esquiver + le suffixe « age »
- **Flexage** : formé à partir du verbe flexer + le suffixe « age ».
- **Fontage** : formé à partir du nom fonte + le suffixe « age ».
- **Liquidage** : formé à partir du verbe liquider + le suffixe « age »
- **Manipulage** : formé à partir du verbe manipuler + le suffixe « age ».
- **Parkage** : formé à partir du nom parking + le suffixe « age »
- **Perlage** : formé à partir du verbe perler + le suffixe « age ».
- **Profitage** : formé à partir du verbe profiter + le suffixe « age ».
- **Ragotage** : formé à partir du nom ragot (verbe ragoter) + le suffixe « age »
- **Reboostage** : formé à partir du verbe rebooster + le suffixe « age ».
- **Reculage** : formé à partir du verbe reculer + le suffixe « age ».
- **Refusage** : formé à partir du verbe refuser + le suffixe « age »
- **Répondage** : formé à partir du verbe répondre + le suffixe « age ».
- **Saquage** : formé à partir du verbe saquer + le suffixe « age »
- **Sélectionnage** : formé à partir du verbe sélectionner + le suffixe « age ».
- **Traficage** : formé à partir du nom trafic + le suffixe « age ».

2.3.2.2. Le suffixe « isme »

Le suffixe « isme » est utilisé pour former des noms masculins. Il peut être soudé à des bases de natures différentes : «1.La base est un nom. Défaitisme, impressionnisme,

progressisme, racisme]...[, [Nom propre] bouddhisme, hitlérisme, marxisme. 2. La base est un adjectif. Parallélisme. Amoralisme, communisme, [Base en ique] illogisme, romantisme. 3. La base est un verbe. Arrivisme, dirigisme, transformisme. 4. La base est un groupe de mots, une phrase. Aquoibonisme, je-m'en-fichisme, je-m'en-foutisme. Latin -ismus, du grec -ismos »¹. De son côté, le Robert (d'Alain Rey, 2017) catégorise le suffixe « isme » en tant que « extension parallèle à celle du suffixe verbal *-idzein* → *-iser*.]... [Désignant une profession, une opinion (ex. : *socialisme, journalisme*), l'appartenance à un groupe ou à un système (ex. : *structuralisme*) »². Ce suffixe est caractérisé par sa productivité, car on peut le rencontrer dans différents domaines (politique, sociologique, philosophique, religieux, littéraire, artistique, etc.). Nous exemplifions, dans notre corpus, par des dérivés du suffixe « isme » :

- **Algérianisme** : formé à partir du nom Algérien + le suffixe « isme ».
- **Célébatrisme** : formé à partir du nom célibataire + le suffixe « isme ».
- **Clubisme** : formé à partir du nom club + le suffixe « isme ».
- **Dignitisme** : formé à partir du nom dignité + le suffixe « isme ».
- **Novembrisme** : formé à partir du nom novembre + le suffixe « isme ».
- **Plagisme** : formé à partir du verbe plagier + le suffixe « isme ».
- **Pugilisme** : formé à partir du nom **pugile** + le suffixe « isme ».
- **Trabendisme** : formé à partir du nom trabendiste + le suffixe « isme ».

2.3.2.3. Le suffixe « iste »

Selon le dictionnaire des suffixes, le suffixe « iste » est utilisé « Pour former des noms (noms de personnes). **1.** La base est un nom. *Un bouquiniste, une chimiste, un dentiste un latiniste, un pianiste, une violoncelliste. Une congressiste. Un défaitiste, un féministe, une progressiste. Un capitaliste.* [Nom propre] *un gaulliste, une maoïste.* **2.** La base est un adjectif. *Un puriste, un spécialiste. Un communiste, un socialiste.* **3.** La base est un verbe. *Un arriviste, une transformiste.* **4.** La base est un groupe de mots, une phrase. *Un je-m'en-fichiste, une jusqu'au-boutiste.*]...[**II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Alarmiste, fétichiste.* [Nom propre] *bouddhiste, darwiniste, maoïste.* **2.** La base est un adjectif. *Fataliste, intimiste, royaliste.* **3.** La base est un verbe. *Arriviste, transformiste.* **4.** La base est un groupe de mots, une phrase. *Je-m'en-fichiste, jusqu'au-boutiste.* Le suffixe de

¹ MORVAN Danièle, Dictionnaire des suffixes du français.

² Le Grand Robert, version numérique, dictionnaire réalisé sous la direction éditoriale d'Alain Rey, 2017.

noms correspondant est **-isme**. _ Latin *-ista*, du grec *-istês* ; l'italien *-ista* et l'anglais *-ist* ont la même origine. »¹. On signale également, que le suffixe « iste » est un suffixe « polysémique ; mais neutre comme catégorème, il ne modifie pas la classe de la base à laquelle il s'agglutine. »².

- **Activitiste** : formé à partir du verbe activer + le suffixe « iste ».
- **Algérieniste** : formé à partir du nom Algérien + le suffixe « iste ».
- **Blondiste** : formé à partir du nom blonde + le suffixe « iste ».
- **Complotiste** : formé à partir du nom complot + le suffixe « iste ».
- **Facebookiste** : formé à partir du nom facebook+ le suffixe « iste ».
- **Galiériste** : formé à partir du nom galerie+ le suffixe « iste ».
- **Grutiste** : formé à partir du nom grutier + le suffixe « iste ».
- **Janviériste** : formé à partir du nom janvier + le suffixe « iste ».
- **Muriste** : formé à partir du nom mur + le suffixe « iste ».
- **Noëliste** : formé à partir du nom Noël + le suffixe « iste ».
- **Novembriste** : formé à partir du nom novembre + le suffixe « iste ».
- **Octobriste** : formé à partir du nom octobre + le suffixe « iste ».
- **Tréviste** : formé à partir du nom trêve + le suffixe « iste ».

2.3.2.4. Le suffixe « (a)tion »

Du Latin « -ationem »³, ce suffixe peut émerger sous différentes formes : « -ion, -ation, -cation, -faction, -ition, - (s) sion, - xion, - fication, -isation. »⁴. L'ajout de ces variantes nous permet d'obtenir des noms féminins. Ces dérivés suffixés désignent une « action et /ou résultat/conséquence »⁵.

- **Annulisation** : formé à partir du verbe annuler + le suffixe « isation ».
- **Bidonvillisation** : formé à partir du verbe bidonvilliser + le suffixe « ation ».
- **Chocation** : formé à partir du nom choc + le suffixe « ation ».
- **Clandestination** : formé à partir du nom clandestin + le suffixe « ation ».
- **Débaptisation** : formé à partir du verbe débaptiser + le suffixe « ation ».

¹ Dictionnaire des suffixes, *Op. cit.*

² BOUZIDI Boubaker, *néologie et néologisme de forme, dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, p207. *Op. Cit.*

³ Dictionnaire des suffixes, *Op. cit.*

⁴ BOUZIDI Boubaker, *néologie et néologisme de forme, dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, p. 197, *Op. cit.*

⁵ *Ibid.*

- **Dormation** : formé à partir du verbe dormir + le suffixe « ation ».
- **Gourbisation** : formé à partir du nom gourbis + le suffixe « ation ».
- **Internétisation** : formé à partir du nom internet + le suffixe « isation ».
- **Mangeation** : formé à partir du verbe manger + le suffixe « ation ».
- **Périmation** : formé à partir du verbe périmer + le suffixe « ation ».
- **Permanisation** : formé à partir du verbe permaner + le suffixe « isation ».
- **Rencontration** : formé à partir du verbe rencontrer + le suffixe « ation ».
- **Suicidation** : formé à partir du verbe suicider + le suffixe « ation ».
- **Trabendisation** : formé à partir du nom trabendiste + le suffixe « ation ».
- **Traditionnalisation** : formé à partir du verbe traditionnaliser + le suffixe « isation ».

2.3.2.5. Le suffixe « er »

Ce suffixe est appelé le suffixe « verbal » car, en s'ajoutant à des substantifs ainsi qu'à des adjectifs, il forme des verbes. En fait, ce suffixe « est très productif, et il est entièrement prédisposé à opérer sur, si nous ne nous abusons, toute base nominale»¹. Nous pouvons rencontrer plusieurs variantes : iser, ifier, ailler, iller, oter, oyer, ...

- **Anonymiser** : formé à partir du nom anonymat + le suffixe (variante) « iser ».
- **Barriérer** : formé à partir du nom barrière + le suffixe « er ».
- **Bigotiser** : formé à partir du nom bigot + le suffixe (variante) « iser ».
- **Bilanter** : formé à partir du nom bilan + le suffixe « er ».
- **Circonciser** : formé à partir du nom circonce + le suffixe « er ».
- **Coraniser** : formé à partir du nom coran + le suffixe « iser ».
- **Disponibiliser** : formé à partir du nom disponibilité + le suffixe (variante) « iser ».
- **Flexer** : formé à partir du nom flexy + le suffixe « er ».
- **Loisirer** : formé à partir du nom loisir + le suffixe « er ».
- **Looker** : formé à partir du nom look + le suffixe « er ».
- **Montager** : formé à partir du nom montage + le suffixe « er ».
- **Permaniser** : formé à partir du verbe permaner + le suffixe (variante) « iser ».
- **Séchoirer** : formé à partir du nom séchoir + le suffixe « er ».
- **Sévériser** : formé à partir du nom sévère + le suffixe (variante) « iser ».
- **Trabendiser** : formé à partir du nom trabendiste + le suffixe « er ».
- **Traditionnaliser** : formé à partir du nom traditionnel + le suffixe (variante) « iser ».

¹ *Ibid.* p 224.

- **Visibiliser** : formé à partir du nom visibilité + le suffixe (variante) « iser ».
- **Youyouer** : formé à partir du nom youyou + le suffixe « er ».

2.3.2.6. Le suffixe « ier, ière »

Selon BOUZDI, B. ce suffixe fonctionne avec « des noms d'origine latine. Le suffixe exprime l'appartenance et partage les mêmes sens que son doublet, *-aire* »¹. De plus, ce suffixe apparaît sous forme de *-er* ; lorsque la terminaison de la base est une consonne chuintante (g, ch,). Exemple : (proposés par BOUZDI, B.) carnassier, hospitalier, mais nous retrouvons boulanger, gaucher.

- **Casse-croûtier** : formé à partir du nom casse-croute + le suffixe « ier ».
- **Concordancier** : formé à partir du nom concordance+ le suffixe « ier ».
- **Cuivrier** : formé à partir du nom cuivre + le suffixe « ier ».
- **Draguier** : formé à partir du verbe draguer + le suffixe « ier ».
- **Estivalier** : formé à partir du nom estival + le suffixe « ier ».
- **Ferrovier, ère** : formé à partir du nom ferroviaire + le suffixe « ier ».

2.3.2.7. Le suffixe « logie »

Le suffixe **-logie** « a pour origine le mot grec *logie* et est employé dans la construction de mots de la langue française. Le suffixe *-logie* permet ainsi de modifier le sens du radical qu'il précède. Dans le domaine de la linguistique, le *suffixe -logie* est un affixe qui signifie *science*. En étant placé après le radical, à savoir un mot ou la racine d'un mot, le suffixe *-logie* permet de former de nouveaux termes (noms, adjectifs, verbes, etc.) »²

- **Dragologie** : formé à partir du verbe draguer + le suffixe « logie ».
- **Rapologie** : formé à partir du nom rap + le suffixe « logie ».

¹ *Ibid.* p. 219.

² Le suffixe Logie, in : <http://www.lexo.fr>, [en ligne].

2.3.2.8. Le suffixe « eur /euse »

Ce suffixe est d'origine latine « (*orem* ou *atorem*). Il s'ajoute essentiellement et presque toujours au verbe et à l'adjectif]... [. Sa forme féminine est *-euse* et a comme variantes allomorphiques : *-ateur/ -atrice, -iteur/itrice, -teur/trice.* »¹.

- **Ambianceur** : formé à partir du nom *ambiance* + le suffixe « eur ».
- **Bivouaqueur** : formé à partir du verbe *bivouaquer* + le suffixe « eur ».
- **Circonciseur** : formé à partir du nom *circoncise* + le suffixe « eur ».
- **Cultrice** : formé à partir du nom *culture* + le suffixe « trice ».
- **Débaptiseur** : formé à partir du verbe *débaptiser* + le suffixe « eur ».
- **Décisionneur** : formé à partir du nom *décision* + le suffixe « eur ».
- **Enfûteur** : formé à partir du verbe *enfûter* + le suffixe « eur ».
- **Faïenceur** : formé à partir du nom *faïence* + le suffixe « eur ».
- **Parkingueur** : formé à partir du nom *parking* + le suffixe « eur ».
- **Parlementeur** : formé à partir du nom *parlement* + le suffixe « eur ».
- **Parpaigieuse** : formé à partir du nom *parpaing* + le suffixe « euse ».
- **Rechapeur** : formé à partir du verbe *rechaper* + le suffixe « eur ».
- **Réfléchisseur** : formé à partir du verbe *réfléchir* + le suffixe « eur ».
- **Refuseur** : formé à partir du verbe *refuser* + le suffixe « eur ».
- **Tonneur** : formé à partir du verbe *tonner* + le suffixe « eur ».

2.3.2.9. Le suffixe « eux /euse »

D'origine latine (*-osum, osam*), ce suffixe est « adjectival » ; il est utilisé pour former des adjectifs mais aussi, des adjectifs substantivés. Il indique « une qualité ou une propriété ; exemple : *un coléreux, un paresseux, une boîteuse* »². Nous retrouvons plusieurs variantes de ce suffixe : *-ieux, -ieuse, et -eux, -euse, et -ateux, -ateuse*. De plus, il existe une autre valeur sémantique de ce suffixe : « qui fait l'action de ; qui s'occupe de »³.

- **Paraboleux** : formé à partir du nom *parabole* + le suffixe « eux ».

¹ BOUZIDI Boubaker, *néologie et néologisme de forme, dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, p. 200, *Op. cit.*

² Dictionnaire des suffixes, *Op. Cit.*

³ *Ibid.*

2.3.2.10. Le suffixe « ment »

Nous distinguons, dans notre cas, le suffixe « ment », qui forme des adverbes, de celui réservé à la formation des noms. Il s'agit donc, pour nos unités lexicales, du suffixe « ment » employé de façon à obtenir des adverbes. Ce suffixe peut fonctionner avec différentes bases : un nom, un participe passé, un adverbe, un adjectif. Ses différentes variantes se présentent sous forme de : « -ement, -ément, -emment, -amment. ».

- **Civilisationnellement** : formé à partir du nom civilisationnel + le suffixe « ement ».
- **Visagement** : formé à partir du nom visage + le suffixe « ment ».

2.3.2.11. Le suffixe « ité »

« -ité, pour former des noms féminins. A- la base est un adjectif : *absoluité, continuité*]... [Latin : *itatem* »¹

- **Algérianité** : formé à partir de l'adjectif Algérien + le suffixe « ité ».
- **Affectabilité** : formé à partir de l'adjectif affectable + le suffixe « ité ».
- **Bancabilité** : formé à partir de l'adjectif bancable + le suffixe « ité ».

2.3.2.12. Le suffixe « el »

El, elle : avec ses variantes : *iel, ielle*. « Pour former des adjectifs. 1. La base est un nom. *Accidentel, constitutionnel, émotionnel, idéal, résiduel, sensationnel Lessiviel, présidentiel, torrentiel, trimestriel*. 2. La base est un adjectif. *Continuel* .latin *-alis*. ‘ aussi -al, -ale »²

- **Civilisationnel** : formé à partir du nom civilisation + le suffixe « el ».
- **Collocationnel** : formé à partir du nom collocation + le suffixe « el ».
- **Gestionnel, elle** : formé à partir du nom gestion + le suffixe « el ».

2.3.2.13. Le suffixe « esque »

Le suffixe : *esque* : « Pour former des adjectifs. La base est un nom. *Charlatanesque, clownesque, éléphanesque, funambulesque, jargonnesque* [avec une consonne de liaison]

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

cauchemardesque. [Nom_ propre] *chaplinesque, moliéresque, rocambolesque, ubuesque*. péj.
Livresque. italien *-esco*, ou, plus rarement, espagnol *-esco*, du latin *-iscum* »¹

- **Bidonvillesque** : formé à partir du nom bidonville + le suffixe « esque ».

2.3.2.14. Le suffixe « gène »

« Élément, tiré du grec *-genês*, de *genos* « naissance, origine », commun aux mots évoquant l'idée d'« engendrer », qui entre dans la composition de nombreux noms et adjectifs savants tels que : *aborigène, acidogène, acrogène*, »²

- **Accidentogène** : formé à partir du nom accident + le suffixe « gène ».

2.3.2.15. Le suffixe « ant/ante »

ANT, ANTE : « **I.** Pour former des noms. La base est un verbe (1^{re} personne du présent, au singulier ou au pluriel). *Un assistant, une habitante, un militant, un poursuivant. Imprimante.* **II.** Pour former des adjectifs. La base est un verbe (1^{re} personne du présent, au singulier ou au pluriel). *Apaisant, brillant, charmant, descendant, finissant,*]...[latin *-antem*, accusatif du suffixe de participe présent »³

- **Bénéficiante** : formé à partir du verbe bénéficier + le suffixe « ant ».
- **Berbérisant** : formé à partir du nom berbère + le suffixe « isant ».
- **Confusant** : formé à partir de l'adjectif confus + le suffixe « ant ».

2.3.2.16. Le suffixe « ois »

« **-OIS, -OISE** **I.** Pour former des noms. **1.** La base est un nom commun. *Un bourgeois. Minois.* **2.** La base est un nom propre. *Un Gaulois, une Suédoise.* **-ais, -aise** **II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom commun. *Bourgeois, villageois.* **2.** La base est un nom propre. *Bruxellois, chinois, niçois, québécois, suédois* **ais, aise** (II).latin *-ensem*, accusatif de *ensis*. 'ais, aise »⁴

- **Bidonvillois** : formé à partir du nom bidonville + le suffixe « ois ».

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

2.3.2.17. Le suffixe « ade »

« ADE Pour former des noms féminins. **1.** La base est un nom. *Citronnade, colonnade, cotonnade, œillade* **2.** La base est un verbe. *Baignade, glissade, rigolade.* latin -*atam* par le provençal -*ada*, l'italien -*ata*, l'espagnol -*ada* »¹

- **Poésiade** : formé à partir du nom poésie + le suffixe « ade ».
- **Algériade** : formé à partir du nom Algérie + le suffixe « ade ».

2.3.2.18. Le suffixe « erie »

« Le suffixe -erie est d'origine latine d'après Thièle ; le G.L.L.F. le présente comme français, XII^{ème} s. selon Grevisse, il peut s'ajouter à des adjectifs, à des noms et à des verbes. Il indique une action, un résultat de l'action, un lieu de l'action, une activité socio-économique, sportive ou artistique, une collection, un état, une relation, une qualité ou un défaut (poltronnerie, fumisterie). Le suffixe -erie donne des noms au féminin. »²

- **Chamellerie** : formé à partir du nom chamelle + le suffixe « erie ».

2.3.2.19. Le suffixe « ard »

« **ARD, ARDE, I** Pour former des noms. **1.** La base est un nom *Un Briard, une montagnarde. Cuissard, cuissardes. Un soiffard.* péj. *Un froussard, un politicard.* Augmentatif *une veinarde*]... [. **II.** Pour former des adjectifs. **1.** La base est un nom. *Campagnard, savoyard.* Péj *flemmard, pantouflard, soixante-huitard.* Augmentatif *Chançard, veinard.*]... [germanique -*hart*, de l'adjectif *hart* « dur, fort »]...[. »³.

- **Cabinard** : formé à partir du nom cabinet + le suffixe « ard ».
- **Clubard** : formé à partir du nom club + le suffixe « ard ».

2.3.2.20. Le suffixe « é »

« Le suffixe -é du latin -*atus*. Selon M. Grevisse, se joint à des radicaux de mots latins, *fortuné, salarié.* A pour doublet le suffixe -ié (du latin -*iatus*).]...[indique une

¹ *Ibid.*

² BOUZIDI Boubaker, *néologie et néologisme de forme, dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*, p. 209, *Op. Cit*

³ Dictionnaire des suffixes, *Op. Cit.*

dignité, une juridiction, un emploi : évêché, duché. Le suffixe lat. est devenu régulièrement terminaison adjectivale/déverbale (verbe implicite) –é (e) »¹

- **Circoncisé** : formé à partir du nom circonscire + le suffixe « é ».
- **Virusé** : formé à partir du nom virus+ le suffixe « é ».
- **Exodé** : formé à partir du nom exode+ le suffixe « é ».

2.3.2.21. Le suffixe de la forme féminine

Parmi les formes de formation des créativités lexicales collectées, nous avons rencontré le féminin du mot « perroquette ». On s’est appuyé, dans la formation de ce mot, sur une des techniques suivies pour obtenir un mot féminin. Il s’agit de « l’ajout d’un « e » avec redoublement du « n » : pour les termes qui se terminent par une voyelle nasale. Exemple : chien : chienne, lion : lionne, patron : patronne, etc. »². Pour notre cas, on a appliqué cette technique, pourtant le mot ne se termine pas par une voyelle nasale.

- **Perroquette** : formé à partir du féminin du nom perroquet+ redoublement de la dernière consonne et l’ajout d’un « e » du féminin.

2.3.3. La dérivation parasynthétique

2.3.3.1. Les formes parasynthétiques authentiques

- **Aplaventrisme** : formé à partir du nom ventre+ le préfixe « apla » +le suffixe « isme ».
- **Aplaventrisme** : formé à partir du nom ventre+ le préfixe « apla » +le suffixe « iste ».
- **Dégourbisation** : formé à partir du nom *gourbis* + le préfixe « dé » + le suffixe « ation ».
- **Dégourbiser** : formé à partir du nom *gourbis* +le préfixe « dé » + le suffixe « er ».
- **Infermable** : formé à partir du verbe fermer + le préfixe « in » + le suffixe « able ».
- **Irratable** : formé à partir du verbe *rater* +le préfixe « ir » + le suffixe « able ».

2.3.3.2. Les fausses formations parasynthétiques

2.3.3.2.1. Le préfixe « auto »

- **Autoconstructeur** : formé à partir du nom constructeur + le préfixe « auto ».
- **Autoconstruction** : formé à partir du nom construction + le préfixe « auto ».
- **Autonominer** : formé à partir du verbe nommer + le préfixe « auto ».

¹ *Ibid.* p. 216.

² KALMBACH Jean-Michel, LA GRAMMAIRE DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE POUR DES ETUDIANTS FINNOPHONES, 2012, in : www.jyu.fi/grfle/000.html.

- **Autonomination** : formé à partir du nom nomination + le préfixe « auto ».
- **Auto-satisfaction** : formé à partir du nom satisfaction + le préfixe « auto ».

2.3.3.2.2. Le préfixe « re »

- **Rebooster** : formé à partir du verbe booster + le préfixe « re ».
- **Rebrassage** : formé à partir du nom brassage + le préfixe « re ».
- **Redoublage** : formé à partir du nom doublage + le préfixe « re ».

2.3.3.2.3. Le préfixe « inter »

- **Interacter** : formé à partir du verbe acter + le préfixe « inter ».
- **Intermalien** : formé à partir du nom malien+ le préfixe « inter ».
- **Interlibyen** : formé à partir du nom libyen + le préfixe « inter ».

2.3.3.2.4. Le préfixe « bien »

« Les mots composés de l’adverbe « bien » s’écrivent :

- en deux mots séparés par un trait d’union : « bien-aimé », « bien-dire », « bien-être », « bien-fondé », « bien-jugé » ou encore « bien-pensant ». Dans ce cas, seul le second élément prend la marque du genre et du nombre. Cf. le titre de la célèbre série télévisée *Ma sorcière bien-aimée* ;
 - en deux mots sans trait d’union. Exemples : « bien aise » ou « bien portant » ;
 - en un seul mot : bienfaisance, bienfaisant, bienfait, bienheureux, bienséant, bienséance, bientôt, bienveillant, bienveillance, bienvenu, bienvenue, bienvenir. »¹.
- **Bienfaisieur** : formé à partir du nom faiseur + le préfixe « bien ».

2.3.3.2.5. Le préfixe « dé »

Allomorphe de « dés » : « On assiste à une véritable prolifération de ce préfixe car il permet de définir une action contraire à celle du mot de base (ex: "déchausser", "délocalisation"). »².

- **Démonopoliser** : formé à partir du verbe « monopoliser » + le préfixe « dé » ; exprime la négation.

¹ CAMPESE Sandrine, Bien-, contre-, extra- : quand souder ces préfixes ? publié le 30 décembre 2017.

² *Ibid.*

- **Déjaponiser** : formé à partir du verbe « japoniser » + le préfixe « dé » ; exprime la négation.

2.3.4. Mots-valises

- **Chameaudrome** : formé à partir du nom chameau + le nom drome.
- **Clinomobile** : formé à partir du nom clinique + l'adjectif mobile
- **Françarabe** : formé à partir du nom français + le nom arabe
- **Gourbiville** : formé à partir du nom gourbi + le nom ville
- **Hebdromadaire** : formé à partir de l'adjectif « hebdomadaire » + le nom « dromadaire».
- **Intégroterroriste** : formé à partir du nom intégriste + le nom terroriste
- **Journalréalisme** : formé à partir du nom « journal » + le nom «réalisme».
- **Universiterreur** : formé à partir du nom « université » + le nom « terreur ».
- **Universithé** : formé à partir du nom « université » + le nom « thé ».
- **Universithéière** : formé à partir du nom « université » + le nom « théière».

2.3.5. Une nouvelle morphologie

- **Flexy** : terme utilisé très fréquemment en Algérie, ce terme a été créé avec le téléphone mobile ; il désigne « un nouveau moyen de transfert d'argent... »¹.

2.4. Néologismes de sens : dérivation de sens

Nous allons présenter, dans ce point, la liste des unités lexicales françaises auxquelles le sens a été dévié : du premier sens au sens nouveau ou « approprié ». Afin de montrer la dérivation de sens de ces lexies, nous rappelons d'abord le vrai sens (plutôt le premier sens par rapport à la communauté Algérienne) avant de présenter le nouveau sens (ou bien le sens conventionné dans la même communauté). Pour se faire, nous avons pris les définitions de différents dictionnaires.

- **Intégriste** : **1. Hist.** Membre d'un parti espagnol qui cherchait à soumettre l'État à l'Église. **2. Mod.** Partisan de l'intégrisme. **3. Par ext.** Partisan de l'intransigeance (notamment dans le domaine politique), qui fait preuve d'un conservatisme absolu.

¹ Salima TLEMÇANI, El Watan, le 08 juillet 2018.

Nouveau sens : ce terme est utilisé en tant qu'adjectif, pour désigner une personne qui se mêle dans les affaires des autres, qui désire être au courant des détails des vies des gens.

- **Partage** : Action de partager ou de diviser; fait d'être partagé ou divisé.

Nouveau sens : désigne l'action de partir, marquer le départ ou le démarrage.

- **Dragage** : **1.** Action de draguer (I.); résultat de cette action. **2.** Recherche d'objets immergés au moyen de la drague. **3. Fam.** Le fait de draguer (II.), de racoler.

Nouveau sens : désigne le mouvement et les gestes faits par les jeunes garçons envers les jeunes filles.

- **Blocage** : action de bloquer, Brusque inhibition d'une conduite.

Nouveau sens : ce terme est utilisé pour confirmer l'idiotie d'une personne. On dit : cette personne a un blocage ; c'est-à-dire qu'elle n'arrive pas à comprendre facilement, elle n'est pas intelligente, etc.

- **Doublage** : **1.** Action de mettre en double, son résultat. **2.** Action de doubler, de renforcer (par une doublure).

Nouveau sens : lorsqu'un véhicule dépasse un autre, en étant sur la route, on appelle cette action : doublage.

- **Piquage** : action de piquer, de voler.

Nouveau sens : ce terme désigne l'action de parler avec quelqu'un, dans l'intention de le provoquer, de le mettre en mauvaise humeur, en colère ou même le vexer.

3. Structuration lexicographique des créativités lexicales

3.1. Classement des nouvelles unités lexicales

NOM	ADJECTIF	VERBE	ADVERBE
Annulisation	Accidentogène	Anonymiser	Visagement
Affectabilité	Antigaz	Barriérer	
Amadouage	Bénéficiante	Bilanter	
Bipage	Bavardeur, euse	Bigotiser	
Boostage	Cultrice	Caillasser	
Barreudage	Confusant	Disponibiliser	

Cumulage	Hebdromadaire	Déjaponiser	
Bivouaqueur	Irratable	Flexer	
Captivage	Intermalien	Internétiser	
Blondiste	Interlibyen	Interacter	
Concordancier	Infermable	Looker	
Chocation	Virusé	Loisirer	
Clubisme		Montager	
Célébatrisme		Rebooster	
Clandestination		Séchoirer	
Décisionneur		Sévériser	
Dragologie		Traditionnaliser	
Draguier		Visibiliser	
Décidage			
Dignitisme			
Dormation			
Esquivage			
Escroquage			
Fontage			
Flexage			
Flexy			
Facebookiste			
Gendarmateur			
Internétisation			
Journaréalisme			
Liquidage			
Manipulage			
Méga complexe			
Mégaconcert			
Mangeation			
Muriste			
Profitage			
Parkage			
Parkingueur			
Parlementeur			
Plagisme			
Périmation			
Perroquette			
Refusage			
Reculage			
Répondage			
Ragotage			
Redoublage			
Rapologie			
Reboostage			

Rencontration			
Refuseur			
Suicidation			
Saquage			
Réfléchisseur			
Sélectionnage			
Tonneur			
Traditionnalisation			
Traficage			
Universithéière			
Universiterreur			
Universithé			

3.2. Présentation des articles lexicographiques

Nous avons fait référence dans ce point à l'inventaire des créativités lexicales proposées dans l'ouvrage : « *le français en Algérie lexique et dynamique des langues* » de Yacine DERRADJI et al.

- **Algériades** : « n. f. pl. Vieilli mais disponibles. Mouvements gymniques d'ensemble exécutés par des groupes de jeunes gens dans les stades lors des fêtes nationales algériennes. Les mouvements d'ensemble (ou Algériades)et les fresques seront effectués au parc omnisports de Mostaganem. (EL HadeF, 23/10/1983). La préparation des Algériades est déjà lancée, après la tenue de stages de formation pour les enseignants qui ont commencé, avec les élèves des trois cycles d'enseignement, les répétitions des mouvements. (EL Moudjahid, 29/01/1984). Les manifestations culturelles et sportives par les traditionnels mouvements d'ensembles des Algériades s'annoncent déjà très riches en couleurs. (EL Moudjahid, 02/03/1984). Il a été décidé par les autorités compétentes que les « Algériades » se dérouleraient à chaque anniversaire dans une ville différente. (Révolution africaine, 06/07/1984). »¹
- **Accidentogène** : adj. Qui engendre l'accident, « une route accidentogène »
- **Amadouage** : n.m. action d'amadouer.
- **Anonymiser** : v. rendre anonyme ou se comporter en anonymat.
- **Affectabilité** : n. f. avoir la capacité d'affecter

¹ DERRADJI Yacine et al. *le français en Algérie ; lexique et dynamique des langues*, coll. Champs linguistiques, Ed. Duculot, Bruxelles, 2002. p.201.

- **Annulisation** : n. f. action d'annuler ; ce terme est utilisé quand l'action se répète souvent. Aussi, on utilise Annulisation au lieu d'annuler.
- **Antigaz** : adj. « Qualifie les manifestants qui s'opposent à l'exploitation du gaz de schiste. »¹.
- **Bipage** : n.m. action de biper, faire un bip.
- **Boostage** : n.m. action de booster.
- **Bilanter** : v. faire un bilan ; ce terme est utilisé surtout par les personnes qui envisagent de faire un bilan médical.
- **Barriérer** : v. tracer une barrière ; qui désigne barrer, grillager.
- **Bénéficiante** : adj. Qui sait tirer du bénéfice, synonyme de « gagnante »
- **Barreudage** : « n.m. disponible. Protection par des barreaux. La vague de cambriolages enregistrée au niveau de certains immeubles est caractérisée par la « perfection dans l'exécution » des auteurs. En effet, ni le barreudage renforcé ni les portes blindées n'arrivent à empêcher le vol ou l'effraction. (Quotidien d'Oran,7/02/2000). Recrudescence des vols à Khenchela. [...] L'U.F.C. qui n'a pas de barreudage aux fenêtres a « perdu » des cachets administratifs. (El Watan, 10/02/2000). »² .
- **Bavardeur, euse** : adj. Désigne une personne qui bavarde.
- **Bigotiser** : v. attribuer un caractère bigot à une personne, devenir bigot.
- **Blondiste** : n.m. personne qui a une peau très blanche. Terme utilisé pour exprimer l'exagération (par rapport à la couleur de la peau). Synonyme de Blond(e).
- **Bivouaqueur** : n.m. désigne la personne qui bivouaque ; qui s'installe en campement dans le cadre d'une colonie de vacance.
- **Captivage** : n.m. action de captiver.
- **Cumulage** : n.m. action de cumuler.
- **Caillasser** : v. action de transformer en caillasse, utilisé entre êtres humains lors des disputes : « je vais te caillasser » : te tuer, te lapider.
- **Concordancier** : n.m. désigne la personne qui se charge d'assurer la concordance ; entre les personnes, entre les entreprises, etc.

¹ Conception proposée par HAMAÏ Mouloud, dans son mémoire intitulé : créativité lexicale et néologismes dans la presse écrite francophone en Algérie, cas du journal Liberté.

² DERRADJI Yacine et al. *Le français en Algérie ; lexicque et dynamique des langues*, p.201, *Op.Cit.* pourtant, on a défini cette créativité lexicale dans cet ouvrage mais, nous l'avons intégrée parmi les créations de notre corpus car, ce terme est très répandu chez les locuteurs Algériens. De plus, c'est à la base de ce mot que le choix de notre thème a été déterminé.

- **Chocation** : n. f. état dans lequel on se met lorsqu'on est sous un grand choc
- **Confusant** : adj. « se dit d'un mot qui risque de provoquer une confusion, (être) confus, ambigu. »¹.
- **Célibatisme** : n.m. désignant une opinion qui favorise l'envie d'être toujours en état de célibataire, se moquer des mariés : « *vive le célibatisme !* »
- **Clubisme** : n.m. « Enthousiasme fanatique à l'égard d'une équipe sportive, et se dit également du soutien à l'égard d'un parti politique, d'une organisation, etc. »².
- **Cultrice** : adj. Désigne une personne qui se vante de sa richesse culturelle.
- **Clandestination** : n. f. être en état de clandestin, exercer un métier en clandestin.
- **Décidage** : n.m. action de décider.
- **Dragologie** : n. f. qui signifie action de « convoiter »
- **Draguier** : n.m. désigne la personne qui ne cesse de faire l'action de draguer
- **Déjaponiser** : v. inciter à faire sortir (quitter) les japonais de l'Algérie.
- **Décisionneur** : n.m. personne qui aime prendre les décisions, donc ce n'est plus un décideur, mais un décisionneur.
- **Disponibiliser** : v. rendre disponible. A la forme pronominale ; se disponibiliser : faire en sorte d'être disponible.
- **Dignitisme** : n.m. tout ce qui caractérise la dignité dans une pensée, une opinion.
- **Dormation** : n. f. action de dormir beaucoup.
- **Esquivage** : n.m. action d'esquiver.
- **Escroquage** : n.m. action d'escroquer.
- **Fontage** : n.m. terme utilisé en tant que synonyme de fonte : « ensemble de caractères de même type ».
- **Flexage** : n.m. opération qui s'effectue lors du flexy.
- **Flexer** : v effectuer l'opération du flexy.
- **Flexy** : n.m. action qui consiste à transférer du crédit (argent) au téléphone mobile afin de pouvoir communiquer.
- **Facebookiste** : n.m. personne qui est tout le temps connecté à facebook.
- **Gendarmateur (or)**: n.m. synonyme de gendarme, utilisé dans le sens que le gendarme est un « terminateur ».
- **Hebdromadaire** : adj. Terme utilisé dans un sens humoriste ; se moquer de la période

¹ Mémoire de Magister,

² Conception proposée par SADOUDI Djedjiha et SADI Radia dans leur mémoire intitulé : études des caractéristiques et typologies des néologismes du français Algérien.

hebdomadaire. Façon de montrer que la période parfois est longue.

- **Internétisation** : n. f. rendre le fonctionnement des opérations par internet.
- **Internétiser** : v. dépendre d'internet.
- **Irratable** : adj. Désigne un fait, évènement qu'on ne peut pas rater
- **Interacter** : v. synonyme d'interagir.
- **Infermable** : adj. Qui ne se ferme pas.
- **Interlibyen** : adj. Désigne les relations entre les Libyens
- **Intermalien** : adj. Désigne les relations entre les Maliens.
- **Journaréalisme** : n.m. ce terme signifie que le journal reflète, évoque le réalisme ; la réalité. C'est le journal du réalisme.
- **Loisirer** : v. créer des loisirs dans le but de ne pas exercer son métier. Ce terme est destiné aux gens qui n'aillent pas travailler mais, ils se permettent des vacances.
- **Looker** : v. faire un nouveau look, changer de look.
- **Liquidage** : n.m. action de liquider.
- **Manipulage** : n.m. action de manipuler.
- **Mégaconcert** : n.m. s'agissant d'un grand concert.
- **Mégacomplexe** : n.m. désignant un grand complexe pétrolier.
- **Montager** : v. faire le montage.
- **Mangeation** : n. f. action de manger, avoir un grand appétit.
- **Muriste** : n.m. désigne une personne sans-emploi ou inactive qui passe tout son temps adossée aux murs. Ce terme remplace le mot « hitiste » : d'origine arabe.
- **Profitage** : n.m. action de profiter, de tirer profit.
- **Parkage** : n.m. désigne l'action de stationner dans le parking
- **Parkingueur** : n.m. Désigne la personne qui se charge de surveiller le parking
- **Parlementeur** : n.m. utilisé comme synonyme de parlement, mais dans le sens de le qualifier de « menteur. ».
- **Plagisme** : n.m. toute activité faite en étant à la plage : « *aller à la plage ; faire du plagisme* »
- **Périmation** : n. f. en état périmé. Synonyme d'expiration.
- **Perroquette** : n. f. femelle de perroquet, utilisé pour désigner surtout la femme qui ne garde pas de secrets, elle dévoile tout ce qu'elle entend. Synonyme de bavarde.
- **Refusage** : n.m. action de refuser, ce terme est utilisé pour désigner « le refus à

maintes reprises »

- **Reculage** : n.m. action de reculer.
- **Redoublage** : n.m. action de redoubler ; refaire l'année.
- **Ragotage** : n.m. action de ragoter.
- **Répondage** : n.m. action de répondre.
- **Rebooster** : v. booster une autre (deuxième) fois
- **Rapologie** : n. f. le domaine du « rap ».
- **Reboostage** : n.m. action de rebooster
- **Rencontration** : n. f. action de rencontrer, synonyme de rencontre.
- **Refuseur** : n.m. quelqu'un qui répond toujours par un refus aux demandes, ne rend jamais service aux gens.
- **Réfléchisseur** : n.m. désigne une personne qui a un bon niveau intellectuel, qui a une bonne réflexion des choses ; réfléchir profondément.
- **Saquage** : n.m. action de saquer.
- **Suicidation** : n. f. action de suicider, mais utilisé pour désigner un évènement insolite, bizarre ou une action choquante, inattendue.
- **Séchoirer** : v. sécher ses cheveux avec un séchoir, faire un brushing.
- **Sélectionnage** : n.m. action de sélectionner.
- **Sévériser** : v. rendre plus sévère. A la forme pronominale : **se Sévériser** ; Devenir sévère.
- **Tonneur** : n.m et adj. Désigne une personne qui réagit violemment, manifeste une haute tension de colère.
- **Traditionnalisation** : n. f. action de traditionnaliser ; rendre traditionnel.
- **Traditionnaliser** : v. manifester, faire émerger toute forme de traditions.
- **Traficage** : n.m. action de trafiquer.
- **Universithé** : n. f. sens humoriste ; désignant que l'université est un endroit consacré, propre au thé.
- **Universiterreur** : n. f. sens humoriste ; désignant que l'université est un endroit de terreur ; à cause de certains phénomènes qui émergent au sein de l'université.
- **Universithière** : n. f. sens humoriste ; désignant que l'université est un endroit où on prépare, on sert du thé.
- **Visibiliser** : v. utilisé en tant que synonyme de visionner mais, dans le contexte algérien ce terme est utilisé pour qualifier les gens qui escortent, en

détail, la vie des autres.

- **Virusé** : adj. Utilisé pour décrire les éléments qui contiennent des virus.
- **Visagement** : adv. La manière de reconnaître ou connaître quelqu'un ; d'après son visage. Le connaître visagement ; de vue.

4 Commentaires et propositions

4.1. L'intégration des nouveaux mots dans le dictionnaire : selon quels critères ?

Avant d'exposer les commentaires que nous avons retirés des différentes créations lexicales collectées ainsi que de leurs analyses. Nous avons jugé nécessaire de chercher à connaître, d'abord, les critères tracés dans le domaine de la lexicographie pour qu'un mot puisse accéder à la nomenclature du dictionnaire. Puis, de mesurer le degré d'adéquation de notre corpus par rapport à ces critères. Alors, à l'occasion des soixante ans du Robert, la directrice générale aux dictionnaires : Marianne Durand, en évoquant le sujet des critères de choix, annonce qu'il relève du « *parcours du mot candidat* ». En effet ; elle explique que « *le postulant (le nouveau mot) doit d'abord satisfaire à l'exigence suprême : la fréquence de l'usage d'un mot est notre premier facteur de sélection* »¹.

Avant qu'il fasse partie de sa nomenclature donc, le dictionnaire exige que le mot soit largement utilisé, particulièrement dans les domaines de la presse et de la littérature (ces domaines constituent un champ fertile à l'innovation lexicale). C'est pourquoi d'ailleurs, Marianne Durand dévoile que « *des lexicographes et des linguistes sont à l'affût de nouveaux mots, notamment dans la presse et la littérature. S'ils sont relativement usités, ils sont soumis à un processus de vote, leur entrée donne lieu à d'importantes discussions* »². De ce fait, nous retenons que le facteur primordial de l'acceptation du dictionnaire est la fréquence d'emploi d'un mot. Ce dernier est réputé par son mouvement au niveau des différentes stations de communication. En effet ; « *le mot doit circuler de manière observable et indiscutable dans la société. Son écho dans la presse, dans les conversations, à la radio, à la télévision...sont des gages de recevabilité.* »³.

¹ VIGNAUD Olivia, **Comment les nouveaux mots intègrent le dictionnaire ?** in : <https://www.20minutes.fr/societ, mise à jour : 08/04/2011>.

² **Ibid.**

³ Sur le site du Petit Robert de la langue française, in : <https://www.lerobert.com/>

4.2. Pourquoi l'inacceptation du dictionnaire ?

Dans notre corpus, nous n'avons collecté que les nouvelles unités lexicales « françaises » ; c'est-à-dire les unités dont la base est issue de la langue française. En réalité, après avoir rassemblé nos unités lexicales, nous avons remarqué que le point commun entre ces différentes créativités, c'est qu'elles résultent d'un besoin de dénomination ainsi que d'un certain hochement identitaire. A propos de cette remarque, nous rejoignons SABLAYROLLES lorsqu'il affirme que « *dans presque tous les actes de nomination]... [, qu'ils soient réfléchis ou spontanés, que les réalités nommées aient une véritable existence en tant que telle ou qu'il s'agisse de leurres, qu'il ait ou non connotation attachée à la dénomination, les noms choisis sont en grande partie motivés, ou semi motivés pour reprendre le terme de Saussure* »¹.

Nous voudrions signaler que les unités lexicales créées (presque toutes) ont été produites selon les règles ou les procédés de formation habituellement appliqués dans la langue française. Autrement dit ; lors de l'analyse morphologique des nouvelles lexies, nous n'avons rencontré aucune « transgression » vis-à-vis de leur structure formelle. D'ailleurs, nous avons cité (dans les pages précédentes) les traditionnels outils de formation certifiés par le règlement de la langue française. Il s'agit, essentiellement, de la dérivation, la composition et les mots-valises comme moyens sur lesquels on s'appuie le plus souvent lors du processus de l'innovation lexicale.

En fait, nous avons constaté que le locuteur algérien, et d'après la grande majorité des unités constituant notre corpus, cherche, à travers la technique suivie lors de la création, à se distinguer dans cette langue étrangère. A travers leurs particularités lexicales, (qui sont, comme nous l'avons précédemment expliqué, conformes aux systèmes de formation de la langue française) les locuteurs algériens expriment, tout en maîtrisant le français « standard », leur réprimés identitaires. De cette équation donc, est née ce qu'on a appelé le « français Algérien » ou bien le français approprié par les Algériens. Ce français se manifeste au niveau des variétés utilisées dans différents domaines dans la société algérienne et ainsi, il acquiert un enrichissement qui marque, volontairement, la vivacité ainsi que l'évolution de la langue française.

¹ SABLAYROLLES Jean-François, **Nomination, dénomination et néologie : intersection et différences symétriques**, in : Neologica : revue internationale de la néologie, Garnier, Paris, 2007, p. 98.

Quantitativement parlant, par rapport au reste des procédés d'enrichissement du lexique, nous avons compté que le procédé de la dérivation en particulier, la suffixation a pris la grande partie de notre corpus. En effet ; nos créateurs préfèrent ce procédé étant donné qu'il permet davantage la productivité, en le comparant à ses procédés concurrents. Néanmoins, et quelque soit le degré de différence au niveau du procédé de production des unités lexicales françaises en Algérie, nous confirmons qu'il existe une langue française « propre » aux locuteurs algériens. De même, nous pouvons certifier que ces nouvelles lexies incarnent « un jeu de et sur la langue française ! » leurré par les membres de la communauté algérienne.

Conclusion

L'objet de notre chapitre est d'évoquer le phénomène de la néologie en langue française dans la société algérienne et en guise de concrétisation, nous avons analysé une collecte d'unités lexicales françaises créées en Algérie. A travers cette matière obtenue (corpus), nous nous apercevons que pour désigner n'importe quelle nouvelle réalité (concrète ou abstraite), nous devons, en parallèle, faire appel à de nouvelles lexies. Concernant notre cas d'étude, les locuteurs algériens ont senti le besoin de se spécifier en tant que francophones. C'est-à-dire que le vrai but de ces créativité lexicales françaises est d'attribuer une dimension algérienne à cette langue étrangère utilisée, tout en se démarquant, particulièrement, de la « masse ».

La création lexicale (précisément, celle qui est née en Algérie) reflète donc, l'harmonie, la convention ainsi que l'appartenance communautaires manifestées chez les différents membres regroupés dans un même contexte socioculturel. De plus, la manipulation et/ou la modification de la langue française ne signifie pas autant la « transgression des règles d'une langue » que l'expression d'une différence de statut identitaire. De ce fait, le locuteur algérien, de par sa spécifique utilisation de la langue française « impose » une certaine variété lexicale qui, malgré qu'elle apparaisse dissemblable de la langue normée, obéit tellement au règlement, qu'on espérerait qu'elle accède à la nomenclature d'un dictionnaire de langue française, surtout, confectionné en Algérie.

Conclusion générale

« Enseignons le français tel que les gens le parlent ! [...]

Toutes les langues du monde, y compris celles que vous voyez dans leur état le plus littéraire donnant lieu à des chefs-d'œuvre d'architecture littéraire, nourrissant les littératures, ont été à tous moments hérissées de « fautes ».

La faute d'hier devient la norme d'aujourd'hui.

La faute d'aujourd'hui sera la norme demain.

C'est l'histoire des langues. ».

HAGEGE Claude, ***Le plurilinguisme, éthique d'avenir,***

Assises de l'enseignement du français et en français,

Agence universitaire de la Francophonie, 1998, p. 58.

En conclusion, nous rappelons, par le biais d'une reformulation synthétique, l'ensemble des idées que nous avons préalablement développées tout au long de cette recherche. Celle-ci, dont l'origine est issue d'une simple remarque faite « au hasard », soulève la question de la non présence des créativités lexicales françaises produites en Algérie dans la nomenclature du dictionnaire de langue française. Pourtant, obéissant (du moins morphologiquement) aux règles de la langue française, ces lexies sont fréquemment utilisées par les locuteurs algériens francophones. A partir de cette réalité, nous voulions donc attirer l'attention des spécialistes, surtout en domaine du dictionnaire, sur la légitimité de ces créations néologiques. Car, « *pour beaucoup de locuteurs aussi naïfs que natifs, un mot n'est « français » que s'il figure au dictionnaire.* »¹.

Notre travail de recherche a contenu trois parties qui ont été structurées en concordance avec nos objectifs fixés. La première partie a été d'un penchement définitoire aux concepts clefs qui sont le dictionnaire et son domaine : la lexicographie. Dans la partie suivante, nous avons intégré le facteur de l'idéologie dans le processus du traitement de la langue exposée dans le dictionnaire. Quant à la dernière partie, il nous a paru crucial de mettre en œuvre, d'abord, le phénomène linguistique de la néologie ainsi que celui du néologisme, puisqu'il s'est concrétisé dans les créativités lexicales françaises parfumées d'une « Algérianité ». Ensuite, à ces nouvelles lexies obtenues, nous avons opté en premier pour une étude descriptive quantitative, et en second pour une approche analytique qualitative.

C'est en partant d'un tel constat, que nous nous sommes penchée donc vers la question de la variété de la langue française existante en Algérie. Le contexte linguistique ainsi que socioculturel algérien a donné naissance à une particularité lexicale du français créée, et par conséquence usée, par les locuteurs appartenant et représentant la communauté linguistique Algérienne. D'ailleurs, dans ce sens et dans le même contexte, Yacine Derradji certifie que cette variété

« affiche un tant soi peu son autonomie par rapport aux normes académiques en faisant valoir la prépondérance d'un usage légitime, d'une norme locale. Celle-ci se constitue en tant que particularisme, comme un signe distinctif spécifique-intrinsèque qui se manifeste sur le plan du corpus de ce français régional d'Algérie par les marqueurs spécifiques qui

¹ ALEONG Stanley, *Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique*, Op. Cit.

peuvent toucher même la structure de cette langue et surtout par une importante néologie tant sémantique que lexicale »¹.

Les « *normes académiques* » évoquées par Yacine Derradji sont incarnées, dans notre recherche par le dictionnaire. Car, ce dernier est élu le premier des forces académiques dont dispose la langue française. Cependant, le « bon usage » que doit nous prescrire le dictionnaire dépend de plusieurs facteurs qui relèvent des différentes conditions qui érigent la confection du dictionnaire. C'est pourquoi, nous avons consacré, dans le deuxième chapitre de la première partie, une place importante aux critères qui régissent la nomenclature du dictionnaire.

Existents donc, des critères de sélection variables. Ceux-ci manipulent le choix ainsi que l'étendue de la nomenclature du dictionnaire. Par rapport à notre cas d'étude, le cas de l'organisation de la nomenclature du dictionnaire français réalisé en Algérie, trois principaux facteurs s'imposent : la nature de la relation de la langue française avec ses usagers (algériens francophones), la visée des significations ainsi que des explications attribuées aux nouvelles unités lexicales françaises produites en Algérie et les conditions de vie et de pensée du public auquel s'adresse le dictionnaire. Néanmoins, le dictionnaire, et en prenant en considération les différents critères cités, doit répondre, en parallèle, aux multiples questions qui seraient posées lors de sa confection. En effet, quelle politique « lexicographique » devons-nous suivre en matière de dictionnaire afin de permettre l'accès à la pluralité des usages de la langue ? Comment un dictionnaire peut-il harmoniser entre cette multiplicité d'usages et la forme unificatrice du « bon usage » qu'il prescrit selon la norme « standard » ?

Dans l'espoir alors, de répondre à de telles questions, de leur trouver des explications « convaincantes » ou même de proposer des solutions qui seraient « efficaces » à des situations lexicographiques aussi ambiguës qu'elles apparaissent, que nous avons formulé les idées de notre travail de recherche. En fait, cette affirmation a constitué une bonne raison pour laquelle nous nous sommes demandée sur la situation des nouvelles lexies françaises qui ont émergé au sein des différentes stations de communication (surtout les médias ; TV, radio, la presse écrite et même l'entourage des locuteurs) en Algérie.

Tout au long de ma partie pratique, qui consistait à faire une description aux morphologies des nouvelles unités lexicales françaises collectées et puis, à leur proposer une

¹ DERRADJI yacine, la langue française en Algérie : particularisme lexical ou norme endogène ? cité par KHETIRI Brahim, *Du français en Algérie... au français d'Algérie*, Synergie, n° 4, Algérie, 2009, pp57-68.

approche sémantique, nous avons tenté d'effectuer un test à notre corpus de façon à pouvoir démontrer que ces nouvelles lexies sont conformes à la structuration stipulée par le système de la langue française ; c'est-à-dire qu'elles sont fidèlement obéissantes. De même, en faisant référence aux différents critères d'acceptation de néologismes dans un dictionnaire, nous avons fait une projection aux créativités lexicales dans le but de confirmer encore davantage la concordance de ces néologismes avec les critères « normatifs » tracés. En outre, nous avons également explicité les nouveaux sens (créés par la société algérienne) attribués aux différentes lexies existantes déjà en langue française. Ces sens nouveaux reflètent l'appartenance socioculturelle ainsi qu'idéologique des différents locuteurs.

Pour cela, nous avons énuméré les différents procédés de formation à travers lesquels ont été produites ces créativités lexicales. À la fin de l'analyse, nous avons repéré plusieurs constatations concernant ces procédés. De ces derniers, c'est le procédé de dérivation, en particulier : la suffixation avec un taux de pourcentage attesté de 30%. Puis, nous comptons la préfixation comme procédé plus productif que la composition. Pour le reste des procédés, ils représentent le cas minoritaire où se manifeste rarement la création néologique française. Par rapport à la globalité des créativités lexicales françaises inventées en Algérie, nous pensons que le phénomène de la néologie en langue française au milieu de la communauté linguistique algérienne est fertile. De plus, nous assistons à une naissance (de ces nouveaux termes français) « de plus en plus » abondante ainsi qu'articulée.

Néanmoins, en présence de ces réalités linguistiques inventives, fréquemment ou même quotidiennement employées par les locuteurs algériens, nous nous apercevons qu'elles ne sont pas encore « *dictionnarisées* »¹. Nous jugeons que cette absence, qui est due à l'inacceptation, ne peut être justifiée par la suffisance lexicale de la langue française, étant donné qu'on a souvent présenté le français comme une langue morphologiquement pauvre. D'ailleurs, nous avons signalé, au cours de cette recherche, qu'une grande partie des lexies françaises, présentées dans notre corpus, sont créées selon les procédés de dérivation et de composition. Pourrions-nous donc, qualifier cette inacceptation d' « ostracisme » au niveau du lexique de la langue française ?

L'analyse que nous avons effectuée, tout au long de cette recherche, a montré que malgré l'abondance de nouveaux termes français dans la communauté algérienne, ils ne sont pas officiellement pris en charge ; « dictionnarisés ». De ce fait, le statut de ces créativités

¹ Le mot est créé par Jean Pruvost

lexicales françaises est « condamné » en particularismes lexicaux relevant de la variété du français parlée en Algérie. La question, en réalité, a dépassé le contexte algérien, car il s'agit de « la réflexion sur l'usage local ». Ce thème, selon Aline FRANCŒUR, « *s'organise en particulier autour de trois sujets principaux touchant à la norme de référence, à la description de l'état du français, à l'évaluation des particularismes, et contribue à renforcer la composante métalinguistique dans un genre de discours qui a été identifié comme un texte dominé par une réflexion de nature métadictionnaire* »¹.

Nous suscitons, dans cette conclusion, l'intérêt des lexicographes français à propos du traitement lexicographique de ce « stock » de créativités lexicales françaises. Nous souhaitons également que les lexicographes, en particulier ceux passionnés par l'étude des créativités lexicales dans un contexte restreint de régionalismes, puissent s'engager à la réalisation d'un « *dictionnaire du français utilisé en Algérie* » dans le but d'attribuer une description lexicographique à ces unités qui naissent, quotidiennement presque, sans qu'elles soient spécifiquement traitées par la lexicographie différentielle. En fait, l'Algérie n'est pas l'unique pays qui vit cette situation, car plusieurs pays (comme la Belgique, le Québec et certaines régions de l'Afrique Noire) réclament, appellent pour avoir un recueil lexicographique satisfaisant.

Pour conclure, nous pouvons dire que cette contribution n'est qu'une étincelle dans l'océan de la lexicographie. Il est vrai qu'une telle réflexion, portant sur l'introduction des particularités lexicales au sein des dictionnaires français, pourrait présenter des traits thématiques originaux à la production monolingue française et un enrichissement au lexique de la langue française. Néanmoins, après avoir découvert plus ou moins en détail les fondements théoriques ainsi que pratiques qui sont à la base de la réalisation d'un dictionnaire, nous sommes persuadée que « *modeste ou monumental, tout dictionnaire, quel que soit son type, est un livre de sable, un ouvrage infini* »². Car, « *trouver présuppose déjà que l'on cherche, que l'on ait identifié un problème et que l'on ait idée d'ouvrir un dictionnaire dans l'espoir d'y trouver une solution. Les choses ne sont pas si simples.* »³.

¹ FRANCŒUR 2005 : 154, cité par BRANCAGLION Cristina, les discours de présentation dans la lexicographie Québécoise, Université de Milan

² SLODZIAN Monique, ***impact des traditions lexicographiques sur la pratique lexicographique, étude de cas : Russie, Grande-Bretagne et France***, pp. 45-55, dans : ***approches contrastives en lexicographie bilingue***, SZENDE Thomas et CHAMPION Honoré (dir.), Paris, 2000.

³ ALLAIN Jean-François, ***chercher/trouver, ou les limites du dictionnaire***, pp. 275-278, dans : ***approches contrastives en lexicographie bilingue, Op. Cit.***

REFERENCES

BIBLIOGRAPHIQUES

I. OUVRAGES

1. BAVOUX Claudine, Lambert-Félix Prudent et Sylvie Wharton (Dir.), *Normes endogènes et plurilinguisme, Aires francophones, aires créoles*, Ed. ENS, Lyon, 1^{er} Vol, 2008.
2. BAVOUX Claudine (dir), *Le français des dictionnaires, l'autre versant de la lexicographie française*, Ed. Duculot, Bruxelles, 2008.
3. BAYLON Christian et FABRE Paul, *La sémantique*, Nathan-Université, Paris, 1978.
4. BAYLON Christian, *Sociolinguistique, société, langue et discours*, Paris : Nathan, édition 2. 1996
5. BEDARD Edith et MAURIS Jacques, *La norme linguistique*, (textes colligés et présentés) Conseil supérieur de la Langue française, 1983, Gouvernement du Québec, Direction Générale des publications gouvernementales du Ministère de communication.
6. BOULANGER Jean –Claude, *aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, TÜBINGEN : M.Niemeyer, Maior13-lexicographica, 1986.
7. BOUZIDI Boubaker, *Néologie ET Néologismes de Forme dans le dictionnaire : Le Petit Larousse Illustré*. Ed. EL BADR ESSATIE, EL EULMA, Algérie, 2016.
8. BUCHI Eva, *les structures du « Französisches etymologisches Wörterbuch » : recherches métalexigraphiques et métalexicologiques*, tubingen : Neimeyer, 1996.
9. CHARAUDEAU P., *Grammaire Du Sens Et De L'Expression*, Paris, Hachette, 1992.
10. CHISS Jean-Louis, FILLIOLET Jacques, MAINGUENEAU Dominique, *Linguistique française : initiation à la problématique structurale*, Ed. Hachette, 1977.
11. COLLIGNON Lucien - GLATIGNY Michel, *les dictionnaires initiation à la lexicographie*, Ed. CEDIC, N^o d'édition 4-78-10, Dépôt légal de trim. 1978, Imprimerie Vaudrey, Lyon.
12. COLLINOT A., MAZIERE F., *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF, 1997.
13. CUSIN-BERCHE Fabienne, *les mots et leurs contextes*, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Université Paris III, 2004.

14. DARMESTETER Arsène, *cours de GRAMMAIRE HISTORIQUE de la langue française*, Ed. C. delagrave, 1930, numérisé : 13/04/2009.
15. DERRADJI Yacine et al. *le français en Algérie ; lexique et dynamique des langues*, coll. Champs linguistiques, Ed. Duculot, Bruxelles, 2002.
16. De SAUSSURE Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Edition Talantikit, Béjaïa, 2002.
17. DE VILLERS Marie-Eva, *Profession lexicographe*, Ed. Presses de l'Université de Montréal, 2006.
18. DUBOIS Jean et Claude, *introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Coll. « langue et langage », Larousse, Paris, 1971.
19. GAUDIN F. et GUESPIN L., *initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires*, Duculot, Bruxelles, 2000.
20. GIOVANNI, DOTOLI, *la construction du sens dans le dictionnaire*, Schena Editore à Fasano di Brindisi, 2008.
21. GREVISSE Maurice, *Problèmes de langage*, Vol. 1, Gembloux, Paris, 1961.
22. GUILBERT Louis, *Le vocabulaire de l'aéronautique*, Publication Univ Rouen Havre, 1967.
23. GUILBERT Louis, *La créativité lexicale*, coll. Langue et langage, Ed. Larousse, 1975.
24. HEINZ Michaela, *Le dictionnaire maître de langue : lexicographie et didactique*, actes des « deuxièmes journées Allemandes des dictionnaires » à la mémoire de Josette Rey-Debove, Ed : Frank & Timme, 2009.
25. HJELMSLEV Louis, *Essais linguistique*, Minuit, Paris, 1971.
26. HUBERT Nyssen. *L'Algérie en 1970. Telle que j'ai vue*. Coll. B.Arthaid, 1970.
27. JIMENA Carmen, GARCIA Revilla, *la néologie et les néologismes création et repérage de mots nouveaux en français analyse pratique de reconnaissance de néologismes*. Salamanca, 2015.

28. LERAT Pierre, *les langues spécialisées, linguistique nouvelle*, Ed. PUF, 1^{ère} édition janvier 1995.
29. LEVIS-STRAUSS Claude, *l'anthropologie structurale*, Paris: Plon, 1958.
30. MARTEL Pierre et CAJOLET-LAGANIERE Hélène, *le français québécois : usages, standard et aménagement*, coll. Diagnostic, Presses de l'Université Laval, 1996.
31. MATORE Georges, *La méthode en lexicologie*, Paris : Marcel Didier, 1953.
32. MERCIER Louis Sébastien, *Néologie*, texte établi, annoté et présenté par Jean-Claude Bonnet, Collection : Littérature et Politique, Paris, Belin, 2009.
33. MITTERRAND Henri, *les mots français*, PUF, Que sais-je ? 8^{ème} édition, 1996.
34. MOREAU Marie-Louise, *sociolinguistique concepts de base*, éd : Mardaga, Belgique, 1997.
35. MORTUREUX, Marie- Françoise, *la lexicologie entre langue et discours*. Coll. Campus CEDES, Paris, 1997.
36. PICOCHÉ, Jean. *Précis de lexicologie française, l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Ed. NATHAN, France, Paris, 1992.
37. RECANATI François, *Le sens littéral, Langage, contexte, contenu*, traduit par Claude Pichevin, Ed. Eclat, Paris, 2007.
38. Rey Alain, *le lexique : images et modèles, du dictionnaire à la lexicologie*, Armand Colin, Paris, collection : « linguistique », 1977.
39. REY-DEBOVE Josette, *étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, MOUTON, La Haye, Paris, 1971.
40. SABLAYROLLES J.-F., *La néologie en Français Contemporain : Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Collection LEXICA Honoré Champion, Paris, 2000.
41. SEBAA Rabah, *l'Algérie et la langue française, l'altérité partagée*, éditions Dar El Gharb, Oran, 2002.

42. SZENDE, Thomas/ CHOMPION Honoré (Dir.), *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, Paris, 2000.
43. TOURATIER, Christian, *la sémantique*, Ed. Armand colin, Paris, Novembre 2000.
44. VURPAS Anne-Marie, *Le français parlé à Lyon vers 1750*, Klincksieck, Paris, 1991.
45. WENDY Ayres-Bennett, MAGALI Sejjido (Dir), *Bon usage et variation sociolinguistique Perspectives diachroniques et traditions nationales*, Ed. ENS, Vol. 1, 2013.
46. ZWANENBURG Weicher, *Productivité morphologique et emprunt*, John Benjamins Publishing company, 1983.

II. ARTICLES

1. BOULANGER Jean-Claude, *Le Petit Robert par lui même de l'ombre à la lumière*, Aline Francœur et Monique C. Cormier, pp. 157-188, in : LES DICTIONNAIRES LE ROBERT Genèse et évolution, Monique C. Cormier, Aline Francœur et Jean-Claude Boulanger (dir.), éd. Presses de l'Université de Montréal, 2003.
2. BOUZIDI Boubakeur, *Néologisme et temporalité dans le processus néologique*, synergies, Algérie, n°9, 2010, pp.27-36.
3. Brahim Khetiri, *Du français en Algérie... au français d'Algérie*, Synergie, Algérie, n° 4, 2009, pp57-68.
4. BUZON Christian, *Dictionnaire, langue, discours, idéologie*. In: Langue française, n°43, 1979. Dictionnaire, sémantique et culture. pp. 27-44.
5. CAMPOS MARTIN Natalia, *lexicographie et traduction : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques*, in : entre cultures, numéro 1, fiche de publication : 27-03-2009, pp. 351-364.
6. CANUT Cécile, *Activité épilinguistique et insécurité linguistique*, dans : *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Louis-

Jean CALVET et Marie-Louise MOREAU (éds), Paris, Agence de la francophonie, Diffusion : Didier Érudition, 1998, pp. 39-48.

7. CHRISTOPHE R., CANDEL D. *les éléments formants en lexicographie et dictionnaire*, in : Cahiers de lexicologie, n^o49, revue internationale de lexicologie et de lexicographie, publiés par Bernard QUEMADA, Didier-Erudition, 6, rue de Sorbonne-75005 Paris. 1986, PP. 131-144.
8. DEPECKER Loïc. *Terminologie et standardisation*. Hieronymus Complutensis, El mundo de la Traducción 3,1996, pp. 85-88.
9. GADET Françoise et AKISSI BOUTIN Béatrice, *Comment ce que montrent les français d'Afrique s'inscrit/ne s'inscrit pas dans les dynamiques des français dans une perspective panfrancophone*, in : *Le Français en Afrique*, Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique - Université de Nice Sophia Antipolis 2012, pp.19-34.
10. GALISSON Robert. *la pragmatique lexicoculturelle pour accéder autrement, à une autre culture, par un autre lexique*, université de Sorbonne-Nouvelle, paris, in : Mélanges CRAPEL n^o 25, pp. 47-73.
11. GAUDIN François, *La socioterminologie*, in : langages, n^o 157, fait partie d'un numéro thématique : La terminologie : nature et enjeux, 2005, pp.80-92.
12. GIRARDIN Chantal. *Contenu, usage social et interdits dans le dictionnaire*. In: Langue française, n^o43, 1979. pp. 84-99. Fait partie d'un numéro thématique : Dictionnaire, sémantique et culture.
13. Goudri Fatihe, *Contact de langue et positionnement identitaire : la langue métissée du rap Algérien*, in : synergies d'Algérie n^o8, 2009, pp. 123-138.
14. GUESPIN Louis, *Normaliser ou standardiser?*, in : Le langage et l'homme, vol. XXVIII, n^o 4. éd. De Boeck Université, 1993, pp. 213-222.
15. GUILBERT Louis. *Dictionnaires et linguistique : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains* in : langue française, Fait partie du numéro thématique : Le lexique, 1969, pp. 4-29.

16. GUILBERT Louis, *Théorie du néologisme*. In: Cahiers de l'Association internationale des études françaises, n°25, 1973, pp. 9-29.
17. HUMBLE, Philippe, compte-rendu de Binon, J. et al. *Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires, Dictionnaire de compréhension et de production de la langue des affaires*. Paris, Didier, Meta, vol. 48, No 4, dezembro 2003, pp.601-604.
18. Khalfoune, T. Langues, identité et constitution, in: Robert Bistolfi (éd), Les langues de la Méditerranée, L'Harmattan, Paris, 2002, pp. 167-185.
19. LEHMANN A., *Les représentations idéologiques dans le discours du dictionnaire. Diversité des lieux et des procédures*, in : Le français dans le monde, numéro spécial *Lexiques*, 1989.
20. L'Hermitte René. *Lexicographie et idéologie*. In: Revue des études slaves, tome 54, fascicule 3, 1982. pp. 403-408.
21. LOPEZ Javier Suso, *Norme et bon usage au XVIII siècle en France*. En coordination avec Amilia Alonso, Montilla, Mnuel Bruna Cuevas et Maria Munos Romeco. in : La lingüística francesa: gramática, historia, epistemología. , 1996. université de Granada, pp.175-188.
22. MARTIN, R, *logique et mécanisme de l'antonymie*, in, *Travaux de Linguistique et de Littérature*, de l'université de Strasbourg, T. II, 1973, pp. 37-51.
23. MELNIKIENE Danguolė, PINKEVICIENE Dalia, *Les mots-tabous : une brebis galeuse de la lexicographie Bilingue?*, in: Teikta, 2011, pp. 38-46.
24. MOREAU Marie-Louise, *Pluralité des normes et des appartenances. Convergences et divergences en Situation pédagogique*, in : Terminogramme, n° 91-92, 1999, p. 41-63.
25. MORSLY Dalila, *les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie*, in : LATIN Danièle, inventaire des usages francophones : nomenclatures et méthodologies, Ed. AUPELF- UREF, Paris, 1993, pp. 177-182.
26. PETREQUIN Gilles, SWIGGERS Pierre, *La métalexigraphie Contours et perspectives d'une sous- discipline*, in : L'information grammaticale n° 114, juin 2007.

27. PRUVOST Jean, *La relation lexicographique quaternaire*, in : Lexique, terminologie, discours n° 52, 2005. pp. 125-138
28. PRUVOST Jean, *les dictionnaires français de 1905 à 2005 : de la lexicographie conquérante au demi-siècle d'or*, in : <http://www.u-cergy.fr/metadif/>, les Conférences de BnF- les Ateliers du livre : les dictionnaires mardi 8 novembre 2005, dernière mise à jour : 04/05/2006 (consulté le : 14/03/2011).
29. REY Alain, *P. Robert, Dictionnaire (1951-1964), Introduction*, in: *Cahiers de lexicologie*, n° 7, 1965.
30. REY Alain, *Usages, jugements et prescriptions linguistiques*, in : Langue française, n°16, 1972, pp 4-28. Fait partie d'un numéro thématique : La norme.
31. REY Alain, *Néologisme, Un Pseudo Concept ?*, *Cahiers de Lexicologie* n° 28. 1976, pp. 3-17.
32. REY Alain, *la renaissance du dictionnaire de langue française au milieu du XX^e siècle : une révolution tranquille*, pp.88-99, in : *Les dictionnaires Le Robert*, CORMIER Monique C., FRANCŒUR Aline et BOULANGER Jean-Claude (dir.), Ed. Presses de l'Université de Montréal, 2003.
33. REY Christophe et REYNES Philippe, introduction, in : *dictionnaires, norme(s) et sociolinguistique* ; revue : Carnets d'Atelier de sociolinguistique, n°5, 2011, Ed. L'Harmattan, Paris
34. Rey-Debove Josette. *La définition lexicographique dans la sémantique descriptive*. In: *Langages*, 5^{ème} année, n° 19. 1970. La lexicographie. pp. 69-86.
35. REY-DEBOVE Josette, (Dir.), *Le domaine du dictionnaire*, in : *Langage* n° 19, fait partie d'un numéro thématique : la lexicographie, 1970. pp. 3-34.
36. REY-DEBOVE, Josette *la définition lexicographique : recherches sur l'équation sémique*, in : *cahiers de lexicologie*, n° 8 varia, 1966, pp. 71-94,
37. SABLAYROLLES Jean-François, *Néologisme Et Nouveauté(s)*, in : *Cahiers de lexicologie* n° 69, 1992, pp. 5-42.

38. SABLAYROLLES Jean-François, *Néologismes : Une Typologie Des Typologies*, Cahiers de C.I.E.L., *Problèmes De Classement Des Unités Lexicales*, U.F.R. E.I.L.A., Paris-7, 1996-1997, pp. 11-48.
39. SABLAYROLLES Jean-François, *la néologie aujourd'hui*. Claude Gruaz. A la recherche du mot : De la langue au discours. Lambert-Lucas, 2006, PP. 141-157.
40. SABLAYROLLES Jean-François, *Nomination, dénomination et néologie : intersection et différences symétriques*, in : *Neologica : revue internationale de la néologie*, Paris : Garnier, 2007, pp.87-99.
41. SABLAYROLLES Jean-François, *Néologisme homonymique, néologisme polysémique et évolution de sens. Pour une restriction de la néologie sémantique*. ALVES, Ieda Maria. *Neologia e neologismos em diferentes perspectivas*, Paulistana, CNPQ, 2010, pp.83-100.
42. THIBAUT André, *lexicographie et variation diatopique : le cas du français*, in : *lexicographie et lexicologie historiques du français*, textes réunis par : Colombo M. et Barsi M. 2007, pp.69-91.
43. TURCAN Isabelle, *la composante lexicographique et grammaticale du fond de la bibliothèque jésuite des Fontaines entreposé à Lyon*, in : *Revue de la bibliothèque municipale de Lyon*, 2003, pp. 28-33.

III. DICTIONNAIRES

1. CHARAUDEAU P., MAINGUENEAU D. (sous la dir. de), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002.
2. COLIN Jean- Paul, *Dictionnaire des difficultés du français*, Collection : « Les Usuels », Ed. Le Robert, Paris, 2006.
3. DUBOIS Jean et al. *Dictionnaire de linguistique*, Ed. Larousse Bordas / VUEF 2002.
4. DUBOIS Jean et al., *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Ed. Larousse, 1994.
5. REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, SNL, Le Robert, Paris, 1992.

6. MOUNIN Georges (Dir), Dictionnaire de la linguistique, QUADRIGE/PUF, 4^{ème} édition, 2004.
7. NEVEU Franck, *dictionnaire des sciences du langage*. Paris, Armand Colin, 2004.

IV. THESES ET MEMOIRES

1. ADACI Sana, *LA NEOLOGIE JOURNALISTIQUE Analyse des néologismes de la presse écrite francophone (Le cas du Quotidien d'Oran)*, Mémoire de Magister présenté par, sous la direction du professeur J-F Sablayrolles (université Paris XIII), École Doctorale Algéro-Française de français, université de Constantine, 2007/2008.
2. AKIL Houria, *L'imaginaire linguistique de quelques journalistes Algériens de la presse écrite*, Mémoire de magister, dirigé par M^{me} SADAT-YERMECHE OUERDIA M.C.A. Alger2, département de français, université Mouloud Mammeri- Tizi-Ouzou, 2012.
3. BOUZIDI Boubakar, *Néologie et néologisme de forme dans le dictionnaire : le petit Larousse illustré*, thèse de doctorat présentée par, sous la direction des professeurs : F. HACIN (université de Constantine) et J-F Sablayrolles (université Paris XIII), université de Sétif, 2010.
4. CARMEN Jimena Revilla García, *La néologie et les néologismes Création et repérages de mots nouveaux en langue française. Analyse pratique de reconnaissance de néologismes*, travail de fin de grade, Salamanca, 2015, 59p. In : https://gredos.usal.es/jspui/bitstream/10366/127972/1/TG_RevillaGarciaC_Neologismos.pdf.
5. KETHIRI Brahim, *Les emprunts dans le français en usage en Algérie, étude sociologique et sociolinguistique*, Mémoire de Magister présenté par, Sous la direction de Yacine Derradji, Maître de Conférences. Soutenu le 16/05/2004.
6. SEMMAR-DJABELKHEIR, Naïma, *La néologie dans le français d'Algérie*, Thèse de doctorat, université de Montpellier III, 2005.
7. SEFFAH Meriem, *Le français dans le parler des jeunes en zones urbaines ; cas de la ville de Batna*, Mémoire de Magister, sous la direction de Chehad M^{ed} Saleh, université de Constantine, soutenu le 19/09/2006.

V. COLLOQUES ET SEMINAIRES

1. Christophe Rey, *Charles Nodier Métalexicographe, Création et Métacréation* Colloque international et interdisciplinaire du CERCLL Université de Picardie Jules Verne 20-21 mars 2014.

VI. SITOGRAPHIE

1. AKKARI A-J., *Langues, pouvoir et éducation au Maghreb*, in : <http://www.telugu.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/2002/akkari/ftxt.htm>.
2. DERRADJI Yacine, *le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée*, université de Constantine, in : <http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/13/derradji.html>, [en ligne].
3. FELLER Jean. La créativité lexicale, de L Guilbert.. In: Communication et langages, n°30, 1976. http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1976_num_30_1_4314
Document généré le 23/09/2015.
4. KALMBACH Jean michel, *le manuel du petit lexicographe*, in : paloque. Blogspot.com, consulté le : 08/08/2014.
5. KREMER Jean-Marc, *LA PETITE HISTOIRE DES GRANDS DICTIONNAIRES ou à quoi sert la lexicographie ?*, In : <http://www.etudes-litteraires.com>. [en ligne].
6. KOEN Dugardin, Romaneske La problématique des phrases-exemples dans les dictionnaires d'apprentissage, 2000 (1), in : <http://www.kuleuven.ac.be/vlr/001dico.htm#sdfootnote1sym>. (Consulté le : 22- 03-2007).
7. KOTTELAT Patricia, *Définitions lexicographiques et idéologie : ambiguïtés discursives dans les définitions des races, traces de permanence de stéréotypes racistes?* Autour de la définition, Publifarum, n. 11, publié en 2010, consulté le 04/03/2016, url: http://publifarum.farum.it/ezone_pdf.php?id=119.
8. PAYOT Marianne, *La guerre des dicos*, *L'Express.fr*, 11 novembre 1999, in : www.lexpress.fr.
9. PRUVOST, Jean, *quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXIe siècle*, in : <http://www.u-cergy.fr/index.html> Métadif, CNRS Centre National de Recherche Scientifique, Université de Cergy-Pontoise, [en Ligne], consulté

le : 13/10/2010.

10. RAHAL, Safia. *La francophonie en Algérie : Mythe ou réalité*, Téléchargeable sur le site : http://www.initiatives.refer.org/Initiatives-2001/_notes/sess610.htm. Page active le 18/04/2010. 20h25.
11. SEBAA Rabah, *culture et plurilinguisme en Algérie*, In : <http://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.htm>. [en ligne].
12. *Au cœur des dictionnaires, La nomenclature*, in : http://www.dictionnaires.culture.fr/partie1.php?nav=3_2&tex=3_2_a&part=3, consulté le : 25/01/2007.
13. *Histoire des dictionnaires*, synthèse, Etudes littéraires in : <http://www.etudes-litteraires.com> [en Ligne], consulté le 28/05/2011.
14. *Histoire des dictionnaires*, in : http://www.dictionnaires.culture.fr/partie1.php?nav=2_7&tex=2_7_c&part=2, Consulté le 22/09/2006.
15. *Le bon usage*, in : theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.1998.jserme&part=4417, en ligne.
16. *Liste des principaux préfixes du français*, in : <http://www.cordial.fr/manuels/PREFIXE.htm>.
17. Dictionnaire électronique, in : <http://dictionnaire.mediadico.com/traduction/dictionnaire.asp/definition/dictionnaire/200> Consulté le: 25/02/2009.
18. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française [Le Grand Robert], in Dicopathe : dictionnaires et encyclopédies de collection, thèmes : Français (langue), Lexicographie, in : <https://www.dicopathe.com/livre/dictionnaire-alphabetique-et-analogique-de-la-langue-francaise/> [en ligne], consulté le : 11/09/2012.
19. Encyclopédie Wikipedia, in : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Endog%C3%A9nisme>, dernière modification de cette page a été faite le : 28 janvier 2016 à 23h : 28.
20. Le Trésor de la Langue Française, in : <http://perso.orange.fr/chevre/bibliofle.html>. Consulté le 24/07/2011.

Annexe

Liste des créativités lexicales collectées

Accidentogène

Affectabilité

Amadouage

Annulisation

Anonymiser

antigaz

Barreudage

Barriérer

Bavardeur, euse

Bénéficiante

Bigotiser

Bilanter

Bipage

Bivouaqueur

Blondiste

Boostage

Caillasser

Captivage

Célibatrisme

Chocation

Clandestination

Clubisme

Concordancier

Confusant

Cultrice

Cumulage

Décidage
Dragologie
Draguier
Décisionneur
Déjaponiser
Dormation
Escrocrage
Esquivage
Facebookiste
Flexage
Flexer
Flexy
Fontage
Gendarmateur
Hebdromadaire
Infermable
Interacter
Interlibyen
Intermalien
Internétisation
Internétiser
Irratable
Journaréalisme
Liquidage
Loisirer

Looker

Mangeation

Manipulage

Mégacomplexe

Mégaconcert

Montager

Muriste

Parkage

Parkingueur

Parlementeur

Périmation

Perroquette

Plagisme

Profitage

Ragotage

Rapologie

Reboostage

Rebooster

Reculage

Redoublage

Refléchisseur

Refusage

Refuseur

Rencontration

Répondage

Saquage

Séchoirer

Sélectionnage

Sévériser

Suicidation,

Tonneur

Trafficage

Traditionnalisation

Traditionnaliser

Universiterreur

Universithé

Universithéière

Virusé

Visagement

Visibiliser